



Milan royal (*Milvus milvus*) - R. Riols (LPO)

## Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats de la région Champagne-Ardenne (ORGFH)



juin 2004

La Champagne-Ardenne fait partie des premières régions à disposer d'orientations pour sa faune sauvage et l'ensemble des habitats naturels qui l'accueille.

L'élaboration des Orientations Régionales de Gestion la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats (ORGFH), ici présentées, s'est appuyée sur des travaux scientifiques approfondis, menés par différents spécialistes régionaux et nationaux : c'est un gage de qualité. Elle s'est également attachée à suivre une démarche partenariale et concertée entre les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les socio-professionnels, les fédérations de chasseurs, les associations de protection de la nature, les scientifiques ainsi que de nombreux autres usagers : c'est un gage d'acceptabilité sociale. Que toutes les personnes et structures qui y ont contribué soient remerciées.

Cette mobilisation et le dialogue constructif des différents acteurs impliqués dans la gestion du territoire ont permis d'engager une réflexion globale et durable, une nouvelle culture, sur les modalités de gestion de l'ensemble de la faune sauvage et des milieux qu'elle occupe.

Il en résulte un document équilibré et opérationnel qui doit nous conduire à mieux préserver notre patrimoine naturel régional. J'insiste sur le terme de patrimoine, en ce sens que la faune participe à la spécificité de notre région, et en constitue un véritable trésor, au même titre que nos monuments, nos paysages, nos traditions...

Le temps de la mise en œuvre est venu. D'ores et déjà les Orientations Régionales de Gestion la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats pourront servir de cadre de référence à l'élaboration des quatre schémas départementaux de gestion cynégétique qui seront élaborés par chacune des fédérations départementales des chasseurs de notre région.

Plus globalement, ces orientations ont pour vocation à être prises en compte dans la mise en œuvre de l'ensemble des politiques et des projets publics afin d'assurer un développement durable de notre région mais aussi de participer, à notre échelle, à la « stratégie française pour la biodiversité ».

Le préfet de la région Champagne-Ardenne



Dominique Dubois

## Cadre législatif et objectifs de la démarche

Les Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats (ORGFH dans la suite du texte) ont été prévues par la loi relative à la chasse du 26 juillet 2000, dont les dispositions sont désormais codifiées aux articles L. 421-1, L. 421-7 et L. 421-13 du Code de l'environnement.

Cette loi a notamment consacré la nécessité de la prise en compte de la gestion de la faune sauvage et de ses habitats, non seulement dans les pratiques cynégétiques, mais également dans les activités de toutes sortes qui s'exercent dans les espaces naturels et ruraux : agriculture, sylviculture, mais aussi activités de loisirs, projets d'aménagement...

Elles concernent l'ensemble de la faune sauvage, chassable ou non, vertébrés et invertébrés, exceptés les poissons pour lesquels existent déjà des schémas piscicoles (circulaire DNP-CFF n° 02/02 du 3 Mai 2002). Il ne s'agit cependant en aucun cas ici d'entreprendre une démarche exhaustive : il convient de s'attacher aux espèces prioritaires en termes d'enjeux, retenues à partir de caractéristiques régionales.

Les ORGFH doivent permettre, à partir d'un état des lieux initial, de dégager de façon concertée les axes d'une politique régionale en matière de faune sauvage et d'habitats, dans le cadre d'une gestion durable des territoires et en adéquation avec l'ensemble des politiques publiques d'aménagement et de développement ; elles doivent notamment aider à préciser des objectifs, partagés par l'ensemble des acteurs concernés, pour la conservation et la gestion durable de la faune sauvage et de ses habitats.

Les ORGFH ont été établies à l'initiative et sous la responsabilité du Préfet de Région, qui en délègue l'élaboration à la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), avec l'appui technique de la Délégation Régionale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

Les ORGFH seront actualisées en cas de besoin, évaluées et révisées au moins tous les 5 ans (Circulaire DNP-CFF n°02/02 du 3 Mai 2002).

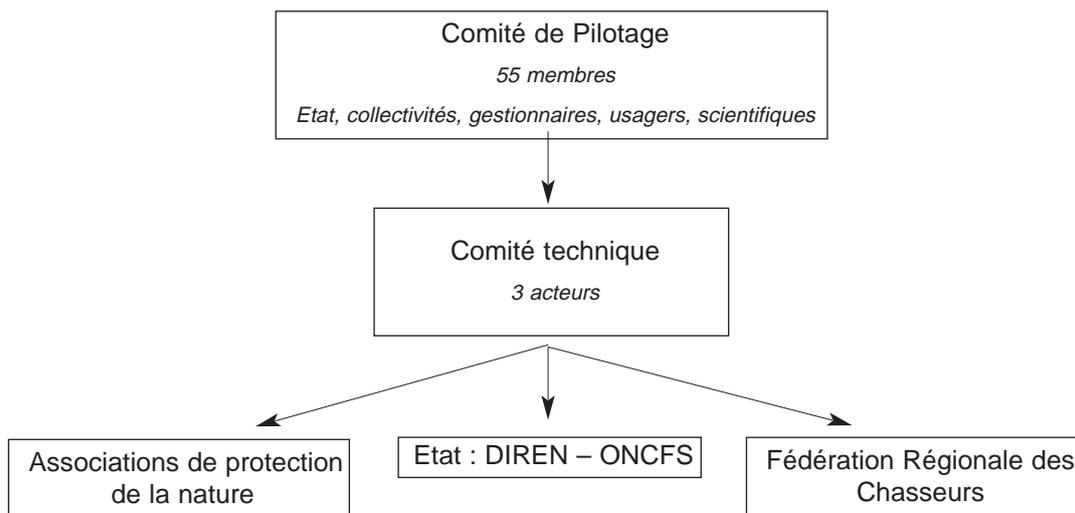
## Les ORGFH en Champagne Ardenne

En Champagne-Ardenne, les ORGFH ont été établies sous la responsabilité du Préfet de région.

Un comité de pilotage a été installé en 2002. Il a regroupé des représentants des services déconcentrés de l'Etat, des établissements publics de l'Etat, des collectivités territoriales, des propriétaires et

syndicats agricoles et forestiers, des associations, des scientifiques...

Un comité technique, animé par la DIREN, et réunissant l'ONCFS, la LPO et la FRC, a été mis en place afin d'élaborer les documents et de proposer des orientations au comité de pilotage.



L'élaboration des ORGFH a eu lieu en trois phases :

- ❖ phase 1 : l'établissement d'un état des lieux,
- ❖ phase 2 : l'identification des enjeux et des objectifs,
- ❖ phase 3 : la définition des orientations régionales et de proposition d'actions.

## Phase 1 : l'état des lieux

Toutes les espèces animales (vertébrés et invertébrés) sont potentiellement concernées par ces orientations. L'établissement de l'état des lieux a permis de dégager les espèces et les habitats prioritaires en terme de conservation et de gestion.

L'établissement de l'état des lieux a été organisé de la manière suivante :

- l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage a assuré l'état des lieux régional concernant les populations animales chassées ;
- La Fédération Régionale des Chasseurs de Champagne-Ardenne a réalisé un bilan des activités cynégétiques sur la région ;

- la Ligue pour la Protection des Oiseaux a assuré ou délégué la réalisation de l'état des lieux régional concernant les populations animales dont la conservation mérite une attention particulière (identifications des espèces rares, menacées et vulnérables et des écosystèmes remarquables ; détermination d'une liste d'espèces et d'écosystèmes dont la protection est prioritaire dans la région).

- La DIREN a coordonné et synthétisé les éléments fournis par l'ONCFS, la FRC et la LPO. Par ailleurs, elle a réalisé une synthèse des modalités d'usage des sols et de l'espace au niveau régional et a identifié les habitats d'intérêts prioritaires.

Cet état des lieux a été présenté au comité de pilotage le 13 juin 2003.

## Phase 2 : l'identification des enjeux et des objectifs

Afin de préciser les enjeux et les objectifs, un audit a été réalisé d'août à novembre 2003 auprès de l'ensemble des membres du comité de pilotage (questionnaire et entretiens conduits par l'ONCFS).

Sur les bases de l'état des lieux, du questionnaire et de l'audit, dix enjeux majeurs ont été identifiés pour la région Champagne-Ardenne.

Ces enjeux et les objectifs les accompagnant ont été présentés au comité de pilotage le 17 décembre 2003 puis validés.

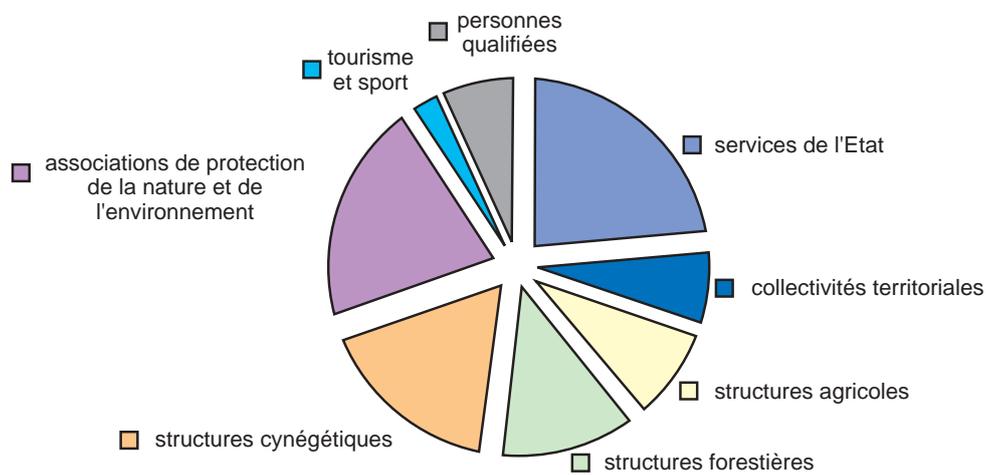
### Phase 3 : la rédaction des orientations régionales

Trois groupes de travail, réunissant des membres du comité de pilotage, ont été organisés début février afin d'aborder les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans chacun des enjeux. Au terme de ces réunions, il a été convenu que les fiches « actions » de ces orientations seraient co-rédigées par la Direction Régionale de l'environne-

ment, la Fédération Régionale des Chasseurs, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Ces fiches rédigées, un document d'orientation a été réalisé par la DIREN et l'ONCFS, et validé le 16 avril 2004 par le comité de pilotage.

Participation des différents ensembles d'acteurs en nombre de demi journées au cours de l'élaboration des ORGFH (comités de pilotage, réponse au questionnaire, entretien, groupes de travail).



Les ORGFH ont été arrêtées par le Préfet de Région le 28 juin 2004 après avoir reçu l'avis favorable de la Commission Régionale de la Forêt des Produits Forestier le 28 mai puis l'avis favorable de la Fédération Régionale des Chasseurs de Champagne-Ardenne le 22 juin.



Réunion de travail sur la faune sauvage - J.L. Arts



# Orientations Régionales de gestion de la Faune Sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats

<b>I.</b>	<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE</b>	<b>11</b>	<b>V.</b>	<b>ORIENTATIONS</b>	<b>113</b>
I.1.	L'OCCUPATION DU SOL	11		Orientation n° 1 - Conserver et améliorer les habitats des espèces fragilisées ou à surveiller	119
I.2.	LES ZONES ENVIRONNEMENTALES	16		Orientation n°2 - Conserver les zones humides et les milieux prairiaux	123
I.3.	L'AGRICULTURE	19		Orientation n°3 - Réduire les impacts des infrastructures et des aménagements sur les habitats et corridors écologiques	127
I.4.	LA FORÊT	22		Orientation n°4 - Mieux concilier les techniques et aménagements agricoles et forestiers avec la faune	129
I.5.	LA CHASSE	27		Orientation n°5 - Améliorer la qualité des eaux et des cours d'eau	135
I.6.	LE TOURISME	33		Orientation n°6 - Obtenir et maintenir un équilibre entre les populations de sangliers et de cervidés, les biotopes et les activités agricoles et sylvicoles	137
I.7.	LES FINANCEMENTS	34		Orientation n°7 - Préserver les savarts et les pelouses calcicoles	141
<b>II.</b>	<b>LES ESPÈCES</b>	<b>37</b>		Orientation n°8 - Réduire les impacts négatifs occasionnés par espèces, les exogènes invasives et les déséquilibres faunistiques	143
II.1.	LES MAMMIFÈRES	37		Orientation n°9 - Améliorer l'état de la connaissance sur la faune et ses habitats	147
II.2.	LES OISEAUX	43		Orientation n°10 - Sensibiliser les décideurs et le public à la conservation de la faune sauvage	151
II.3.	LES REPTILES	50			
II.4.	LES BATRACIENS	51			
II.5.	LES CRUSTACÉS DES MARES TEMPORAIRES	53			
II.6.	LES ORTHOPTÈRES (SAUTERELLES, CRIQUETS ET GRILLONS)	53			
II.7.	LES RHOPALOCÈRES (PAPILLONS DE JOUR)	55			
II.8.	LES ODONATES (LIBELLULES)	57			
II.9.	LES ÉPHÉMÉROPTÈRES (ÉPHÉMÈRES)	58			
II.10.	LES TRICHOPTÈRES (PHRYGANES)	59			
II.11.	LES NÉMATOCÈRES CULICIDÉS (MOUSTIQUES)	60			
<b>III.</b>	<b>LES ESPACES</b>	<b>61</b>	<b>VI.</b>	<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<b>155</b>
III.1.	L'ARDENNE PRIMAIRE	61		<b>ANNEXE 1 - ARRÊTÉ PRÉFÉCTORAL</b>	<b>157</b>
III.2.	LES CRÊTES PRÉARDENNAISES	66		<b>ANNEXE 2 - GLOSSAIRE</b>	<b>159</b>
III.3.	L'ARGONNE	70		<b>ANNEXE 3 - PARTICIPANTS</b>	<b>163</b>
III.4.	LA CHAMPAGNE CRAYEUSE	73			
III.5.	LA CHAMPAGNE HUMIDE	79		<b>ANNEXES SUR CD-ROM</b>	
III.6.	LE TARDENOIS	85		Ecosystèmes	
III.7.	LA BRIE CHAMPENOISE	89		Mammifères	
III.8.	LE PAYS D'OTHE	93		Oiseaux	
III.9.	LE BARROIS	96		Reptiles	
III.10.	LE PLATEAU DE LANGRES	101		Batraciens	
III.11.	LE BASSIGNY ET L'APANCE-AMANCE	105		Branchiopodes	
				Insectes	
				Etat régional de la chasse	
<b>IV.</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>109</b>			
IV.1.	LES ESPÈCES	109			
IV.2.	LES ESPACES	110			

# I. Présentation générale

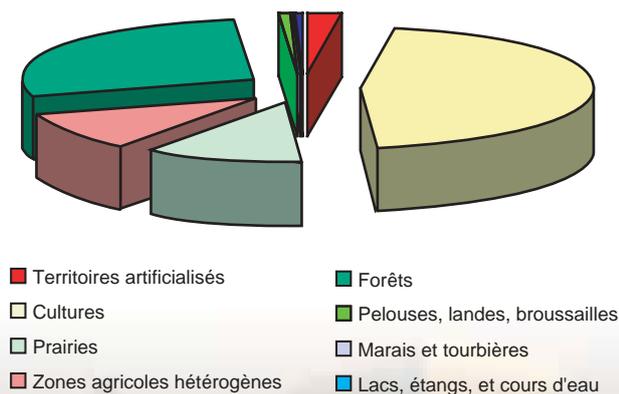
## I.1. L'occupation du sol

A la charnière du Grand Est et du Bassin parisien, la Champagne-Ardenne s'étend sur 25 606 km<sup>2</sup> et couvre 4,7% du territoire national. Elle est constituée de quatre départements (Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne), jouissant d'une position stratégique au carrefour des grands courants d'échanges européens actuels et futurs.

### I.1.1. Les espaces naturels et ruraux

La Champagne-Ardenne est fortement marquée par l'activité agricole qui occupe 68% du territoire régionale et par la forêt qui en couvre 28% (carte n°1). Son territoire, topographiquement déprimé au centre, est dominé de tous cotés par des unités de relief plus élevées. Au nord, le massif Ardennais atteint presque 500 m ; à l'ouest la côte d'Île-de-France culmine à 285 m avec la Montagne de Reims et au sud-est, les plateaux du Barrois et du Langrois s'achèvent sur les dépressions du Bassigny et de la Vingeanne.

Occupation des sols en Champagne-Ardenne



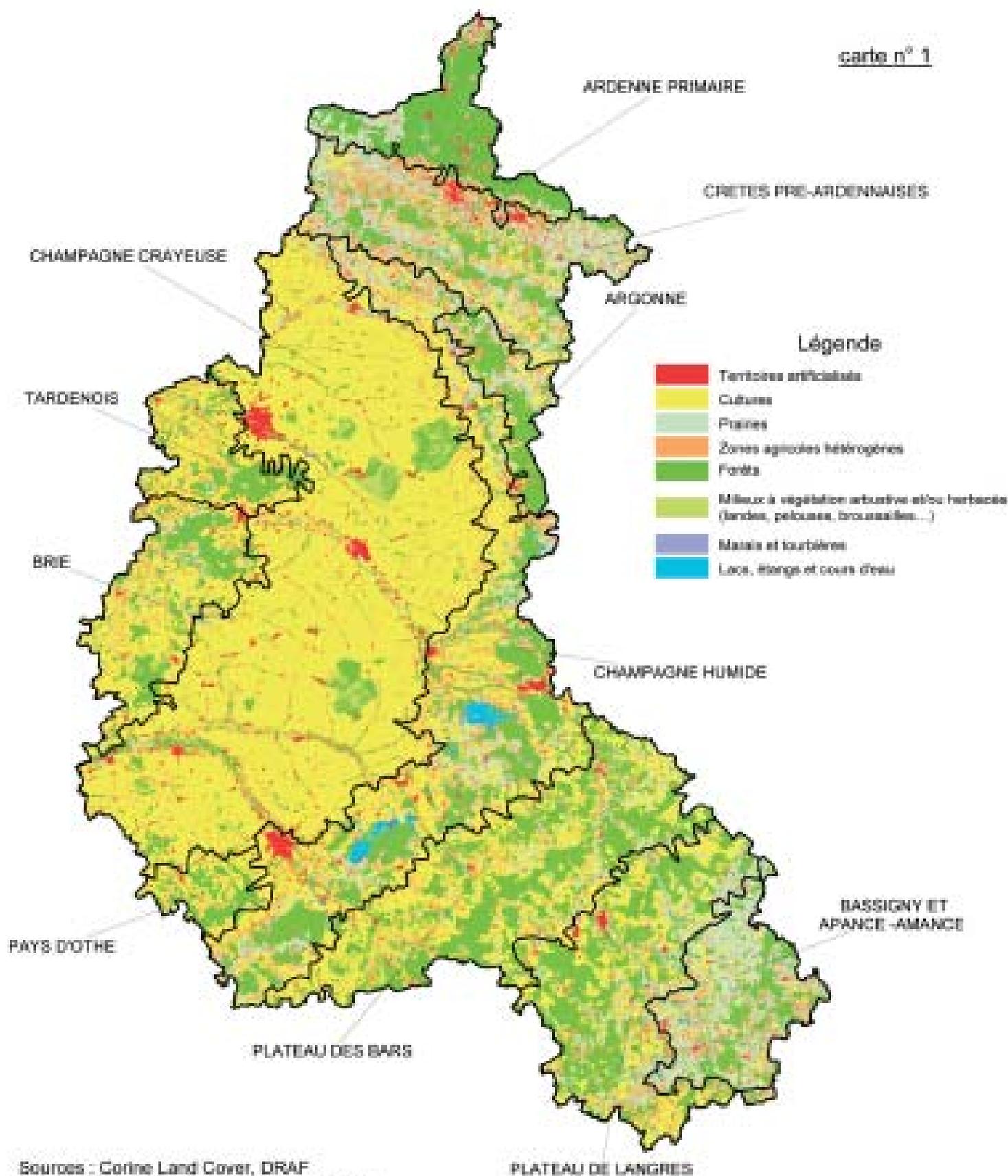
### I.1.1.1. Les zones agricoles

Les zones agricoles occupent plus de 68 % du territoire de la région. Elles sont dominées par les champs de céréales, associées aux oléoprotéagineux, luzerne ou betterave qui couvrent plus de 46% de la surface du territoire, tandis que les coteaux calcaires marnais et aubois accueillent le vignoble du Champagne. Ces secteurs, occupés principalement par des plantes cultivées, semées ou plantées, sont accompagnées de nombreuses autres espèces qualifiées de mauvaises herbes ou d'adventices de cultures. Ces adventices forment des communautés végétales généralement liées soit aux cultures céréalières traditionnelles (groupements messicoles), soit aux cultures sarclées. Les pratiques de l'agriculture intensive ont fait se raréfier de nombreuses adventices des moissons. La préservation de ces espèces est donc intimement liée au maintien de pratiques traditionnelles de cultures. Ces messicoles ont notamment un intérêt pour l'entomofaune.

Dans les secteurs d'élevage, les prairies naturelles alternent avec les champs cultivés et les boisements, formant le bocage. La présence de ces prairies permanentes est étroitement dépendante de l'action de l'homme (fauchage) et de ses troupeaux (pâturage). Ces usages traditionnels favorisent une forte biodiversité végétale. Celle-ci est toutefois aussi corrélée à la nature du sol et aux conditions climatiques locales. Ces secteurs d'élevages, riches floristiquement, sont favorables à l'entomofaune et par voie de conséquence à l'avifaune mais aussi aux mammifères (y compris les chiroptères).

Occupation du sol et  
régions naturelles

carte n° 1



### I.1.1.2 . Les espaces boisés

Forêts et bois, d'une surface atteignant 28 % du territoire, constituent le milieu biologique le plus important dans la région. Une partie de ces boisements est fort ancienne et a été fortement marquée par les activités humaines et exploitations forestières.

Toutefois, d'autres boisements sont d'origines plus récentes et sont liés :

- à la dynamique naturelle de la végétation après l'abandon du pâturage,
- aux boisements en Pins de la Champagne crayeuse initiés sous Napoléon III,
- aux plantations de peupliers dans les grandes vallées au cours de la seconde moitié du 20ème siècle.

Une partie de ces boisements secondaires a disparu récemment avec la reconquête agricole, en particulier en Champagne crayeuse où 170 000 hectares de « mauvaises pinèdes » ont été déboisées dans les années 1950-1960.

La région champardennaise demeure un pays boisé sur 736 000 hectares, avec une plus forte surface en Haute-Marne. De grands ensembles forestiers se rencontrent dans l'ensemble de la région.

### I.1.1.3 . Les landes et pelouses

Elles constituent les témoins d'une tradition pastorale, aujourd'hui en forte régression, par abandon ou modification.

Les landes, dont il ne subsiste plus que quelques lambeaux sur terrains accidentés ou en lisières forestières, ont souvent été gagnées sur la forêt. Ces formations végétales, dominées par des espèces ligneuses basses, sont d'anciens parcours extensifs, possèdent une richesse végétale importante et nécessitent une gestion appropriée. Les principaux sites se localisent au niveau de la montagne de Reims et d'Epernay ainsi que dans les rizières de Rocroi.

Les pelouses se rencontrent sur différents types de sols. Les roches et corniches calcaires ont une végétation qui s'apparente aux pelouses. Les pinèdes qui remplacent parfois les pelouses peuvent conserver en sous-bois les espèces relictuelles de la

pelouse si la luminosité du sous-bois le permet. Ces formations, typiques de la Champagne crayeuse ou du Barsaubaudois, sont en nette régression, par abandon et reprise de la dynamique forestière ou transformation.

### I.1.1.4 . Les zones humides

Les terrains argileux et marneux accueillent de vastes zones herbagères qui constituent des biotopes intéressants lorsque leur dynamique est stabilisée par le pâturage ou le fauchage. Depuis ces dernières décennies, l'évolution des pratiques agricoles aboutit à une transformation radicale de ces zones qui occupent encore toutefois 11 % de la surface de la région.

Les cours d'eau ont subi, avec les vallées alluviales, une forte influence humaine. Avec l'aménagement des lits, la vaste prairie alluviale a disparu peu à peu, au profit des peupleraies, puis des champs de maïs. Toutefois, les rivières conservent, grâce à leurs noues et bras morts, des espèces végétales patrimoniales. Les prairies humides et inondables, qui subsistent encore, abritent une flore remarquable : Violette élevée, Oenanthe moyenne, Ail anguleux, Narcisse... Tout ceci constitue de grands ensembles naturels que l'on trouve notamment dans la vallée de la Seine (en aval de Droupt-Saint-Basle), de l'Aube (aval de Pougny), de la Marne (de Frignicourt à Epernay) et de l'Aisne (de Mouron à Avaux).

Jusqu'au début du siècle, marais et tourbières avaient un intérêt complémentaire à celui des pelouses sèches, constituant des parcours extensifs en situation humide. Aujourd'hui, ces milieux sont fréquemment soumis au drainage et ne couvrent plus que 0,11 % de la région.

Les étangs, lacs-réservoirs et gravières de Champagne-Ardenne sont, pour la plupart, dus à l'activité humaine. Mais en moins d'un siècle, la



Marais de Saint-Oulph - J.F. Cart

dynamique de colonisation par divers organismes tend à les rapprocher d'écosystèmes naturels. L'attractivité de ces plans d'eau, notamment pour l'avifaune hivernante et migratrice illustre cette « naturalisation » des ouvrages artificiels. Toutefois, ces plans d'eau, qui occupent 0,5 % de la surface régionale, ne sauraient compenser la régression des habitats humides naturels, beaucoup plus complexes et riches de plusieurs siècles d'évolutions.

### I.1.2. L'urbanisme

Avec 1,35 millions d'habitants, la Champagne-Ardenne ne représente que 2,4 % de la population française se situant ainsi au 18ème rang des régions françaises. C'est une région à faible densité de population, 53 habitants/km<sup>2</sup> (inférieure de moitié à la moyenne nationale) et très rurale. En situation d'espace de transition et de passage entre le Bassin parisien et le Grand Est, cette faible démographie s'explique par un solde migratoire négatif (150 000 départs entre 1982 et 1990 pour 100 000 arrivées seulement) et un maillage urbain assez lâche.

#### I.1.2.1. Typologie des espaces urbains et ruraux

##### **Les zones urbaines et péri-urbaines**

La Champagne-Ardenne est une région relativement peu peuplée où seules quatre agglomérations dépassent 50 000 habitants :

- Reims : 200 000 habitants,
- Troyes : 125 000 habitants,
- Charleville-Mézières : 67 000 habitants,
- Châlons-en-Champagne, capitale régionale : 61 000 habitants.

Avec leurs espaces périurbains proches, elles regroupent 40 % de la population régionale, sur moins de 10 % de l'espace. Dans ces conditions, la quasi-totalité du territoire régional peut être considéré comme rural.

##### **Les espaces ruraux sous influence urbaine**

Ils sont dessinés par le rayonnement et la puissance d'attractivité économique et sociale des principaux pôles urbains régionaux, illustrés par les mouvements des migrations alternantes : 30 % et plus des actifs résidents ont leur emploi en « ville ».

Ces espaces sont au nombre de 4 :

- axe médian Reims / Saint-Dizier : 214 000 habitants,
- pôle troyen : 98 000 habitants,
- pôle carolomacérien-sedanais : 63 000 habitants,
- pôle chaumontais : 29 000 habitants.

Au total, 404 000 habitants, soit 30 % de la population régionale se répartissent sur 35 % du territoire. La structure des emplois montre la place prépondérante du secteur tertiaire, notamment des cadres et techniciens.

Les relations entre ces espaces sous influence urbaine s'organisent autour des axes de communication que sont :

- la N51 dédoublée entre Reims et Charleville-Mézières (future A34) ,
- la N77 et l'A26 entre Châlons-en-Champagne et Troyes,
- la N67 (vallée de la Marne) entre Saint-Dizier et Chaumont.

##### **Les espaces ruraux autonomes**

Ils occupent le reste du territoire, soit 55 % de la superficie, mais ne comptent que 30 % des habitants. Ils s'organisent en entités plus ou moins bien structurées autour de petites villes et bourgs centres secondaires tels que Givet, Vouziers, Sainte-Ménéhould, Sézanne, Nogent-sur-Seine, Bar-sur-Aube, Joinville, Langres, pôles de services de 5 000 à 15 000 habitants. Localement, les densités de population sont extrêmes ce qui induit une dévitalisation du territoire comme en Argonne ou sur le Plateau de Langres.

#### I.1.2.2 . Les outils

##### **Les chartes pour l'environnement**

La charte pour l'environnement vise à améliorer durablement l'environnement et le cadre de vie d'une agglomération par un programme global d'actions portant sur tous les volets de l'environnement : eau, milieux naturels, paysage, déchets, air, bruit, déplacements... Cette charte donne lieu à un contrat d'une durée de 5 ans signé entre l'Etat, la collectivité, l'ADEME et l'agence de l'eau.

Les chartes de Charleville et d'Épernay sont arrivées à échéance et celles de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne et de Chaumont sont actuellement mises en œuvre.

Charleville et Châlons envisagent de reconduire cette action dans le cadre d'un nouveau projet de charte.

Une charte est en cours de rédaction pour le pays Sedanais et la ville de Joinville ainsi que la communauté de commune des « crêtes préardennaises ».

### **SDAU et SCOT**

Les SDAU (Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme), dont la vocation était d'orienter l'aménagement de l'espace à l'échelle intercommunale et de cadrer les Plans d'Occupation des Sols des communes, vont progressivement être remplacés par les SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale). L'utilisation des SDAU ne présente donc que peu d'intérêt dans ce document.

Les SCOT quant à eux ne sont pas encore opérationnels. Deux SDAU ont été transformés en SCOT (Châlons-en-Champagne et Troyes), et deux sont en cours d'élaboration (Charleville-Mézières et Épernay). Les SCOT de Saint-Dizier et Langres sont en projet.

### **Les chartes de pays**

La Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire définit la notion de pays.

Il s'agit d'un territoire caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle, sociale qui fédère les acteurs locaux autour d'un projet commun de développement. Le pays n'est pas un nouvel échelon de collectivité locale. Son objet est de développer une logique de mission, à travers des tâches de coordination, d'animation et de mobilisation des différents acteurs publics et privés du territoire qui le composent.

Ce nouvel outil est en cours d'élaboration :

- 2 pays ont leur périmètre définitif reconnu (pays des Crêtes préardennaises et pays de Langres) ;

- 21 périmètres d'études de pays sont arrêtés (pays de la pointe des Ardennes, pays du Sedanais, pays des trois Cantons, pays de l'Argonne Ardennaise, pays de l'Argonne Champenoise, pays du Nord Haut-Marnais, pays de Chaumont, pays de Langres, pays du

Barséquanais, pays d'Armance, pays d'Othe, Pays de Seine en Plaine Champenoise, pays de Brie et Champagne, pays d'Épernay-terre de Champagne, pays du Réthélois, pays des crêtes préardennaises, pays de Bar/Aube, pays de la plaine de Champagne, pays Rémois, pays du nord-est Aube et enfin Seine, Melda et côteaux Champenois).

### **I.1.3. L'infrastructure**

En 2003, plus de 500 km d'autoroutes structurent le territoire régional. Les grands axes sont :

- A4 : Paris - Strasbourg,
- A5 : Paris - Troyes - Langres,
- A 26 : Calais - Troyes,
- A 31 : Luxembourg - Metz - Nancy - Langres – Dijon
- A 34 : Reims – Charleville-Mézières (quasiment finalisée)
- branche Est de L'Y ardennais

Le réseau autoroutier est complété par 1 219 km de routes nationales (dont 279 km à 2x2 voies) et environ 15 000 km de routes départementales.

La Champagne-Ardenne compte près de 1 400 km de voies ferrées exploitées (dont 425 km de lignes réservées au fret). Les grands axes de transit est-ouest et nord-sud sont :

- la ligne 1 : Paris - Strasbourg et la ligne 11: vers Metz et Luxembourg,
- l'artère nord-est qui relie le Nord-Pas-de-Calais à la Lorraine,
- la ligne 4 : Paris - Bâle,
- la ligne 15 : Nancy - Dijon.

Cet ensemble sera prochainement renforcé par la future LGV-Est.

La plate-forme multimodale de l'aéroport de Vatry offre aux entreprises un service direct relié aux trois modes de transport : air, route et rail.

Le réseau fluvial Champagne-Ardenne comporte 634 km de voies fluviales. Il irrigue correctement la région, mais il ne permet pas toutefois l'accès aux convois de grand gabarit, étant constitué par des voies de gabarit Freycinet, à l'exception du canal à l'aval de Givet vers la Belgique et de celui de la Seine jusqu'à Nogent-sur-Seine.

## I.2. Les zones environnementales

Les secteurs du territoire présentant un intérêt particulier en terme de patrimoine naturel sont répertoriés selon une procédure scientifique établie et servent de porter à connaissance dans le cadre des projets d'aménagement du territoire. Afin de préserver certaines de ces zones, divers types de protection réglementaire peuvent être mis en œuvre (carte n°2).

### I.2.1. Les inventaires

#### I.2.1.1 . Les ZNIEFF

634 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) sont répertoriées.

L'inventaire des ZNIEFF, lancé en France en 1982, a été réactualisé depuis 1997 et validé fin 2002. Il localise et décrit les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique. Les 583 ZNIEFF de type I correspondent à des zones d'intérêt biologique remarquable au titre des espèces ou des habitats de grande valeur écologique. Les 51 ZNIEFF de type II sont constituées de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Les ZNIEFF I couvrent 4,1% du territoire et les ZNIEFF II 13,4%. Compte-tenu des recouvrements l'ensemble de ces ZNIEFF représente 396 900 hectares, soit 17 % de la surface régionale.

L'inventaire naturaliste se poursuit avec plus de 150 sites nouvellement répertoriés qui seront prochainement proposés au Muséum National d'Histoire Naturelle, ce qui porterait le nombre des ZNIEFF champardennaises à environ 800.

#### I.2.1.2 . Les ZICO

L'inventaire ZICO recense les biotopes et les habitats des espèces les plus menacées d'oiseaux sauvages. Il est établi en application de la directive européenne du 2 avril 1979, dite directive Oiseaux. Elle a pour objet la protection des oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire des Etats membres, en particulier des espèces migratrices.

11 Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.) sont répertoriées sur le territoire régional. Ces 11 ZICO couvrent 448 987 hectares, soit 17.5 % de la région.

## I.2.2. Les outils de protection et espaces protégés

### I.2.2.1 . Les sites NATURA 2000 (Directive Habitats et Directive Oiseaux)

La Directive Habitats vise à la constitution d'un réseau européen de territoires remarquables au titre de la biodiversité. Cette directive, ainsi que la Directive Oiseaux, ont été transcrites en droit français par l'ordonnance du 11 août 2001, ses décrets d'application en date du 8 novembre 2001 et 20 décembre 2001 et les arrêtés du 16 novembre 2001.

L'inventaire scientifique réalisé en 1996 en Champagne-Ardenne a permis, après consultation locale, de proposer 77 sites à la commission européenne, soit une surface de 55 000 ha, au titre de la Directive Habitats. Par ailleurs, 6 autres sites couvrant une surface de 41 000 ha et comportant principalement des habitats typiques de la Champagne crayeuse ont été identifiés par le Muséum d'Histoire Naturelle comme susceptibles d'être désignés.

Concernant les Zones de Protection Spéciale instaurées au titre de la « directive oiseaux » :

- 3 sites ont été transmis à la commission européenne : le réservoir de la Marne dit « du Der-Chantecoq » et le réservoir de la Seine dit « lac d'Orient » en 1986, l'étang de la Horre en 1992,
- 5 sites ont été transmis au ministère de l'écologie et du développement durable suite aux consultations de 2001/2002, ainsi qu'une extension,
- 2 sites ont fait l'objet des consultations réglementaires en 2003,

Les sites "Directive Oiseaux" couvrent une surface de 10 248 ha. Toutefois, l'important programme d'extension en cours pourrait permettre d'atteindre plus de 44 000 ha.

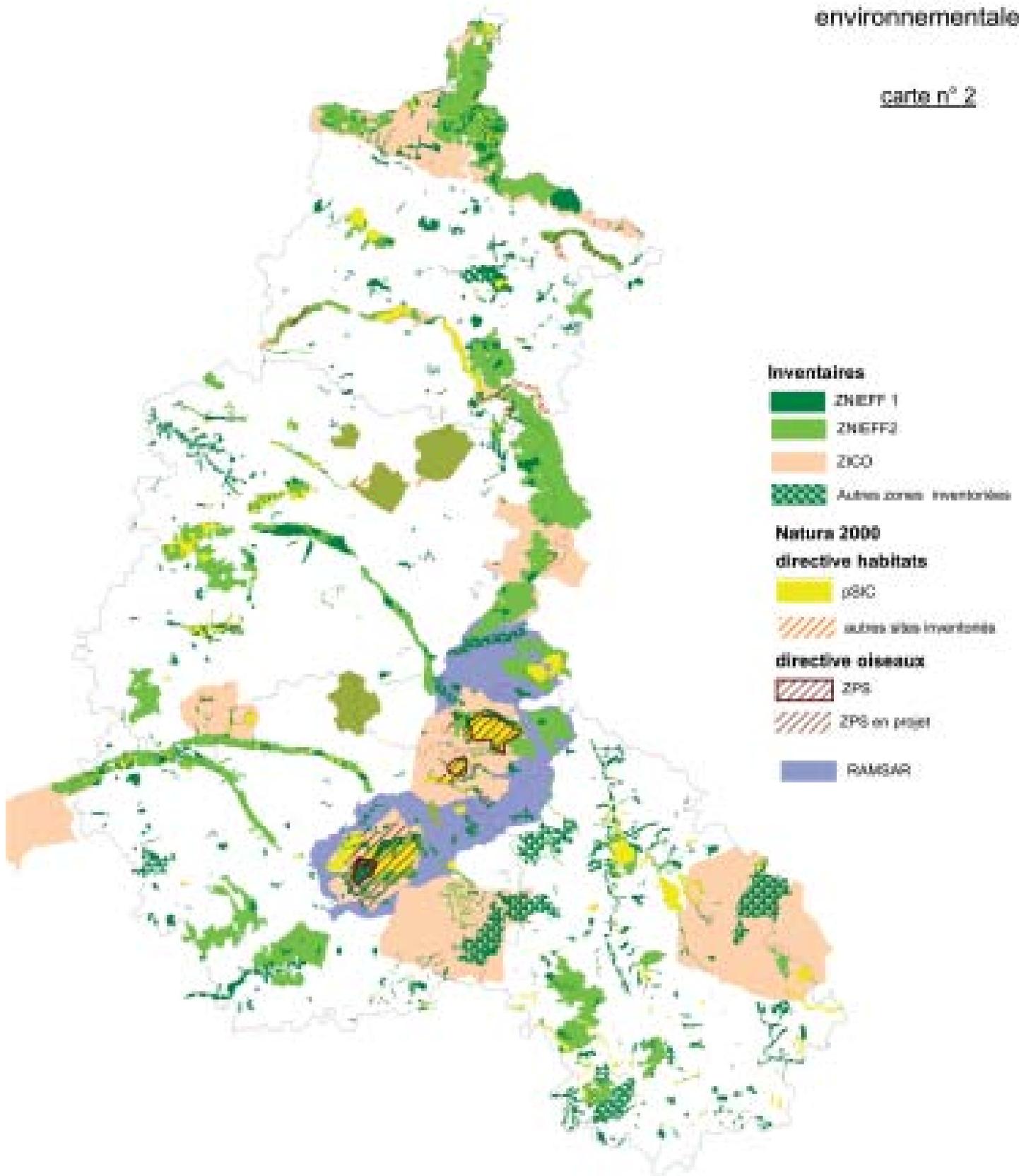
### I.2.2.2 . Les autres espaces protégés

#### 1 zone RAMSAR

Une zone RAMSAR est un territoire classé en application de la convention internationale de Ramsar du 2 février 1971. La zone RAMSAR de Champagne humide est la plus vaste du territoire métropolitain.

Zones  
environnementales

carte n° 2



Cette vaste dépression en forme de croissant de 235 000 ha, concerne 191 communes sur trois départements (soit 10 % de la superficie du territoire régional) ; c'est une zone humide reconnue d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau.

Depuis l'Argonne, au nord, jusqu'à la Seine, au sud, vastes forêts, multitudes d'étangs, mares, rivières et prairies inondables, gravières et grands lacs réservoirs confèrent à ce site d'importantes potentialités pour les oiseaux d'eau d'autant que cette région est située sur les grands axes migratoires reliant l'Europe du nord aux contrées méridionales. De plus, l'extraordinaire diversité végétale et la richesse en amphibiens et insectes renforcent la valeur patrimoniale du site.

#### **5 réserves naturelles nationales**

Une réserve naturelle est un territoire classé en application de l'article L.332-1 du code de l'environnement pour assurer la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et du milieu naturel en général, présentant une importance ou une rareté particulière ou qu'il convient de soustraire à toute intervention susceptible de le dégrader. La décision de classement est prononcée par décret, après consultation des propriétaires concernés, des collectivités locales, des ministères intéressés, de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages et du Conseil National de Protection de la Nature.

Cinq réserves naturelles existent en Champagne-Ardenne :

- la réserve naturelle de Vireux-Molhain (Ardennes) est, en datation, la deuxième plus ancienne réserve géologique de France, et protège un important gisement de fossiles (trilobites) ;

- la réserve naturelle de Chalmessin (Haute-Marne) protège un marais tufeux et ses versants boisés ;

- la réserve naturelle de la pointe de Givet (Ardennes), créée en mars 1999, revêt également un caractère géologique très fort, mais présente un intérêt botanique et entomologique important (espèces subméditerranéennes par exemple) ;

- la réserve naturelle de l'étang de la Horre (Aube et

Haute-Marne), créée en mai 2000, présente un intérêt ornithologique très marqué ; elle est située dans la zone RAMSAR des étangs de Champagne humide et complète le complexe formé par les barrages réservoirs favorables à l'avifaune migratrice.

- la réserve naturelle de la forêt d'Orient (Aube), située également dans la zone RAMSAR des étangs de Champagne humide et incluse dans le parc naturel régional de la forêt d'Orient, présente à la fois une vocation floristique et ornithologique.

#### **4 réserves naturelles régionales**

Les propriétés qui présentent un intérêt particulier, sur le plan scientifique et écologique, quant aux espèces de la faune et de la flore sauvages, peuvent être classées, sur propositions des propriétaires, comme réserves naturelles régionales.

Ces réserves, instaurées par la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, succèdent aux réserves naturelles volontaires. Elles relèvent de la compétence du Conseil Régional en ce qui concerne leur classement, leur protection et leur gestion.

Dans notre région, il existe 4 réserves naturelles régionales. Leur superficie totale est de près de 90 hectares.

#### **30 arrêtés de protection de biotope**

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope sont pris en application de l'article L.411-2 du code de l'environnement. Ils permettent aux préfets de département de fixer les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire, la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées et à interdire des actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux.

#### **7 réserves biologiques**

Sur demande de leur propriétaire, et à la diligence de l'Office National des Forêts, les terrains soumis au régime forestier peuvent être mis en réserve intégrale (opérations sylvicoles et pénétration du public interdites) ou dirigée (interventions sylvicoles limitées et orientées dans un but de préservation des milieux, et site ouvert au public).

En Champagne-Ardenne, les réserves biologiques

situées en forêts domaniales (Source du Ruisseau de l'Ours, Marais des Hauts-Buttés, étang de Berulle, rièzes des Potées, Faux-de-Verzy, et Vauhalaise) représentent une surface de 169 ha.

Les réserves biologiques situées en forêts communales (marais de Gué-d'Hossus et « Cul-du-cerf » à Orquevaux) couvrent 215 ha.

### **1 réserve nationale de chasse et de faune sauvage**

Il s'agit du réservoir du Der-Chantecocq et les étangs latéraux, étape majeure pour la migration de nombreux oiseaux dont les grues cendrées.

### **2 parcs naturels régionaux, et un troisième à l'étude**

Créé sur l'initiative du Conseil Régional et bénéficiant du label « P.N.R. » accordé par l'Etat, un parc naturel régional a pour mission de préserver le patrimoine naturel, paysager et culturel d'un territoire à l'équilibre fragile et de contribuer à son aménagement ainsi qu'à son développement durable.

Il y a deux P.N.R. en Champagne-Ardenne, le P.N.R. de la Montagne de Reims, et le P.N.R. de la forêt d'Orient.

Créé en 1970, le PNR de la forêt d'Orient s'étend sur 70 000 ha et regroupe 50 communes. Il comprend notamment la forêt d'Orient mais aussi les trois grands lacs réservoirs.

Le PNR de la Montagne de Reims date de 1976. Il regroupe 68 communes sur une surface de 50 000 ha. Le site des faux-de-Verzy est sans doute le site phare de ce PNR.

Un troisième parc, couvrant une aire de plus de 100 000 ha, est en cours d'étude dans le Nord des Ardennes.



Réserve de Chalmessin - Ch. Manquillet

## **I.3. L'agriculture**

### **I.3.1. Orientations agricoles dominantes**

Quelques chiffres sur l'agriculture de Champagne-Ardenne :

- ❖ 1 580 000 ha de SAU (Surface Agricole Utile) soit 61% du territoire,
- ❖ 26 000 exploitations,
- ❖ 57 300 actifs agricoles soit 39 250 UTA (Unité de Travail Agricole),
- ❖ 4 grands systèmes de production définis par l'Orientation Technico-Economique des Exploitations (OTEX), soit :
  - viticulture : 26% des exploitations,
  - grandes cultures de vente (céréales, betteraves, oléoprotéagineux, luzerne) : 40% des exploitations,
  - association culture élevage : 11% des exploitations,
  - élevage bovin lait viande : 17% des exploitations.

En fonction des aptitudes culturales des sols, du niveau des contraintes agronomiques mais aussi du progrès des techniques (mécanisation, engrais...) et des orientations de la Politique Agricole Commune, la physionomie agricole et paysagère des régions naturelles s'est affirmée au cours des trente dernières années et conduit à identifier 5 grands groupes de régions selon les systèmes de productions dominants (OTEX) développés par les exploitants (carte n°3) :

#### **les régions de grandes cultures de vente**

\* CHAMPAGNE CRAYEUSE

\* PAYS D'OTHE.

Elles couvrent 33% du territoire régional ; systèmes à base de céréales (blé, orge, maïs...) de betteraves à sucre, d'oléoprotéagineux (pois, colza, tournesol...) ainsi que de luzerne pour la déshydratation. 65 à 70% des exploitations relèvent des OTEX (Orientation Technico-Économique des Exploitations) « Céréales » et « Agriculture Générale ».

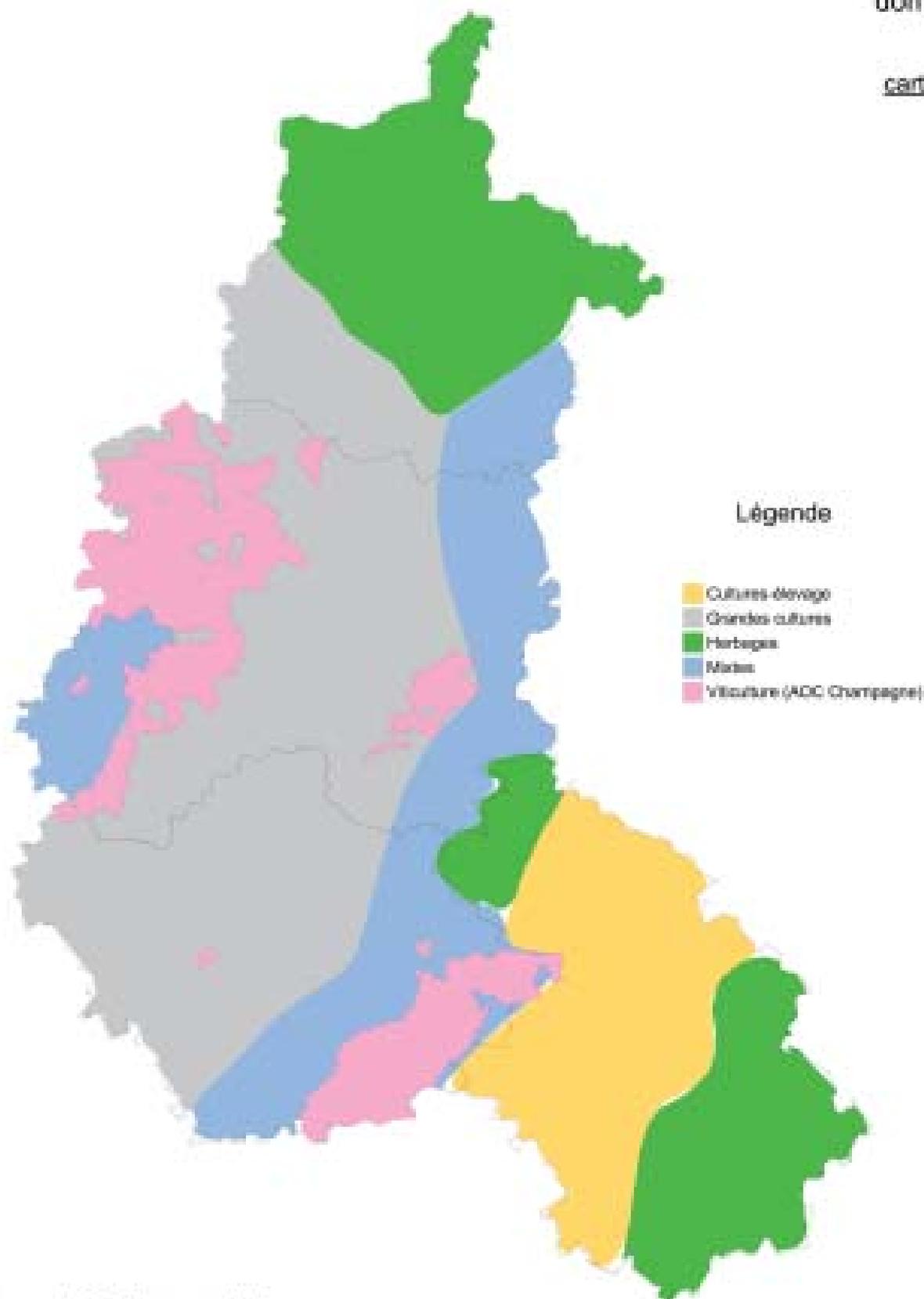
La SAU moyenne est de 115 à 135 ha.

Orientations Régionales de Gestion de la Faune Sauvage  
et d'amélioration de la qualité de ses Habitats

Champagne-Ardenne

Orientations agricoles  
dominantes

carte n° 3



### les régions herbagères

- \* ARDENNES
- \* CRETES - THIERACHE
- \* GRAND BASSIGNY
- \* DER

La surface en herbe occupe toujours au moins 75% des surfaces agricoles de ces secteurs ; 70 à 90% des exploitants sont des éleveurs de bovins, dont 50 à 70% spécialisés en lait.

Ces régions couvrent 24% du territoire.

Variant de 80 à 120 ha dans les Ardennes, la dimension moyenne des exploitations s'élève à 125 ha dans le Der et 155 ha dans le Bassigny.

### les régions de polyculture - élevage

- \* BARROIS HAUT MARNAIS
- \* PLATEAU LANGROIS

L'OTEX « culture-élevage » caractérise environ 45% des exploitations. Ces deux régions haut-marnaises occupent 14% des surfaces régionales.

Les exploitations sont généralement de taille importante (160 à 180 ha/exploitation).

### les régions d'agriculture mixte

Y coexistent plusieurs des systèmes précédents au titre des associations principales suivantes :

- \* systèmes « culture-élevage » et « bovins laitiers » en ARGONNE,
- \* systèmes « grandes cultures » et « culture-élevage » en CHAMPAGNE HUMIDE MARNAISE et PERTHOIS,
- \* systèmes « grandes cultures », « culture-élevage » et « bovins laitiers » en CHAMPAGNE HUMIDE AUBOISE
- \* systèmes « grandes cultures », « culture-élevage » et « viticulture » : cette dernière OTEX caractérise 50% des exploitations de la BRIE ( Côte des Blancs d'Épernay à Bethon) et 70% du BARROIS AUBOIS (Coteaux de Bar sur Seine à Bar sur Aube).

Ensemble, ces régions d'agriculture mixte intéressent 23% du territoire.

S'agissant des exploitations agricoles, la taille moyenne varie de 120 ha (Brie) à 125 ha (Argonne-Champagne humide marnaise) et 140 - 150 ha (Champagne humide et Barrois aubois).

### les régions du vignoble

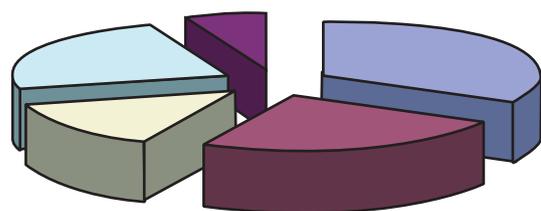
- \* TARDENOIS
- \* VIGNOBLE MARNAIS. AOC

La viticulture marque toute l'économie locale avec 70% (TARDENOIS) et 95% (VIGNOBLE) d'OTEX « Vins AOC » parmi les exploitations.

Ces régions, très localisées sur la bordure ouest de la Marne (cuesta de l'Île de France), occupent 6% de la superficie régionale.

La structure des exploitations est très atomisée : en moyenne, 1 à 2 ha.

Taux d'occupation des sols des grandes régions de cultures



- Régions de grandes cultures de vente
- Régions de polyculture - élevage
- Régions herbagères
- Régions d'agriculture mixte
- Régions du vignoble

### I.3.2. Les mesures agro-environnementales

Depuis 1993, dans le cadre du règlement CEE 2078/92, les mesures agro-environnementales traduisent le souci d'une prise en compte par l'exploitation agricole, des ressources et des patrimoines naturels, dans la perspective d'un développement durable. Citons parmi les mesures territorialisées (et financées à parité par l'État et l'UE) les opérations locales et la prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs.

#### I.3.2.1 . Les opérations locales

Au titre du programme régional agro-environnemental, 4 OGAF/environnement, devenues Opérations Locales en 1995, ont été mises en place sur des problématiques de protection des biotopes et de la biodiversité, ainsi que de

la préservation des paysages et de la lutte contre la déprise agricole. Il s'agit :

- des vallées alluviales de l'Aisne, de la Meuse et de la Chiers (Ardennes), en accompagnement d'un programme LIFE, pour favoriser la nidification et la reproduction du Rôle des Genêts et du Courlis Cendré, sur une superficie d'environ 10 000 ha.

- du lac du Der-Perthois (Marne et Haute-Marne) et de la Forêt d'Orient, la Horre (Aube), sites majeurs de la zone RAMSAR « Étangs de Champagne humide », pour l'accueil, le stationnement et le gagnage de la Grue cendrée lors de ses haltes d'automne et d'hiver entre ses zones d'hivernage (Aquitaine et péninsule ibérique) et de reproduction (Allemagne, Pologne, Scandinavie). Les 2 territoires concernent 60 communes et couvrent 120 000 ha.

- des petites régions naturelles Apance-Amance (Haute-Marne), pour la reconquête de friches et la restauration du paysage, sur 32 communes et 30 000 ha.

Les cahiers des charges, élaborés localement, comportent des mesures touchant à la modification des pratiques agricoles telles que :

- gestion des prairies : retard de fauche et limitation des intrants ;
- conversion de terres arables en herbages extensifs ;
- maintien sur pied des chaumes de maïs ;
- entretien restauration de haies et bosquets ;
- mise en valeur de berges de cours d'eau ;
- remise en état de milieux abandonnés ou en cours d'abandon : reconquête de prairies sur coteaux, réouverture de paysages fermés, entretien de lisières de bois...

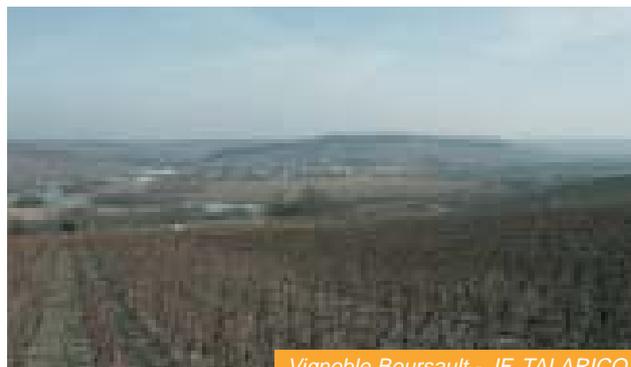
Ces mesures ont mobilisé quelque 400 agriculteurs pour un montant annuel de 492 400 Euros entre 1994 et 1998.

#### 1.3.2.2 . La prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs

Appelée « prime à l'herbe », gérée nationalement, cette mesure a pour objectif de lutter contre la tendance au retournement des prairies permanentes. Il s'agit ainsi de sauvegarder la faune et la flore inféodée à ces prairies en favorisant leur exploitation extensive.

C'est dire son importance pour la préservation de la biodiversité et des paysages, particulièrement dans les petites régions herbagères des Ardennes et du Bassigny, ou d'agriculture mixte culture-élevage de Champagne humide, du Barrois, du plateau de Langres...

Au total, sont concernés annuellement quelque 1 050 éleveurs pour une surface de 71 000 ha, un cheptel de 83 400 UGB (unité de gros bétail), et un montant annuel de primes de 3 100 000 Euros. Compte tenu des vocations et orientations agricoles départementales, le dispositif bénéficie essentiellement à la Haute-Marne (60%) et aux Ardennes (30%).



Vignoble Boursault - JF. TALARICO

## 1.4. La forêt

### 1.4.1. La situation forestière générale de Champagne-Ardenne

Globalement, la Champagne-Ardenne est légèrement plus boisée que le reste de la France mais les disparités entre départements et petites régions sont considérables.

#### 1.4.1.1 . Des surfaces boisées relativement stables

Les grands défrichements de Champagne Crayeuse, pour laisser place à l'agriculture intensive, ou de Champagne humide, pour permettre la création de grands barrages-réservoirs sont désormais terminés.

La surface boisée évolue donc peu, bien que les quelques défrichements encore réalisés ne soient pas entièrement compensés par les boisements de terres abandonnées par l'agriculture ou les boisements linéaires. On estime la baisse de la surface forestière entre 1976 et 1995 à 3 000 hectares de forêts et 9 600 hectares de peupleraies.

Sur cette période les surfaces boisées dans l'Aube et la Marne ont diminué alors qu'elles ont augmenté dans les Ardennes et en Haute-Marne.

De grandes disparités subsistent cependant entre les régions naturelles. Aux taux de boisement élevés de l'Argonne et l'Ardenne Primaire s'oppose le « désert forestier » de la Champagne Crayeuse.

#### I.4.1.2 . Les types de peuplement (source Inventaire Forestier National)

Les feuillus occupent 83 % de la surface boisée (dont 1,6% de peupliers) contre 17 % de résineux.

Les peuplements de type «mélange futaie de feuillus et taillis» occupent 63% des surfaces en Haute-Marne. Ce type de peuplement reste, aussi, très largement prépondérant dans l'ensemble des autres départements (55% pour les Ardennes, 56% pour l'Aube, 61% pour la Marne).

Les futaies de feuillus (chênes, hêtre, frêne) ou les futaies de conifères (épicéa, pin sylvestre) sont surtout représentées dans la Haute-Marne, les Ardennes, dans une moindre mesure la Marne.

Les surfaces notables en taillis simples concernent essentiellement les Ardennes et l'Aube. On y trouve essentiellement du charme, du bouleau, du tremble, du frêne mais aussi chênes et aulnes.

Les peuplements « boisements morcelés » sont présents dans tous les départements, plus particulièrement la Marne et la Haute-Marne.

#### I.4.1.3 . La propriété forestière

Les 3/5 des forêts appartiennent à des particuliers.

Les 2/3 des forêts champardennaises sont dotées de documents de gestion faisant l'objet d'une approbation (les plans simples de gestion concernent les forêts privées soumises de plus de 25 ha). Ces documents sont des outils de gestion et de développement durable entraînant une réflexion des propriétaires dans l'élaboration d'objectifs à long terme. L'objectif prioritaire reste la production de bois mais ces documents visent aussi à assurer une gestion « durable et multifonctionnelle ». La prise en compte de ces objectifs écologiques n'en est qu'à ses débuts.

**La forêt soumise au régime forestier**, gérée par l'O.N.F. se compose en Champagne-Ardenne de 94 000 ha de forêts domaniales et 188 000 ha de forêts appartenant à plus de 900 collectivités. La surface moyenne des forêts domaniales est de 1 000 ha, celle des forêts des collectivités de 230 ha.

**La forêt privée** est morcelée. On estime le nombre de propriétaires privés à environ 120 000. On constate que 75 % des propriétaires ne possèdent que 10 % de

la surface forestière privée; à l'inverse plus de 40 % de la surface appartient à 1 % d'entre eux.

#### I.4.2. La filière forêts / bois

La forêt et la filière bois jouent en Champagne-Ardenne un rôle stabilisateur de l'activité en zone rurale, intervenant en complément des activités agricoles (culture, viticulture, élevage).

La gestion durable des forêts est globalement garantie par les plans d'aménagement des forêts domaniales et communales et les plans simples de gestion ainsi que par l'ensemble des dispositifs réglementaires afférents ; les prélèvements effectués restent inférieurs à la croissance annuelle. Cette gestion est source de revenus pour les propriétaires privés ainsi que pour les nombreuses communes forestières. La forêt et les industries qui y sont attachées contribuent à la richesse économique de la région.

Les forêts champardennaises abritent de nombreuses espèces animales. Pour les sangliers et grands cervidés, les populations augmentent sur l'ensemble des massifs et menacent de façon inquiétante les peuplements forestiers et parfois la biodiversité : les équilibres faune/flore et faune/forêt ne peuvent s'établir spontanément faute de prédateur. Une régulation s'exerce toutefois par la pression de chasse qui constitue alors une source de revenus pour les propriétaires.

#### I.4.3. La nécessité de rechercher un équilibre agro/sylvo/cynégétique

##### I.4.3.1 . Etat des lieux

Les effectifs de la grande faune ont plus que doublé voire triplé depuis 10 ans. Cette situation mérite certes d'être modulée en fonction des espèces et des secteurs géographiques, mais elle se traduit globalement de la façon suivante.

##### Cerf et Sanglier

Au niveau agricole, les indemnités des dégâts sont devenues très importantes. Les dégâts sont en partie contenus par la mise en place d'une politique de protection des cultures. Toutefois cette politique induit de nouvelles problématiques qui sont notamment une concentration des dégâts en forêt, une limitation des biotopes accessibles et probablement un impact sur les corridors écologiques et les déplacements de la grande faune.

Dans de nombreux massifs, les plantations voire les régénérations naturelles sans protection deviennent impossibles. Les dégâts de gibier en forêts ne sont pas indemnisés et ne constituent donc pas un coût pour les chasseurs. Par exemple, là où la régénération du hêtre sans dispositif particulier est encore possible, la rupture de l'équilibre faune/flore se traduit par une perte de biodiversité au seul profit de cette essence.

Les nourrissages artificiels sont de plus en plus pratiqués pour le Sanglier et ne font qu'aggraver cette situation par les effets qu'ils induisent : les laies atteignent à un âge plus précoce leur stade de maturité sexuelle. Les populations et donc les dégâts se concentrent.

Le développement des enclos amène des perturbations au niveau des couloirs de déplacements ainsi que sur le comportement des animaux vivant à proximité en forêt ouverte.

### **Chevreuil**

La situation est nettement moins préoccupante au niveau régional compte tenu du caractère plus diffus des dégâts qu'il occasionne. Mais l'équilibre est déjà largement rompu dans certains secteurs amenant, là aussi, des problèmes de renouvellement des peuplements forestiers, une perte de biodiversité et une augmentation de risques d'épizootie.

Pour ces espèces, au niveau de la sécurité routière, on constate une augmentation des accidents de la route.

#### **I.4.3.2 . Objectifs et moyens développés dans les « Orientations Forestières Régionales »**

Les objectifs seront donc de restaurer l'équilibre agro/sylvo/cynégétique. Ces objectifs ne peuvent être atteints sans l'accroissement de connaissance concernant les populations.

Les objectifs retenus et les moyens préconisés sont les suivants :

- ❖ Développer la connaissance de la capacité d'accueil des territoires.
- ❖ Développer la connaissance des populations de grands gibiers grâce à la poursuite des comptages et au développement de la mise en oeuvre de bio-indicateurs, en vue d'affiner les attributions des plans de

chasse et les conseils en matière d'orientation de gestion pour le Sanglier là où il n'y est pas soumis.

- ❖ Faire évoluer les modes de location des chasses afin de favoriser une exploitation basée prioritairement sur le respect de l'équilibre entre les populations et le milieu.
- ❖ Contrôler strictement la bonne exécution des plans de chasse.
- ❖ Ne laisser se développer les espèces Cerf Sika et Daim que dans des parcs clôturés.
- ❖ Favoriser une chasse proche de la nature, avec un gibier plus sauvage.
- ❖ Eviter toute implantation d'enclos nouveau à but cynégétique.
- ❖ Interdire les agrainages en dehors des périodes de sensibilité des cultures environnantes.
- ❖ Suivre l'importance économique des activités cynégétiques.
- ❖ Mettre en place un observatoire régional économique de la chasse

#### **I.4.4. Les loisirs en forêt et l'accueil du public**

La forêt et la nature constituent une richesse touristique exploitée par de nombreux centres très fréquentés :

- Dans les Ardennes : le musée de la forêt de Renwez (30.400 visiteurs par an), le Parc de vision de Belval (20.000 visiteurs par an).
- Dans l'Aube : la maison du Parc de la forêt d'Orient (27.000 visiteurs par an)
- Dans la Marne: la maison du Lac à Giffaumont (50.000 visiteurs par an), la maison de l'Oiseau et du Poisson d'Outines (26.000 visiteurs par an), la Maison du Parc à Pourcy (11.000 visiteurs par an).

Le patrimoine de la région est conséquent, propice au tourisme de découverte de la nature, la forêt qui occupe un quart du territoire associée aux activités de chasse et de pêche est un atout.

Cependant, le développement de cette offre touristique doit prendre en considération la protection des espaces et des espèces.

Toutes les villes importantes de la région, si ce n'est Châlons-en-Champagne, sont situées à proximité de zones forestières. Le tourisme de nature fait partie des axes stratégiques de développement touristique pour de nombreuses zones de la région.

Les espaces boisés et de nombreux sites « naturels » sont très fréquentés: Grands Lacs de Champagne, « les 4 lacs de la région de Langres », « Faux de Verzy », Vallées de la Meuse et de la Semoy...

La pression de la fréquentation ne cesse de s'accroître amenant des problèmes variés : piétinement, sécurité en période de chasse, sécurité vis-à-vis des autres usagers, dégradations et trouble de la quiétude de la faune sauvage liés aux engins motorisés.

Recommandations faites dans le cadre des « Orientations Régionales Forestières » de la région Champagne-Ardenne et bénéfiques pour la faune sauvage et ses habitats :

- ❖ Augmenter les subventions d'acquisitions de forêts par des collectivités grâce à la mise en oeuvre de la « Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles ».
- ❖ Limiter la cueillette des champignons et autres menus produits à la consommation familiale.
- ❖ Limiter la fréquentation motorisée qui porte atteinte aux milieux et favorise les dépôts d'ordures sauvages.
- ❖ Développer l'éducation à l'environnement.

## I.4.5. Les applications environnementales

### I.4.5.1 . Les enjeux définis par les « Orientations Régionales Forestières »

La gestion forestière doit être plus respectueuse de l'environnement et présenter un caractère durablement conservatoire. Une telle gestion passe par une bonne adaptation aux réalités locales qu'elles soient économiques, paysagères ou stationnelles.

### **Pour faire face à la demande croissante d'environnement**

La population française est urbaine à près de 80 % et exprime une préoccupation croissante pour la conservation des espaces naturels ; en Champagne-Ardenne, cette proportion urbaine est plus faible (62%), la densité de population est l'une des plus faibles de France, et hormis pour Châlons-en-Champagne, les forêts restent à proximité immédiate de la plupart des centres urbains. Ces conditions permettent de satisfaire la demande sociale «de présence d'espace forestier de proximité». Cependant la demande s'exprime plus sur la qualité de la gestion des espaces, et sur la préservation de certains milieux comme les zones humides et les ripisylves.

### **Pour faire face aux exigences des consommateurs**

A l'échelle mondiale, sous la pression de mouvements de consommateurs, les grands réseaux de distribution anticipent progressivement les exigences nouvelles concernant l'origine des bois, et exigent à leur tour la garantie que le matériau est issu de forêts « gérées de façon durable » transformé dans des entreprises capables d'en fournir la preuve.

Pour répondre à cette attente, les propriétaires forestiers se sont engagés dans une démarche de certification forestière dans le cadre du dispositif PEFC. La forêt champardennaise a ainsi été certifiée le 1er avril 2003.

De même, les exploitants forestiers et entrepreneurs de travaux forestiers ont initié une démarche de qualité par l'élaboration d'une charte. La charte de qualité des travaux forestiers est désormais en place. L'ensemble du dispositif permettra ainsi aux industriels de répondre à cette demande sociale.

### I.4.5.2 . Les priorités définies par les « Orientation Forestières Régionales »

#### **Mieux connaître les forêts**

Le travail de connaissance des stations forestières sur lequel s'appuient les plans de gestion pourrait utilement être poursuivi par une description et un inventaire des biotopes forestiers, en commençant par les biotopes les plus rares. Cette orientation est actuellement en cours de réalisation puisque la Champagne-Ardenne est une région pilote pour relancer la typologie des stations forestières. Depuis 2001, de nouveaux guides de stations sont en cours de rédaction.

### **Inscrire l'environnement dans la gestion**

Conformément aux dispositions de la Loi d'Orientation Forestière de juillet 2001, les documents de gestion, et notamment les aménagements et les plans simples de gestion doivent mentionner l'état des connaissances en matière d'environnement et les prendre en compte dans la gestion courante.

Pour les forêts qui n'en sont pas dotées, il est souhaitable de mettre à la disposition du gestionnaire un minimum d'information sur des règles simples de gestion qui assurent une bonne prise en compte de l'environnement.

#### ❖ Mélanger les essences

Le mélange d'essences forestières donne aux peuplements forestiers une meilleure capacité d'accueil pour les espèces animales et végétales, et une meilleure santé (en terme de résistance aux événements météoriques ou aux attaques parasitaires). Le mélange raisonné d'essences présente des avantages pour le sylviculteur lui-même : meilleure adaptabilité économique, intérêt sylvicole.

#### ❖ Mélanger les structures

Le mélange des structures, lui aussi, donne aux peuplements forestiers une meilleure capacité d'accueil pour les espèces animales et végétales, et une plus grande variété paysagère. Le maintien de la variété de structures des peuplements forestiers, voire son amélioration, est recommandable. Cela peut passer par la réduction de surface des unités de gestion sylvicole (parcelles forestières), la mise en oeuvre de certaines méthodes d'aménagement (allongement de durée de régénération par plage, futaie irrégulière, taillis sous futaie) ou de sylviculture moins « homogénéisantes » (peuplements multistrates, par exemple).

#### ❖ Porter attention aux espèces secondaires (petite faune, flore non ligneuse)

Le forestier porte généralement attention aux grandes espèces animales (grands mammifères, oiseaux) et aux espèces végétales caractéristiques de la station ou emblématiques. La diversité passe aussi par d'autres espèces (petits mammifères, insectes, mousses, ...). Certaines mesures peu coûteuses peuvent être très efficaces comme le main-

tien d'arbres morts et d'îlots de vieillissement qui sont particulièrement favorables à la faune cavernicole.

#### ❖ Porter attention aux zones humides

Les milieux humides en forêts (bords de cours d'eau, mares, anciens canaux de drainage, étangs) ou en lisières forestières, constituent des habitats différents des milieux forestiers voisins. Comme par ailleurs ils présentent des difficultés particulières qui renchérissent ou compliquent les activités d'exploitation forestière, la rentabilité de celles-ci y est faible pour un impact environnemental fort ; il ne paraît donc pas impossible de soustraire ces milieux à la gestion forestière classique. Dans ces zones humides la pratique du balivage au profit d'essences adaptées telles que l'aulne glutineux ou même l'introduction de ces essences peuvent être conseillées.

#### ❖ Prendre des précautions lors des travaux forestiers

Certaines précautions, lors des travaux sylvicoles, des travaux d'exploitation ou de création d'équipements en pistes et routes forestières, peuvent contribuer efficacement et à moindre coût à la prise en compte de l'environnement.

- Privilégier les régénérations naturelles
- Préserver ou réimplanter des bandes forestières le long des cours d'eau, tout en respectant, quand elles sont prescrites, les distances de boisement par rapport aux cours d'eau.
- Limiter le dépôt de rémanents dans les zones inondables
- Maintenir l'équilibre entre milieux ouverts et fermés.

### **Mieux protéger les espaces forestiers menacés**

❖ L'inventaire ZNIEFF doit permettre la prise en compte des habitats forestiers exceptionnels dans les documents de gestion. Une fois ces inventaires effectués, un effort pour en faire connaître les résultats aux propriétaires et gestionnaires concernés doit permettre à ceux-ci de les prendre en compte dans leur gestion (pour les forêts privées, rôle du CRPF en relation avec la DIREN). En cas

de menace grave, l'utilisation des outils réglementaires existants, à la demande du propriétaire (réserve naturelle régionale) ou des pouvoirs publics (arrêté de protection de biotope, réserve naturelle nationale), peut donner un cadre juridique plus fort aux mesures de gestion conservatoire.

Notons que depuis juillet 2002, la loi d'orientation forestière a introduit des évolutions et dispose clairement dans son article 1er que :

« ...la politique forestière prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale des forêts et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable... La gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique,(...) les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes, aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes... Le développement durable des forêts implique un équilibre sylvo-cynégétique harmonieux (...) atteint notamment par l'application du plan de chasse... »

L'article 5 précise que « tout propriétaire exerce sur ses bois, forêts et terrains à boiser tous les droits résultant de la propriété dans les limites spécifiées par le présent code et par la loi, afin de contribuer, par une gestion durable, à l'équilibre biologique du pays et à la satisfaction des besoins en bois et autres produits forestiers... ».



Boisement sur versant (CRPF)

## I.5. La chasse

La chasse se définit comme une activité globale qui ne peut être réduite à une action de prélèvement de la faune. Depuis la loi du 26 juillet 2000, la chasse est reconnue comme une activité de gestion de la faune sauvage et des milieux à part entière « La pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, participe à cette gestion et contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique...les chasseurs doivent contribuer à la gestion équilibrée des écosystèmes. »

La Champagne-Ardenne constitue une grande région cynégétique. Comme dans pratiquement toutes les régions de France, la chasse s'organise à différents niveaux, de l'échelon régional à celui plus local. Elle représente près de 43 500 pratiquants avec des types de chasse variés.

### I.5.1. Différents organismes coordonnant et gérant cette activité

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage est un Etablissement Public Administratif dont les missions essentielles sont de réaliser des études, des recherches concernant la conservation, la restauration et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats mais également de participer à la mise en valeur et la surveillance de la faune sauvage ainsi qu'au respect de la réglementation relative à la police de la chasse.

La Fédération Nationale des Chasseurs a un rôle de promotion et de défense de la chasse ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques.

La Fédération Régionale des Chasseurs de Champagne-Ardenne, qui regroupe quatre Fédérations Départementales des Chasseurs (FDC), a comme missions d'assurer leur représentation à l'échelon régional, d'organiser la coopération entre ces Fédérations Départementales et de coordonner leurs activités en liaison avec la Fédération Nationale des Chasseurs. De plus, elle est consultée par le Préfet de Région pour l'élaboration des orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité des habitats.

Les Fédérations Départementales des Chasseurs, agréées au titre de la protection de la nature et de l'environnement, ont pour rôle essentiel de contribuer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique et à la protection de la faune sauvage et de ses habitats mais également d'assurer la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen du permis de chasser. Par ailleurs, elles conduisent des actions de prévention et assurent l'indemnisation des dégâts de grands gibiers.

### I.5.2. Les autres associations de chasse en Champagne-Ardenne

Un grand nombre d'associations spécialisées concernant la chasse existent et cohabitent en région Champagne-Ardenne. Certaines rassemblent des chasseurs de groupes d'espèces ou d'espèces particulières (grand gibier, petit gibier, gibier d'eau, bécasses, etc. ). D'autres sont relatives à un mode de chasse particulier ou de régulation (vénerie, chasse à l'arc, piégeurs ; etc...) ou sont des subdivisions départementales d'associations nationales. Il y en a qui évoluent sur une échelle beaucoup plus réduite autour d'un territoire défini et ont vocation de gestion, d'organisation (GIC, ACCA,...).

Les Fédérations Départementales de Chasseurs encouragent au niveau local la création de structures locales sur des territoires où est mise en œuvre une gestion plus ciblée du gibier. A l'échelle communale la Fédération incite les différents acteurs du monde de la chasse à se rassembler au sein d'associations (Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA), sociétés communales ou privées). Au niveau intercommunal, les Fédérations Départementales de Chasseurs incitent à la création de Groupements d'Intérêt Cynégétique (GIC).

	Ardennes	Aube	Marne	Haute Marne
Groupements d'intérêts cynégétiques	20	24	25	13
ACCA	6	0	40	20

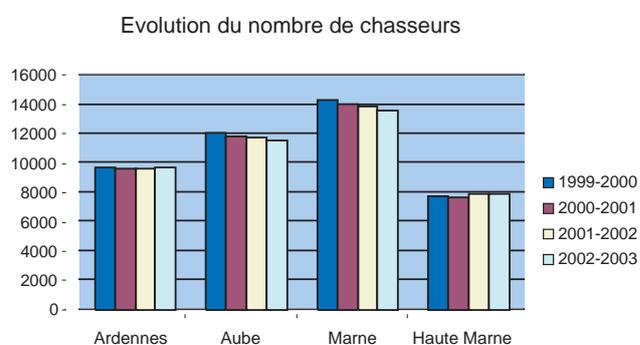
Source : FRC Champagne-Ardenne

Le succès et le bon fonctionnement de ces structures ne sont liés qu'à la motivation et à l'investissement de ses membres bénévoles.

### I.5.3. Les chasseurs en Champagne-Ardenne

Les chasseurs de la région Champagne-Ardenne, comme dans le reste de la France, sont en constante diminution depuis 1974 (année comptant le maximum de chasseurs en France avec 2 178 100 pratiquants contre 1 400 000 environ actuellement). La région Champagne-Ardenne compte pour la saison de chasse 2002-2003 près de 43 500 chasseurs.

Si l'on observe la répartition des chasseurs selon leur classe d'âge, on remarque que cette population est vieillissante, 50% des chasseurs ont plus de cinquante ans. Il faut signaler également que seulement 2% de ces chasseurs sont des femmes.



Source : FRC Champagne-Ardenne

### I.5.4. L'examen du permis de chasser

L'obtention du permis de chasser est subordonnée à la réussite d'épreuves pratiques et théoriques organisées par l'ONCFS avec le soutien et la collaboration des Fédérations Départementales des Chasseurs.

Pour l'année 2002, le taux de réussite régional est d'environ 61,6 %, sachant que plus de 2000 candidats ont passé l'examen. Le nombre plus important de candidats dans le département des Ardennes peut s'expliquer par un nombre de Belges important.

### I.5.5. Les différents modes de chasse

Les modes autorisés sont la chasse à tir, à courre, à cor et à cri ou au vol. Nous avons dans notre région des modes de chasse dérogatoires.

❖ La chasse à tir se pratique à l'aide d'un fusil, d'une carabine ou à l'arc. Elle concerne toutes les espèces de gibier et se pratique seul, en battue, au chien d'arrêt ou au chien courant.

❖ Pour la chasse à courre, ce sont les chiens qui chassent, l'homme n'étant qu'un auxiliaire de la meute. Ce mode de chasse se définit par la poursuite de l'animal chassé. Pour chasser à courre, il faut disposer d'une licence de meute délivrée par le Préfet.

❖ La vénerie sous terre ou chasse sous terre est assimilée à la chasse à courre. Elle consiste à capturer par déterrage l'animal chassé (Renard, Blaireau, Ragondin) acculé dans son terrier par des chiens. L'animal est déterré uniquement à l'aide d'outils manuels.

❖ La chasse au vol est un mode de chasse très ancien. Elle consiste en la capture d'un gibier (Perdrix, Faisan, Lièvre d'Europe, Lapin de garenne, Pigeons, Corvidés et même Chevreuil) avec un rapace dressé. On distingue le bas-vol, pratiqué notamment avec des autours, des buses de Harris et des éperviers, principalement sur le lapin, et le haut-vol, pratiqué par des faucons, par exemple sur la Perdrix. Ce mode de chasse est très peu pratiqué.

❖ Les chasses traditionnelles aux engins de certains oiseaux de passage. Il s'agit :

- de la tenderie aux vanneaux, autorisée sur 17 communes des Ardennes ; elle consiste en la capture des vanneaux huppés et des pluviers dorés à l'aide de filets à nappes fixées à terre.

- de la tenderie aux grives, également autorisée dans les Ardennes ; elle consiste à attraper des grives avec un collet en crin de cheval (las) posé dans les arbres ou au sol. Ce mode de chasse, très réglementé, est limité à certaines zones des Ardennes.

❖ La chasse de nuit au gibier d'eau peut s'exercer dans trois des quatre départements de Champagne-Ardenne (Ardennes, Aube, Marne) mentionnés dans le code rural à partir de huttes, tonnes, gabions, hutteaux, ou autres postes fixes existant au 1er janvier 2000 et ayant fait l'objet d'une déclaration auprès du préfet du département avant le 1er janvier 2001.

Nombre de hutte ayant une autorisation pour la chasse de nuit			
	Ardennes	Aube	Marne
Nombre de huttes	291	189	162

Source : FRC Champagne-Ardenne

Tous les modes de chasse sont pratiqués en région Champagne-Ardenne de manière plus ou moins représentée. De plus, la quasi-totalité des espèces gibiers y est présente excepté le gibier de montagne.

A ces différents modes de chasse sont associés différents groupes de races de chiens qui concourent à la pratique de la chasse. Cette définition est essentielle, car, au-delà du mode de chasse, c'est le chien qui indique le type de chasse pratiqué (les chiens d'arrêt, les chiens courants, les chiens de déterrage, les chiens de sang, les chiens de rapport). La cynophilie cynégétique est très riche et est très fortement associée à l'aspect culturel de la chasse. Elle en reste un élément essentiel. Les conséquences économiques sont également nombreuses.

### I.5.6. Le poids économique de la chasse

Aucune étude récente sur le poids économique de la chasse en région Champagne-Ardenne n'a été réalisée. Une enquête, menée en 1993 par Jean-Michel PINET (Professeur à l'Institut National Agronomique de Paris Grignon), a évalué à l'échelle de la France les dépenses engagées par un chasseur moyen. Les résultats de cette étude ont donc été utilisés afin d'évaluer de façon approximative le poids économique de la chasse en Champagne-Ardenne. Il est important de préciser que le chiffre d'affaires régional est calculé sur la base de la dépense moyenne annuelle du chasseur français en 1992, actualisée pour 2001 en tenant compte de l'évolution du pouvoir d'achat qui mesure l'érosion monétaire due à l'inflation (données INSEE - 2001). Cette dépense moyenne, estimée à 1 368 Euros par chasseur, est certainement inférieure aux dépenses réelles des chasseurs de Champagne-Ardenne, elle conduirait, pour l'ensemble de la Champagne Ardenne, à un montant d'environ 59 millions d'Euros pour 43 500 chasseurs.

### I.5.7. Les outils de gestion de la faune sauvage

Plusieurs méthodes permettent de caractériser les éventuelles variations dans les populations d'espèces gibiers.

Certaines consistent en des dénombrements d'individus (à vue) d'une espèce sur un territoire donné : méthode des approches et affûts combinés pour le Cerf élaphe, poussée/battue sur secteur (échantillon

et méthode des IKA pour le Chevreuil). Leurs objectifs sont de donner une estimation, la plus juste possible, de l'effectif d'une population à un moment donné, de répéter l'opération en conservant le même protocole et de constater les variations de la population étudiée.

Des méthodes peuvent être absolues (détermination de densités d'oiseaux par exemple à vue par une battue à blanc, nécessitant un grand nombre d'observateurs bénévoles) ou relatives (méthodes indiciaires avec des données non pas par rapport à une surface mais par rapport à une longueur – cas de l'Indice Kilométrique d'Abondance - ou à une durée de recensement – cas de l'Indice Ponctuel d'Abondance). Des méthodes permettant de compléter ces informations de manière qualitative y sont souvent associées (échantillonnage des compagnies de perdrix).

D'autres techniques permettent de connaître seulement la répartition géographique d'une espèce dans un milieu (exemple : critère de présence/absence sur des territoires, dénombrement des indices de présence avec les fèces ou les traces).

Pour l'avifaune migratrice telle que la Bécasse des bois ou encore le Pigeon ramier, la méthode dite de capture/marquage/recapture est utilisée en région Champagne-Ardenne. Elle permet d'évaluer éventuellement les variations des effectifs des populations (nombre de captures en fonction de l'effort de capture, proportion de jeunes par rapport aux adultes) de façon ponctuelle, mais aussi à l'échelle nationale, et de déterminer les trajets migratoires des oiseaux suivis. L'importance et les moyens mis en œuvre pour ce type de suivi sont fonction de l'intérêt porté par le responsable de cette activité.

Pour finir, les indices biologiques, appelés aussi bio-indicateurs, et le suivi des prélèvements annuels (tableaux de chasse) sont des outils de gestion des populations vis-à-vis de leur environnement. Les informations relevées par la mesure de bio-indicateurs (relevés notamment sur les grands mammifères tués à la chasse) portent sur la biométrie (âge, poids moyen, indicateurs de fécondité, etc.), l'impact sur la flore (Indice de Pression Floristique), etc.

Toutes ces méthodes ont leurs propres limites et la fiabilité des résultats exige souvent que plusieurs techniques soient utilisées conjointement.

A noter que certaines espèces font l'objet d'études particulières de recherche :

- ❖ Etude perdrix : suivi des différentes causes de mortalité (prédation, agriculture...)
- ❖ Etude lièvre : suivi de l'état des populations (indice ponctuel d'abondance, analyse des prélèvements, taux de fécondité des hases...)
- ❖ Etude sur l'échinococcose alvéolaire : localisation des zones à risques (prélèvement des fèces)
- ❖ Etude gelinottes

Les services techniques des quatre FDC de la région ainsi que les services départementaux de l'ONCFS, participent à la collecte d'informations dans le cadre de réseaux d'observateurs mis en place par l'ONCFS.

Ces réseaux sont les suivants :

- ❖ oiseaux d'eau, anatidés et foulques, seulement (ce réseau s'intéresse depuis peu au suivi des zones humides),
- ❖ cervidés (cerfs - chevreuils) et sanglier,
- ❖ bécasse,
- ❖ oiseaux de passage,
- ❖ perdrix grise - perdrix rouge - faisán,
- ❖ castor,
- ❖ vison,
- ❖ galliformes de montagne (dont la gelinotte),
- ❖ suivi sanitaire de la faune sauvage,
- ❖ lynx et ours brun (pour mémoire).

Ces réseaux nationaux de suivi de la faune sauvage, « couvrant » plus d'une cinquantaine d'espèces.

## Les différents outils permettant une gestion des prélèvements

Le premier moyen de gestion des prélèvements des espèces gibiers est de jouer sur le temps de chasse. Aux niveaux national et régional, cela se traduit par l'obligation de fixation de périodes de chasse qui peuvent varier selon les modes de chasse et les espèces.

Pour permettre d'améliorer localement l'application de nouveaux systèmes de gestion, un arrêté ministériel a prévu la possibilité pour le Préfet d'approuver des plans de gestion cynégétique (PGCA) pluriannuels élaborés par des groupements de détenteurs de droit de chasse. Seul le département de l'Aube possède des PGCA ; ils sont au nombre de 19.

Le plan de chasse (PC) est actuellement régi par le Code de l'Environnement et le Code Rural. Pour l'ensemble du territoire national, les espèces de grand gibier sont soumises obligatoirement aux plans de chasse, exceptée l'espèce sanglier pour laquelle il est facultatif comme pour toutes les autres espèces chassables.

Le Préfet peut instituer un plan de chasse pour ces dernières espèces sur l'ensemble du département ou pour une partie à la condition que celle-ci constitue une unité de gestion de l'espèce. Le tableau ci-après présente un récapitulatif des plans de chasse et PGCA en région Champagne-Ardenne.

## 1.5.8. Les espèces classées nuisibles

Le Préfet détermine les espèces d'animaux classées nuisibles. Il doit le faire dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique, pour prévenir les dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles et dans le cadre de la protection de la flore et de la faune. Le classement des espèces se fait au niveau départemental à partir d'une liste nationale fixée par le ministre chargé de la chasse. Toutes les espèces classées nuisibles peuvent être chassées par les moyens de chasse légaux (à courre, à tir ou au vol) et pendant les périodes autorisées. En dehors de cette période, le Code Rural parle de destruction. Le piégeage est le principal moyen utilisé en région Champagne-Ardenne pour la régulation des Mustélidés, du Renard roux, du Rat musqué, du Ragondin et des Corvidés. Ce mode de régulation est utilisable toute l'année mais est soumis à une réglementation contraignante. La régulation des espèces classées nuisibles est également possible à tir par armes à feu ou à l'arc en respectant certaines conditions. Le déterrage, le furetage, la chasse au vol peuvent être également utilisés.

## 1.5.9. Le système de subvention des Fédérations Départementales des Chasseurs

Les FDC de la région Champagne-Ardenne ont mis en place dans leur département respectif un système de versement de subvention à leurs adhérents. Elles sont allouées pour différents types d'aménagement en faveur du grand et du petit gibier. Les Jachères Environnement / Faune Sauvage (JEFS) misent en place suite à l'instauration de la PAC couvrent 1500 hectares/an en Champagne-Ardenne. Des études ont montré que certaines JEFS sont très

**Les plans de chasse départementaux en région Champagne-Ardenne, et autres mesures de gestion des prélèvements**

Espèces	Ardennes	Aube	Marne	Haute Marne
Cerf élaphe Cerf sika	PC total Qualitatif et Quantitatif	PC total Qualitatif et Quantitatif PC	PC total Qualitatif et Quantitatif	PC total Qualitatif et Quantitatif
Daim, Chevreuil	PC total Qualitatif et Quantitatif	PC total Qualitatif et Quantitatif	PC partiel Quantitatif	PC total Qualitatif et Quantitatif
Sanglier	PC partiel Quantitatif	PGCA	PC partiel Quantitatif	PC total Qualitatif et Quantitatif
Lièvre d'Europe	PC partiel	PC partiel ou PGCA	PC partiel	PC partiel
Perdrix	PC partiel	PC partiel ou PGCA	PC partiel	rien
Faisan	PC partiel	PGCA	PC partiel	rien
Vanneau	PMA sur les secteurs à tenderies	rien	rien	rien

Source : FRC Champagne-Ardenne

riches en insectes et exercent, de ce fait, un grand attrait pour les insectivores. Un effet positif a également été mis en évidence sur le taux de reproduction de certains oiseaux.

Une aide financière de la région Champagne-Ardenne s'élevant à 4 millions d'euros depuis 1995 à travers la plantation de haies, buissons, les bandes intercalaires, espace de quiétude, bandes enherbées, a permis notamment :

- d'augmenter la biodiversité (développement d'insectes auxiliaires prédateurs utiles à l'agriculture, développement de quelques micro-mammifères servant de support de nourriture aux espèces prédatrices) ;
- de lutter contre l'érosion ;
- de restaurer des paysages ruraux...

Des aides à la capture différentes selon les départements sont allouées afin de favoriser une meilleure gestion des espèces et améliorer la régulation des espèces classées nuisibles.

A chaque type de subvention correspond un cahier des charges bien défini.

#### 1.5.10. Cas particulier de l'indemnisation et de la prévention des dégâts agricoles

Les espèces causant le plus de dommages actuellement sont les espèces de grand gibier, principalement Cerf élaphe et Sanglier puis viennent ensuite le Renard roux, le Ragondin et le Rat musqué, les Corvidés, le Blaireau, le Lapin de garenne et très localement le Lièvre d'Europe ainsi que les Mustélidés.

En ce qui concerne les espèces classées nuisibles (hormis le Sanglier) le nombre de dossiers de plainte ainsi que le montant des dommages sont très varia-

bles selon les années. Pour le Renard le montant des préjudices occasionnés dans la région en 2002 s'élève à 28 000 euros. En ce qui concerne les mustélidés le coût est de 20 000 euros, la majeure partie (75%) de ces préjudices étant causés par la Fouine.

L'indemnisation des dégâts occasionnés aux récoltes est assurée par les Fédérations Départementales des Chasseurs. Elle n'est possible que pour les dégâts occasionnés par les seuls Sangliers et grands gibiers soumis à un plan de chasse.

Les sources de financements sont : les taxes de plan de chasse (taxe parafiscale) ; les surtaxes fédérales ; les timbres départementaux « grand gibier » ou « sanglier » ; le reversement par la FNC aux FDC d'une partie de la recette des timbres grands gibiers nationaux ; les produits des placements financiers des ressources mentionnées précédemment. Ils permettent en premier lieu de régler les dossiers d'indemnisations et leur traitement (coût du personnel, des estimateurs). Les frais de prévention, de gestion de la grande faune y sont également rattachés.

Les FDC ont également pour mission d'aider à la mise en place de systèmes de prévention des dégâts agricoles. Actuellement, le système le plus utilisé par les FDC est la pose de clôture électrique afin d'éviter la pénétration des animaux dans les cultures. La prévention se fait également par le soutien à la mise en place de cultures de dissuasion (ou cultures à gibier).

Si on s'intéresse aux dégâts du grand gibier en région Champagne-Ardenne, ils représentent en 2002 un coût de 2 millions d'euros hors frais de gestion et de prévention. 80% des dégâts sont dus au Sanglier, 15 % à l'espèce Cerf élaphe et 5 % au Chevreuil. Le volume total des dégâts (montants) augmente dans tous les départements.

<b>Evolution des montants des dégâts par département (en euros) (coût des dégâts sans les frais annexes de gestion et de prévention)</b>				
	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
Ardennes	159 323	178 495	215 895	284 985
Aube	121 310	208 696	178 915	293 286
Marne	398 664	541 587	593 636	771 183
Haute-Marne	742 410	511 173	568 173	681 372
<b>Champagne-Ardenne</b>	<b>1 421 707</b>	<b>1 439 951</b>	<b>1 556 619</b>	<b>2 030 826</b>

Source : FRC Champagne-Ardenne

## I.6. Le tourisme

Culturellement, historiquement, la Champagne-Ardenne, au rebours de l'Alsace ou de la Bretagne, ne bénéficie pas, dans l'esprit du public, d'une image de marque très typée ni attractive. On sait qu'on y produit un vin prestigieux et que les rois de France s'y faisaient sacrer à Reims ; pour le reste, elle évoque plutôt des souvenirs de guerres à intervalles réguliers, ou d'aridité avec la Champagne dite « pouilleuse » (en référence au pouillot, petite herbe commune dans les savarts) décrite par Arthur Young, Victor Hugo ou Alexandre Dumas père.

Pourtant, sans posséder ces atouts pour un tourisme de masse que sont la mer ou la montagne, la région s'est engagée depuis 2 décennies à valoriser le capital d'un patrimoine diversifié que sont la nature, la forêt, les paysages, les lacs et étangs... propices aux activités de randonnées, de sports nature ou nautique, de découverte naturaliste ou encore cynégétique pour accueillir et retenir une clientèle originaire de l'Europe du Nord.

Cette politique se traduit, pour l'État, par la définition et la mise en place progressive de pôles touristiques territoriaux qui matérialisent l'engagement d'une démarche collective intercommunale de développement touristique de

« pays », associant activités de loisirs et hébergements variés ciblés sur des publics de groupe et familiaux pour des séjours de courte et moyenne durée.

Les espaces ruraux touristiques ainsi constitués mettent en évidence trois grands ensembles, chacun avec ses caractéristiques et sa personnalité propre :

- ❖ Les pôles centraux de la Champagne humide, autour des grands lacs réservoirs du Der-Chantecoq et de Forêt d'Orient (parc naturel régional) et du Barrois viticole, qui se prolongent sur le bassin de l'Amance et le pays d'Othe, au sud de Troyes.

- ❖ Les pôles du sud-est de la Haute-Marne (Barrois, Plateau de Langres, Grand Bassigny.....) : pays des massifs forestiers (Auberive, Arc en Barrois, Châteauvillain) et des sources (Aube, Marne, Meuse...), autour de la petite ville historique de Langres et du centre thermal de Bourbonne-les-Bains.

- ❖ Les pôles ardennais (Vallée de la Meuse et massif de l'Ardenne, Thiérache et Crêtes centrales) qui se prolongent vers l'Argonne vouzinoise et marnaise.

- ❖ Le pôle suburbain de la Montagne de Reims, parc naturel régional, au cœur du vignoble marnais.

Les espaces ruraux touristiques de Champagne-Ardenne couvrent près de la moitié du territoire régional et regroupent près d'un tiers de la population.

### Capacité d'accueil par catégories principales d'hébergements (lits)

Pôles	Hôtels	Campings*	Gîtes**	H. Collectifs***	Total
Champagne humide	380	6 670	1 555	665	9 270
Sud haut-marnais	900	2 000	710	745	4 355
Ardennais	350	8 230	980	690	10 250
Montagne de Reims	165	435	315	35	950
<b>Total</b>	<b>1 795</b>	<b>17 335</b>	<b>35 060</b>	<b>2 135</b>	<b>24 825</b>
<b>%</b>	<b>7</b>	<b>70</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>100</b>

\* Campings homologués, aires naturelles et à la ferme

\*\* Gîtes ruraux, chambres d'hôtes, meublés de tourisme

\*\*\* Centres de vacances, maisons familiales, gîtes d'étape

Source : Inventaire Communal 1998 et DRT

Traversant et reliant ces ensembles, sentiers pédestres, équestres, VTT, ... de randonnées et voies navigables (Meuse, canaux de l'Aisne à la Marne, latéral à la Marne, Marne-Rhin, Marne-Saône) sont autant d'infrastructures et d'aménagements linéaires invitant au développement du tourisme de petite et grande randonnée ainsi que du tourisme fluvial.

### Itinéraires de randonnées recensés par grand pôle touristique

Champagne humide	Sud Haut Marnais	Ardennais	Montagne de Reims
900 km	600 km	700 km	300 km

Source : DRT

Même si la prise de conscience est relativement récente, le tourisme rural, vert, de nature, etc. constitue désormais un axe privilégié de diversification économique et d'aménagement des espaces naturels et ruraux champardennais.

Ces axes de développement touristiques ne sont pas sans conséquence sur la faune sauvage :

- Les sports nautiques (canoë-kayak, scooter...) et principalement ceux motorisés constituent une source importante de dérangement notamment pour les oiseaux d'eaux sur les grands lacs. Les espèces en fin d'hivernage qui se préparent à réaliser une migration éprouvante y sont le plus sensibles. Ces dérangements sont maximum en mars.

- Les sports motorisés, moto-cross ou véhicules 4x4, ont un impact très significatifs lorsqu'il y a pénétration sur les espaces naturels. Outre les dérangements induits aux espèces pendant leur période de reproduction on assiste régulièrement à la destruction directe d'espèces (parfois protégées) ou d'habitats d'espèces (mares à batraciens, pelouses calcaires...).

- L'écotourisme, lorsqu'il n'est pas maîtrisé, induit aussi des dérangements importants sur des espèces très rares comme le Castor.

- Le tourisme cynégétique ou halieutique engendre parfois des dérives lorsqu'il aboutit à des surpopulations de certaines espèces néfastes au reste de la faune sauvage (chargement excessif de certains étangs, sureffectif de sangliers...).

- La surfréquentation de certains sites particuliers (par les promeneurs, VTTistes, randonneurs, course d'orientation, activités équestres) peut occasionner des dérangements à la faune sauvage en période de reproduction ou engendrer des problèmes de sécurité en relation avec les activités cynégétiques.

- L'organisation de manifestations de plein air drainant un grand nombre de participants ont un impact majeur sur la faune par destruction directe d'espèces, de nichées, d'habitats ou par les dérangements induits par le bruit en période de reproduction.

## I.7. Les financements

### I.7.1. Le contrat de plan état-région

Afin de promouvoir un environnement de qualité, l'Etat et la Région se sont engagés dans le cadre du volet environnement du 4ème contrat de plan Etat-Région (2000-2006), à privilégier trois axes essentiels :

- la prévention des inondations (19,66 M Euros),
- la gestion et la protection des milieux naturels les plus remarquables (3,35 M Euros),
- le soutien au développement durable (5,64 M Euros).

Les crédits relatifs à la gestion et la protection des milieux naturels les plus remarquables, sont prioritairement réservés au réseau Natura 2000.

Le soutien au développement durable concerne plusieurs actions en lien avec la gestion de la faune sauvage et des habitats : la réalisation de chartes pour l'environnement, le fonctionnement des Parcs Naturels Régionaux et du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne...

Notons que d'autres chapitres peuvent concerner les problématiques liées à la faune sauvage, notamment le développement agricole et forestier. Celui-ci soutien par exemple l'agriculture biologique (0,7 M Euros) ou la recherche d'une meilleure qualité environnementale de l'activité agricole par la poursuite du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (11,2 M Euros).

Enfin le volet concernant le développement du tourisme par la mise en valeur des spécificités du patrimoine régional aborde la mise en valeur du patrimoine naturel en particulier. Dans ce cadre sera mis en œuvre le centre européen de la cynégétique et de la nature (CECYN), devenu Anima l'explora, visant à rassembler dans le sud de la Haute-Marne, un ensemble complémentaire d'activités dédiées à la nature et à la cynégétique.

### I.7.2. L'objectif 2 de l'Union Européenne

L'objectif 2 est un programme de la politique régionale de l'Union Européenne. Il vise pour la période 2000-2006, le développement économique et l'aménagement du territoire. Cette stratégie régionale de développement s'articule autour de 5 axes.

L'axe 5 de ce programme concerne plus particulièrement la protection de l'environnement et la prévention des risques naturels. Leur financement est assuré par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Toutefois, un certain nombre d'actions préconisées dans les axes 3 et 4 peuvent concerner ou avoir un impact sur les ORGFH.

Un tiers du territoire régional bénéficie de ce programme. Les moyens financiers pour la région Champagne-Ardenne s'élèvent à 219,8 M Euros dont 178,5 M Euros au titre du FEDER.

### **Axe 3 mesure 3** : mise en réseau du tourisme régional.

Objectifs : soutenir une politique touristique d'envergure régionale au travers de la constitution d'un pôle de dimension internationale, de la mise en réseau des acteurs au niveau régional et du développement de thématiques spécifiques.

Actions soutenues s'inscrivant dans le cadre des ORGFH : mise en valeur du patrimoine naturel, notamment à travers un projet de centre européen de la cyné-gétique et de la nature.

### **axe 5 mesure 1** : programmes globaux en faveur de l'environnement et réduction des pollutions.

Objectifs : inciter les collectivités locales, tant en zone urbaine que rurale, à s'investir dans une démarche volontaire et globale de protection de l'environnement et de réduction des pollutions permettant un développement durable.

Actions soutenues s'inscrivant dans le cadre des ORGFH : protection et mise en valeur des milieux et sites naturels.

### **axe 5 mesure 2** : prévention des inondations

Objectif : permettre le ralentissement dynamique des crues par la préservation et l'accroissement des capacités naturelles d'expansion des eaux dans les lits majeurs et par l'accroissement des temps de concentration dans les hauts bassins.

Permettre la protection des zones habitées par des opérations spécifiques et localisées.

Actions soutenues s'inscrivant dans le cadre des ORGFH : opérations relatives à la prévention et à la restauration des milieux aquatiques.

### **axe 5 mesure 3** : protection de la biodiversité

Objectif : Maintenir et valoriser la biodiversité dans les zones les plus intéressantes d'un point de vue biodiversité.

Contribuer à la réintroduction et à la réhabilitation de la biodiversité dans les zones dégradées.

Actions soutenues s'inscrivant dans le cadre des ORGFH : mise en valeur, préservation et protection des milieux présentant des enjeux du point de vue de la biodiversité (études, animation et sensibilisation, acquisition de terrains, travaux écologiques).



Prairies de Courteranges - Ch. Manquillet

## II. Les espèces

Pour l'ensemble des espèces citées dans les tableaux, il convient de se reporter aux annexes pour avoir davantage de détails.

### II.1. Les mammifères

#### II.1.1. Les mammifères (hors chiroptères)

La classe des mammifères est représentée en Champagne-Ardenne par 69 espèces (dont 23 de chauves-souris). A titre de comparaison, la France en compte 139 (DUQUET, 1995).

Pour plusieurs espèces, la Champagne-Ardenne est une des régions principales de répartition accueillant le plus d'individus (Martre, Chat forestier, Muscardin et à un moindre niveau Hermine et Putois). En revanche, la Genette est en limite d'aire de répartition. Les Grands mammifères : Sangliers, Cerfs et Chevreuils sont très abondants sur l'ensemble de la région.

Parmi ces espèces et en dehors des chauves-souris, quinze sont inscrites en liste rouge régionale. La Loutre et le Castor sont classés en danger, les crosopes et le Putois, vulnérables, la Genette, rare, le Blaireau, la Martre, l'Hermine, la Belette, le Chat forestier, l'Ecureuil roux, le Campagnol amphibie et le Lièvre d'Europe, à surveiller.

#### Espèces à surveiller en Champagne-Ardenne

(Pour plus de détails concernant ces espèces se reporter à l'annexe « mammifères »)

Crossope aquatique	Putois	Crossope de Miller
Chat forestier	Blaireau européen	Castor d'Europe
Martre	Loutre	Hermine
Muscardin	Belette	Campagnol aquatique
Sanglier	Cerf	Chevreuil
Lapin de Garenne	Lièvre brun	Ragondin
Rat musqué		



#### II.1.1.1 Etat des connaissances

L'état des connaissances (fiabilité) de la répartition des espèces est satisfaisant pour la plupart des espèces et plus limité pour les espèces les plus rares (Loutre, Genette, Castor, Campagnol amphibie). 98 % des données concernant la répartition des micro-mammifères proviennent de l'analyse des pelotes de réjection des rapaces (et en particulier l'Effraie des clochers). Cette technique a des limites pour des espèces comme le Campagnol amphibie (espèce de grande taille) et pour le Loir (espèce très forestière) qui restent des proies rares pour l'Effraie. Toutefois, l'état des connaissances des effectifs et de la dynamique d'un certain nombre d'espèces demeure méconnu.

#### II.1.1.2 La protection et la gestion des mammifères

La protection des habitats est prioritaire notamment celle des zones humides (en termes de surface et de qualité). Les voies de communication ou corridors écologiques sont à préserver (lors des grands ouvrages : autoroutes, LGV) ou à établir entre les noyaux isolés des populations des espèces les plus rares. Des aménagements écologiques sont parfois nécessaires.

Concernant les espèces pouvant être classées nuisibles, l'amélioration des connaissances portant sur certaines espèces discrètes est nécessaire. En effet :  
 - en application des dispositions de l'article R.227-6 du code rural, le classement dans la liste des nuisibles est justifié « dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ; pour prévenir les dommages importants causés aux activités agricoles, forestières et aquacoles ; pour la protection de la faune et de la flore » ;

Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) (CRPF)

- certaines de ces espèces (Martre et Putois) sont concernées par les dispositions des dispositions des articles 11 et 14 de la directive « habitat » ; Les Etats membres se sont donc engagés à les maintenir dans un état de conservation favorable.

Aussi, convient-il de développer des outils d'aide à la décision, à une échelle territorialement pertinente afin de s'assurer du respect de l'ensemble de ces dispositions et de mieux les cibler le cas échéant à un niveau infra départemental.

Concernant les espèces en voie de disparition, la réintroduction n'est à envisager que dans des conditions très strictes : les causes ayant abouti à leur disparition ne doivent plus être présentes, le milieu doit pouvoir accueillir l'espèce en terme de ressources alimentaires, de qualité et de tranquillité. Il convient de favoriser, lorsque c'est possible, une recolonisation naturelle.

A contrario, certaines espèces de grands mammifères voient leurs effectifs exploser engendrant d'importants dégâts aux activités agricoles, sylvicoles mais aussi à la faune et à la flore. Il convient donc de réguler ces effectifs.

### II.1.1.3 Les espèces présentes en zones humides

La régression de ces zones par conversion en terres de culture (par drainage), plantation de bois (peupleraies), construction d'usines, de routes, de canaux, de barrages, de l'extension des villes, leur aménagement, leur pollution (rejets d'égouts, des laiteries, des abattoirs et papeteries) peuvent donc avoir des conséquences dommageables sur les espèces peuplant ce type de milieu. Les dommages constatés sont un appauvrissement général de la végétation aquatique et riveraine, de la petite faune aquatique et des populations de poissons. Par ailleurs, le dérangement lié à la fréquentation augmente souvent en même temps que les possibilités d'abris et la nourriture diminuent.

Plusieurs espèces inscrites en liste rouge régionale et vulnérables sont inféodées aux zones humides : Loutre, Castor, Putois, Crossopes et Campagnol amphibie.

Depuis le début des années 1970, la **Loutre** *Lutra lutra* a beaucoup régressé au niveau régional et est au bord de l'extinction.

**Le Campagnol aquatique** *Arvicola sapidus* semble également en régression nette et est considéré comme une espèce très rare dans les quatre départements.

**La Crossope aquatique** *Neomys fodiens* se rencontre dans toutes nos régions naturelles mais avec des densités variables. La Crossope de Miller *Neomys anomalus* est très localisée à quelques communes en bordure de la Meuse (Ardennes).

**Le Castor d'Europe** *Castor fiber*, après avoir disparu de la région, se réimplante doucement suite à des réintroductions (réservoir du Der dans les années 60, et Ardennes à partir de lâchers réalisés en Belgique). Dans le secteur du Der, son développement est limité par la gestion des niveaux d'eau : marnage trop important du lac (vidanges annuelles et décennales), vidange des étangs pour la pêche et au manque de connexion entre le lac et les rivières proches (isolement). Des facteurs aggravants s'ajoutent à cela comme la mortalité routière ou la destruction par confusion avec le Ragondin. Dans les Ardennes, les menaces pourraient venir des dérangements provoqués par les touristes venus les observer. Les dégâts occasionnés sur les arbres par cette espèce pourraient, localement, être mal acceptés.

**Le Putois** *Mustela putorius* est présent et commun dans les quatre départements de la région mais de façon hétérogène en fonction des milieux. Il est considéré comme étant une espèce vulnérable sur la liste rouge régionale du fait de la régression des zones humides. Il est classé nuisible sur l'ensemble des départements de l'Aube et de la Marne. Dans les Ardennes et en Haute-Marne son piégeage est ciblé sur les zones affectées par les dommages causés par cette espèce notamment à proximité des habitations, des élevages et installations de repeuplement...

Plusieurs espèces exotiques, inféodées aux milieux humides, sont présentes dans la région : le Rat musqué originaire d'Amérique du Nord, le Ragondin d'Amérique du Sud, le Chien viverrin d'Extrême Orient et le Raton laveur d'Amérique.

**Le Ragondin** *Myocastor coypus* a été introduit en Europe au début du XXe siècle pour le commerce de sa fourrure. Il a colonisé les milieux aquatiques en

profitant d'un milieu hospitalier et de l'absence de prédateurs. On l'observe à présent en France dans les trois quarts des départements. Il habite toutes les zones humides où la nourriture (végétaux aquatiques, graminées, céréales et ligneux à écorces tendres) est abondante et l'hiver assez clément (le froid provoque de véritables hécatombes lors des hivers rigoureux). Il vit sur un territoire de 1,5 hectare environ. Le Ragondin est en pleine expansion en France (il est par contre considéré en voie d'extinction à cause du braconnage en Amérique du Sud). Il est classé nuisible en raison des détériorations qu'il commet sur les ouvrages hydrauliques (3433 ragondins capturés en Champagne Ardenne en 2001-2002).

**Le Rat musqué** *Ondatra zibethicus* a été introduit en Tchécoslovaquie en 1905 pour le commerce de sa fourrure. Dans les années 1920, les élevages en liberté et en captivité se sont développés en France notamment dans les Ardennes d'où se sont échappés des individus. Le Rat musqué occupe désormais tout le nord du pays et a tendance à s'étendre vers le sud. Il est présent dans toutes les zones humides où la végétation aquatique abonde : marais, étangs, rivières et lacs. Il affectionne les parties aériennes ou immergées des plantes aquatiques : scirpe, renoncule, jonc, carex, typha ... Il consomme également les racines, quelques proies animales (poissons et crustacés) et certaines cultures. Cette espèce n'entre pas en compétition territoriale ou alimentaire avec un autre animal. Elle a peu de prédateurs susceptibles de limiter ses effectifs (Putois, Loutre, Renard). Son taux de reproduction et son comportement exploratoire favorisent la colonisation de nouveaux territoires. Il est classé nuisible pour les mêmes raisons que le Ragondin.

#### II.1.1.4 Les espèces présentes en forêt et sur ses lisières

L'habitat forestier s'est morcelé au fil des siècles entraînant la réduction des populations de mammifères.

La gestion des milieux forestiers a en outre évolué, la conversion des taillis sous futaie en futaie régulière ayant entraîné localement des pertes de biodiversité. La structure et la composition des peuplements sont primordiales pour la variété de nourriture et des abris. Le maintien de cavités, appréciées par un grand nombre de mammifères, et de mares sont

des éléments essentiels dont dépend la capacité d'accueil du milieu forestier. Les activités touristiques en forêt, selon leur nature, peuvent être une source de dérangement.

L'accroissement des effectifs de grands mammifères (Sanglier, Cerf, Chevreuil) à des impacts directs sur la faune et la flore :

- dégâts aux régénérations forestières (surcoût de régénération, semis mal conformés et mal répartis...);
- engrillagements de plus en plus nombreux (pour protéger les régénérations) gênant la libre circulation de la faune sauvage ;
- écorçages liés aux Cerfs sur les arbres objectifs ;
- forêts monospécifiques de hêtre en certains endroits des plateaux calcaires,
- dégradations des mares intra forestières favorables aux batraciens et prédation sur l'avifaune nichant au sol par le sanglier.

Les populations de **Sanglier** *Sus scrofa* ont nettement augmenté depuis les années 80 : les prélèvements régionaux ont été multipliés par 7 en 20 ans. L'explosion actuelle des populations de Sangliers génère de nombreux problèmes :

- ❖ dégâts aux cultures agricoles et aux prairies, avec les conséquences socio-économiques pour les agriculteurs et pour l'équilibre budgétaire des fédérations départementales des chasseurs,
- ❖ dégâts sur les plantations et sur les régénérations naturelles, et altération de sous-bois dans certains massifs forestiers,
- ❖ risques, non chiffrables mais réels, de développement d'épizooties (peste porcine, maladie d'Aujewsky, ...),
- ❖ focalisation de l'attention des acteurs cynégétiques sur cette espèce, au détriment de la petite faune sédentaire de plaine et de l'aménagement des territoires.

**Le Cerf élaphe** *Cervus elaphus* est présent dans de nombreux massifs forestiers. La tempête de 1999 a été un facteur déterminant pour son extension vers de nouveaux massifs.

Le déplacement des animaux est contrarié par les structures autoroutières et ferroviaires qui sont de véritables obstacles à la circulation des cervidés.

Les dégâts causés aux cultures agricoles indemnisés connaîtraient une régression du fait de l'effet tempête qui a permis l'ouverture de trouées en forêt dans lesquelles l'installation de semis et de broussailles permettent le maintien des animaux sur ces nouvelles sources de gagnage.

Il est à noter une position différente des partenaires cynégétiques, forestiers et chasseurs, par rapport au niveau des populations. Les premiers prônent une diminution, pouvant être non négligeable, des populations compte-tenu des dégâts sur les peuplements forestiers, les seconds sont favorables à une augmentation des effectifs.

**Le Chevreuil** *Capreolus capreolus* est présent dans l'ensemble des massifs forestiers et en plaine, où il parvient à se sédentariser.

En plaine, le Chevreuil est victime de la mécanisation des pratiques agricoles modernes. Les engins de déshydratation de la luzerne, de plus en plus rapides, sont une cause importante de la mort de très jeunes animaux, qui restent tapis les jours suivant leur naissance. Le comportement du « chevreuil de plaine » est à étudier, pour établir des niveaux de population supportables, en fonction des différents types de culture en présence.

Les populations de Chevreuil des départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne seraient arrivées à un niveau qu'il conviendrait de ne pas dépasser, tandis qu'en Haute-Marne ce seuil serait franchi. Des problèmes de renouvellement des peuplements forestiers sont d'ores et déjà observés.

**Le Blaireau** *Meles meles* est présent dans les quatre départements de la région. Il n'est pas menacé mais à surveiller. Les populations de Blaireau subissent de fortes pressions dues à l'homme : destruction lors des campagnes de lutte contre la rage, mortalité routière, modification de son habitat et chasse sous terre.

**La Martre** *Martes martes* est commune dans les quatre départements mais de manière hétérogène. Elle figure sur la liste rouge régionale avec le statut « à surveiller ». Elle est classée nuisible sur l'ensem-

ble des départements de l'Aube et de la Marne. Dans les Ardennes et en Haute-Marne son piégeage est ciblé sur les zones affectées par les dommages causés par cette espèce notamment à proximité des habitations, des élevages et installations de repeuplement.

**Le Chat forestier** *Felis sylvestris* est commun dans les quatre départements de la région, présent dans tous les massifs forestiers. Depuis sa protection légale (1976) le Chat forestier ne semblerait plus particulièrement menacé (DUQUET, 1995). Toutefois, la mortalité routière, les tirs et le piégeage (involontaires ou illégaux mais toujours d'actualité), l'apparition de maladies comme la leucose féline et surtout le risque d'hybridation avec des chats domestiques, sans oublier la dégradation d'une part non négligeable de ses milieux de chasse par les mises en culture, font que l'espèce demeure sensible.

**Le Muscardin** *Muscardinus avellanarius*, ou « rat d'or » vit dans les forêts de feuillus. Il est considéré comme commun en Haute-Marne et dans les Ardennes et assez rare dans l'Aube et dans la Marne. Les principales menaces pour ce petit gliridé sont liées aux pratiques sylvicoles.

#### II.1.1.5 Les espèces présentes en plaine et milieu bocager

L'intensification de l'agriculture avec la modification des paysages peut réduire dangereusement les potentialités de ces milieux (perte de ressources alimentaires, d'abris).

Les plaines et bocages accueillent la Belette, le Lièvre brun, l'Hermine et Lapin de garenne.

La situation des populations du **Lièvre brun** *Lepus europaeus* diffère d'un département à l'autre. Pour les Ardennes le niveau des effectifs offre une bonne densité, en Haute-Marne une baisse de la densité est constatée, tandis que pour la Marne l'état actuel paraît inquiétant.

Le Lièvre est l'espèce faisant le plus objet d'analyses du réseau SAGIR. Les causes de mortalité les plus fréquentes sont : l'EBHS ou maladie hémorragique du Lièvre (cause de mort pour 1/5 des lièvres analysés), les intoxications par les inhibiteurs des

cholinestérases, la pasteurellose et pseudo-tuberculose (cause de mort d'environ 1/10 des Lièvres), la tularémie.

Les plans de chasse lièvres, à généraliser, permettent le suivi des tendances de la dynamique des populations.

**Le Lapin de garenne** *Oryctolagus cuniculus* a fortement souffert d'une profonde évolution des espaces ruraux. Il présente un fort intérêt écologique, notamment par son rôle sur le maintien des pelouses rases, des plantes pionnières des sols dénudés, des insectes associés à ces plantes. Ses terriers sont exploités par d'autres mammifères, le Tadorne de Belon, les batraciens (Crapaud calamite, Alyte accoucheur)...

On observe une bonne stabilité régionale du Lapin. Des potentialités de développement du Lapin existent, au moins sur certains territoires.

Le Lapin peut occasionner des dégâts sur le vignoble champenois, ce qui oblige les viticulteurs à utiliser des protections pour les plants. Dans les zones urbanisées et industrielles l'espèce peut être très bien représentée et causer des perturbations par le creusement de leurs terriers.

**L'Hermine** *Mustela erminea* est absente des zones de grandes cultures. Elle est commune dans les zones bocagères. La dégradation de son habitat par intensification de l'agriculture peut constituer une vraie menace à long terme pour cette espèce qui est considérée « à surveiller » sur les listes rouges nationale et régionale. Elle peut souffrir ponctuellement d'une réduction de ses proies. Les campagnes d'empoisonnement des Campagnols peuvent avoir des effets directs ou indirects sur ses populations.

**La Belette** *Mustela nivalis* semble commune dans toute la région. Elle figure sur la liste rouge régionale avec le statut « à surveiller ». Elle est classée nuisible dans les départements de la Marne et de l'Aube.



Belette (*Mustela nivalis*) - C. Brachet (ONCFS)

## II.1.2. Les chiroptères

Dans une publication de 1987 du Muséum National d'Histoire Naturelle, le nombre d'espèces de Chiroptères connues en France semblait stabilisé à 29 espèces.

Depuis, grâce au développement des techniques de détection des ultrasons et d'analyses de l'ADN, cette biodiversité s'est vue augmenter de trois nouvelles espèces.

### II.1.2.1 Les connaissances actuelles

Le nombre d'espèces de Chiroptères observables en Champagne-Ardenne est officiellement de 23.

Avant les années 1980, les connaissances portant sur les Chiroptères étaient fragmentaires. Seules quelques données ponctuelles provenant des régions voisines (Bourgogne et Lorraine) font état d'importantes régressions.

Depuis 1990, la mobilisation des naturalistes et la démocratisation des matériels de détection ont permis de mieux connaître les chauves-souris. Même si les effectifs réels sont toujours méconnus, les seuils de population peuvent être fournis. A l'exception de deux espèces, le Vespertilion de Daubenton et la Pipistrelle commune, les seuils maximums sont tous très faibles et pour au moins neuf d'entre elles inférieurs à 1500 individus pour l'ensemble de la région.

Toutefois, des disparitions récentes de populations entières sont avérées. A titre d'exemple, nous connaissons, dans le département de l'Aube, des traces de reproduction ancienne de Grands Murins *Myotis myotis*, qui laissent quantité de guanos sous les colonies nous signalant des disparitions entières de population. Trois tas de déjections de 1 mètre de haut dans une cavité souterraine ont permis d'évaluer l'importance de la colonie à plus de 3000 femelles dont la disparition remonte aux années 1960. En 2002, on ne dénombre plus que 6 animaux dans ce secteur (Carrières souterraines d'Arsonval et Bossancourt).

### II.1.2.2 Les mœurs

L'évolution a contingenté ce groupe à la nuit. Le régime alimentaire des espèces européennes est strictement insectivore, celles-ci ont donc développé

les outils nécessaires à la capture de leurs proies dans une obscurité parfois totale.

L'écholocation, sorte de sonar, permet de détecter, dans l'obscurité la plus complète, les obstacles et les proies.

En terme de stratégie alimentaire, les Chiroptères chassent les insectes les plus abondants le moment présent. Toutefois, la compétition alimentaire entre les diverses espèces de chauves-souris ne semble pas importante. En effet, chaque espèce sélectionne ses proies selon des critères de tailles (moustiques, papillons de nuit, gros coléoptères...), d'habitats (milieu forestier, pelouses, plans d'eau...) ou de types (volants ou terrestres).

Ce régime uniquement basé sur les insectes ne permet pas d'assurer une alimentation tout au long de l'année. Durant la mauvaise saison, les chauves-souris doivent hiberner. Ces mammifères recherchent alors des milieux propices et variables selon leurs exigences spécifiques. Certains hibernent dans les arbres creux, d'autres dans les caves, les grottes ou les cavités souterraines et d'autres encore dans des fissures de la roche. Pour certains la léthargie durera près de 5 mois, sans s'alimenter.

### II.1.2.3 Les facteurs négatifs

La régression de la plupart des espèces de chiroptères est liée à un cumul de facteurs défavorables.

Tout d'abord les destructions directes de colonies de reproduction et d'hibernation sont toujours d'actualité, malgré leur statut d'espèces protégées, notamment lorsque les colonies investissent les combles ou les caves de bâtiments. Parfois, les nuisances sont réelles pour les occupants, mais bien souvent, c'est la peur d'un animal méconnu ou la superstition qui engendrent ces actes de destruction.

De simples dérangements peuvent aussi avoir des conséquences très néfastes pour les colonies. Dans les sites d'hibernation, les réveils répétés induisent une surmortalité car les animaux consomment trop vite leur réserves de graisses et ne peuvent passer la mauvaise saison. Dans les gîtes d'élevage de juvéniles, les effarouchements peuvent entraîner la chute au sol des jeunes qui ne pourront survivre.

Les mutations de l'agriculture ont une influence certaine sur les populations de chiroptères. Tout d'abord, la régression des bocages au profit des zones de grandes cultures réduit les zones de chasse de certaines espèces de chiroptères. Par ailleurs, cela entrave leur capacité de déplacements ; en effet, les chauves-souris utilisent les linéaires pour se guider avec leur système d'écholocation : bocage, lisières et allées forestières, cours d'eau...

Ensuite, le déclin de l'élevage extensif et des zones de prairies participe aussi à la réduction de la ressource alimentaire de certaines espèces qui se nourrissent de coléoptères saprophages ou de diptères.

Enfin, l'utilisation massive de pesticides (insecticides, antiparasitaires...) entraîne une bio-accumulation de ces produits nocifs chez les chiroptères ou fait tout simplement disparaître la ressource alimentaire. Cet aspect n'est pas anecdotique car la disparition de ces insectivores hypothèque les potentialités de lutte biologique et déstabilise les équilibres écologiques. A titre d'exemple, le Vespertilion de Daubenton (chauve-souris d'un poids d'environ 10 g) consomme environ 500 proies (moustiques, tipules, papillons...) par heure de chasse.

Cette situation de vulnérabilité est aggravée par la très faible fécondité des chiroptères, les femelles ne donnant généralement naissance qu'à un seul jeune dans l'année. Autant dire que les possibilités de reconstitution d'une population suite à un déclin sont limitées.

### II.1.2.4 La protection

Des actions sont possibles et celles engagées par le Conservatoire du Patrimoine Naturel régional sur les principaux sites d'hibernation par la pose de grilles ont permis d'assurer la quiétude hivernale nécessaire à la survie de nombreuses colonies d'espèces cavernicoles. L'installation de ces dispositifs a permis aux effectifs des deux espèces de Rhinolophes de doubler en moins de cinq ans. Ce réseau de sites protégés doit être complété afin de couvrir les vastes secteurs qui n'en disposent pas.

Les colonies de mise bas et d'élevage bénéficient de quelques conventions. Toutefois ces dispositions s'avèrent encore bien insuffisantes pour espérer juguler la chute des effectifs. L'action sur les colonies est complexe car la majorité se trouvent sur le

domaine privé ce qui implique que des mesures conservatoires doivent être éventuellement accompagnées de mesures incitatives.

Concernant les habitats de chasse aucune action n'a, pour l'heure, été engagée. Les études par radiopistage, menées en Europe, démontrent que durant la période d'élevage l'amplitude des déplacements liés au comportement de chasse est faible (le rayon autour de la colonie d'élevage est voisin de 2 à 3 km). Aussi, la mise en œuvre de mesures agro-environnementales ciblées constitue-t-elle un outil d'action adapté, d'autant que le nombre de colonies à sauvegarder est faible.

Même si l'ensemble des espèces mérite des actions de protection, au vu de leur grande fragilité, un groupe de neuf est à surveiller et justifie des programmes pour leur conservation.

<b>Espèces dont la conservation mérite une attention particulière en Champagne-Ardenne</b>		
(Pour plus de détails concernant ces espèces se reporter à l'annexe « mammifères »)		
Grand Rhinolophe	Minioptère de Schreibers	Petit Rhinolophe
Vespertilion des marais	Noctule de Leisler	Vespertilion de Bechstein
Barbastelle	Grand Murin	Vespertilion à oreilles échancrées



Râle des genêts (*Crex crex*) - M. Benmergui (ONCFS)

## II.2. Les oiseaux

Par sa position géographique, sa grande superficie, un nombre important de milieux différents et un allongement nord/sud, la Champagne-Ardenne présente une avifaune nicheuse riche et diversifiée. De plus, elle est située sur la voie continentale principale de migration de beaucoup d'espèces nichant en Europe du nord et/ou de l'est et hivernant plus au sud. Enfin, elle accueille également un certain nombre d'espèces hivernantes qui trouvent ici leur limite méridionale de répartition en hiver.

### II.2.1. Les espèces nicheuses

Avec 168 espèces nicheuses régulières en 2002, la Champagne-Ardenne est une des régions continentales « nordiques » qui accueille le plus grand nombre d'espèces reproductrices. Le nombre d'espèces représente 60 % du total national (280 espèces régulières en France), alors que notre région ne présente ni milieu côtier de bord de mer, ni hautes montagnes. De plus, d'une manière générale, le nombre d'espèces diminue lorsque la latitude augmente. Il y a donc moins d'espèces nicheuses dans le nord de la France que dans le sud.

Certaines particularités de l'avifaune régionale méritent d'être mises en avant. Ainsi, la Champagne-Ardenne accueille des espèces que l'on peut qualifier de montagnardes. Elles occupent essentiellement le plateau ardennais mais certaines sont présentes également dans l'est/sud-est de la Haute-Marne au contact du département des Vosges. Il s'agit de la Gélinotte des bois, du Tétraz lyre, de la Chouette de Tengmalm, du Merle à plastron, du Grimpereau des bois, du Cassenoix moucheté, du Tarin des aulnes, du Sizerin cabaret et du Bec-croisé des sapins.

Par ailleurs, une vingtaine d'espèces nicheuses trouvent dans notre région leur limite européenne de répartition que ce soit méridionale ou septentrionale. Ainsi, les espèces plus ou moins en limite nord/nord-est sont souvent des espèces d'affinité méditerranéenne, qui préfèrent des climats chauds. Certaines, notamment parmi les insectivores, sont en régression. D'autres, qui profitent apparemment du réchauffement du climat et du radoucissement des hivers, sont en progression vers le nord. Au total, 13 espèces sont dans ce cas : le Bihoreau gris, l'Aigrette garzette, le Héron pourpré, la Perdrix rouge, l'Outarde canepetière, l'Œdicnème criard, le Goéland leucophaée, la Huppe fasciée, la

Bouscarle de Cetti, l'Hypolaïs polyglotte, le Pouillot de Bonelli, la Pie-grièche à tête rousse et le Bruant zizi. Parmi celles-ci, 8 sont en régression et font partie des espèces prioritaires.

A l'inverse, les espèces plus ou moins en limite sud/sud-ouest sont souvent originaires d'Europe orientale et ont progressé vers l'ouest/nord-ouest soit après la dernière glaciation, soit beaucoup plus récemment. On peut mentionner 6 espèces dans ce cas : le Goéland cendré, la Grive litorne, la Rousserolle verderolle, l'Hypolaïs icterine, la Fauvette babillarde et la Mésange boréale. Parmi ces espèces, seule l'Hypolaïs icterine est actuellement en repli très net vers l'est/nord-est, peut-être en compétition défavorable avec l'Hypolaïs polyglotte. Quatre de ces 6 espèces ont été classées en espèces prioritaires même si toutes ne semblent pas menacées à court terme.

Enfin, une espèce se trouve en limite ouest de répartition : il s'agit du Gobemouche à collier.

<b>Espèces nicheuses dont la conservation mérite une attention particulière en Champagne-Ardenne</b>		
(Pour plus de détails concernant ces espèces se reporter à l'annexe « oiseaux »)		
Butor étoilé	Sizerin cabaret	Chevêche d'Athéna
Blongios nain	Tadorne de Belon	Chouette de Tengmalm
Canard chipeau	Héron pourpré	Engoulevent d'Europe
Milan royal	Cigogne noire	Pic mar
Gélinotte des bois	Cigogne blanche	Pipit rousseline
Tétras lyre	Sarcelle d'été	Gorgebleue à miroir
Perdrix rouge	Canard souchet	Tarier des prés
Outarde canepetière	Fuligule milouin	Traquet motteux
Bécassine des marais	Fuligule morillon	Grive litorne
Hibou des marais	Busard des roseaux	Bouscarle de Cetti
Pic cendré	Faucon pèlerin	Gobemouche noir
Merle à plastron	Perdrix grise	Grimpereau des bois
Locustelle luscinioidé	Râle d'eau	Cassenoix moucheté
Hypolaïs icterine	Râle des genêts	Grand Corbeau
Gobemouche à collier	Vanneau huppé	Tarin des aulnes
Pie-grièche grise	Bécasse des bois	Bec-croisé des sapins
Pie-grièche à tête rousse	Grand-Duc d'Europe	

*\* les espèces en caractère gras sont les oiseaux autrefois très communs et qui sont actuellement en forte régression, voire au bord de l'extinction, ou ceux à tendance négative avec des effectifs qui ont toujours été assez faible.*

Certaines des espèces mentionnées dans ce tableau focalisent autant l'attention des naturalistes que celles des chasseurs. Tous estiment que des efforts en terme de conservation et de gestion doivent être entrepris. Il s'agit notamment du Tétras lyre, de la Gélinotte des bois, de la Perdrix rouge, de la Perdrix grise et de la Bécasse des bois.

En Champagne-Ardenne, le Tétras lyre n'est présent que dans le département des Ardennes où son aire s'est contractée depuis les années 50. Seules quelques observations sporadiques ont été signalées sur des communes de la pointe de Givet, au cours de la décennie 1990. Le Tétras lyre, autrefois bien présent dans les Ardennes, est aujourd'hui au bord de l'extinction. Son statut est donc devenu extrêmement précaire en Champagne-Ardenne.

La Gélinotte des bois a fortement régressé depuis les années cinquante. Elle a aujourd'hui complètement disparu des forêts de Haute-Marne. La Gélinotte des bois, autrefois bien présente dans les Ardennes, est aujourd'hui au bord de l'extinction. Une attention particulière mérite d'être accordée à cette espèce (localisation et conservation de ses habitats) pendant qu'il en est encore temps.

Pour ces deux espèces, les études menées par l'ONCFS montrent que c'est essentiellement la modification du milieu qui est la cause de la raréfaction de celle-ci (enrésinement, conversion du taillis en futaie, boisement des zones ouvertes, ...).

La Perdrix rouge est présente à l'état sauvage en faible densité et presque uniquement dans le sud-est du département de l'Aube (Barrois). Les modalités de gestion de cette population naturelle consistent en une diminution de la durée des périodes de chasse. De nombreux lâchers sont réalisés dans la région, en nombre sans doute beaucoup plus important que ceux indiqués dans l'enquête menée sur cette espèce en 1999.

La Perdrix grise est victime d'un déclin général en France depuis au moins trente ou quarante ans. La dégradation de la qualité de l'habitat offert par les plaines agricoles champenoises constitue la cause essentielle de cette régression. Notons que la tendance s'est inversée dans le sud des Ardennes et dans la Marne, suite à la mise en place de GIC et de vastes opérations de gestion des populations.

La Région Champagne-Ardenne accueille la Bécasse des bois en hivernage, au cours des migrations et pendant la saison de reproduction. Notre pays est situé au cœur de l'aire d'hivernage de l'espèce mais en marge de son aire de reproduction principale. Une position géographique proche de l'aire de nidification principale en Europe et d'importantes surfaces fores-

tières favorables encouragent l'installation de l'espèce en période de reproduction. Les effectifs nicheurs de la région sont peu migrateurs, voire sédentaires si les conditions climatiques hivernales restent clémentes. La tendance démographique de cette population est plutôt à la stabilité. En cas d'hiver doux, la région Champagne-Ardenne peut accueillir d'importants effectifs hivernants qui subissent généralement peu de prélèvements. Cette protection « passive » liée à une culture cynégétique plutôt tournée vers le grand gibier est profitable à l'espèce qui subit ailleurs une pression de chasse en augmentation.

## II.2.2. Les espèces migratrices et hivernantes

La Champagne-Ardenne est située sur la voie de migration de bon nombre d'espèces nichant plus au nord ou à l'est et hivernant en Espagne ou en Afrique. De même, un certain nombre d'espèces « nordiques » viennent y hiverner ou passer une partie de la mauvaise saison. Il s'agit donc des espèces ne se reproduisant pas dans notre région ou de manière occasionnelle. Le nombre total de ces espèces est d'au moins 70.

Précisons qu'une même espèce peut avoir plusieurs populations avec des statuts différents. Ainsi, le Grand Cormoran est nicheur en Champagne-Ardenne mais il est aussi migrateur (des oiseaux hollandais ou danois transitent par les grands lacs de Champagne humide mais hivernent plus au sud) et hivernant (d'autres oiseaux hollandais ou danois viennent passer toute la mauvaise saison sur le réservoir du Der ; ces oiseaux repartent en fin d'hiver vers leurs zones de reproduction plus nordiques). Seul un suivi précis d'une espèce ou d'un site permet de mettre en évidence ces différentes populations.

### Espèces hivernantes ou migratrices dont la conservation mérite une attention particulière en Champagne-Ardenne

Pour plus de détails concernant ces espèces se reporter à l'annexe « oiseaux »

Cygne de Bewick	Oie cendrée	Pygargue à queue-blanche
Cygne chanteur	Harle piette	Grande Aigrette
Oie des moissons	Harle bièvre	Grue cendrée
Oie rieuse		

### II.2.2.1 Les couloirs de migration

La Champagne-Ardenne est située sur l'un des principaux axes migratoires de la France, l'axe est. N'étant pas une région très accidentée, beaucoup d'espèces migrent sur un large front. Cependant, de nombreux oiseaux, et notamment les plus grands voiliers, utilisent des axes privilégiés de migration comme les vallées qui servent alors de repères visuels. Ces vallées sont alors volontiers utilisées comme sites de halte, particulièrement lors de la remontée pré-nuptiale, au moment des crues (voir paragraphe suivant).

La carte n°4 ci-jointe présente ces principaux couloirs. Certains sont utilisés préférentiellement lors de la migration pré-nuptiale, d'autres plutôt en post-nuptiale. Enfin, les axes majeurs servent dans les deux sens. Ceux-ci sont souvent déterminés par la présence de sites de stationnement principaux. Les grands lacs de Champagne humide drainent ainsi une grosse partie de la population de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau qui survolent donc préférentiellement cette région naturelle. La création de ces lacs a d'ailleurs modifié considérablement la migration de certaines espèces. C'est le cas pour la Grue cendrée dont 90 à 95 % des individus voyagent au-dessus de la Champagne Humide maintenant.

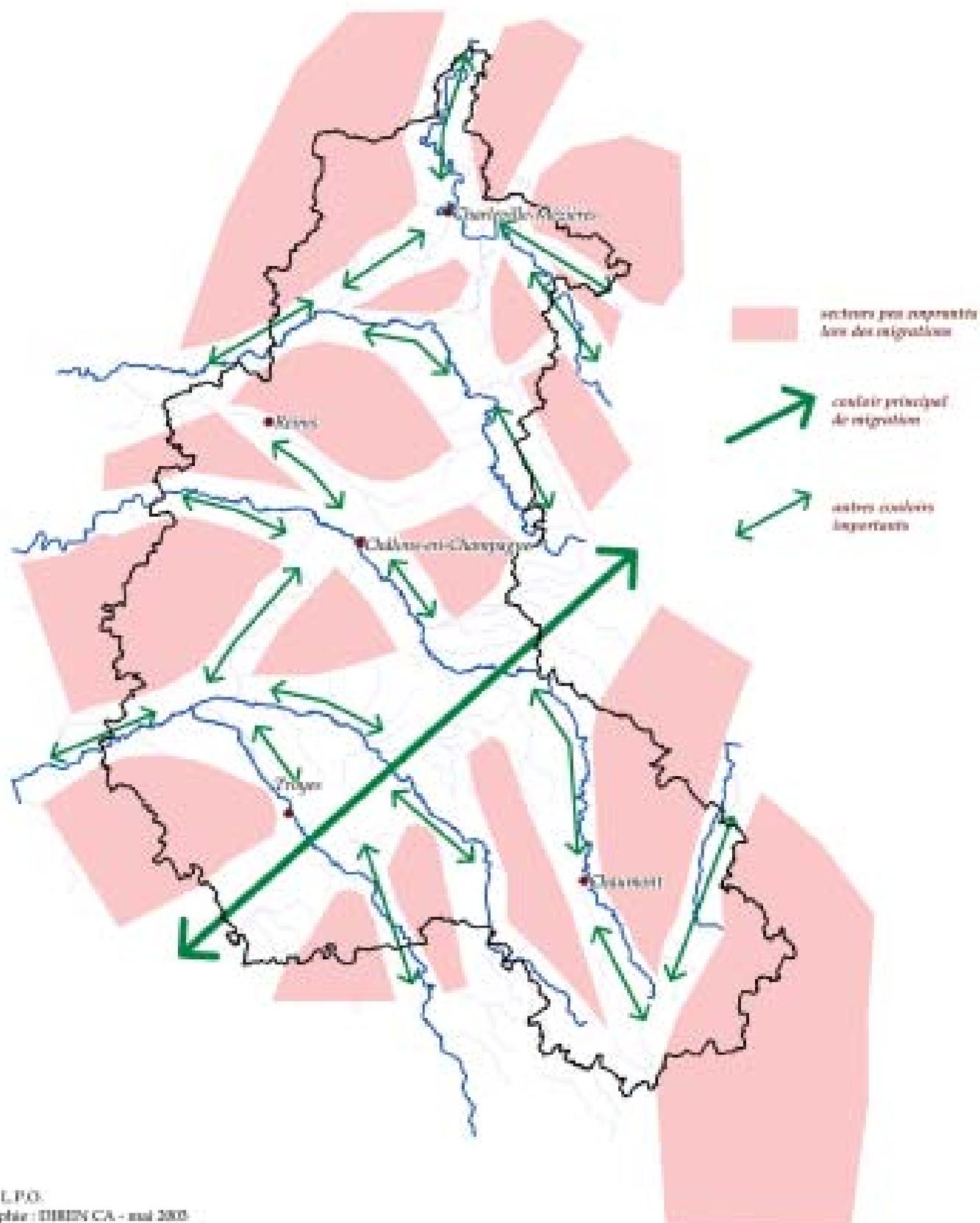
### II.2.2.2 Les sites de stationnement

Leurs choix par les oiseaux sont conditionnés par deux obligations principales : d'une part, leur assurer un lieu tranquille de halte migratoire, que ce soit pendant la journée ou la nuit et, d'autre part, pourvoir à leur alimentation, que ce soit sur le site même ou à proximité. Les oiseaux en transit ont, en effet, besoin de dormir et de se nourrir afin de reprendre des forces pour continuer leur voyage plus au nord ou plus au sud. Concernant les espèces (ou individus) hivernantes, le choix d'un site suit à peu de chose près ces remarques. Nous ne détaillerons pas précisément tous les sites de Champagne-Ardenne mais formulerons quelques indications en fonction des grands groupes d'oiseaux.

Concernant les oiseaux d'eau, les principaux sites de stationnement et d'hivernage sont bien sûr les étangs et grands lacs. D'autres sites sont également très fréquentés comme certaines gravières et vallées inondées (donc principalement en fin d'hiver et début de printemps). La fréquentation d'un lieu est

Couloirs principaux de migration  
pour les oiseaux d'eaux et les grands oiseaux

carte n°4



très dépendante de sa tranquillité, particulièrement à la mauvaise saison où les oiseaux ont besoin de garder leurs forces pour lutter contre le froid. Les espaces protégés sont ainsi nettement plus fréquentés. En Champagne-Ardenne, les grands lacs de Champagne humide, par leur statut de réserve nationale de chasse et de faune sauvage et grâce à leur grande superficie, sont des lieux privilégiés de stationnement. Les grandes vallées inondées sont également très fréquentées, particulièrement de février à avril.

Les petites espèces et notamment les passereaux insectivores qui migrent de nuit ont besoin de zones riches en insectes pour se restaurer pendant la journée. Les zones humides, les milieux boisés et bocagers mais aussi les grandes cultures sont utilisés pourvu que la nourriture soit importante et facilement accessible. La disparition des friches, pelouses sèches, le labour rapide des chaumes après la moisson, l'utilisation des herbicides et insecticides sont autant de facteurs qui affectent négativement le stationnement de ces espèces dans notre région.

D'autres espèces se reposent sur des zones dégagées et protégées (les zones humides) mais s'alimentent sur des espaces plus ouverts. C'est le cas des Grues cendrées par exemple. Enfin, les espèces prédatrices (notamment ornithophages) recherchent les mêmes endroits que leurs proies. Les Faucons émerillons suivent les déplacements et stationnements des petits passereaux en plaine et les Faucons pèlerins se rencontrent préférentiellement aux bords des zones humides où ils consomment les canards et autres oiseaux d'eau.

### II.2.2.3 Le Grand Cormoran

Le Grand Cormoran est une espèce cosmopolite. Après avoir beaucoup régressé suite aux destructions dont il faisait l'objet, l'espèce a progressé de manière très importante depuis une trentaine d'années (la population européenne est actuellement estimée à 200 000 - 250 000 couples).

En France, l'espèce a nettement augmenté, surtout les migrateurs et hivernants. La population nicheuse est estimée à environ 3350 couples à la fin des années 90. Un recensement permettant d'actualiser ce chiffre est prévu au printemps 2003. En hiver, la population a fortement progressé passant de 4000

oiseaux au début des années 70 à 41 000 en 1989 puis 85 000 en 2001. Le comptage de janvier 2003 permettra de mesurer la progression qui a tendance à stagner actuellement (+ 1% par an).

La Champagne-Ardenne a suivi la même tendance qu'au niveau national. La création des grands lacs de Champagne humide a grandement favorisé le stationnement et l'hivernage des oiseaux. Le CSP Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne est à l'initiative et coordonne le suivi de l'espèce dans ce secteur depuis 1997/1998. Nous disposons ainsi de comptages mensuels fiables qui permettent de suivre l'évolution des populations. Les chiffres qui suivent sont issus de ces comptages.

L'hivernage concerne actuellement 3000 à 4300 individus en fonction des conditions climatiques (1900 en janvier 1997). Le réservoir du Der-Chantecoq est devenu, depuis quelques années, le principal dortoir français. Cependant, depuis janvier 1998, cette population semble s'être stabilisée. Le Grand Cormoran reste, ainsi, principalement une espèce migratrice dans notre région. Le pic est souvent atteint en novembre au moment des stationnements post-nuptiaux consécutivement aux conditions d'accueil très favorables des grands lacs (niveau d'eau minimum). Il est très difficile de quantifier cette population migratrice. Elle est au moins de l'ordre de 10 000 à 20 000 individus. Enfin, signalons que l'espèce s'est installée comme nicheuse dans notre région depuis 1999 (16 couples sur le réservoir du Der-51 et 1 sur un étang haut-marnais tout proche). En 2002, la population comptait 70 à 74 couples répartis sur 4 sites : réservoir du Der-51, vallée de la Seine-10 et vallée de la Marne-51 (2 sites).

Depuis 1994, cette espèce protégée peut faire l'objet de tirs de régulation « dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique ou de la sécurité aérienne, pour prévenir les dommages importants à la pisciculture et à la conchyliculture, ainsi que pour la protection de la flore et de la faune ». En Champagne-Ardenne, 750 à 850 individus sont ainsi prélevés chaque saison. Ces tirs ne résolvent pas le problème des dégâts aux piscicultures et n'empêchent pas la population européenne de continuer à progresser (légèrement). Les solutions pour réduire l'impact de cette espèce ne sont pas simples car la présence même des grands lacs favorise un stationnement très important. Il serait souhaitable de disposer d'un suivi plus fin de ces

dégâts (quantification et répartition géographique) afin de proposer des pistes de réflexion mieux adaptées. Enfin, il faut souligner que les tirs, réguliers depuis 6 ans, ont eu pour conséquence d'éclater les dortoirs (dont le nombre ne cesse de progresser) et d'amener l'espèce à coloniser d'autres secteurs et notamment certaines rivières de 1ère catégorie où l'impact sur les espèces piscicoles les plus patrimoniales peut s'avérer important.

### II.2.3. Les menaces

Les principales menaces qui pèsent sur les populations d'oiseaux sont :

- la dégradation des habitats.
- la réduction des ressources alimentaires et notamment la disparition des insectes et autres invertébrés dont les insectivores se nourrissent.

Le cumul de ces facteurs explique bien souvent le repli massif d'espèces autrefois communes chez nous, et notamment celles présentes en limite d'aire de répartition (exemple : l'Outarde canepetière).

#### II.2.3.1 La réduction des ressources alimentaires

La réduction de la ressource alimentaire est l'une des principales menaces pesant sur les populations aviaires actuellement.

❖ L'utilisation de pesticides participe à la diminution de biomasse des populations d'insectes et par conséquent des oiseaux insectivores :

- **Les insecticides** constituent un facteur important de régression des populations d'insectes. Notons toutefois que les insecticides utilisés actuellement sont plus spécifiques que par le passé en ce qui concerne les espèces cibles. Par ailleurs, ils nécessitent des doses moindres et doivent être utilisés lors de périodes mieux ciblées. Enfin, le développement des insecticides systémiques doit concourir à une amélioration de la situation. Malgré ces facteurs, a priori positifs, rien ne semble montrer que l'impact des insecticides sur la faune diminue.
- **Les antiparasitaires** destinés au bétail éliminent incidemment certains insectes coprophages comme les coléoptères puis les oiseaux insectivores par empoisonnement.

- **Les herbicides** en détruisant un certain nombre de plantes non ciblées nécessaires à la réalisation du cycle biologique de certaines espèces (les papillons par exemple) participent à la régression de la biomasse et de la biodiversité entomologique.

La réduction de la ressource alimentaire, en insectes notamment, est également étroitement liée à la dégradation ou à la destruction des habitats que nous abordons dans le point suivant.

❖ Citons également les campagnes d'empoisonnement des campagnols à l'aide d'anticoagulants. Ces produits sont reconnus pour se transmettre dans la chaîne alimentaire. Leur bioaccumulation entraîne une mortalité chez les prédateurs de ces rongeurs tels que les rapaces et particulièrement le Milan royal dont une des causes importantes du déclin pourrait être liée à l'ingestion de ces produits.

❖ Dans une moindre mesure, nous pouvons aussi évoquer la gestion et l'aménagement des étangs. La surcharge des étangs peut engendrer une compétition alimentaire défavorable à certaines espèces d'oiseaux parfois rares et menacées. La surcharge en poissons insectivores affectera plus particulièrement les fauvettes aquatiques telles que la Locustelle lusciniöide, la surcharge en poissons herbivores et/ou consommant des invertébrés aquatiques plutôt les anatidés (Canard chipeau, Canard siffleur, Sarcelles, Fuligules...).

#### II.2.3.2 La dégradation des habitats

La dégradation des habitats est la seconde cause majeure de déclin qui pèse sur l'avifaune. Les habitats menacés sont nombreux et les causes diverses.

❖ La modernisation ou l'intensification des pratiques agricoles, ainsi que la déprise peuvent être à l'origine de ces dégradations. Citons par exemple :

- l'embroussaillage des savarts et des pelouses calcicoles résultant de l'abandon des pratiques agropastorales. Cette dynamique naturelle de la végétation est défavorable à des espèces comme l'Outarde canepetière, l'Oedicnème criard, le Pipit rousseline...
- la régression des bocages et des haies qui affecte de très nombreuses espèces dont la Chouette chevêche, Pie-grièche grise...

- la régression des milieux prairiaux et la réduction des surfaces en herbe, au profit des cultures, est dommageable pour la Grande Aigrette, la Cigogne noire, le Cygne de Bewick, le Cygne chanteur, l'Oie rieuse, l'Oie cendrée, le Râle des genêts, le Vanneau huppé, la Bécassine des marais, le Tarier des prés...

- la régression des zones humides entraîne, par exemple, celle des roselières, habitat indispensable au Butor étoilé, au Blongios nain, au Héron pourpré, au Busard des roseaux, au Râle d'eau, à la Locustelle luscinoïde...

❖ La sylviculture joue aussi un rôle important sur la qualité des habitats. Parmi les facteurs négatifs à l'avifaune notons que les deux derniers mentionnés pour l'agriculture sont aussi valables pour la sylviculture.

- la fermeture des milieux naturels de fonds de vallées notamment par boisement en peuplier des vallées alluviales (Cigogne blanche, Bécassine des marais...);

- l'homogénéisation des peuplements et des traitements sylvicoles, défavorable à la Gélinoite des bois, l'Engoulevent d'Europe, le Grimpeur des bois...

- la coupe des arbres morts sur pied qui affecte l'ensemble de l'avifaune cavernicole telle que la Chouette de Tengmalm;

- la diminution de l'âge d'exploitabilité des peuplements forestiers défavorable aux espèces qui affectionnent les vieux boisements telles la Chouette de Tengmalm, le Pic cendré, le Pic mar, le Gobemouche à collier...

### II.2.3.3 Les autres facteurs

Evidemment de nombreux autres facteurs influent. Schématiquement nous pouvons en citer quatre :

❖ La période de réalisation des travaux agricoles et sylvicoles. Les travaux en période de nidification peuvent induire des dérangements, occasionnant l'abandon des nichées, ou des destructions directes.

En ce qui concerne les travaux sylvicoles il s'agit essentiellement du dérangement d'espèces sensibles telles que la Cigogne noire ou le Milan royal.

En ce qui concerne les travaux agricoles, ceux-ci peuvent entraîner la destruction directe de nichées de certaines espèces (Vanneau huppé, Hibou des

marais, Tarier des prés, Perdrix grise et rouge, Busards cendré et Saint-Martin, Outarde canepetière...). La période de réalisation des travaux agricoles est, bien entendu, fondamentale. La rapidité d'action des engins agricoles employés pour moissonner les céréales ou faucher les prairies ne laisse que très peu de chance aux espèces nicheuses. Les broyages de printemps des jachères et les fauches précoces sont dommageables à la faune...

❖ Les dérangements en période de nidification ou de dépendance des jeunes peuvent avoir un impact sur le succès de reproduction de certaines espèces. La surfréquentation des espaces naturels, voire l'écotourisme mal organisé, peuvent affecter certaines espèces sensibles au dérangement comme la Cigogne noire. La pratique de l'escalade peut déranger certaines espèces très rares qui utilisent les falaises pour nicher telles que le Faucon pèlerin ou le Hibou grand-duc.

Enfin, certaines espèces nicheuses rares (Canard chipeau, Fuligule morillon...) peuvent être affectées durant l'été lorsque les jeunes ne sont pas encore indépendants par la pratique de la chasse d'autres espèces.

❖ Les prélèvements cynégétiques, même limités, de certaines espèces nicheuses très rares dans la région (Canard chipeau, Sarcelle d'été, Canard souchet, Bécassine des Marais) sont susceptibles de peser rapidement sur ces populations locales; il conviendrait, en conséquence, de connaître ces prélèvements... En outre la Champagne-Ardenne a une responsabilité particulière pour la conservation d'espèces hivernantes rares au niveau national (Oie rieuse et Oie des moissons par exemple).

❖ La mortalité induite par les infrastructures linéaires de transport ainsi que les pylônes et les lignes électriques moyennes et basses tensions affectent de nombreuses espèces (impact sur la Cigogne noire, la Cigogne blanche, la Grue cendrée, le Milan royal, le Hibou grand-duc...).

## II.3. Les reptiles

En raison de sa position géographique et de son allongement nord-sud, la Champagne-Ardenne possède un peuplement intéressant de reptiles même si elle n'abrite que 12 espèces sur les 38 répertoriées en France (SHF, 1989).

Elle constitue une limite septentrionale pour 4 espèces : Lézard vert, Couleuvre verte et jaune, Couleuvre d'Esculape et Vipère aspic.

Sur les 12 espèces de reptiles de notre région, 10 peuvent être rencontrées sur les pelouses sèches et parmi elles, 6 y sont étroitement liées : Lézard des souches, Lézard vert, Couleuvre verte et jaune, Coronelle lisse, Couleuvre d'Esculape et Vipère aspic ; soit la presque totalité des espèces considérées comme prioritaires dans le cadre des ORGFH (seule la Vipère péliade n'est pas inféodée à ces milieux).

Les pelouses sèches de Champagne-Ardenne n'ont pas toutes la même valeur herpétologique. En l'occurrence, celles de Champagne-Crayeuse (Lézard des souches, Coronelle), celles du Tardenois (Coronelle) et surtout celles de l'Aube et de la Haute-Marne (toutes espèces) sont les plus patrimoniales. En effet, les reptiles sont, pour la plupart, fortement limités par les conditions climatiques et ne sont répartis que dans les zones les plus méridionales de la région.

Couvrant plusieurs centaines d'hectares il y a quelques décennies, les pelouses ont été progressivement reboisées ou mises en culture, ou se sont reboisées naturellement. Elles font aujourd'hui figure de reliques, réduites le plus souvent à quelques ares de terrains accidentés, talus ou lisières forestières. Actuellement laissées à l'abandon, l'évolution naturelle de la végétation (envahissement par les ligneux) les rend extrêmement vulnérables.

La forte valeur patrimoniale de ces espaces a suscité l'intérêt des botanistes et des entomologistes, qui, conscients du danger de les voir disparaître, ont engagé des opérations de protection. Celles-ci passent principalement par l'acquisition, ou la gestion conservatoire, de terrains par le Conservatoire du Patrimoine Régional de Champagne-Ardenne ainsi que par l'inscription des sites dans le réseau Natura 2000.

Toutefois ces mesures n'empêchent pas la fragmentation des habitats et donc des populations. Ce phénomène est lié en partie à l'intensification de l'agriculture et à la création d'infrastructures routières qui entraînent à la fois la raréfaction des sites favorables et la création d'espaces difficilement franchissables pour ces animaux.

Pour palier la fragmentation des habitats qui fragilise, à terme, la conservation des populations, la conservation ou le renforcement du maillage bocager est une première mesure qui aurait un impact tout à fait favorable. Par ailleurs, il pourrait être envisagé de développer d'autres corridors spécifiques en s'appuyant, de préférence, sur des éléments existants comme les bords de route, les murs de pierre, les voies ferrées désaffectées ou les ourlets forestiers. La rupture du paysage des grandes plaines agricoles par implantation de haies et de bandes enherbées serait bien entendu favorable aux reptiles.

Les carrières répondent bien souvent aux conditions écologiques recherchées par les reptiles et pourraient constituer un milieu de substitution dans la mesure où elles font l'objet d'une gestion durable appropriée.

Les zones humides de Champagne-Ardenne sont beaucoup moins propices que les pelouses pour les reptiles. La Vipère péliade est la seule espèce prioritaire liée à ce type de milieu. Sa conservation passe par le maintien des derniers marais tourbeux du Plateau Ardennais, des crêtes préardennaises et de l'ouest marnais menacés par le reboisement (plantation de peupliers surtout) et la transformation en terres arables. Comme pour les pelouses, l'embroussaillage et l'isolement des derniers sites favorables sont également préoccupants.

Outre la disparition et l'altération de l'habitat, les reptiles sont confrontés à certaines pratiques qui leur sont préjudiciables : girobroyage des jachères et milieux incultes, utilisation d'insecticides à proximité des sites occupés (diminution des espèces proies) et destruction directe par méconnaissance et crainte.

### Espèce exogène

Importée d'Amérique comme animal de compagnie, la Tortue de Floride a été introduite dans de nombreux plans d'eau et s'y est fort bien acclimatée. Cette espèce indésirable est recensée dans les quatre départements.

Etant donné que notre région n'abrite pas de Cistude d'Europe, le problème de compétition interspécifique ne se pose pas. Néanmoins, cette espèce ayant une forte activité prédatrice sur les larves de batraciens et d'insectes, sa répartition, son impact sur les écosystèmes et les méthodes de luttés à son encontre méritent d'être étudiés de manière plus précise.

<b>Espèces dont la conservation mérite une attention particulière en Champagne-Ardenne</b> (Pour plus de détails concernant ces espèces se reporter à l'annexe « reptiles »)		
Lézard des souches	Couleuvre d'Esculape	Lézard vert
Vipère aspic	Couleuvre verte et jaune	Vipère péliade
Coronelle lisse		



Lézard vivipare (*Lacerta vivipara*)- L. Brocaill

## II.4. Les batraciens

La région Champagne-Ardenne compte cinq espèces d'Urodèles (salamandre et tritons) et onze espèces d'Anoures (grenouilles et crapauds) soit seize espèces sur la trentaine rencontrée en France.

Deux espèces ont, semble t-il, disparu, le Pélobate brun et le Crapaud vert. Les dernières mentions du Crapaud vert datent de 1924 et les observations les plus récentes de Pélobate brun proviennent du département des Ardennes dans les années 1979-1980. En 1948, cette espèce est encore considérée comme commune dans

ce département mais a visiblement décliné suite à la dégradation de ses habitats.

Le Sonneur à ventre jaune atteint sa limite septentrionale de répartition dans notre région en Argonne ardennaise.

Le Triton alpestre, le Triton palmé et la Grenouille verte sont communs et possèdent une répartition assez large dans les quatre départements. La répartition et le statut de conservation de la Grenouille de Lesson sont inconnus pour le moment. En effet, les grenouilles de Lesson et verte ne peuvent que difficilement être différenciées avec certitude sur le terrain (des études génétiques seraient d'une grande aide). La Grenouille rieuse est une espèce localisée issue de populations échappées de captivité. Il s'agit donc d'une espèce exogène dont la présence n'est pour le moment qu'anecdotique. Aussi, ces cinq espèces ne seront-elles pas considérées comme présentant un enjeu de conservation dans la région.

### II.4.1 Répartition

Toutes les espèces de batraciens de la région Champagne-Ardenne occupent les quatre départements. Le Sonneur à ventre jaune que l'on rencontre encore assez facilement dans de nombreux secteurs, symbolise notre région dans ses parties les plus forestières.

Les régions naturelles riches en forêts humides (Argonne, Champagne humide, Bassigny, Montagne de Reims, forêts ardennaises...) avec des étangs, des mares, des ruisseaux, des sources sont les habitats principaux d'une dizaine d'espèces de nos batraciens (Salamandre tachetée, Tritons alpestre, ponctué, palmé et crêté, Grenouilles rousse, agile et verte, Crapaud commun, Sonneur à ventre jaune).

La Champagne crayeuse est la zone la plus pauvre avec un nombre de sites favorables très faible, même si de petites vallées (et les vestiges de marais) traversant la grande plaine réservent encore bien des surprises. Les drainages importants réalisés depuis un siècle, l'irrigation qui entraîne un rabattement de nappe et assèche des zones humides, les remblaiements qui ne laissent guère de mares, fossés ou étangs ont largement affecté les populations de batraciens. Toutefois, l'activité des camps militaires a permis de conserver les anciens savarts qui sont devenus de véritables sanctuaires pour des espèces comme le Crapaud calamite et le Pélodyte ponctué.

Les régions calcaires (Langres, Barséquanais...) sont des secteurs plus secs moins favorables aux batraciens (hormis l'Alyte accoucheur qui recherche ce type de milieux).

Les régions d'élevage (Bassigny, Chaourçois, Apance-Amance...) ayant conservé leurs pâtures et leurs nombreuses mares abreuvoirs sont très appréciées par des espèces comme la Grenouille agile ou le Triton crêté.

Les anciennes carrières, sablières et les mares temporaires sont d'une grande importance pour plusieurs espèces de batraciens (Pélodyte ponctué, Alyte accoucheur et Crapaud calamite). Les gravières en exploitation sont devenues les sites de reproduction principaux pour le Crapaud calamite qui recherche des zones régulièrement décapées et dépourvues de végétation comme pouvaient l'être, jadis, les bancs de graviers et de sable creusés de dépressions inondées, laissés par les crues lorsque les fleuves et rivières avaient encore un fonctionnement naturel.

#### II.4.2 Protection

Il est difficile d'évaluer la vulnérabilité de certains batraciens de notre région, compte-tenu de la discrétion de certaines espèces et du faible nombre de spécialistes. Ainsi, certaines régions naturelles sont sous prospectées. C'est le cas d'une grande partie de la Haute-Marne et d'une partie de la Marne et de l'Aube. De plus, certaines informations détenues par les nombreuses structures concernées par la problématique batraciens ne sont pas centralisées.

Malgré l'édition d'un atlas des reptiles et amphibiens paru en 1995 très peu de mesures de gestion et de protection furent mises en place. Plusieurs sites abritant des espèces en danger ont disparu depuis. Aujourd'hui, nous constatons que la majorité des espèces de batraciens sont en net déclin. La dégradation des zones humides, la disparition des mares, les pollutions, les infrastructures routières et les insecticides sont autant de menaces qui contribuent à l'érosion des populations. Certaines espèces, assez rares il y a dix ans, sont maintenant dans une situation critique comme la Rainette arboricole ou le Pélodyte ponctué. D'autres, comme l'Alyte accoucheur, le Crapaud calamite ou le Triton crêté voient leurs habitats se réduire et se dégrader très rapidement.

La survie de la majorité des espèces passe par la protection de sites de reproduction (mares abreuvoirs, anciennes carrières et gravières, queues d'étangs, ornières...) mais aussi par une réflexion plus globale sur l'écologie des différentes espèces : leurs milieux de chasse et leurs déplacements. Il est par exemple peu utile de protéger un ensemble de mares si l'on ne peut proposer aux batraciens un territoire de chasse et d'hibernation satisfaisant aux alentours.

Dans le cadre des déplacements migratoires des batraciens, il faut également tenir compte des problématiques liées aux axes routiers très fréquentés. Ces derniers, en plus d'engendrer une forte mortalité de batraciens en période de migration, favorisent la fragmentation des populations et empêchent les échanges génétiques nécessaires à leur survie. Cela passe par une réflexion en amont de la création des axes routiers.

En forêt, des actions doivent être menées avec les gestionnaires et organisations professionnelles afin d'adapter certaines méthodes de gestion favorables à la batrachofaune.

Les anciennes carrières, sablières et les mares temporaires sont avec les camps militaires, les derniers refuges pour le Pélodyte ponctué, espèce rare et très menacée dans la région. Leur protection est donc devenue prioritaire et urgente. Cette protection jouera aussi en faveur d'espèces comme le Crapaud calamite, l'Alyte accoucheur ou encore les crustacés d'eau douce.

#### Espèces dont la conservation mérite une attention particulière en Champagne-Ardenne

(Pour plus de détails concernant ces espèces se reporter à l'annexe « batraciens »)

Rainette verte	Salamandre tachetée	Pélodyte ponctué
Grenouille rousse	Crapaud calamite	Grenouille agile
Sonneur à ventre jaune	Crapaud commun	Alyte accoucheur
Triton ponctué	Triton crêté	Triton alpestre



Crapaud calamite (*Bufo calamita*)(CRPF)

## II.5. Les crustacés des mares temporaires

La classe des crustacés branchiopodes est constituée de 5 ordres que l'on peut artificiellement regrouper ainsi :

- les petits branchiopodes (ordre des cladocères)
- les grands branchiopodes (ordres des anostraca, notostraca, spinicaudata et laevicaudata).

La majorité des espèces de branchiopodes vivent dans les eaux douces.

Les grands branchiopodes des eaux continentales sont des animaux aquatiques des mares qui s'assèchent périodiquement. Ils vivent dans des milieux généralement pauvres en prédateurs. La longévité des espèces de notre région est de quelques mois. Elle dépend des conditions de température et de la vitesse d'assèchement de la mare. La survie de l'espèce est assurée par la résistance des œufs qui attendront au fond de la mare la prochaine inondation pour éclore.

Ces organismes sont les reliques d'époques passées où les cours d'eau envahissaient le lit majeur des vallées à l'occasion des épisodes de crues. Lors de la décrue, les rivières laissaient apparaître ponctuellement des flaques plus ou moins profondes vides de poisson.

La faune française compte 19 espèces de grand branchiopodes dont certaines sont très rares. Les plus "communes" *Chirocephalus diaphanus* et *Lepidurus apus* ne se rencontrent que dans une centaine de stations seulement. L'habitat de la majorité des autres taxa se résume à moins de 10 mares pour la France. Ces chiffres illustrent le degré de rareté de ces organismes et notre responsabilité pour leur conservation.

Sur les quatre ordres de grands branchiopodes représentés en France ont été retrouvés dans notre région : les *Notostraca*, les *Anostraca* et les *Laevicaudata*. Manquent les *Spinicaudata*.

En Champagne-Ardenne, l'espèce la plus largement répandue est le *Lepidurus apus* (ordre des *Notostraca*). L'ordre des *Anostraca* est représenté par trois espèces (*Chirocephalus diaphanus*, *Tanyrastix stagnalis* et *Chirocephalus spinicaudatus*) dont la rareté est extrême et leur survie incertaine sans mesures conservatoires. L'ordre des *Laevicaudata* n'est représenté que par *Lynceus bra-*

*chyurus* mais les stations de Champagne sont les uniques citations françaises depuis plus d'un siècle (à ce jour une seule mare héberge l'espèce).

L'unique habitat de "survie" est la mare temporaire des vallées. Actuellement, quelques sites se sont maintenus dans les pâtures et prairies. La mise en culture récente a enclenché nombre de comblements de ces dépressions de quelques ares.

Une mare temporaire est un milieu extrême où la vie aquatique est toujours interrompue par des cycles d'assèchements saisonniers, interdisant la survie piscicole. Elle peut prendre la forme d'une flaque peu profonde, d'une ornière ou d'une dépression plus stable et le plus souvent très éloignée du lit mineur. Le remplissage de ces plans d'eau est obtenu par la montée de la hauteur de nappe et non la submersion par les inondations. Leur cartographie et la mise en œuvre de programmes de conservation sont des mesures d'urgences : dans 10 ans les mares temporaires auront disparu et avec elles leurs hôtes discrets mais survivants des faunes anciennes.

### Espèces dont la conservation mérite une attention particulière en Champagne-Ardenne

(Pour plus de détails concernant ces espèces se reporter à l'annexe « branchiopodes »)

<i>Chirocephalus spinicaudatus</i>	<i>Lynceus brachyurus</i>
<i>Chirocephalus diaphanus</i>	<i>Lepidurus apus</i>
<i>Tanyrastix stagnalis</i>	



*Chirocephalus spinicaudatus* - J.F. Cart

## II.6. Les orthoptères (sauterelles, criquets et grillons)

L'état des connaissances en Champagne-Ardenne pour ce groupe peut être jugé comme très bon, en comparaison avec les autres ordres d'insectes. Les données anciennes sur les Orthoptères de notre région proviennent des régions de Troyes et de Reims.

On connaît actuellement 61 espèces d'Orthoptères dans notre région (sur environ 600 en Europe, présents en grande majorité dans le Sud).

Les larves habitent les mêmes milieux que les adul-

tes. Les Orthoptères, toujours terrestres, sont le plus souvent phytophages. Ils habitent surtout les milieux ouverts, notamment prairies, pelouses, marais acides comme alcalins, landes et tourbières acides, lisières forestières. L'écologie est souvent moins stricte que celle des Insectes aquatiques, mais plusieurs espèces ont des exigences assez marquées.

Le peuplement des Orthoptères en Champagne-Ardenne est assez diversifié en raison de la diversité des habitats présents du nord au sud de cette vaste région. Un certain nombre d'espèces possède ainsi une distribution particulière, liée à leurs habitats spécifiques. En particulier les pelouses calcicoles, notamment les pelouses thermophiles et xérophiles, hébergent une vingtaine d'espèces spéciales, souvent rares et menacées. Quatre espèces sont inféodées aux sols dénudés à végétation éparse. Quatre autres espèces préfèrent les prairies humides, de façon non exhaustive cependant et trois autres les marais. Une enfin se rencontre sur les vases exondées des rivières et des plans d'eau. On peut considérer que le peuplement des Orthoptères de la Champagne-Ardenne est assez représentatif du peuplement de la plaine et des collines françaises.

### Espèces dont la conservation mérite une attention particulière en Champagne-Ardenne

(Pour plus de détails concernant ces espèces se reporter à l'annexe « insectes »)

Conocéphale de latreille ( <i>Conocephalus dorsalis</i> )
Oedipode aigue-marine ( <i>Sphingonotus caeruleus</i> )
Dectique verrucivore ( <i>Decticus verrucivorus</i> )
Criquet des roseaux ( <i>Mecostethus alliaceus</i> )
Platycléris à taches blanches ( <i>Platycleis albopunctata</i> )
Decticelle à petites ailes ( <i>Euthystira brachyptera</i> )
Decticelle à petites ailes ( <i>Metrioptera brachyptera</i> )
Sténobothre à taches noires ( <i>Stenobothrus nigromaculatus</i> )
( <i>Acheta domesticus</i> )
Sténobothre à stigmates ( <i>Stenobothrus stigmaticus</i> )
Courtilière ( <i>Gryllotalpa gryllotalpa</i> )
Criquet verdelet ( <i>Omocestus viridulus</i> )
Tétrix des vasières ( <i>Tetrix ceperoi</i> )
Criquet rouge ( <i>Omocestus haemorrhoidalis</i> )
( <i>Tetrix bipunctata krausii</i> )
Gomphocère tacheté ( <i>Myrmeleotettix maculatus</i> )
Criquet à deux taches ( <i>Tetrix bipunctata bipunctata</i> )
Criquet vagabond ( <i>Chorthippus vagans</i> )
Criquet italien ( <i>Calliptamus italicus</i> )
Criquet des larris ( <i>Chorthippus mollis</i> )
Caloptène ochracé de Barbarie ( <i>Calliptamus barbarus</i> )
Criquet des montagnes ( <i>Chorthippus montanus</i> )
Criquet strident ( <i>Psophus stridulus</i> )
Criquet glauque ( <i>Euchorthippus pulvinatus</i> )

On remarquera cependant la présence de plusieurs espèces thermophiles en limite d'aire dans notre région.

Les menaces relatives aux espèces d'Orthoptères sont nombreuses. Ce sont avant tout les destructions et les modifications de leurs milieux de vie qui sont à l'origine de leur régression.

Citons par exemple :

- l'intensification des pratiques agricoles (avec les engrais),
- la fauche précoce et la mise en culture des prairies,
- l'abandon agricole des pelouses et landes,
- la mise en culture ou la plantation en résineux des pelouses et des landes.
- le remblaiement des fossés et dépressions marécageuses des prairies humides,
- l'assèchement, le drainage, la plantation en peupliers et la transformation en champ de maïs des grandes tourbières alcalines de la Champagne crayeuse, etc.
- l'utilisation des pesticides a aussi pour conséquence la diminution des effectifs de la plupart des espèces.

La majorité des espèces menacées ou vulnérables a pour habitat, soit les pelouses thermophiles soit les landes acidicoles ou les prairies oligotrophes.

Quelques sites hébergeant des Orthoptères vulnérables ou intéressants sont protégés en Champagne-Ardenne. Les réserves de Givet et de Chalmessin sont concernées par plusieurs espèces vulnérables. Certains sites loués ou achetés par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne sont riches en Orthoptères comme la pelouse de la butte de Talaison et la pelouse de Bugnières. D'autres sites à Orthoptères sont protégés par un arrêté préfectoral de biotope, ainsi les pelouses des sources de la Suize en Haute-Marne et plusieurs marais du plateau de Langres. Enfin de nombreux sites riches en Criquets et Sauterelles sont retenus dans le cadre de Natura 2000, essentiellement des pelouses calcaires, mais aussi des landes acides, des marais et des prairies humides.

## II.7. Les rhopalocères (papillons de jour)

L'état des connaissances en Champagne-Ardenne pour ce groupe peut être jugé comme assez bon seulement, en dépit de l'attrait certain qu'exercent ces insectes sur les Naturalistes. Des données anciennes nombreuses existent sur les Rhopalocères de l'ensemble de notre région, les départements de l'Aube et de la Marne (à l'ouest) étant les mieux renseignés. Elles permettent d'évaluer la régression et ainsi la vulnérabilité de ces espèces de Papillons.

On connaît actuellement 130 espèces de Rhopalocères dans notre région (sur 415 en Europe).

Les larves des Rhopalocères (chenilles), toujours terrestres, sont le plus souvent phytophages. Elles habitent souvent les milieux ouverts, notamment prairies, pelouses, marais, landes, lisières et clairières forestières, talus et bermes des chemins et des routes, mais d'autres espèces sont typiquement forestières. D'assez nombreuses espèces se rencontrent dans les jardins et les parcs des villages et des villes. L'écologie est souvent moins stricte que celle des insectes aquatiques, mais de nombreuses espèces ont cependant des exigences assez marquées dues surtout à l'inféodation de la chenille à une ou à quelques plantes hôtes. Ces dernières ayant en général une écologie spécialisée, cela entraîne une localisation précise de l'espèce de Papillon concernée. Les adultes fréquentent les mêmes milieux mais ont bien sûr un rayon d'action plus vaste.

Le peuplement des Rhopalocères en Champagne-Ardenne est diversifié en raison de la diversité des habitats présents du nord au sud. Diverses espèces possèdent une distribution particulière, liée à leurs habitats spécifiques. En particulier les pelouses calcicoles, notamment les pelouses thermophiles et xérophiles, hébergent des espèces spéciales, souvent rares et menacées. Certaines sont liées aux lisières et ourlets forestiers, surtout thermophiles. De nombreuses autres espèces préfèrent les prairies humides ou fraîches, montagnardes ou non, alors qu'un nombre non négligeable d'entre elles est spécifique des marais alcalins. Les landes tourbeuses de l'Ardenne abritent le rare *Boloria*. De même certains types forestiers, comme les forêts assez ouver-

tes à forte couverture graminéenne, les bois thermophiles et les bois humides clairiérés hébergent des Papillons spécifiques rares et menacés. On peut considérer que le peuplement des Papillons de jour de la Champagne-Ardenne est assez représentatif du peuplement de la plaine et des collines françaises. On remarquera cependant la présence de plusieurs espèces thermophiles en limite d'aire dans le sud et la présence d'espèces boréales ou montagnardes dans l'Ardenne primaire.

Les menaces relatives aux espèces de Rhopalocères sont nombreuses. Ce sont comme pour les Orthoptères les destructions et les modifications de leurs milieux de vie (surtout ceux des chenilles) qui sont à l'origine de leur régression ; cela est plus grave que pour les orthoptères car ces derniers sont polyphages contrairement aux chenilles des rhopalocères, en général sténophages, qui disparaissent en même temps que leur plante hôte.

Citons :

- le drainage, l'assèchement, la plantation en peupliers et la transformation en champ de maïs des grandes tourbières alcalines de la Champagne crayeuse,
- l'intensification (avec les engrais),
- la fauche précoce et la mise en culture des prairies,
- l'abandon agricole des pelouses et landes,
- la mise en culture ou la plantation en résineux des pelouses et des landes.
- le remblaiement des fossés et dépressions marécageuses des prairies humides,
- la gestion des bords de route avec des produits chimiques ou des fauches précoces comme la gestion monospécifique de certaines forêts jouent aussi un rôle important dans leur disparition.
- l'utilisation des pesticides a ici un rôle majeur et est à l'origine de la diminution des effectifs de la plupart des espèces. Cette dernière peut être évaluée contrairement à celle des autres ordres d'insectes, étant donnée la bibliographie régionale bien fournie. Les milieux les plus menacés de disparition sont les pelouses thermophiles, les landes et tourbières acides, les prairies oligotrophes et les marais alcalins.

Quelques sites hébergeant des Papillons de jour vulnérables ou intéressants sont protégés en Champagne-Ardenne. Les réserves de Givet et de Chalmessin sont concernées par plusieurs espèces

rars. D'autres sites à Rhopalocères vulnérables sont protégés par un arrêté préfectoral de biotope, dont plusieurs marais du plateau de Langres et plusieurs rièzes et tourbières de l'Ardenne primaire. Certains sites loués ou achetés par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne possèdent des Papillons de jour vulnérables. Enfin de nombreux sites riches en Rhopalocères menacés sont retenus dans le cadre de Natura 2000, essentiellement des prairies humides (vallées de la Voire, de l'Aisne, de la Seine), des pelouses calcaires, mais aussi des landes acides, des marais alcalins ou acides, des forêts thermophiles, des forêts humides.

### Espèces dont la conservation mérite une attention particulière en Champagne-Ardenne

(Pour plus de détails concernant ces espèces se reporter à l'annexe « insectes »)

Cuivré de la bistorte ( <i>Lycaena helle</i> )
Fadet des tourbières ( <i>Coenonympha tullia</i> )
Cuivré des marais ( <i>Lycaena dispar</i> )
Nacré subalpin ( <i>Boloria aquilonaris</i> )
Azurée des mouillères ( <i>Maculinea alcon</i> )
Nacré de la bistorte ( <i>Proclissiana eunomia</i> )
Azurée de la croisette ( <i>Maculinea rebeli</i> )
Euphydryas maturna ( <i>Damier du frêne</i> )
Azurée des orpins ( <i>Maculinea arion</i> )
Euphydryas aurinia ( <i>Damier de la succise</i> )
Bacchante ( <i>Lopinga achine</i> )



Flambé (*Ipphiclides podalirius*) - F. Morgan

## II.8. Les odonates (libellules)

L'état des connaissances en Champagne-Ardenne pour ce groupe peut être considéré comme satisfaisant.

Les données anciennes sur les Libellules dans notre région sont très peu nombreuses, mais les recherches entreprises depuis une quinzaine d'années ont permis une bonne connaissance de cet ordre en Champagne-Ardenne. Actuellement 63 espèces d'Odonates sont recensées dans notre région.

Les larves des Libellules sont aquatiques. Elles sont carnivores et capturent leurs proies grâce à un organe préhensile très particulier, le masque. Les adultes se nourrissent d'autres insectes qu'elles attrapent au vol ; on les rencontre parfois très loin des cours d'eau et pièces d'eau où vivent les larves. Les larves des Odonates colonisent tous les types d'habitats aquatiques : essentiellement eaux stagnantes (étangs, lacs, mares, gravières pauvres en végétation), mais aussi sources, tourbières, marais, fossés, canaux, eaux courantes. Certaines espèces de Libellules sont des indicateurs de l'état des milieux aquatiques et leur présence est un indice sûr de la richesse faunique des eaux douces.

Comme pour les autres insectes aquatiques, de nombreuses espèces possèdent une distribution particulière, liée aux biotopes spécifiques qu'elles habitent. De nombreuses espèces habitent les étangs, milieu encore bien représenté dans notre région. De même les marais, qu'ils soient tufeux, tourbeux, alcalins ou acides, hébergent de nombreuses espèces, notamment sur le plateau de Langres. Les tourbières acides de l'Ardenne présentent de rares espèces spécifiques. Des espèces peu banales se rencontrent dans les gravières, même récentes. Les ruisseaux et rivières à courant lent comme les canaux abritent des espèces des étangs comme des espèces spéciales. Enfin les ruisseaux aux eaux vives ont un peuplement peu varié en espèces, mais ces dernières ont des exigences écologiques très strictes. On peut considérer que le peuplement des Libellules de la Champagne-Ardenne est assez représentatif du peuplement de la plaine et des collines françaises, avec toutefois un plus dû aux espèces "montagnardes" que l'on y trouve.

Les menaces relatives aux espèces d'Odonates sont multiples et se rapprochent de celles qui affectent

les Ephémères et les Trichoptères ; mais ces derniers sont moins présents en milieu stagnant et le sont davantage en eau courante. :

- L'assèchement progressif des grandes tourbières alcalines de la Champagne crayeuse, leur drainage, la plantation de peupliers et la transformation en champ de maïs est dommageable à de nombreuses espèces.

- Les transformations qui affectent les tourbières acides et autres marais, plus limitées, ont les mêmes effets.

- Le curage et la rectification des ruisseaux provoquent la destruction d'habitats larvaires spéciaux.

- Le recalibrage et l'enrochement des cours d'eau lents, le remblaiement des noues et fossés, l'aménagement des étangs, sont à l'origine de la destruction d'habitats particuliers.

- L'eutrophisation des étangs (et ruisseaux) aux eaux acides, la pollution des cours d'eau comme l'utilisation des pesticides ont pour conséquence la diminution de nombreuses espèces inféodées aux eaux pures.

Les espèces les plus menacées sont situées sur les landes et les tourbières acidiphiles de l'Ardenne, sur les marais tufeux du Plateau de Langres et de la région de Reims, sur quelques étangs de Champagne-Humide et d'Argonne, sur quelques ruisseaux de l'Ardenne et des Crêtes-Préardennaises. L'intensification de la production aquacole, les modifications des pratiques de gestion des petits étangs familiaux, notamment par l'introduction générale de Carpe amour blanc (*Ctenopharyngodon idella*) et par l'apport d'engrais, constituent des facteurs nouveaux de modifications rapides des communautés aquatiques (floristiques et faunistiques).

Certains sites riches en Odonates sont actuellement protégés ou en voie de l'être en Champagne-Ardenne. Ainsi, la Réserve Naturelle de Chalmessin protège plusieurs espèces rares. Les principales tourbières acides de l'Ardenne, comme de nombreux marais tufeux du plateau de Langres, déjà protégés par des arrêtés de protection de biotope, sont concernés par Natura 2000. Seront également intégrés dans le réseau Natura 2000 la plupart des tourbières alcalines, ainsi que plusieurs rivières, où se rencontrent divers Odonates : Aisne, Seine

(Bassée), Aube (entre la Marne et Brienne, en amont en Haute-Marne), Marne (en amont de Chaumont), Rognon, Apance. Enfin certains étangs et lacs-réservoirs, riches en Libellules, situés en zone RAMSAR sont également retenus dans le cadre de Natura 2000 et pourront également être gérés de façon écologique. La Réserve naturelle de la Horre était riche il y a dix ans en espèces variées de Libellules, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

**Espèces dont la conservation mérite une attention particulière en Champagne-Ardenne**

(Pour plus de détails concernant ces espèces se reporter à l'annexe « insectes »)

Agrion de mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )
Gomphe similaire ( <i>Gomphus simillimus</i> )
Cordulie à corps fin ( <i>Oxygastra curtisii</i> )
Cordulégastré bidenté ( <i>Cordulegaster bidentata</i> )
Leucorrhine à gros thorax ( <i>Leucorrhinia pectoralis</i> )
Orthétrum brun ( <i>Orthetrum brunneum</i> )
Leucorrhine à large queue ( <i>Leucorrhinia caudalis</i> )
Orthétrum bleuissant ( <i>Orthetrum coerulescens</i> )
Agrion nain ( <i>Ischnura pumilio</i> )
Cordulie arctique ( <i>Somatochlora arctica</i> )
Leste sauvage ( <i>Lestes barbarus</i> )
Sympétrum noir ( <i>Sympetrum danae</i> )
Agrion hasté ( <i>Coenagrion hastulatum</i> )
Sympétrum jaune d'Or ( <i>Sympetrum flaveolum</i> )
Agrion délicat ( <i>Ceragrion tenellum</i> )
Leucorrhine douteuse ( <i>Leucorrhinia dubia</i> )
Aschne des joncs ( <i>Aeshna juncea</i> )



Cordulegastre annelé (*Cordulegaster boltonii*) - Ch. Brunel

## II.9. Les éphéméroptères (éphémères)

L'état des connaissances en Champagne-Ardenne pour ce groupe peut être jugé comme relativement bon, en comparaison avec la plupart des autres ordres d'insectes.

Toutefois il n'existe pas de données anciennes sur les Ephémères dans notre région.

On recense actuellement 70 espèces d'Ephémères dans notre région dont 63 espèces dans les Ardennes (sur environ 200 en Europe).

Les larves sont aquatiques, soit fouisseuses, soit rampantes, soit nageuses. Elles sont phytophages, détritivores ou plus rarement carnivores. Les éphémères colonisent essentiellement les eaux courantes, depuis la zone du crénon (source) jusqu'au potamon (fleuve). Plusieurs espèces sont spécifiques des eaux dormantes. D'autres réagissent aux qualités physico-chimiques de l'eau ; ainsi certaines sont inféodées aux zones acides. Les éphémères sont d'excellents témoins de l'état des milieux aquatiques, et particulièrement des cours d'eau, milieux naturels qui ont subi de profondes modifications et souvent très altérés.

Le peuplement des Ephémères en Champagne-Ardenne est diversifié en raison de la diversité des régions naturelles, entraînant une grande variété des biotopes : dépressions argileuses (par ex. Champagne humide), plateaux limoneux (par ex. Bassigny), côtes calcaires et calcaréo-marneuses, massifs anciens de l'Ardenne. Un certain nombre d'espèces possèdent ainsi une distribution particulière, liée aux biotopes spécifiques qu'elles habitent : grands cours d'eau (Aisne, Marne, Aube), ruisseaux aux eaux acides (massif ardennais) et plus rarement ruisseaux présentant des paramètres particuliers (par ex. ruisseaux des pâtures, asséchés l'été, sur callovien ardennais : biotope de *Metreletus balcanicus*). On peut considérer que le peuplement des Ephémères de la Champagne-Ardenne est assez représentatif du peuplement de la plaine et des collines françaises.

Les menaces relatives aux espèces d'éphémères sont multiples :

- Le recalibrage et l'enrochement des cours d'eau détruisent des habitats spécifiques. Il faut cependant noter que l'enrochement est parfois bénéfique à plusieurs espèces menacées par le colmatage des fonds, ainsi *Oligoneuriella rhenana* et plusieurs *Heptagenia* du potamon.
- Le remblaiement des noues, fossés et dépressions des vallées est à l'origine de la destruction d'habitats particuliers constatée dans les vallées de l'Aisne, de la Marne, de l'Aube.
- L'aménagement des étangs détruit des habitats particuliers comme les rives constituées de graviers fins.
- Le curage et la rectification des ruisseaux, notamment temporaires, provoquent la destruction d'habitats larvaires spéciaux.
- L'eutrophisation des étangs aux eaux acides, comme la pollution des cours d'eau ont pour conséquence la disparition de nombreuses espèces spécifiques des cours d'eau non pollués.
- L'acidification des ruisselets des régions siliceuses suite à l'enrésinement des forêts riveraines (en Ardenne).

La préservation de la rivière Aisne est à placer dans les priorités régionales compte tenu de la diversité constatée sur ce cours d'eau, notamment en espèces de la famille Heptageniidae (l'essentiel de la population française d'*Heptagenia fuscogrisea* est localisé sur cette rivière).

Peu de sites riches en éphémères sont aujourd'hui protégés en Champagne-Ardenne, en dehors de quelques ruisseaux et rivières à écrevisses, à ombre ou à truite sur lesquels a été pris un arrêté préfectoral de biotope. Plusieurs rivières sont concernées par Natura 2000 : Aisne, Seine (Bassée), Aube (entre la Marne et Brienne, en amont en Haute-Marne), Marne (en amont de Chaumont), Rognon, Apance. Il en est de même pour un certain nombre de ruisseaux forestiers de la Champagne humide (forêt d'Orient, forêt de Trois-Fontaines), des crêtes préardennaises (Forêt de Signy-l'Abbaye, forêt du Mont-Dieu), des plateaux calcaires haut-marnais.

## II.10. Les trichoptères (phryganes)

L'état des connaissances en Champagne-Ardenne pour ce groupe peut être considéré comme moyen, des découvertes assez nombreuses restant à faire. Il n'existe pas de données anciennes sur les Phryganes dans notre région. Actuellement 188 espèces de Phryganes sont recensées dans notre région pour 530 espèces connues en France.

Les larves des phryganes sont aquatiques (sauf deux espèces appartenant à un même genre, une de ces deux espèces étant présente dans la région) Elles sont le plus souvent omnivores, parfois phytophages ou carnivores. La plupart des larves fabriquent des fourreaux de soie sur lesquels elles fixent de petits morceaux de plantes aquatiques, des débris végétaux, des grains de sable, de petits cailloux, ou encore des coquilles de petits gastéropodes aquatiques ; elles sont connues sous le nom de traîne-bûches. Les larves de certaines espèces sont complètement nues et libres, alors que d'autres s'abritent dans des filets de soie tendus entre les plantes aquatiques. Les adultes volent parfois très loin des cours d'eau. Comme les éphémères, les Phryganes colonisent essentiellement les eaux courantes, depuis la zone du crénon (source) jusqu'au potamon (fleuve). Les sources et les ruisseaux concentrent une variété importante d'espèces.

De nombreuses espèces possèdent une distribution particulière, liée aux biotopes spécifiques qu'elles habitent. Ainsi certaines peuvent être qualifiées de montagnardes car elles sont spécifiques des eaux froides, sur silice (notamment en Ardenne primaire) ou plus rarement sur calcaire. Une espèce ne se rencontre qu'à proximité des sources tufeuses et de ce fait surtout inféodée au plateau de Langres. De même plusieurs espèces sont spécifiques des sources froides, sur silice ou sur tuf ou plus rarement des sources suintantes. D'autres habitent les étangs riches en potamots et nénuphars, alors que certaines préfèrent les herbiers des rivières à renoncule flottante ou encore les tourbières acides. Quelques-unes sont spécifiques des dépressions temporaires ou des ruisseaux temporaires.

Les menaces relatives aux espèces de Trichoptères sont multiples et semblables à celles qui affectent les Ephémères.

L'Ardenne recèle un bon nombre d'espèces sténothermes des eaux froides, généralement plus fréquentes en montagne. Nous soulignons l'importance des ruisselets forestiers et de leurs zones de sources, en tant qu'habitat indispensable à la vie larvaire de ces insectes. Les grandes rivières de la région (partiellement étudiées) se révèlent d'une étonnante richesse faunistique, notamment en espèces du potamon (espèces menacées ou disparues dans plusieurs pays européens). La rivière Aisne, particulièrement bien étudiée, est à placer au premier plan car elle abrite de nombreuses espèces. Les sources et les ruisseaux froids tufeux du Plateau de Langres (partiellement étudiés) constituent un autre pôle pour leur originalité faunistique. Le massif de l'Argonne avec ses sources et ruisseaux forestiers recèle aussi plusieurs espèces menacées dont le rarissime *Ernodes articularis* seulement découvert sur quelques sources suintantes (à *Chrysosplenium*) issues de la gaize.

Comme pour les Ephémères, peu de sites riches en Phryganes bénéficient d'une protection réglementaire en Champagne-Ardenne, en dehors de plusieurs tourbières ardennaises et marais tufeux du plateau de Langres, ainsi que de quelques ruisseaux et rivières à écrevisses, à ombre ou à truite sur lesquels ont été pris des arrêtés préfectoraux de biotope. Mais plusieurs rivières sont concernées par Natura 2000 : Aisne, Seine (Bassée), Aube (entre la Marne et Brienne, en amont en Haute-Marne), Marne (en amont de Chaumont), Rognon, Apance. Il en est de même pour un certain nombre de ruisseaux forestiers de la Champagne humide (forêt d'Orient, forêt de Trois-Fontaines), des crêtes préardennaises (Forêt de Signy-l'Abbaye, forêt du Mont-Dieu), des plateaux calcaires haut-marnais (Cul du Cerf). Enfin d'assez nombreuses tourbières et marais sont inscrits dans le cadre de la Directive Habitats.

## II.11. Les nématocères culicidés (moustiques)

En Champagne-Ardenne, aucune zone de lutte contre les moustiques n'a été définie en application de la loi n°64-1246 relative à la lutte collective contre les moustiques.

Les opérations de lutte contre les moustiques sont régulièrement effectuées à l'initiative d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale dans les départements de l'Aube (10) et de la Marne (51).

Dans le département de la Marne, 5 EPCI réalisent des opérations de démoustication : elles concernent le lac du Der et la vallée de la Marne.

Les traitements anti-moustiques sur le lac du Der sont réalisés en utilisant presque exclusivement le Bacille de Thuringe (Bti), par voie terrestre. Dans les autres secteurs du département, les traitements sont réalisés principalement par voie aérienne avec du téméphos.

Dans le département de l'Aube, les traitements concernent la vallée de l'Aube et de la Seine. Les traitements locaux au Bacille de Thuringe (Bti) restent encore limités.

Il convient de mener une réflexion sur :

- les modifications des pratiques afin de s'orienter vers la lutte raisonnée et biologique ;
- la mise en place d'un suivi scientifique dans l'objectif de cibler au mieux les zones à traiter, les conditions de réalisation de ces opérations... ;
- le développement de l'information du public, notamment sur les moyens de limiter la prolifération des moustiques en milieu urbain.



Larves de moustiques - J.F. Cart

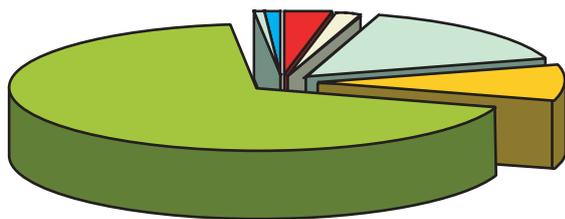
# III. Les espaces

## III.1. L'Ardenne primaire

### III.1.1. L'occupation du sol et le paysage

Située à l'extrême nord du département, cette région est essentiellement forestière (69%) avec une agriculture résiduelle tournée vers l'élevage bovin, mais en légère déprise (les prairies couvrent 16 % de cette région). De nombreux vallons humides, tourbières, landes humides (Rièzes et Fagnes), falaises et prairies sèches (Tiennes) confèrent à cette région son exceptionnelle richesse écologique ; toutefois leur surface représente moins de 1 % de la superficie de cette région. (carte n°5)

Occupation des sols dans les Ardennes primaires



■ Territoires artificialisés	■ Forêts
■ Cultures	■ Pelouses, landes, broussailles
■ Prairies	■ Marais et tourbières
■ Zones agricoles hétérogènes	■ Lacs, étangs, et cours d'eau

L'Ardenne primaire est composée de trois unités paysagères :

- la pointe de Givet ;
- le Massif ardennais ;
- le plateau de Rocroi.

❖ Territoire le plus au nord de la région, la pointe de Givet est un espace ouvert où la forêt laisse en partie la place aux prairies. La friche arbustive, présente sur de nombreux coteaux, tend à gagner peu à peu les prairies délaissées.

❖ Au sud de la pointe de Givet, s'imposent les denses forêts du massif ardennais. Situé sur un plateau de 300 à 350 mètres d'altitude, ce massif est traversé par la Meuse et la Semoy. Les cultures entourent les villages sur les espaces les moins vallonnés. Les fagnes (landes marécageuses) occupent les terrains les plus humides.

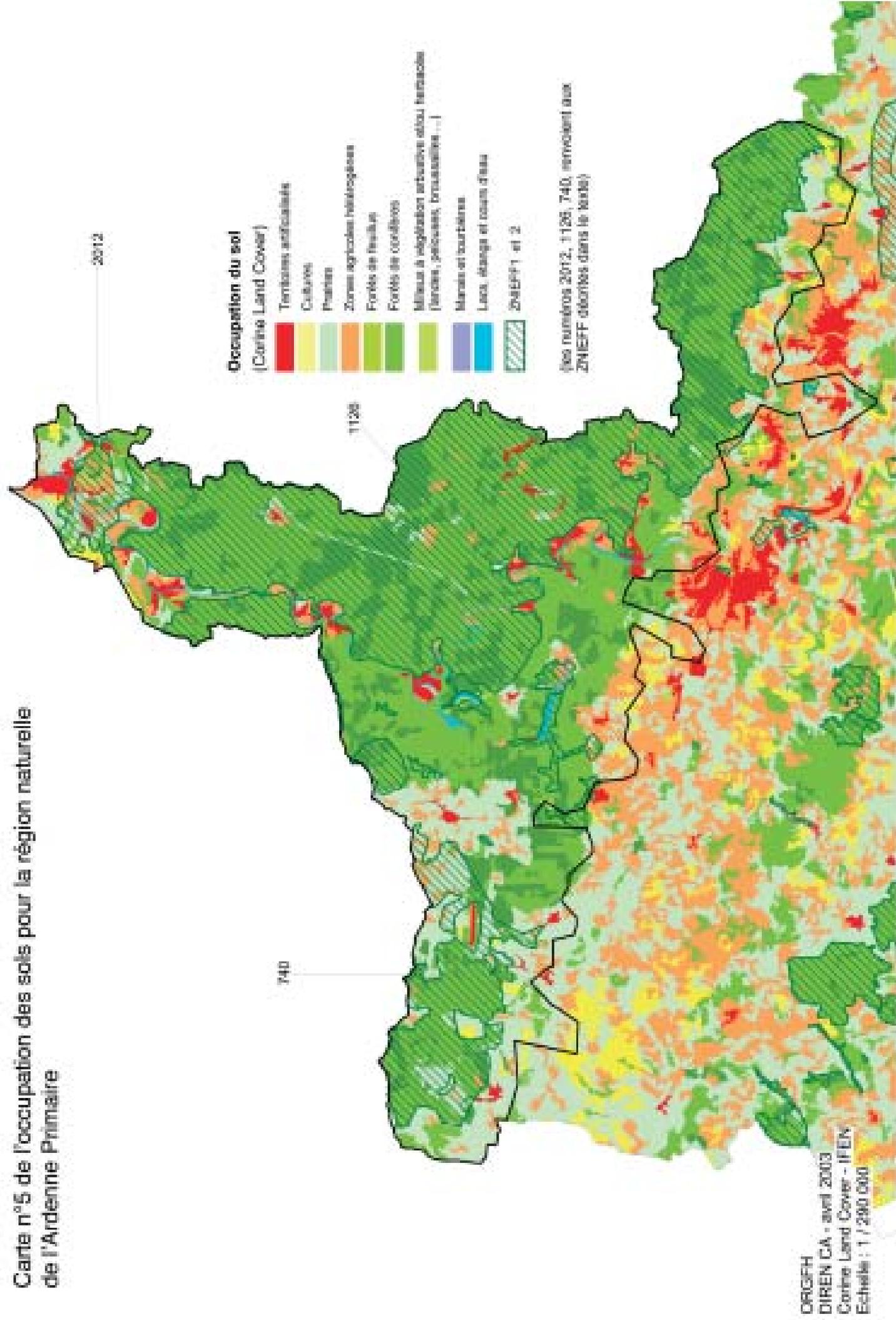
*Recommandations faites dans l'atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne et bénéfiques pour la faune sauvage et ses habitats :*

- *maintenir les surfaces des clairières ouvertes, éviter les plantations ;*

- *éviter les plantations par bandes monospécifiques et préserver la diversité des peuplements forestiers.*

❖ **Le plateau de Rocroi** est situé au nord-ouest du département ; il est le secteur le plus régulier du massif de l'Ardenne, formé principalement de prairies d'environ 1 hectare, disposées de façon géomé-

# Carte n°5 de l'occupation des sols pour la région naturelle de l'Ardenne Primaire



trique et séparées par des haies. Les fermes isolées sont régulièrement implantées en bordure des parcelles et les nombreuses haies délimitent les propriétés. Les rièzes, qui sont de petites zones marécageuses issues des pratiques agropastorales, constituent les milieux les plus originaux du secteur.

*Recommandations faites dans l'atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne et bénéfiques pour la faune sauvage et ses habitats :*

- maintenir le réseau de haies existant ;
- favoriser l'élevage (pâturage extensif) ;
- encourager le pâturage (extensif) des zones de marais ;
- concentrer les nouvelles zones urbaines autour des villes et bourgs existants.

### III.1.2. Spécificités écologiques et faunistiques

Le climat de l'Ardenne primaire est rude malgré une altitude modeste, il est nettement de type montagnard.

❖ Le **massif forestier d'Ardenne** couvre 63 000 ha d'un seul tenant (dont 44 000 ha sont inscrits à l'inventaire ZNIEFF). Le climat particulier de cette région couplé à un taux de boisement en résineux relativement notable a permis l'implantation et le maintien d'une avifaune à affinité montagnarde qui contribue largement à sa spécificité : Gélinothe des bois, Tétraz lyre, Chouette de Tengmalm, Merle à plastron, Grimpereau des bois, Cassenoix moucheté, Tarin des aulnes, Sizerin cabaret et Beccroisé des sapins. Les massifs forestiers des Ardennes constituent le principal site de nidification de la Cigogne noire (3 nids en 2002) en Champagne-Ardenne.

Ce massif forestier humide est riche en batraciens.

❖ Les **Rièzes** sont des landes à bruyères humides issues des pratiques agropastorales. Il s'agit d'anciens parcours de troupeaux. Cet écosystème est très localisé (plateau de Rocroi) et très peu représenté dans la région (moins de trente sites). Suite à l'abandon des pratiques agropastorales, elles se reboisent et sont menacées de disparition. D'autres menaces pèsent telles que le drainage, la plantation de résineux, l'intensification de l'élevage.

❖ Les **Fagnes** sont des tourbières acidiphiles très localisées et très peu représentées en Champagne-Ardenne (environ 10 sites). Ces landes tourbeuses

accueillent le Nacré de la Canneberge, papillon rarissime ou encore la Vipère péliade ainsi qu'un cortège d'odonates très patrimonial. Elles sont menacées par le drainage, la mise en culture, la plantation de résineux, ainsi que par le recalibrage des émissaires, par la reforestation naturelle qui accentue l'abaissement des nappes phréatiques.

❖ Les **ruisseaux submontagnards** des vallons étroits hébergent un nombre important d'espèces d'odonates, d'éphéméroptères et de trichoptères liées aux eaux acides du massif ardennais. Cet habitat est menacé par les aménagements hydrauliques (recalibrage, rectification, curage et enrochement des cours d'eau) ainsi que par l'acidification des ruisselets des régions siliceuses suite à l'enrésinement des forêts riveraines.

❖ Les **étangs** oligotrophes sont des écosystèmes très localisés et très peu représentés. L'eutrophisation des étangs aux eaux acides a pour conséquence la disparition d'espèces d'odonates et de trichoptères spécifiques des eaux non polluées.

❖ Appelées localement **Tiennes**, les pelouses calcicoles sont localisées au niveau de la pointe de Givet. Elles ont pour principale particularité d'être extrêmement riches en nombre d'espèces de papillons diurnes, avec des espèces souvent d'origine méridionale ou continentale et en limite d'aire. Par ailleurs une vingtaine d'espèces sont particulièrement rares ou présentent un intérêt biogéographique particulier. Ces biotopes sont très menacés par la reforestation naturelle, les loisirs (piétinement, moto cross, pratique du 4x4).

❖ Les **falaises et rochers ensoleillés**, qu'ils soient calcaires ou siliceux, sont des écosystèmes très rares localisés à la pointe de Givet. Ils présentent un intérêt notable pour l'avifaune nicheuse notamment pour le Faucon pèlerin, le Grand-duc d'Europe ou le Grand Corbeau. Ces écosystèmes sont très menacés, notamment par l'embroussaillage mais aussi par les dépôts de déchets.

❖ Au-delà de ces habitats spécifiques, il convient de noter la présence de quelques espèces particulières dans l'Ardenne primaire :

- la Crossope de Miller est présent uniquement dans les Ardennes pour la Champagne-Ardenne. La régression des zones humides mais aussi la frag-

mentation des habitats pourraient avoir une incidence négative pour cette espèce à faible capacité de dispersion.

- Le castor fréquente la pointe de Givet. Dans les Ardennes, les menaces pourraient venir des dérangements provoqués par les touristes venus les observer. Les dégâts sylvicoles pourraient créer, localement, quelques difficultés.

- Deux espèces de Chauves-souris très menacées, le Petit et le grand Rhinolophe, atteignent leur limite nord de répartition et se trouvent sur le front de régression de l'espèce.

❖ **Sur le plan cynégétique** : Les populations de grands gibiers sont correctes avec cependant des disparités locales. Le cerf est présent dans cette région de manière localisée. Le Sanglier est en augmentation occasionnant une hausse des dégâts.

Le Lièvre et la Perdrix y sont présents avec une tendance d'évolution positive dans les secteurs où un effort de gestion est pratiqué.

La présence du courlis dans des zones très limitées est à signaler.

### III.1.3. Les grands ensembles naturels répertoriés pour leur intérêt faunistique

❖ La pointe de Givet

Site : Ensemble des pelouses calcaires et milieux associés de la pointe de Givet	ZNIEFF II n°2012	Superficie : 1 941 ha
Description du site : L'intérêt écologique est surtout lié à l'importance des pelouses calcaires et des milieux associés, dont les intérêts floristiques et faunistiques sont remarquables : pour la plupart des espèces d'origine méridionale, la pointe de Givet constitue une voie de pénétration vers le nord et leurs populations représentent souvent des réservoirs génétiques importants. On y trouve aussi des champs cultivés, des prés de la vallée de la Meuse et quelques agglomérations. Les pelouses calcaires sont particulièrement variées et étendues, elles comptent parmi les plus vastes et les mieux conservées de la région.		
<b>Mammifères</b>	15 espèces remarquables répertoriées : Vespertilion des Marais, Barbastelle, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Vespertilion de Bechstein, Vespertilion à oreilles échancrées, Putois...	
<b>Oiseaux</b>	2 espèces remarquables répertoriées : Engoulevent d'Europe et Alouette lulu	
<b>Reptiles</b>	3 espèces remarquables répertoriées : Lézard des murailles, Vipère péliade, Coronelle lisse	
<b>Amphibiens</b>	aucune espèce remarquable répertoriée	
<b>Insectes</b>	17 espèces remarquables répertoriées : Thécla du prunellier (en limite d'aire), l'Azuré de la croisette (présentant ici une station exceptionnelle), Criquet marginé, Petite Cigale des montagnes, la Mante religieuse...	
Menaces et mesures de conservation : L'extrémité est de la ZNIEFF fait partie de la ZICO CA 01 du plateau ardennais ; la plupart des ZNIEFF I qui la constituent ont été proposées dans le cadre de la directive Habitats (Pelouses, rochers et buxai de la pointe de Givet). L'ensemble des écosystèmes les plus précieux de la ZNIEFF ont été regroupés et ont fait l'objet d'une mise en réserve naturelle (en 1999). Quelques uns étaient déjà protégés par un A. P. B. (rochers du Petit Chooz, Roche à Wagne, rochers et falaises de Charlemont). Le camp retranché du Mont d'Haus est un site inscrit et classé. Les gestionnaires de la réserve naturelle sont l'O.N.F. et le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne. La zone est dans un bon état général, mais elle est menacée par l'embroussaillage (très rapide dans certains secteurs), la fréquentation touristique, les visites spéléologiques qui entraînent des dérangements aux chauves-souris, en régression constante et menacées de disparition à court terme, l'ouverture ou l'extension des carrières, etc. Un chantier de jeunes (mis en place par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne) s'est déroulé en juillet 2000 pour débroussailler un secteur de pelouses à la "Ronde Montagne", sur le Mont d'Haus. Le plan de gestion de la Réserve a été achevé en 2002.		

❖ Le massif ardennais

Site : Le massif forestier d'Ardenne		ZNIEFF II n°1126	Superficie : 44 000 ha
Description du site : Le massif forestier du plateau ardennais est un des plus grands massifs de la région et se range parmi les sites majeurs de la Champagne-Ardenne. Cette vaste ZNIEFF est essentiellement forestière, mais certaines tourbières et landes relictuelles, une partie des vallées de la Meuse, de la Houille et de la Semoy, avec leurs prairies alluviales, les escarpements rocheux avec leurs végétations particulières, ainsi que des plantations et des cultures sont également inclus dans son territoire.			
<b>Mammifères</b>	41 espèces répertoriées dont 15 remarquables : Grand Murin, Vespertilion de Bechstein, Grand rhinolophe (proche de sa limite actuelle de répartition vers le nord-ouest), Vespertilion à oreilles échan-crées, Barbastelle, Petit rhinolophe, Musaraigne de Miller, Castor, Hermine...		
<b>Oiseaux</b>	93 espèces répertoriées dont 20 remarquables : Tétrasyre, Gélinoite des bois, Chouette de Tengmalm, Grimpereau des bois...		
<b>Reptiles</b>	6 espèces répertoriées dont 3 remarquables : Vipère péliade, Lézard des murailles, Coronelle lisse		
<b>Amphibiens</b>	9 espèces répertoriées dont 2 remarquables : Salamandre commune et Crapaud accoucheur		
<b>Insectes</b>	120 espèces répertoriées dont 40 remarquables : Damier de la succise, le Nacré de la canneberge et le Cuivré de la bistorte, Criquet des montagnes. Certains ruisseaux abri-tent Baetis melanonyx, éphémère montagnarde rare en France ainsi que Epeorus syl-vicola, éphémère caractéristique des eaux rapides et fraîches des régions montagneu-ses, assez rare en France...		
Menaces et mesures de conservation : Le site est dans un bon état de conservation. Il est néanmoins affecté dans son ensemble par les pratiques sylvicoles (localement coupes à blanc, plantations), par les pratiques agricoles (intensification du pâturage, apports d'engrais ou au contraire abandon des prairies), par la pression touristique (installation de bungalows le long des vallées de la Meuse, de la Houille et de la Semoy, surfréquentation de cer-tains sites, feux et dérangements des chauves-souris dans les carrières, etc.) et par la dynamique naturelle qui menace les milieux ouverts (fermeture des pelouses, des landes et des tourbières relictuelles)..			

❖ Le plateau de Rocroi

Site : Rièzes du plateau de Rocroi		ZNIEFF II n° 740	Superficie : 8 450 ha
Description du site : Les conditions écologiques particulières du lieu, établi sur des roches acides, au climat à la fois rude et pluvieux, avec de nombreuses sources et zones humides, permettent le développement d'une végétation particulière qui n'existe nulle part ailleurs en Champagne-Ardenne. On y rencontre ainsi des mares et étangs aux eaux oligotrophes, avec des peuplements pionniers, des groupements semi-immersés, des tourbières oligotrophes à sphaignes, des cari-caies et des roselières, des landes, des prairies, des peuplements forestiers et des bois résineux en plantations.			
<b>Mammifères</b>	36 espèces répertoriées dont 2 remarquables : Putois et Musaraigne aquatique		
<b>Oiseaux</b>	108 espèces répertoriées dont 10 remarquables : Gélinoite des bois, Cincle plongeur, Gobemouche noir...		
<b>Reptiles</b>	5 espèces répertoriées dont 1 remarquable : Vipère péliade		
<b>Amphibiens</b>	9 espèces répertoriées dont 2 remarquables : Triton crêté et Salamandre		
<b>Insectes</b>	81 espèces répertoriées dont 24 remarquables : Nacré de la canneberge (d'origine boréale, typique des tourbières à sphaignes sur sol acide, en cours d'extinction en France), le Damier de la succise, Gomphe à pinces, Criquet à petites ailes ...		
Menaces et mesures de conservation : La ZNIEFF est encore en bon état malgré les nombreuses menaces qui pèsent sur elle (dynamique forestière, envahissement des tourbières et milieux associés par la molinie et les bou-leaux, localement pollutions diverses, enrésinement, etc.). Elle bénéficie de certaines protections sur de petites zones, notamment deux arrêtés de Protection de Biotope (rièze de la Croix Sainte-Anne et rièze de la Louvière à Régniowez). La plupart des ZNIEFF I qui la constituent ont été proposées dans le cadre de Natura 2000.			

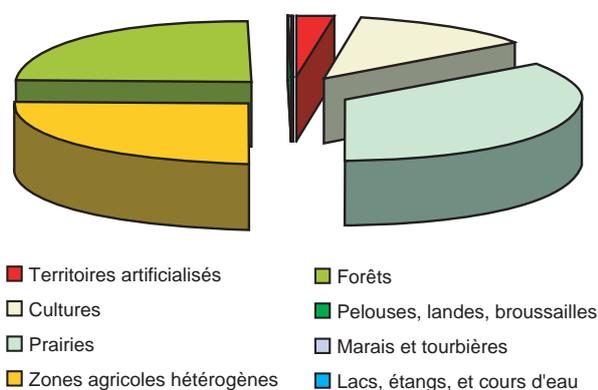
## III.2. Les crêtes préardennaises

### III.2.1. L'occupation du sol et le paysage

Sont rattachées aux crêtes préardennaises (carte n°6):

- la dépression ardennaise ;
- la Thiérache-Ardennaise ;
- les collines lorraines ;

Occupation des sols dans les Crêtes Préardennaises



- et les crêtes préardennaises proprement dites.

Le pays des Crêtes couvre environ la moitié du département des Ardennes et présente une diversité paysagère très forte où prédomine l'élevage. Les prairies occupent d'ailleurs 35 % de la surface de cette région.

Cette petite région de côtes, de collines et de vallées présente une mosaïque de bocages, de vergers, de pâturages, de forêts avec quelques étangs, quelques tourbières et quelques pelouses calcaires. La forêt occupe 24 % du territoire et s'étire, essentiellement, au sommet des crêtes selon un axe sud-est/nord-ouest.

❖ **La dépression ardennaise** marque la transition du massif ardennais aux crêtes préardennaises. Les zones agricoles sont largement couvertes d'herbages bien que des parcelles consacrées à la culture des céréales et du colza ponctuent le paysage. Les fonds de vallées les plus humides ainsi que les cours d'eau sont parfois occupés par des peupleraies. Cette zone abrite les deux agglomérations les plus importantes du département des Ardennes : Charleville-Mézières et Sedan.

*Recommandations faites dans l'atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne et bénéfiques*

*pour la faune sauvage et ses habitats :*

- limiter le développement des peupleraies ;
- éviter de créer de grandes zones ouvertes dépourvues de boisements ;
- maintenir les haies sur les coteaux.

❖ Au sud du plateau de Rocroi, un ensemble de collines dont le dénivelé ne dépasse pas 100 mètres compose **la Thiérache-Ardennaise**. Les secteurs de faible pente font l'objet de mise en culture de céréales ou d'oléagineux. Les coteaux et fonds de vallée sont souvent enherbés avec un système de haies encore bien conservé. Les boisements occupent les hauts de coteaux.

*Recommandations faites dans l'atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne et bénéfiques pour la faune sauvage et ses habitats :*

- maintenir ou restaurer quelques structures végétales linéaires ;
- entretenir des haies dans les secteurs d'élevage.

❖ **Les Collines lorraines**, à l'est de Sedan, proposent un paysage varié alternant les prairies, les terres de labour, les vergers, les boqueteaux et de nombreuses haies.

*Recommandation faite dans l'atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne et bénéfique pour la faune sauvage et ses habitats :*

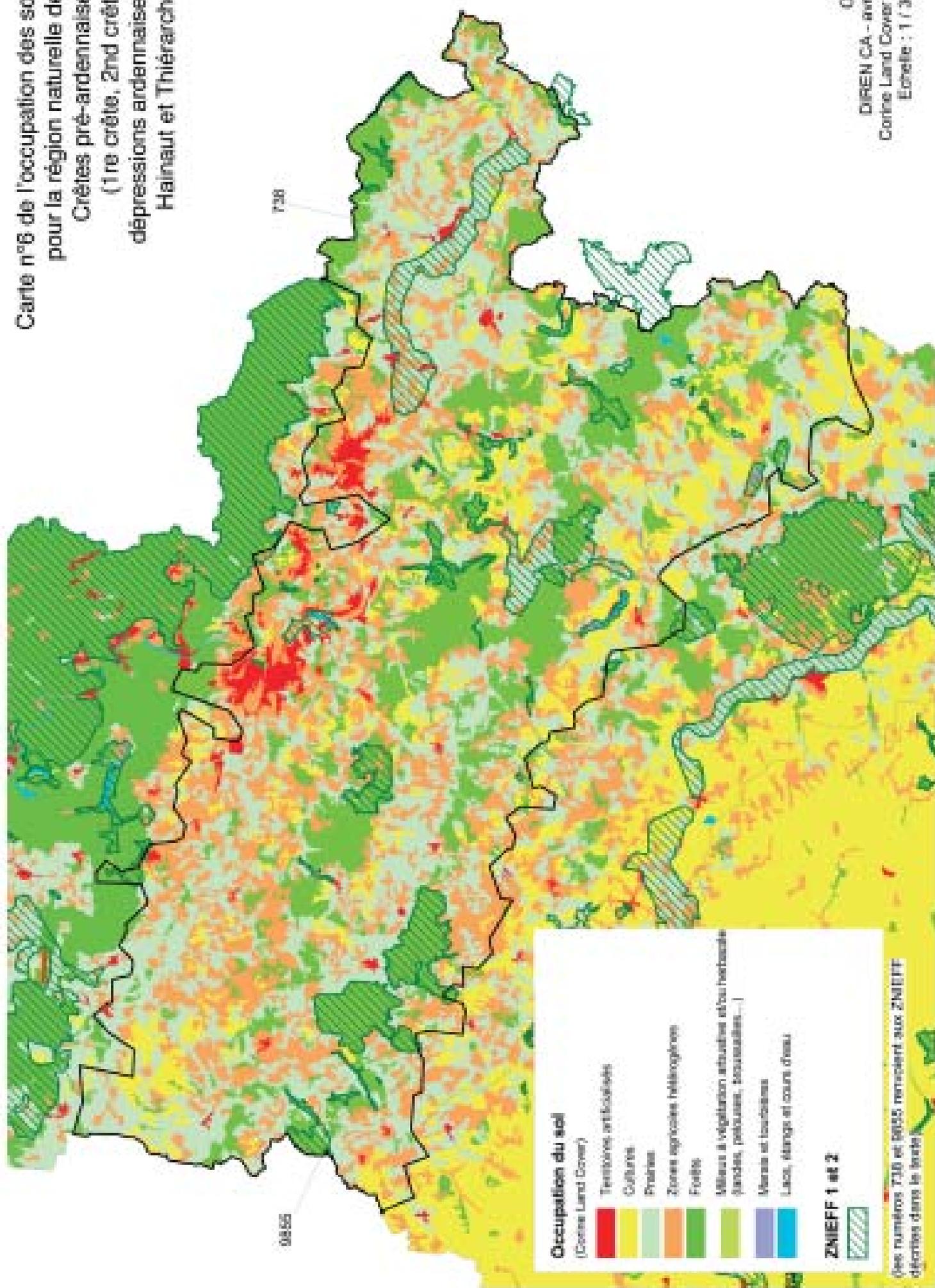
- maintenir les boqueteaux qui ponctuent l'espace agricole.

❖ **Les Crêtes Préardennaises** proprement dites s'étendent entre la Dépression Ardennaise, la Thiérache Ardennaise, les Collines Lorraines et la Champagne Humide. Les crêtes qui s'étirent parallèlement dominent les dépressions environnantes de 100 à 150 mètres. La forêt couvre assez régulièrement le sommet des crêtes. Au gré du relief, les prairies consacrées à l'élevage se succèdent.

*Recommandations faites dans l'atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne et bénéfiques pour la faune sauvage et ses habitats :*

- maintenir l'équilibre actuel entre les surfaces agricoles, les surfaces boisées et les haies ;

Carte n°6 de l'occupation des sols  
pour la région naturelle des  
Crêtes pré-ardennaises  
(1<sup>re</sup> crête, 2<sup>nd</sup> crête,  
dépressions ardennaises,  
Hainaut et Thiérache)



### III.2.2. Spécificités écologiques et faunistiques

❖ Les crêtes préardennaises constituent la limite sud de répartition (à Chemery-sur-Bar précisément) d'une espèce de chauve-souris rarissime et très menacée : le Vespertilion des Marais. Cette espèce est considérée en danger de disparition à l'échelon national.

❖ La diversité des milieux rencontrés au sein des crêtes préardennaises est par ailleurs très favorable à l'avifaune. Notons que cette région naturelle :

- abrite des derniers couples nicheurs de Pie-grièche grise ;
- constitue un des derniers secteurs champardennais favorables au Hibou des marais (il en reste aussi dans les grands camps militaires, certaines zones de Champagne Crayeuse et du Marais de Saint-Gond) ;
- favorise aussi la Chevêche d'Athéna.

Parmi les écosystèmes rares et menacés de ce secteur, citons :

❖ **Les prairies alluviales (basiphiles) des grandes vallées.** Cet écosystème concerne essentiellement la vallée de la Meuse. Ces prairies humides des vallées sont fréquentées par le Râle des genêts (les vallées de la Meuse et de la Chiers sont parmi les plus fréquentées de Champagne-Ardenne par cette espèce) ou la Bécassine des marais. Ce secteur est le dernier site de reproduction de la Bécassine des marais. Ces prairies alluviales sont très menacées par la mise en culture (maïs), les plantations de peupliers, le remplacement de la fauche par le pâturage, la fauche précoce (ensilage), l'apport excessif d'engrais.

❖ **Les forêts alluviales** forment un biotope complémentaire aux prairies alluviales. Ces forêts alluviales sont localisées aux grandes vallées et sont menacées par la plantation de peupliers. Comme partout en Champagne-Ardenne, elles sont particulièrement vulnérables.

❖ **Les forêts submontagnardes des combes.** Certaines espèces forestières répertoriées dans l'Ardenne primaire sont encore présentes. C'est le cas de la Gélinotte des bois ou du Grimpereau des bois. D'autre part, les ruisseaux et les zones de sources suintantes de ce type d'écosystème abritent

une espèce de libellule, le rare Cordulégastre bidenté, sur une belle série de localités. Ces forêts sont menacées par les aménagements forestiers (création de pistes, plantations de résineux et de peupliers) et le recalibrage des ruisseaux.

❖ **Sur le plan cynégétique :** Le milieu est très favorable aux grands mammifères. L'état des populations des grands animaux (Cerf, Sanglier, Chevreuil) est bon et en progression. La Gélinotte des bois y est présente de manière très localisée.



Forêt de Signy l'Abbaye - Ch. Manquillet

### III.2.3. Quelques milieux naturels remarquables

#### ❖ La dépression ardennaise

<b>Site : La vallée de la Chiers de Remilly-Aillicourt à la Ferté-sur-Chiers</b>	<b>ZNIEFF II n° 738</b>	<b>Superficie : 4 210 ha</b>
Description du site : la vallée de la Chiers de Remilly-Aillicourt à La Ferté-sur-Chiers est un vaste ensemble très caractéristique recelant une végétation remarquable à plus d'un titre : prairies (les 3/4 de la superficie de la ZNIEFF) autrefois fauchées, mais aujourd'hui plus souvent pâturées, groupements à hautes herbes, groupements aquatiques de la rivière et des mares, peupleraies et plus rarement ripisylve. Les noues et les bras morts de la Chiers sont l'habitat d'espèces végétales aquatiques assez peu courantes. Ponctuellement se rencontrent différents groupements marécageux : roselières, groupements à hautes herbes. La vallée de la Chiers représente une halte migratoire importante pour de nombreux oiseaux ; la variété des biotopes complémentaires, englobant l'ensemble du lit majeur de la rivière, favorise ainsi de multiples espèces, et notamment des limicoles et anatidés.		
<b>Mammifères</b>	11 espèces répertoriées	
<b>Oiseaux</b>	137 espèces répertoriées dont 10 remarquables : Râle des genêts, Courlis cendré, Milan noir...	
<b>Reptiles</b>	3 espèces répertoriées	
<b>Amphibiens</b>	6 espèces répertoriées	
<b>Insectes</b>	43 espèces répertoriées dont 15 remarquables : Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Criquet marginé, Criquet ensanglanté...	
Menaces et mesures de conservation : Ce secteur est encore en assez bon état, mais il est très menacé par les pratiques agricoles (pâturage intensif et traitements de fertilisation) pour les prairies, les plantations de peupliers pour les boisements, les rejets de substances polluantes dans les eaux (papeterie) et le comblement des bras morts pour la rivière.		

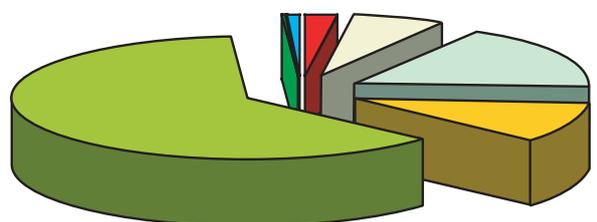
#### ❖ Les crêtes préardennaises

<b>Site : massif forestier de Signy-l'Abbaye</b>	<b>ZNIEFF II n° 9855</b>	<b>Superficie : 4 563 ha</b>
Description du site : La Forêt de Signy-l'Abbaye constitue l'un des massifs forestiers les plus vastes et les plus beaux des Ardennes. Etabli sur les roches variées des Crêtes préardennaises, ce massif est riche en secteurs humides ; les types forestiers rencontrés sont très représentatifs de cette région naturelle avec la hêtraie qui domine, la chênaie- hêtraie-charmaie mésotrophe, la chênaie à tendance acidophile, la chênaie-hêtraie un peu plus sèche (sur pente bien exposée) et l'aulnaie-frênaie en fond de vallon. Une des originalités floristiques du massif est constituée par ses vallons humides ou marécageux parcourus par des ruisseaux (plus ou moins tufeux) aux eaux vives. Ce massif forestier est d'une grande richesse faunistique dont la diversité est renforcée par la présence à proximité de nombreuses surfaces en herbe, d'un réseau hydrographique important, des vergers et des haies. Les ruisseaux sont en bon état, leur faune invertébrée aquatique est caractéristique des ruisseaux collinéens aux eaux pures.		
<b>Mammifères</b>	31 espèces répertoriées dont 5 remarquables : Noctule commune, Chat sauvage, Putois, Blaireau, Martre, Musaraigne aquatique... belle population de Cerf élaphe. Le Loir est en limite nord-ouest de son aire.	
<b>Oiseaux</b>	51 espèces répertoriées dont 3 remarquables : Cigogne noire, Pic mar, Rouge-queue à front blanc	
<b>Reptiles</b>	3 espèces répertoriées	
<b>Amphibiens</b>	8 espèces répertoriées dont 2 remarquables : Triton crêté, Salamandre tachetée	
<b>Insectes</b>	78 espèces répertoriées dont 6 remarquables : Cordulégastre bidenté (d'origine montagnarde, dont c'est ici une des stations les plus à l'ouest du nord de la Loire), Nacré de la sanguisorbe, Criquet, le criquet ensanglanté, Lucane cerf volant...	
Menaces et mesures de conservation : Cette ZNIEFF est dans un bon état général de conservation, elle a été proposée pour être intégrée dans le réseau Natura 2000. Des dégradations (plantations de peupliers ou plus rarement de résineux) se remarquent néanmoins au niveau de certains fonds de vallons, ainsi que certaines coupes de régénération de grande étendue dans la partie sud de la ZNIEFF.		

### III.3. L'Argonne

#### III.3.1. L'occupation du sol et le paysage

Occupation des sols en Argonne



■ Territoires artificialisés	■ Forêts
■ Cultures	■ Pelouses, landes, broussailles
■ Prairies	■ Marais et tourbières
■ Zones agricoles hétérogènes	■ Lacs, étangs, et cours d'eau

L'Argonne (carte n°7) est largement dominée par la forêt qui couvre plus de 60 % du territoire. Toutefois, les prairies sont assez présentes et couvrent plus de 17 % de cette région naturelle.

Si la forêt domine l'Argonne ardennaise, son relief cache une multitude de paysages de gorges profondes, de plateaux étroits, de vallons humides, le tout parcouru de ruisseaux et parsemé d'étangs.

L'Argonne marnaise est celle de la forêt et des étangs. Au sud du massif forestier s'ouvre en effet un paysage, différent de celui de l'Argonne ardennaise, parsemé de nombreux étangs.

#### III.3.2. Spécificités écologiques et faunistiques

En dépit de sa faible superficie, l'Argonne est une des régions les plus riches de Champagne-Ardenne notamment pour l'avifaune, les batraciens mais aussi pour les odonates qui y sont particulièrement menacés.

❖ En forêt d'Argonne, comme ailleurs, les forêts alluviales sont les secteurs les plus menacés de la grande forêt d'Argonne. Ces forêts sont particulièrement riches en espèces de batraciens et abritent notamment de belles populations de Sonneurs à ventre jaune. Celui-ci y atteint d'ailleurs sa limite septentrionale de répartition. Ce massif, avec ses sources et ruisseaux forestiers, recèle aussi plusieurs espèces menacées de Trichoptères dont le rarissime *Ernodes articularis* seulement découvert sur quelques sources suintantes (à *Chrysosplenium*) issues de la gaize. Certaines espèces d'odonates fort menacées fréquentent aussi ces ruisseaux tel le

Cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltonii*) ou le Cordulégastre bidenté (*Cordulegaster bidentata*).

❖ **Les étangs** constituent le second biotope majeur de l'Argonne. Notons la présence d'**étangs oligotrophes** particulièrement menacés dans l'ensemble de la région par l'apport d'éléments organiques et minéraux extérieurs ainsi que des **étangs mésotrophes** moins rares mais en forte régression et menacés à moyen terme par l'intensification des pratiques de gestion (herbicides, introduction de poissons herbivores non indigènes...)

Le Blongios nain et le Canard chipeau, nicheurs très rares, s'y reproduisent. En période migratoire, la Cigogne noire fréquente assidûment les étangs d'Argonne (alors qu'elle est plus forestière en période de nidification), qui constituent le troisième site de stationnement le plus important en France pour cette espèce. Durant l'été 2002, il a ainsi accueilli plus d'une vingtaine de Cigognes noires pendant deux mois.

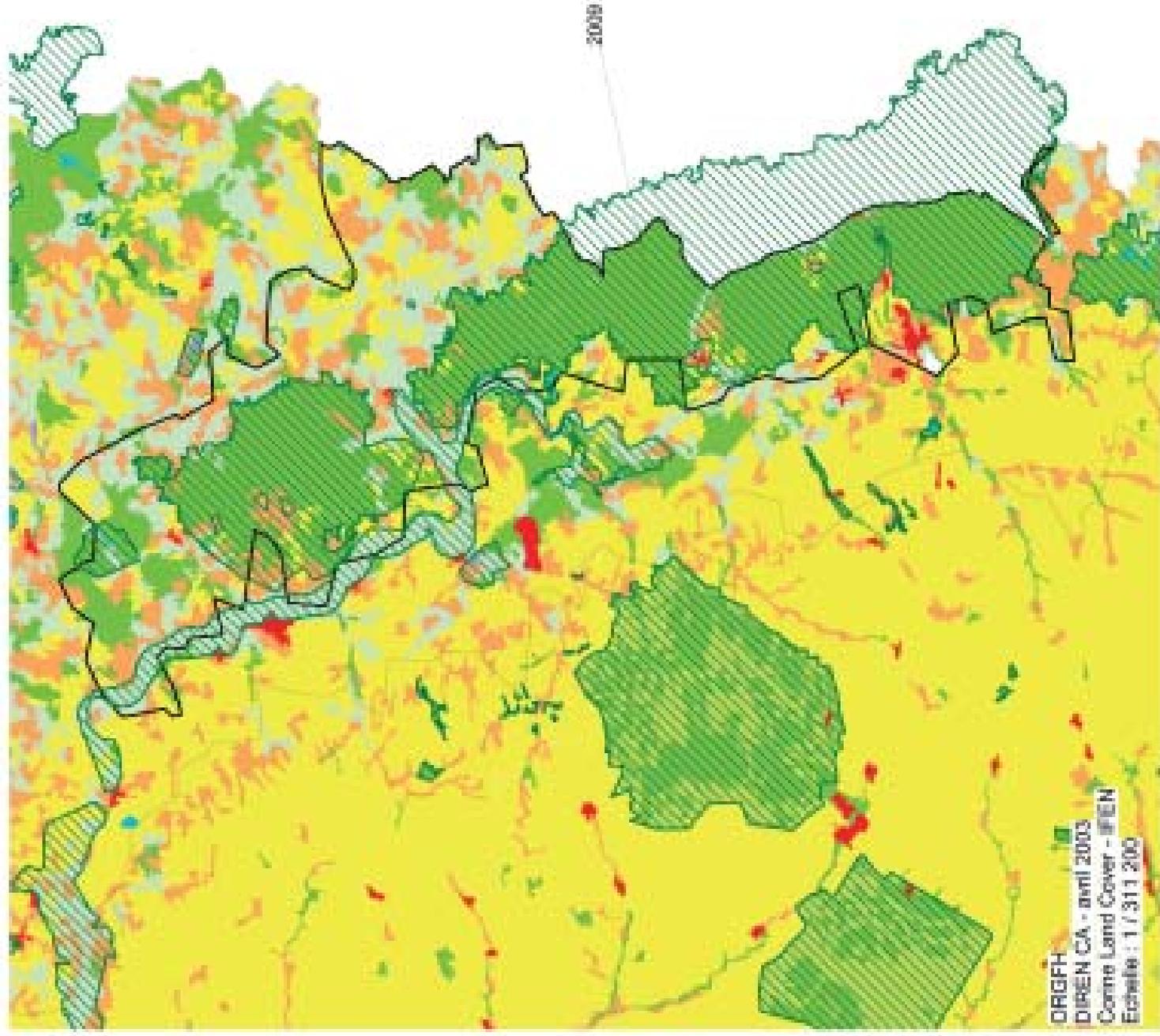
L'Aesche isocèle (*Aeschna isosceles*), la Cordulie à tâche jaune (*Somatochlora flavomaculata*) et la Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhina pectoralis*) fréquentent ces écosystèmes.

❖ **Les prairies** d'Argonne constituent pour la Cigogne noire, un biotope nécessaire à son transit dans notre région. Or, celles-ci régressent au profit des cultures. Notons la présence en Argonne de **prairies alluviales acidiphiles à neutroclines** et de **prairies et pelouses acidiphiles** particulièrement rares et menacées dans la région. Les premières sont très menacées par l'intensification de l'élevage (apports d'éléments organiques et minéraux), l'abandon de l'élevage et le retournement des prairies. Les secondes subissent aussi la mise en culture des prairies mais aussi le remplacement de la fauche par le pâturage ou les fauches précoces (ensilage).

❖ Enfin notons la présence exceptionnelle de **tourbières acidiphiles** qui occupent environ 10 sites dans la région alors qu'elles sont classiquement localisées dans les Ardennes.

❖ **Sur le plan cynégétique** : cette région est favorable aux grands mammifères. Le Cerf est présent de manière hétérogène, ces populations sont stables voire en légère augmentation. Le Sanglier et le Chevreuil sont présents sur l'ensemble de cette zone.

# Carte n°7 - Occupation des sols pour la région naturelle de l'Argonne



## Occupation du sol

(Corine Land Cover)

- Territoires artificialisés
- Cultures
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (landes, pelouses, boussautes...)
- Marais et tourbières
- Lacs, étangs et cours d'eau

ZNIEFF 1 et 2



(le numéro 2009 renvoie à la ZNIEFF électorale dans le 504)

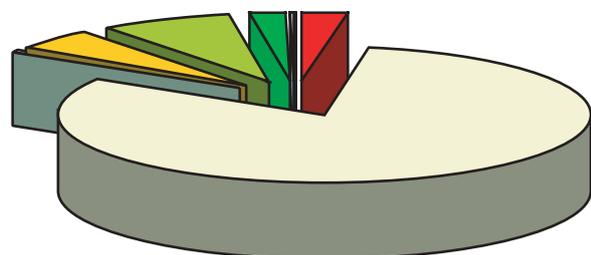
### III.3.3. Quelques milieux naturels remarquables

Site : massif forestier d'Argonne	ZNIEFF II n° 2009	Superficie : 41 840 ha
<p>Description du site : Le massif forestier d'Argonne est l'un des massifs les plus vastes de la région. Il constitue un massif séparé en deux par la vallée de l'Aisne et situé à la limite de trois départements : Marne, Ardennes et Meuse. Le massif est établi sur une couche géologique particulière, la gaize, roche siliceuse très dure constituée essentiellement à partir de minuscules fragments d'éponges. L'Argonne constitue un petit pays particulier au caractère sub-montagnard prononcé, composé de vastes forêts au sein d'une région de pacages et de cultures.</p> <p>La végétation forestière est très typique et adaptée aux sols acides : chênaie-hêtraie acidiphile montagnarde sur les versants nord et chênaie plus thermophile sur les versants sud, divers types de chênaie-hêtraie, aulnaie-frênaie en fond de vallon et bas de pente, et très localement aulnaie. Les étangs sont nombreux ; certains sont aménagés pour la chasse, d'autres pour la pisciculture. Leur végétation comprend des roselières, des groupements amphibies et de rives exondées. Diverses zones prairiales complètent l'intérêt de cette zone.</p>		
<b>Mammifères</b>	36 espèces répertoriées dont 4 remarquables : Chat sauvage, Putois, Martre, Musaraigne aquatique.	
<b>Oiseaux</b>	117 espèces répertoriées dont 11 remarquables : Chouette chevêche, Faucon hobereau, Rousserolle turdoïde, Tarier des prés...	
<b>Reptiles</b>	6 espèces répertoriées dont 2 remarquables : Coronelle lisse, Lézard agile	
<b>Amphibiens</b>	12 espèces répertoriées dont 5 remarquables : Triton crêté, Rainette verte, Alyte accoucheur, Salamandre tachetée, Sonneur à ventre jaune	
<b>Insectes</b>	47 espèces répertoriées dont 21 remarquables : Sympetrum jaune d'or, Agrion mignon, la Cordulie métallique, la Cordulie à deux taches...	
Menaces et mesures de conservation : pas de menace recensée.		

## III.4. La Champagne crayeuse

### III.4.1. L'occupation du sol et le paysage

Occupation des sols en Champagne crayeuse



■ Territoires artificialisés	■ Forêts
■ Cultures	■ Pelouses, landes, broussailles
■ Prairies	■ Marais et tourbières
■ Zones agricoles hétérogènes	■ Lacs, étangs, et cours d'eau

La Champagne crayeuse (carte n°8) est la région naturelle la plus vaste de Champagne-Ardenne elle s'étend sur 3 départements : Ardennes, Marne, Aube. Ce grand plateau peu élevé et faiblement ondulé est aujourd'hui presque entièrement dévolu à la grande culture céréalière. Celle-ci couvre 80 % de la surface de cette région naturelle. Le paysage légèrement vallonné est toutefois marqué par sa grande uniformité et la rareté des espaces naturels.

Les boisements de Champagne crayeuse sont très relictuels et leur superficie ne cesse de diminuer. Ils couvrent actuellement environ 8 % de cette région. Ces boisements sont essentiellement localisés dans les camps militaires (pinèdes) et le long des vallées (peuplements à base de peuplier, de tremble, d'aulne glutineux, de frêne, d'érables).

Les vallées traversant la Champagne crayeuse présentent une juxtaposition intéressante de milieux. Elles constituent des corridors biologiques majeurs au sein de la Champagne crayeuse avec leurs bras morts, prairies, forêts rivulaires, marécages...

*Recommandations faites dans l'atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne et bénéfiques pour la faune sauvage et ses habitats :*

- Créer des signes de compréhension du relief et de la profondeur du champ visuel en positionnant les haies végétales parallèlement au sens de la pente dans les zones ondulées, et des boqueteaux ou haies dans la profondeur de champ dans les zones plates ;
- Maintenir la densité de la lisière forestière au niveau de la cuesta d'Ile-de-France ;

- Renforcer la végétation des ripisylves pour signaler l'existence de cours d'eau et préserver le bon équilibre écologique le long de la Marne viticole.

### III.4.2. Spécificités écologiques et faunistiques

La plupart des espèces typiques de Champagne crayeuse sont aujourd'hui relictuelles, se maintenant autour et dans les terrains militaires (reste du savart ancien) ainsi que dans les derniers marais des vallées. C'est la région qui a subi les plus grands bouleversements écologiques au cours du 20ème siècle : assèchement des marais, exploitation de carrières diverses, aménagement des vallées, mise en culture des derniers savarts.

❖ **Les grandes plaines** sont typiques des paysages actuels de la Champagne crayeuse. Ces territoires majoritairement occupés par l'agriculture intensive s'avèrent particulièrement pauvres en terme de biodiversité.

Les grandes parcelles de monoculture laissent peu de place aux haies et boqueteaux qui servent classiquement d'habitats, voire de zone d'alimentation, pour la faune.

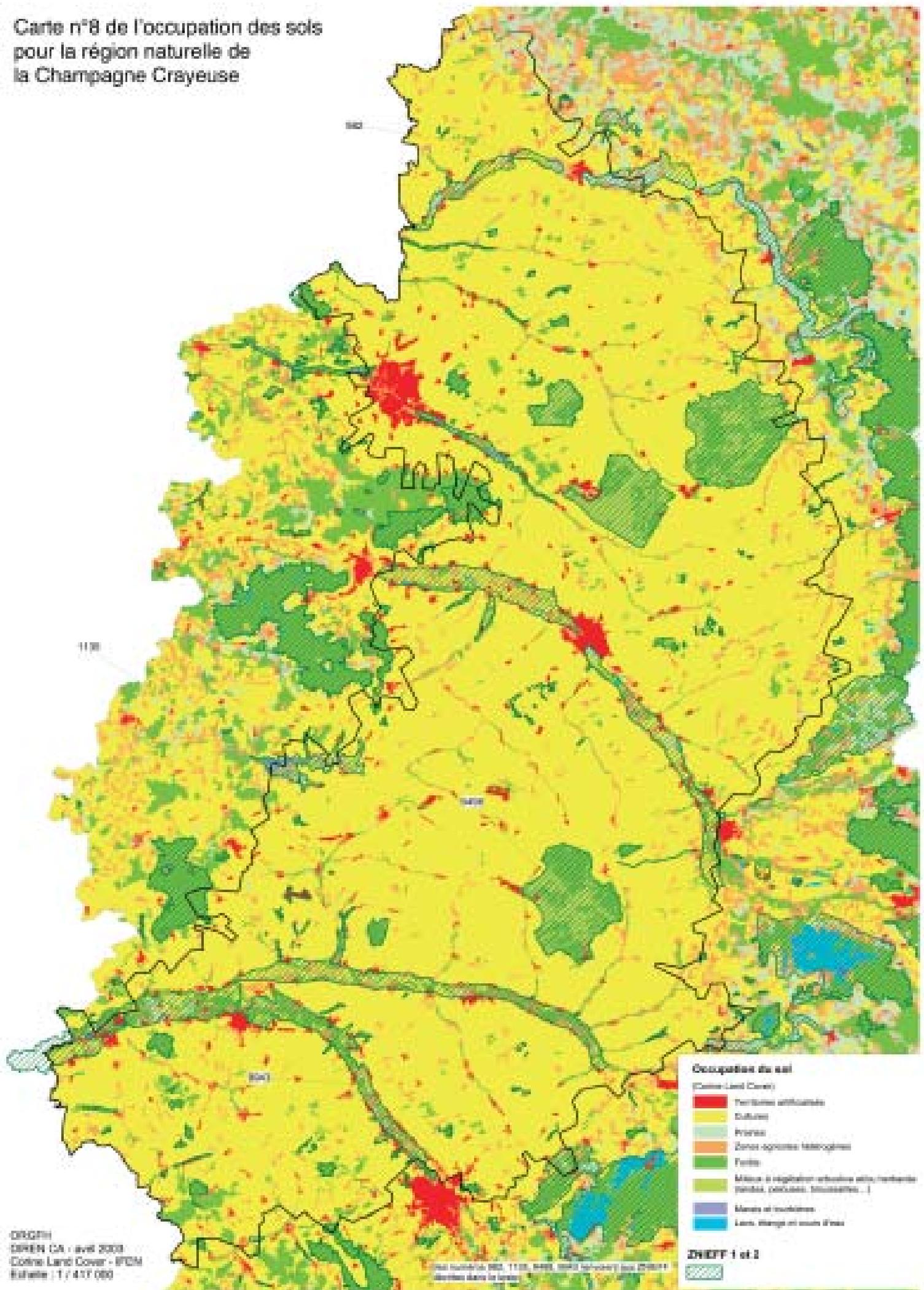
La simplification des assolements réduit encore davantage la diversité des paysages agricoles et donc des habitats.

L'utilisation des pesticides réduit de manière très importante les ressources alimentaires des espèces insectivores (passereaux, chauves-souris, micro-mammifères, reptiles) et indirectement se répercute sur toute la chaîne alimentaire (rapaces, petits carnivores).

L'augmentation de la vitesse de travail des engins agricoles utilisés pour moissonner constitue également une menace très importante pour un certain nombre d'espèces qui fréquentent, ou fréquentaient jadis, les cultures. L'Outarde canepetière, le Busard cendré, les Perdrix, l'Alouette des champs, la Caille des blés, le Lièvre brun sont particulièrement touchés en période de reproduction.

❖ Les oiseaux les plus typiques des grandes plaines ont tendance à trouver refuge dans les savarts préservés des camps militaires (Outarde canepetière, Oedicnème criard, Pipit rousseline, Traquet motteux). Les savarts sont des pelouses calcicoles sur terrains crayeux et secs, reliques des anciens parcours à moutons de la Champagne crayeuse. Ils ont presque totalement disparu du paysage champenois sauf au niveau des camps militaires. Le savart du camp de

Carte n°8 de l'occupation des sols  
pour la région naturelle de  
la Champagne Crayeuse



Marigny est le site champardennais le plus fréquenté par le Hibou des marais et le dernier site du nord-est de la France accueillant l'Outarde canepetière en période de nidification. Les pelouses sèches ou savarts sont aussi particulièrement riches et favorables au Lézard des souches mais aussi à de nombreuses espèces de papillons et d'orthoptères qui y trouvent refuge. Ces sites sont particulièrement menacés par l'embroussaillage naturel et par le piétinement.

❖ **Les tourbières et marais alcalins** sont très relictuels en Champagne crayeuse du fait de leur drainage, de la plantation de peupliers, des remblaiements. Par ailleurs, l'irrigation des cultures abaisse le niveau de la nappe, entraînant l'assèchement de marais et la destruction de ces habitats spécifiques. Les espèces d'oiseaux inféodées aux marais (Locustelle luscinioides, Bécassine des marais) connaissent une régression constante allant de pair avec la régression de leur milieu. L'assèchement progressif des grandes tourbières alcalines de la Champagne crayeuse, bien que son rythme se soit ralenti ces dernières années, affecte particulièrement les Odonates ; citons par exemple la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), encore bien implantée dans le marais de Saint-Gond, ou l'Agrion délicat (*Ceragrion tenellum*).

❖ **Les vallées alluviales** constituent un des écosystèmes encore exceptionnels de Champagne crayeuse. Fréquemment, elles présentent encore une juxtaposition intéressante de milieux : rivières et bras morts, prairies alluviales, forêts alluviales, marécages... qui leur confèrent un grand intérêt écologique. Cet intérêt est d'autant plus grand que ces vallées assurent un rôle de corridor écologique au sein de la Champagne crayeuse pour l'ensemble de la faune.

Les grandes vallées alluviales sont des couloirs migratoires importants pour les oiseaux d'eau et constituent une halte privilégiée. Lorsqu'elles sont inondées, ces grandes vallées constituent des sites de stationnement très fréquentés, particulièrement de février à avril, par les oiseaux d'eau. De nombreuses espèces nicheuses utilisent ces sites et notamment le très rare Râle des genêts pour lequel les vallées de la Voire, de la Marne et de l'Aisne sont absolument fondamentales pour sa conservation en Champagne-Ardenne. Autre espèce emblématique, la Cigogne blanche dont le maintien dépendra en grande partie de la préservation des prairies inondables de la vallée de la Marne, de l'Aube et de la Seine.

Ces vallées jouent un rôle fondamental dans la conservation d'un certain nombre d'espèces de batraciens comme le Pélodyte ponctué pour lequel la vallée de la Seine abrite les dernières populations viables de la région.

Un certain nombre d'espèces d'éphéméroptères et de trichoptères possèdent une distribution particulière, liée aux grands cours d'eau tels que l'Aisne, la Marne ou l'Aube. L'Aisne, en particulier, est particulièrement riche en la matière et possède l'essentiel de la population française d'une espèce d'éphémère nommée *Heptagenia fuscogrisea*.

Ces vallées alluviales constituent enfin l'unique habitat de survie des crustacés Branchiopodes. Certaines espèces de ce groupe d'invertébrés sont rarissimes tels : *Lynceus brachyurus* qui n'est actuellement connue en France que dans une seule mare champardennaise ou *Chirocephalus spinicaudatus*, espèce connue, au niveau mondial, que dans trois mares, toutes champardennaises.

Ces vallées sont toutefois gravement menacées par le retournement des prairies pour la mise en culture (maïs), la populiculture, l'exploitation des carrières de granulats, le recalibrage et l'enrochement des cours d'eau, le curage et la rectification des ruisseaux. Le remblaiement des noues, fossés et dépressions des vallées est à l'origine de la destruction d'habitats particuliers constatée dans les vallées de l'Aisne, de la Marne, de l'Aube. L'aménagement des étangs détruit des habitats comme les rives constituées de graviers fins.

❖ **Sur le plan cynégétique** : La Champagne crayeuse est la région de prédilection pour le petit gibier. (Bon développement des populations de Perdrix, Lièvre, Faisan dans les zones où s'instaure une véritable gestion).

Le Chevreuil colonise l'ensemble de la région (Chevreuil de plaine) de façon hétérogène. Le parasitisme ainsi que les techniques modernes de récolte (fauche, broyage...) sont une cause de mortalité importante pour le Chevreuil et la petite faune au moment de la reproduction.

Le Sanglier d'abord cantonné dans certaines zones (essentiellement les camps militaires) gagne la plaine occasionnant une augmentation des dégâts. Le Lapin est toujours confronté aux épidémies de myxomatose ou de VHD.

### III.4.3. Quelques milieux naturels remarquables

#### III.4.3.1 Département des Ardennes

Site : Plaine alluviale et cours de l'Aisne entre Autry et Avaux	ZNIEFF II n° 982	Superficie : 11 900 ha
<p>Description du site : Véritable frontière entre la plaine ardennaise, les crêtes préardennaises et l'Argonne, l'Aisne déambule au gré de ses multiples méandres. La plaine alluviale et le cours de l'Aisne depuis Autry jusqu'à Avaux comporte, outre la rivière et les ruisseaux, un système complexe de noues et de bras morts d'origine naturelle ou liés à la création du canal des Ardennes. Ces eaux eutrophes portent une végétation caractéristique riche en espèces patrimoniales et sont colonisées en bordure par des peuplements amphibiens, auxquels succèdent des roselières et peuplements à hautes herbes. Les prairies de fauche, avec les prairies pacagées humides, sont bien représentées au niveau du lit majeur de l'Aisne. Les formations ripicoles, souvent menacées par la populiculture, se rencontrent çà et là le long de la rivière et des cours d'eau. Les cultures sont en extension et représentent actuellement 20% de la superficie du territoire de la vallée.</p> <p><b>Les prairies de l'Aisne font partie des plus beaux sites ornithologiques français et sont considérées comme un site d'importance internationale pour la migration des oiseaux d'eau.</b> En période de nidification, la vallée constitue une richesse originale exceptionnelle : elle abrite les populations nicheuses de près d'une vingtaine d'espèces rares à très rares en Champagne-Ardenne.</p>		
<b>Mammifères</b>	11 espèces répertoriées	
<b>Oiseaux</b>	162 espèces répertoriées dont 26 remarquables : Courlis cendré (exceptionnel de par le nombre de couples nicheurs), Râle des genêts, Marouette ponctuée...	
<b>Reptiles</b>	3 espèces répertoriées	
<b>Amphibiens</b>	6 espèces répertoriées dont 2 remarquables : Pélodyte ponctué, Triton crêté	
<b>Insectes</b>	44 espèces répertoriées dont 12 remarquables : Cuivré de la verge d'or, Gomphe similaire (situé à sa limite nord de répartition), Agrion nain...	
<p>Menaces et mesures de conservation : La ZNIEFF de la vallée de l'Aisne s'inscrit dans un contexte patrimonial important : elle fait partie de la Z.I.C.O. CA 08 (vallée de l'Aisne) et a été proposée dans le cadre de la directive Habitats pour Natura 2000 (site n° 53 : prairies de la vallée de l'Aisne). Elle présente encore un bon état général, avec une bonne potentialité biologique, mais les prairies sont menacées par le drainage, la mise en culture progressive, la conversion en pâturage (pour les prairies de fauche) ou une augmentation des chargements. La populiculture est en extension (en remplacement de prairies et boisements alluviaux). Les rives de l'Aisne subissent une forte pression humaine (pêcheurs), certains secteurs se trouvant, par suite des passages fréquents et successifs, dénués de toute végétation.</p>		

### III.4.3.2 Département de la Marne

Site : Marais de Saint-Gond	ZNIEFF II n° 1135	Superficie : 3 182 ha
<p>Description du site : Les marais de Saint-Gond se situent au sud-ouest du département de la Marne, au pied de la Côte d'Ile de France, à une dizaine de kilomètres de Sézanne. Ils occupent une grande partie de la vallée du Petit Morin. Les marais sont constitués par une variété de milieux, des plus humides (dans les zones basses tourbeuses hydromorphes) aux plus sèches (sur les zones légèrement plus hautes où affleure la grève calcaire, appelées ici sécherons). On y rencontre, entre autre, les différents stades de la tourbière plate alcaline : bas-marais alcalin, localement tourbière tremblante alcaline, magnocariçaie et cladiaie, rose-lière, groupements humides à hautes herbes, forêt alluviale, tourbière boisée...</p> <p>Le réseau hydrographique est constitué par le Petit Morin alimenté d'une part par des ruisseaux naturels (ruisseau du Moulin, le Coubersault, le Bonon, ruisseau des Suisses, ru des Moulins) et d'autre part par de nombreux canaux artificiels et fossés de drainage. Il a été également répertorié deux sources et une résurgence.</p>		
<b>Mammifères</b>	13 espèces répertoriées dont 2 remarquables : Vespertilion à oreilles échancrées, Putois	
<b>Oiseaux</b>	173 espèces répertoriées dont 17 remarquables : Faucon hobereau, Busard des roseaux, Sarcelle d'hiver, Sarcelle d'été, Bouscarle de Cetti, Bécassine des marais, Tarier des prés, Pic mar, Pie-grièche grise...	
<b>Reptiles</b>	3 espèces répertoriées	
<b>Amphibiens</b>	11 espèces répertoriées dont 4 remarquables : Triton crêté, Crapaud accoucheur, Sonneur à ventre jaune, Rainette arboricole	
<b>Insectes</b>	99 espèces répertoriées dont 12 remarquables : Agrion de Mercure, Cordulie à corps (site majeur au niveau régional), Damier de la Succise, Conocéphale de Latreille	
<p>Menaces et mesures de conservation : Le site est encore en assez bon état malgré les nombreuses atteintes dont il a fait : assèchement, mise en culture, extraction de la tourbe, dégradation de la qualité de l'eau et de la nappe du Petit Morin (rejets d'industries agro-alimentaires locales et intrants), populiculture, disparition des activités agricoles traditionnelles (fauche et pâturage). La gestion du niveau de l'eau qui fait l'objet d'une étude actuellement en cours, constitue pour les marais de Saint-Gond une problématique majeure ; la diminution des inondations des secteurs sur tourbe induit un atterrissement (avec disparition des espèces des roselières et cariçaies, diminution de la faune paludicole) et une dynamique végétale plus forte (envahissement par les saules et autres ligneux).</p> <p>La ZNIEFF fait partie des Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (Z. I. C. O. CA 03 : marais de Saint-Gond) et a été proposée dans le cadre de la directive Habitats. Une réserve naturelle régionale a été créée à Reuves le 13/01/95 (sur 64 ha 32a 91 ca) ; celle-ci est gérée par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne qui par ailleurs loue également une quarantaine d'hectares sur la commune d'Oyes.</p>		

Site : Savart et pinèdes du camp militaire de Mailly		ZNIEFF II n° 9498	Superficie : 11 810 ha
Description du site : Le camp de Mailly est un des quatre camps militaires de la Champagne crayeuse ; il constitue un très vaste ensemble semi-naturel isolé au milieu d'un paysage de grandes cultures. Territoire militaire depuis la fin de la première guerre mondiale, la végétation y a évolué assez librement depuis 75 ans. Cette ZNIEFF de type II située à la fois dans les départements de l'Aube et de la Marne, comprend principalement de vastes pinèdes de pins noirs ou de pins sylvestres et des pelouses calcaires entrecoupées de broussailles. D'autres biotopes sont à noter : aulnaie-frênaie (très localisée en bordure d'un petit ru), petits éboulis crayeux et zones érodées par les chars peuplés par une végétation pionnière.			
<b>Mammifères</b>	34 espèces répertoriées dont 1 remarquable : Putois		
<b>Oiseaux</b>	29 espèces répertoriées dont 9 remarquables : Huppe fasciée, Petit Gravelot, Oedicnème criard, Engoulevent d'Europe, Bruant zizi, Pipit rousseline...		
<b>Reptiles</b>	5 espèces répertoriées dont 2 remarquables : Lézard des souches et la Coronelle lisse		
<b>Amphibiens</b>	9 espèces répertoriées dont 3 remarquables : Crapaud calamite, Pélodyte ponctué, Alyte accoucheur		
<b>Insectes</b>	2 espèces remarquables répertoriées : Agreste (rare en plaine), Mercure (ou petit agreste, en limite nord de son aire de répartition)		
Menaces et mesures de conservation : La ZNIEFF du camp militaire de Mailly a été identifiée par le Muséum National d'Histoire Naturelle comme susceptible d'être intégrée au réseau Natura 2000. Elle est dans un bon état général de conservation. La tempête du 26/12/99 a fait tomber de nombreux arbres dans certains secteurs de la ZNIEFF.			

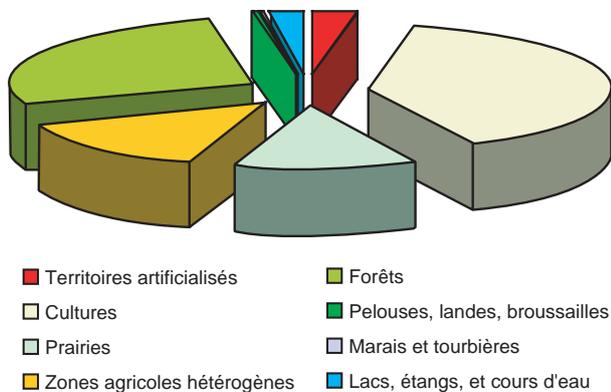
#### III.4.3.2 Département de l'Aube

Site : Vallée de la Seine de la Chapelle-Saint-Luc à Romilly-sur-Seine		ZNIEFF II n° 9943	Superficie : 7 219 ha
Description du site : La vallée du cours inférieur de la Seine depuis la Chapelle-Saint-Luc jusqu'à Romilly-sur-Seine possède des milieux alluviaux encore riches en faune et en flore. Ce site présente une mosaïque de groupements végétaux très intéressants : boisements alluviaux inondables, boisements marécageux, prairies inondables, mégaphorbiaies, magnocariçaies et roselières, groupements aquatiques de la rivière, des noues et des bras morts, plans d'eau et leur végétation d'exondation. Les cultures, les peupleraies et dans une moindre mesure les prairies pâturées ou fauchées sont également très représentées sur le territoire de la ZNIEFF. Les forêts sont encore assez bien représentées, mais régressent de plus en plus au profit des peupleraies monospécifiques. De grosses sources latérales alimentées par la nappe phréatique de la craie sont à l'origine d'inondations hivernales parfois très tardives, créant de vastes "mares" et "étangs" temporaires jusqu'à la fin du printemps. Une des richesses de la ZNIEFF est due à la présence de petits crustacés rarissimes liés aux mares temporaires de la vallée mais surtout des vallons latéraux. L'inventaire (effectué par N. Rabet et J. F. Cart) a permis de recenser notamment le <i>Chirocephalus spinicaudatus</i> , endémique du Bassin Parisien, considéré comme éteint et redécouvert ici en 1999 (source de la "Croix Gironde") <i>Diaptomus rostripes</i> (trois localisations en France en 1999) <i>Lynceus brachyurus</i> (qui n'avait jamais été trouvé en France jusqu'ici) <i>Hemidiaptomus amblyodon</i> (huit localisations en France en 1999).			
<b>Mammifères</b>	17 espèces répertoriées dont 1 remarquable : Musaraigne aquatique		
<b>Oiseaux</b>	52 espèces répertoriées dont 2 remarquables : Petit Gravelot, Hirondelle de rivage		
<b>Reptiles</b>	1 espèce répertoriée		
<b>Amphibiens</b>	7 espèces répertoriées dont 2 remarquables : Triton crêté, Pélodyte ponctué		
<b>Insectes</b>	39 espèces répertoriées dont 2 remarquables : Grande Aesche, Sympétrum méridional)		
Menaces et mesures de conservation : La ZNIEFF, seule zone "verte" dans un secteur totalement dévolu à l'agriculture, est encore en assez bon état : elle est néanmoins de plus en plus dégradée par la mise en culture des prairies, par les plantations de peupliers et très menacée par la recolonisation forestière des marais et des prés abandonnés.			

## III.5. La Champagne humide

### III.5.1. L'occupation du sol et le paysage

Occupation des sols en Champagne humide



La Champagne humide (carte n°9) est le siège d'une agriculture mixte, de type polyculture élevage. La grande culture (40 % de l'occupation des sols), issue des opérations de remembrement, caractérise ce paysage. Les fonds de vallées et les secteurs plats d'épandage des rivières ont conservé des prairies destinées à l'élevage et des zones boisées.

Sept massifs forestiers ponctuent ce paysage : les massifs du Val, du Der, de Soulaines, d'Orient, de Crogny, de Belval et de Trois-Fontaines.

C'est aussi le pays des grands lacs (Der, Orient, Temple) et des étangs (Arrigny, Outine, La Horre). Ceux-ci occupent plus de 2 % de la surface de cette région. Située sur les grands axes migratoires reliant l'Europe du nord aux contrées méridionales, la Champagne humide constitue une région privilégiée pour les oiseaux d'eau.

*Recommandations faites dans l'atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne et bénéfiques pour la faune sauvage et ses habitats :*

- renforcer le réseau de haies vives afin d'assurer une continuité entre les zones de grandes cultures et les zones d'élevage ;
- maintenir des espaces ouverts dans la limite forestière ;
- favoriser l'élevage extensif dans les vallées pour éviter leur fermeture ;
- poursuivre l'exploitation agricole des prairies humides du Perthois afin d'éviter la plantation de peupleraies.

### III.5.2. Spécificités écologiques et faunistiques

La Champagne humide est une région naturelle d'une exceptionnelle richesse écologique reconnue par la plus grande zone humide « Ramsar » de France.

Elle constitue un des hauts lieux de nidification, d'alimentation et de stationnement pour de nombreux oiseaux reliant l'Europe du nord aux contrées méridionales lors de leur migration. Il s'agit d'un couloir majeur de migration pour l'avifaune et plus particulièrement les oiseaux d'eau qui fréquentent les grands lacs mais aussi les grandes vallées inondées. Près de 270 espèces nicheuses, hivernantes ou migratrices, telle l'emblématique Grue cendrée, y ont été recensées, dont beaucoup ne sont qu'occasionnelles.

#### ❖ Les grands lacs, les gravières et les étangs

Trois entités de la région Champagne-Ardenne sont d'importance nationale, voire internationale, pour les oiseaux d'eau. Il s'agit :

- du réservoir du Der-Chantecoq,
- des lacs et réservoirs Auboisiens,
- des étangs d'Argonne,

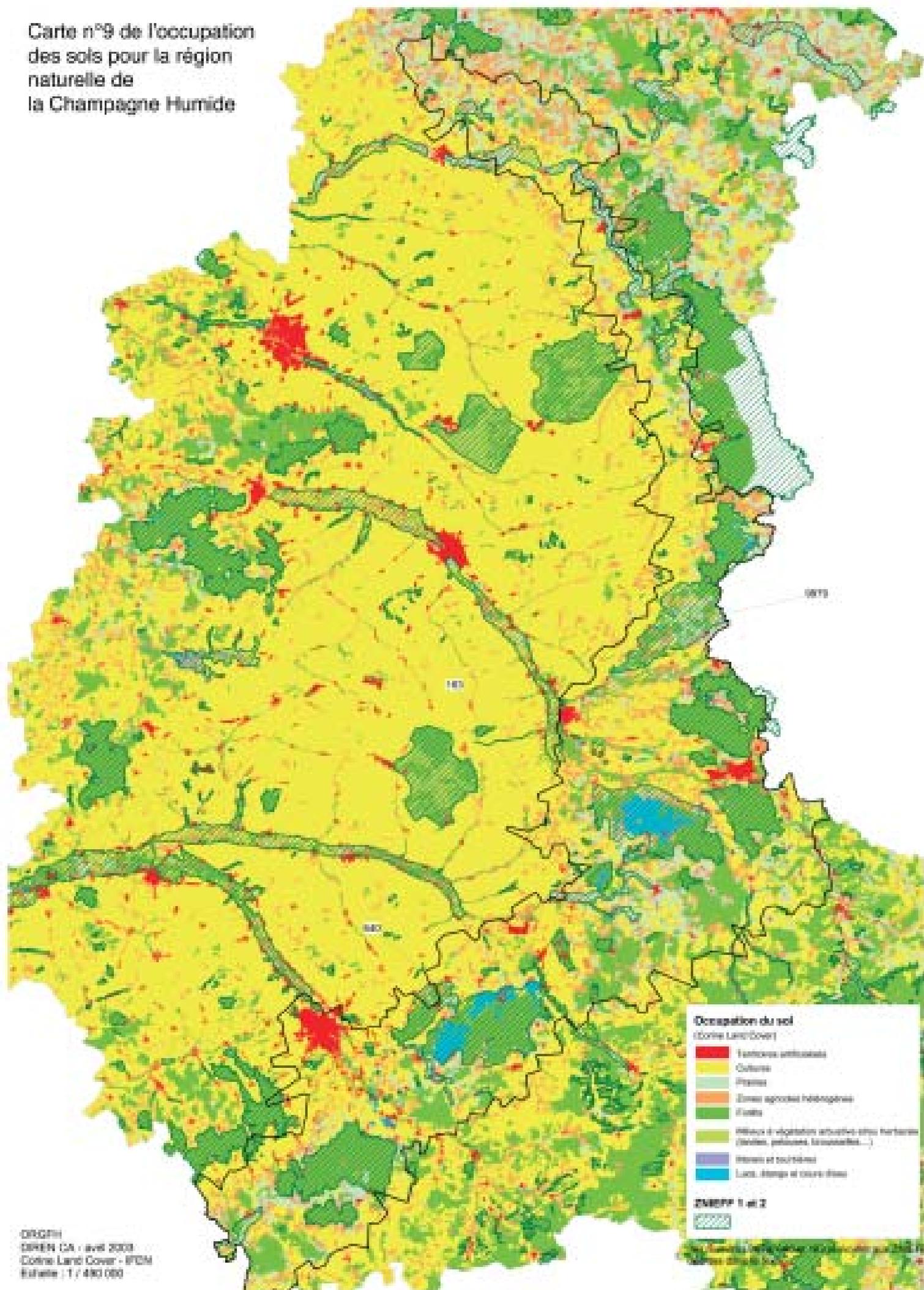
Y nichent de nombreuses espèces aquatiques typiques : Héron pourpré, Blongios nain, Canard chipeau, Fuligule morillon, Locustelle lusciniöide...

Ces lacs ont une importance particulière pour les hivernants tant au niveau des effectifs très importants de Canard colvert, de Sarcelle d'hiver, de Fuligule milouin, de Canard siffleur mais aussi d'Oie cendrée que par la présence d'espèces plus rares telles que le Cygne de Bewick, le Cygne chanteur, l'Oie des moissons, l'Oie rieuse, le Harle piette, le Harle bièvre et le Pygargue à queue blanche.

Ils accueillent aussi certaines espèces essentiellement migratrices mais aussi hivernantes, notamment la Grande Aigrette et la Grue cendrée.

Ces trois entités représentent 80% de l'effectif dénombré dans la région Champagne-Ardenne. A cette échelle, les effectifs globaux sont en augmentation entre les périodes 1987/93 et 1993/99.

Carte n°9 de l'occupation  
des sols pour la région  
naturelle de  
la Champagne Humide



Concernant les tendances d'évolution notons que :

- l'Oie cendrée et le Cygne chanteur sont en nette progression,
- les Cygnes tuberculé et de Bewick, les Canards colvert, souchet et chipeau, la Sarcelle d'hiver, les Harles bièvre et piette sont en légère augmentation ;
- l'Oie rieuse est stable ;
- l'Oie des moissons est en nette régression ;
- pour toutes les autres espèces, les effectifs sont fluctuants.

Les problématiques qui se posent sur ces plans d'eau sont diverses, mais retenons la régression des roselières, les dérangements en période de nidification, l'aménagement des berges des étangs, la surcharge des étangs en poisson (cela réduit les populations d'insectes au détriment des espèces insectivores)... Les espèces migratrices ou hivernantes sont plutôt confrontées à la diminution des surfaces en herbe au profit du maïs mais occasionnent a contrario des problèmes de dégâts aux cultures ou à la pisciculture.

Ces plans d'eau sont aussi favorables à d'autres espèces et notamment aux Batraciens. Les forêts humides à proximité des grands lacs hébergent quelques très grosses populations qui sont toutefois menacées par les infrastructures routières. Notons que la plus importante population champardennaise de Crapaud calamite se trouve dans le Perthois.

Notons que cette région naturelle compte aussi 45 espèces d'Odonates et que certaines espèces de Trichoptères fréquentent spécifiquement les étangs riches en potamots et nénuphars.

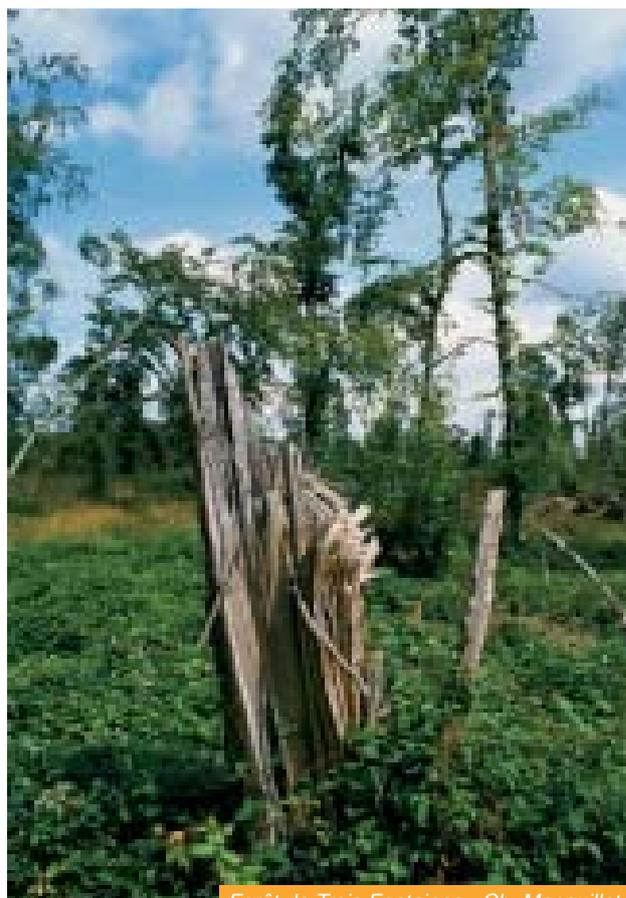
❖ La Champagne humide compte de beaux **massifs forestiers** feuillus présentant une grande variété de types de peuplement (hêtraie, chênaie à aspérule, aulnaie à sphaigne...). Comme ailleurs, les forêts alluviales sont probablement les plus vulnérables parce que localisées et menacées par les pratiques agricoles et sylvicoles. Ces forêts alluviales abritent, notamment dans le département de l'Aube, quelques belles stations de Rainette arboricole.

Citons aussi l'importance patrimoniale des chênaies âgées de Forêt d'Orient hébergeant le Pic mar et le

Pic cendré. L'un comme l'autre souffrent de l'uniformisation des traitements sylvicoles et de l'intensification de la gestion qui laissent peu de place aux boisements âgés.

❖ Les écosystèmes les plus menacés en Champagne humide sont **les marécages à grand carex, les landes à bruyères mésophiles, les prairies et pelouses acidiphiles, les prairies des dépressions argilo-marneuses, les forêts alluviales, les étangs mésotrophes, les prairies alluviales acidophiles à neutrophiles.**

❖ **Sur le plan cynégétique** : Le Chevreuil et le Sanglier sont présents sur l'ensemble de la région. Le Cerf est présent de manière localisée. Le drainage des prairies au profit du maïs entraîne une diminution des zones de nidification pour certaines espèces (Vanneau...).



Forêt de Trois Fontaines - Ch. Manquillet

### III.5.3. Quelques milieux naturels remarquables

Site : Bois, étangs et prairies du nord Perthois	ZNIEFF II n° 9879	Superficie : 10 190 ha
<p>Description du site : La ZNIEFF dite des bois, étangs et prairies du Nord Perthois occupe une vaste dépression située au pied de la Côte crayeuse champenoise, entre Changy, Possesse, Heiltz-l'Evêque et Nettancourt. Cette zone renferme des bois typiques de la Champagne humide, des prairies de fauche ou pâturées, des cultures, quelques étangs et leur végétation riveraine.</p>		
<p>Les forêts sont variées et bien caractéristiques de cette région de Champagne : le type le plus répandu est la chênaie pédonculée-charmaie. Au niveau des vallons se différencie une chênaie pédonculée-frênaie-ormaise plus humide. Dans les secteurs les plus engorgés apparaît l'aulnaie-frênaie à orme lisse et cassis.</p>		
<p>De nombreux étangs se rencontrent sur ce territoire (étangs de la Carpière, de Furgo, de Marengé, des Noues, de Censeau, de la Couverte, etc.). Les roselières sont sur certains étangs bien développées et jouent pleinement leur rôle d'abri pour l'avifaune.</p>		
<p>Les prairies couvrent plus du quart de la ZNIEFF.</p>		
<b>Mammifères</b>	9 espèces remarquables répertoriées : Barbastelle commune, Putois, Musaraigne aquatique...	
<b>Oiseaux</b>	<p>9 espèces remarquables répertoriées : Fuligule milouin et Canard Chipeau (derniers sites de reproduction régulière de ces deux espèces dans cette région de Champagne), Rousserole turdoïde, Phragmite des joncs, Rousserolle verderolle, Faucon hobereau (nicheur très rare), Pic mar...</p> <p>La ZNIEFF est une zone de passage et constitue une halte migratoire pour de nombreux oiseaux</p>	
<b>Reptiles</b>	1 espèce remarquable répertoriée : Lézard des souches	
<b>Amphibiens</b>	4 espèces remarquables répertoriées : Rainette arboricole, Triton crêté, Triton alpestre, Salamandre tachetée	
<b>Insectes</b>	5 espèces remarquables répertoriées : Grande aeshne, Aeshne printanière, Aeshne isocèle, Gomphe vulgaire, Cordulie à deux taches	
<p>Menaces et mesures de conservation : La zone est dans un état général satisfaisant, mais elle est menacée par l'extension des cultures aux dépens des prairies, le drainage et l'intensification des prairies humides, l'assèchement ou le recreusement de certains étangs (pour la pêche ou la chasse), les plantations et la gestion forestière.</p>		

<b>Site : Forêt et lacs d'Orient</b>	<b>ZNIEFF II n° 640</b>	<b>Superficie : 14 960 ha</b>
--------------------------------------	-------------------------	-------------------------------

Description du site : La forêt et le lac d'Orient constituent l'un des sites majeurs du département de l'Aube. Il est composé par le massif forestier d'Orient, les trois réservoirs (Seine et Aube) et une série d'étangs situés au sud-est et au nord-est de la zone.

La forêt est un des plus grands massifs du département : elle est constituée par la chênaie-charmaie, la chênaie-hêtraie acidophile, l'aulnaie-frênaie et l'aulnaie (sur les sols engorgés). Le massif est riche en secteurs humides (mares à sphaignes et petits ruisseaux) et montre des lisières forestières très intéressantes. Plus d'une centaine de mares forestières égrainent ce territoire : la plupart sont d'origine anthropique (extraction des limons, points d'eau pour le bétail) et se sont boisées suite à leur abandon.

Les milieux aquatiques sont représentés par les étangs et les lacs-réservoirs. Ils se présentent comme des plans d'eau à niveau variable pour les lacs, plus constants pour les étangs. Ces conditions particulières favorisent une végétation spéciale dont l'agencement est essentiellement déterminé par le gradient d'humidité du substrat : radeaux à potamots et à nénuphars, tapis submergés de Characées, végétation flottante à utriculaires et à lentilles, roselières...

La configuration des lacs, largement ouverts sur la plaine, leur situation géographique, au cœur d'un couloir migratoire important et la proximité de la forêt, rendent la ZNIEFF très attractive pour les oiseaux. La végétation suffisamment dense et la relative tranquillité de certaines anses offrent un milieu très favorable à la reproduction des oiseaux ; les grandes vasières découvertes à l'automne sont des zones privilégiées pour la recherche de nourriture et le repos.

<b>Mammifères</b>	47 espèces répertoriées dont 9 remarquables : Loutre, Musaraigne aquatique, Chat sauvage, Putois, Noctule de Leisler, Vespertilion de Bechstein...  Le Cerf élaphe, le Chevreuil et le Sanglier sont bien répanus dans la forêt...
<b>Oiseaux</b>	174 espèces répertoriées dont 18 remarquables : Sterne pierregarin, Petit Gravelot, Rousserole turdoïde, Phragmite des joncs, Pie-grièche écorcheur, Pic cendré, Pic noir, Locustelle luscinoïde, Autour des palombes...
<b>Reptiles</b>	7 espèces répertoriées dont 4 remarquables : Couleuvre vipérine, Lézard agile, Lézard des murailles, Coronelle lisse
<b>Amphibiens</b>	12 espèces répertoriées dont 5 remarquables : Rainette arboricole, Triton à crêtes, Sonneur à ventre jaune, Salamandre tachetée, Pélodyte ponctué
<b>Insectes</b>	111 espèces répertoriées dont 16 remarquables : Capricorne ponctué (unique localisation française de l'espèce), Notodonte bicolore, Sphinx de l'épilobe...

Menaces et mesures de conservation : La ZNIEFF de la forêt et des lacs d'Orient s'inscrit dans un contexte patrimonial important : elle est en ZPS (Zone de Protection Spéciale) sur 2500 hectares depuis 1986, fait partie de la Z.I.C.O. CA 02 (lacs de la Forêt d'Orient) et de la zone Ramsar des Etangs de Champagne humide depuis 1991. Une réserve naturelle a été créée en 2002 (une grande partie du lac du Temple, la réserve ornithologique du lac d'Orient, et la presqu'île de Charlieu). Une partie du site a également été proposée pour Natura 2000 au titre de la directive habitats (6 113 ha) et une extension (21 290 ha) de la ZPS a été arrêtée le 27 août 2003. Elle est incluse dans le périmètre du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient.

<b>Site : Prairies du Bassin de la Voire</b>	<b>ZNIEFF II n° 163</b>	<b>Superficie : 2 767 ha</b>
--	-------------------------	------------------------------

Description du site : La ZNIEFF du Bassin de la Voire regroupe les rivières de la Voire, de l'Héronne, de la Droye et de la Laines, de leurs affluents (la Noue, le Ceffondet, Canal de Bange, Fossé Rouge) et de très nombreux rus temporaires et fossés. Elle représente un vaste ensemble bien conservé avec notamment des milieux aquatiques, des biotopes prairiaux inondables et des petits bois alluviaux très riches en faune et en flore.

La gamme des groupements prairiaux est très étendue en fonction de la nature du sol, de l'inondation ou du traitement (autrefois fauchés, ils sont aujourd'hui de plus en plus pâturés).

Le Bassin de la Voire doit sa valeur faunistique en grande partie aux inondations qui la recouvrent périodiquement, attirant en hiver et au début du printemps de multiples oiseaux, venus notamment du Der et du proche étang de la Horre.

<b>Mammifères</b>	28 espèces répertoriées dont 1 remarquable : Putois
<b>Oiseaux</b>	97 espèces répertoriées dont 11 remarquables : Râle des genêts, Tarier des prés, Pie-grièche à tête rousse, Rousserolle verderolle, Phragmite des joncs, Courlis cendré, Locustelle tachetée...
<b>Reptiles</b>	1 espèce répertoriée
<b>Amphibiens</b>	4 espèces répertoriées dont 1 remarquable : Rainette arboricole
<b>Insectes</b>	14 espèces répertoriées dont 2 remarquables : Cuivré des marais, Gomphe vulgaire

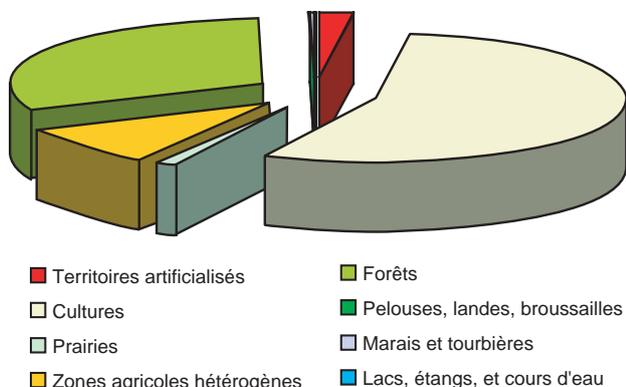
Menaces et mesures de conservation : Actuellement plus de 100 hectares font l'objet d'une convention et sont en partie gérés dans le cadre des OGAF-Environnement (données de 1999) repris depuis par les OLA-Environnement, une autre zone est louée par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, avec maintien dans les deux cas d'activités agricoles traditionnelles. La ZNIEFF est à l'intérieur du périmètre de la zone Ramsar des Etangs de Champagne humide et fait partie de la Z.I.C.O. CA 05 (réservoir du Der Chantecoq et étangs latéraux).

Le site est en bon état mais est très menacé par l'avancée de la culture du maïs (pour les prairies) et la polyculture (pour les prairies et boisements alluviaux). Une partie de la zone a été proposée pour intégrer le réseau Natura 2000 au titre des 2 directives.

## III.6. Le Tardenois

### III.6.1. L'occupation du sol et le paysage

Occupation des sols dans le Tardennois



Le Tardenois (carte n°10) est situé aux marges occidentales de la plaine champenoise et au nord de la Vesle. Un relief complexe, composé de lambeaux de plateaux, de collines et de vallons encaissés, annonce la diversité des milieux qu'il est possible de rencontrer dans ce pays. Cultivé sur plus de 65 % de sa surface, le Tardenois possède encore des secteurs boisés importants renfermant des pelouses et des marais d'une richesse exceptionnelle.

Dans le sud-est du Tardenois, la Montagne de Reims du haut de son promontoire domine les vastes plaines de Champagne. Elle présente différents visages. Les coteaux sont plantés de vignes sur la quasi-totalité de son pourtour, excepté à l'ouest où le paysage devient cultures et pâturages. Le plateau, presque uniformément plat, est recouvert de forêts (20 000 hectares au total).

*Recommandations faites dans l'atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne et bénéfiques pour la faune sauvage et ses habitats :*

- Maintenir la répartition actuelle des couvertures végétales, notamment la présence des forêts sur les sommets des coteaux dans le Tardenois ;

- Maintenir et protéger la présence des ripisylves le long des cours d'eau dans le Tardenois ;

- maintenir l'ouverture des clairières en Montagne de Reims ;

- éviter les coupes forestières à blanc sur les secteurs des coteaux et sur les franges de la cuesta de la Montagne de Reims.

### III.6.2. Spécificités écologiques et faunistiques

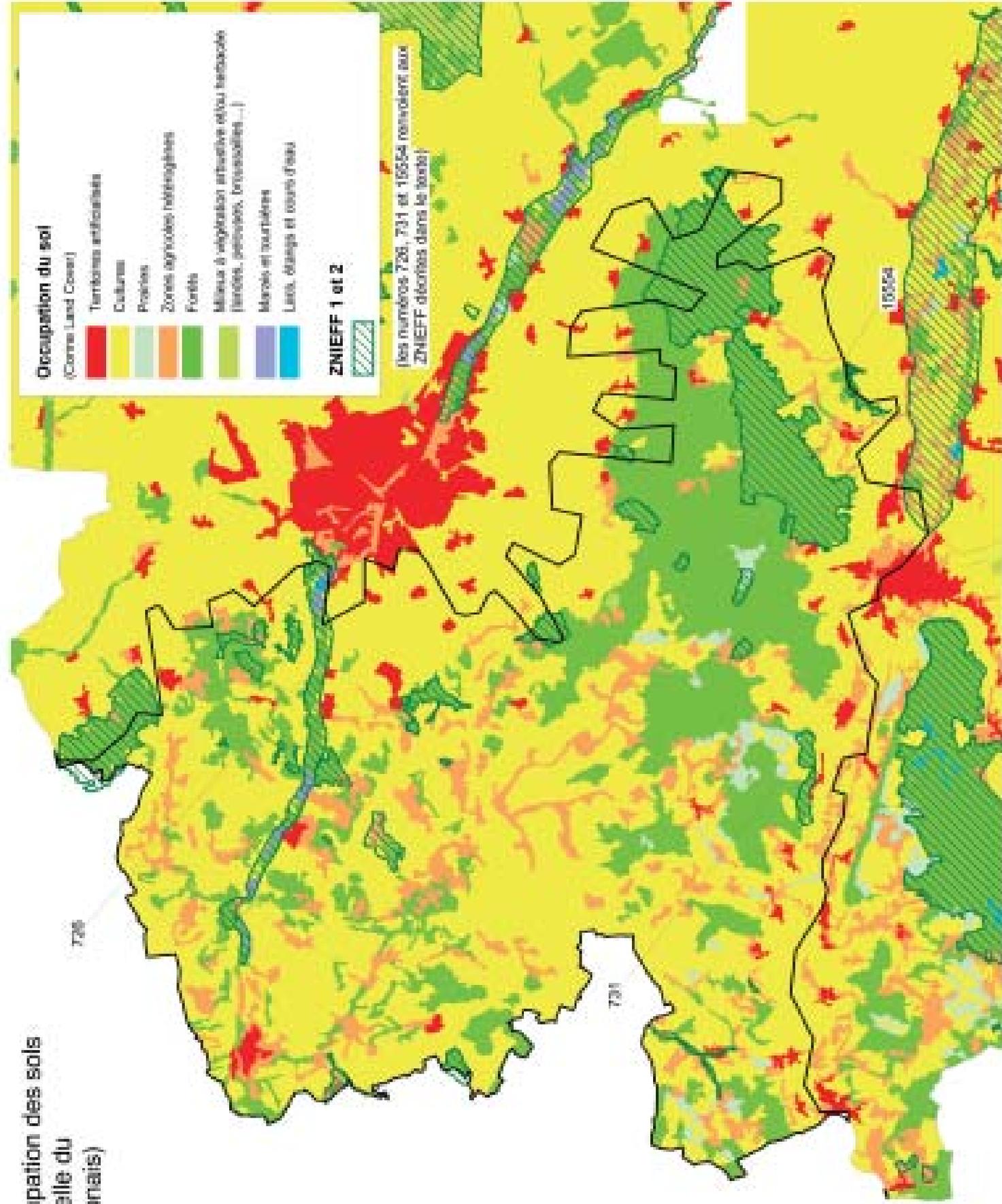
❖ Les **Pâtis** correspondent à d'anciens parcours à moutons et bovins, aujourd'hui occupés par des landes relictuelles (**landes à bruyères mésophiles**) et des mares peu profondes. L'exploitation des argiles, destinées à la fabrication de meulières, est à l'origine des mares. Ces habitats sont plus particulièrement propices aux batraciens et aux odonates. Ces landes, menacées par la reforestation naturelle ou la plantation de résineux, sont en très forte régression depuis un siècle. Cet écosystème est très localisé et très peu représenté dans la région puisqu'il existe moins de trente sites sur l'ensemble de la région Champagne-Ardenne.

❖ **Les pelouses et prairies** de cette région sont particulièrement diversifiées. Plusieurs types de pelouses sont rares et menacés, notamment : les prairies et pelouses acidiphiles, les pelouses acidiphiles sableuses, les pelouses des sables calcicoles calcaires et enfin les pelouses calcicoles des terrains calcaires marneux. Les pelouses sèches sont particulièrement riches en Lézard des souches dans ce secteur. Par ailleurs, ce type d'écosystème présente un intérêt notable pour les Orthoptères et les Lépidoptères. Les menaces qui pèsent sur ces pelouses sont multiples, il s'agit notamment de la reforestation naturelle, du piétinement, de la mise en culture (vigne notamment), des dépôts sauvages...

❖ Certaines **zones humides** sont également particulièrement patrimoniales notamment les bas-marais alcalins, les étangs mésotrophes et les étangs oligotrophes. Les forêts humides de la Montagne de Reims sont à ce titre particulièrement riches et diversifiées en espèces de batraciens. Les mares acidiphiles de la Montagne de Reims pourraient par ailleurs encore abriter l'Agrion hastée (*Coenagrion hastulatum*), espèce de libellule non revue en Champagne-Ardenne depuis plus de 10 ans et en grand danger de disparition. Les bas-marais alcalins sont menacés par le drainage et les plantations de peupliers ; les étangs oligotrophes et mésotrophes par l'apport d'éléments organiques et minéraux extérieurs et par les herbicides.

❖ Sur le plan cynégétique : Le Chevreuil est présent avec des bonnes densités sur l'ensemble de la région. Le Lièvre et la Perdrix sont présents sur la région avec une grande disparité de densité selon les secteurs. Le Blaireau dans certaines zones est jugé très abondant.

Carte n°10 de l'occupation des sols  
pour la région naturelle du  
Tardenois (et Soissonnais)



### III.6.3. Quelques milieux naturels remarquables

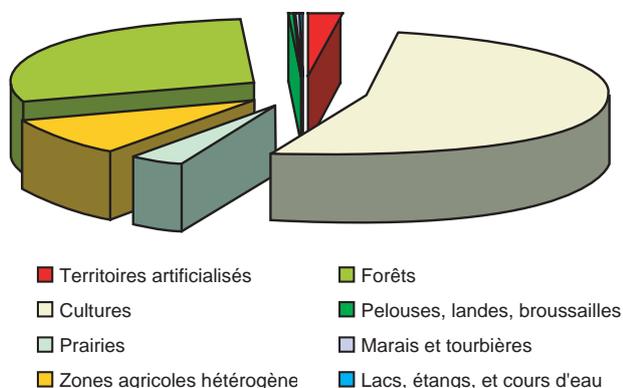
Site : Vallée de la Vesle de Livry-Louvercy à Courlandon		ZNIEFF II n° 726	Superficie : 2 682 ha
<p>Description du site : L'ensemble des boisements, marais et milieux associés de la Vallée de la Vesle constitue une ZNIEFF de type II nommée "Vallée de la Vesle de Livry-Louvercy à Courlandon". Elle couvre 2 682 hectares en aval et en amont de Reims et concerne 26 communes de la vallée. On y rencontre tous les stades dynamiques de la tourbière alcaline (schoenaie-jonçaille - très localisée - cladaie, magnocariçailles dominées par des laïches qui forment des touradons caractéristiques, roselières, calamagrostiaie).</p> <p>Les broussailles disséminées au sein de la tourbière relèvent de la saulaie à saule cendré et à saule pourpre. Les boisements installés sur la tourbière sont de type boulaie sur tourbe. Le réseau hydrographique est constitué par la rivière la Vesle, par la Prosne, ruisseau de petit calibre aux eaux claires peu profondes et riches en calcaire dissout. Les prairies n'occupent plus que de petites surfaces dans la vallée, il s'agit surtout de pâtures à flore banalisée.</p>			
<b>Mammifères</b>	29 espèces répertoriées dont 6 remarquables : Oreillard gris, Vespertilion de Natterer, Musaraigne aquatique...		
<b>Oiseaux</b>	104 espèces répertoriées dont 17 remarquables : Bouscarle de Cetti, Busard des roseaux, Faucon hobereau, Phragmite des joncs, Cochevis huppé...		
<b>Reptiles</b>	3 espèces répertoriées		
<b>Amphibiens</b>	9 espèces répertoriées dont 3 remarquables : Triton crêté, Crapaud accoucheur, Rainette verte		
<b>Insectes</b>	67 espèces répertoriées dont 8 remarquables : Cordulégastre annelé, Cuivré des marais...		
<p>Menaces et mesures de conservation : certaines ZNIEFF de type I qui font partie de cette ZNIEFF de type II ont été proposées dans le cadre de la directive Habitats (site n° 39 : marais de la Vesle en amont de Reims). Diverses menaces pèsent sur elle, comme par exemple les pollutions agricoles et urbaines de la rivière, la dynamique naturelle (abandon du pâturage et embroussaillage), le grignotage des marais par la culture (maraîchage en particulier) et par la plantation de peupliers, la création d'étangs, les dépôts de gravats divers, l'assèchement progressif de la nappe de la vallée, etc.</p>			
Site : Bois et landes des pâtis de Damery à Venteuil		ZNIEFF II n° 731	Superficie : 97 ha
<p>Description du site : Les bois et les landes situés au lieu-dit "les Pâtis" entre Damery et Venteuil constituent un des sites les plus caractéristiques de landes à callune et genêt d'Angleterre de la Montagne de Reims. Elles occupent des surfaces réduites ouvertes au sein des pinèdes à pins sylvestres, en compagnie de petites mares à flore très riche. Outre les pinèdes plantées, on rencontre également la chênaie sessiliflore acidiphile.</p> <p>La végétation non forestière est une mosaïque de landes et de pelouses acidophiles. Les landes sont constituées par des arbustes plus ou moins élevés.</p> <p>Sur les bordures des petites mares et au niveau de certains chemins, on observe un groupement d'exondation constitué par le jonc des marécages (en très forte régression, protégé en Champagne-Ardenne et inscrit sur la liste rouge régionale).</p>			
<b>Mammifères</b>	5 espèces répertoriées		
<b>Oiseaux</b>	30 espèces répertoriées		
<b>Reptiles</b>	1 espèce répertoriée et remarquable : Lézard des souches		
<b>Amphibiens</b>	5 espèces répertoriées dont 1 remarquable : Sonneur à ventre jaune		
<b>Insectes</b>	12 espèces répertoriées dont 2 remarquables : Gomphe vulgaire, Leste dryade		
<p>Menaces et mesures de conservation : Les promeneurs et les touristes fréquentent assidûment ce site très paysager (présence d'un chemin de grande randonnée, le G.R.14 qui traverse la ZNIEFF de part en part). Il a été proposé dans le cadre de la Directive Habitats (site n°26 : Pâtis de Damery). Si l'on excepte la présence d'un terrain aménagé de moto-cross sur les pentes, le site est dans un bon état général.</p>			

Site : Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs	ZNIEFF II n° 15054	Superficie : 4 850 ha
<p>Description du site : La situation géologique et topographique de ce secteur engendre des biotopes variés et permet l'installation d'une végétation diversifiée : forêts acidiphiles (avec landes relictuelles et marais associés), forêts neutrophiles, bois marécageux, forêts thermophiles. Les étangs situés à la périphérie du massif ont également été pris en compte : ils regroupent des habitats aquatiques et marécageux très intéressants avec une faune associée riche et diversifiée. Le réseau des anciennes carrières souterraines d'Avenay-Val-d'Or constitue un site d'hivernage majeur pour sept espèces rares et vulnérables de Chiroptères. On note également la présence de formations karstiques (dolines, résurgences et ruisseau souterrain) et tufeuses (de très faible extension spatiale). Des plantations de pins, quelques cultures et prairies complètent l'inventaire des milieux présents.</p>		
<b>Mammifères</b>	36 espèces répertoriées dont 8 remarquables : Musaraigne aquatique, Vespertilion de Bechstein, Vespertilion à oreilles échancrées, Grand murin	
<b>Oiseaux</b>	40 espèces répertoriées	
<b>Reptiles</b>	4 espèces répertoriées dont 1 remarquable : Lézard des souches	
<b>Amphibiens</b>	10 espèces répertoriées dont 3 remarquables : Salamandre, Triton crêté, Sonneur à ventre jaune	
<b>Insectes</b>	25 espèces répertoriées dont 1 remarquable : Leucorrhine à gros thorax	
<p>Menaces et mesures de conservation : La ZNIEFF est dans un bon état général. Une partie du massif forestier a été inscrite au titre de la directive Habitats pour rejoindre le réseau Natura 2000.</p>		

## III.7. La Brie Champenoise

### III.7.1. L'occupation du sol et le paysage

Occupation des sols en Brie champenoise



Principalement implantée sur le versant est de la Côte d'Ile-de-France, la Brie champenoise (carte n°11) englobe les Montagnes d'Épernay et d'Avize. Elle offre un paysage de champs cultivés (54 % de grandes cultures), de vignes, de prairies (3 %), de pâtis, de bosquets d'arbres et de profondes forêts (29 %) émaillées d'étangs et de ruisseaux. Les forêts forment un massif continu constitué essentiellement d'un mélange de futaie et de taillis dominés par le chêne. Les vastes zones forestières sont percées de surfaces agricoles consacrées aux grandes cultures céréalières.

*Recommandation faite dans l'atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne et bénéfique pour la faune sauvage et ses habitats :*

*- maintenir les masses boisées qui permettent la structuration du paysage en clairières.*

### III.7.2. Spécificités écologiques et faunistiques

❖ L'imbrication des milieux au sein de cette région naturelle permet de rencontrer une avifaune diversifiée liée aux milieux aquatiques (dont la Locustelle luscinoïde et la Sarcelle d'été), des espèces de plaine, des espèces de milieux secs et buissonnants et de milieux forestiers (Pic mar).

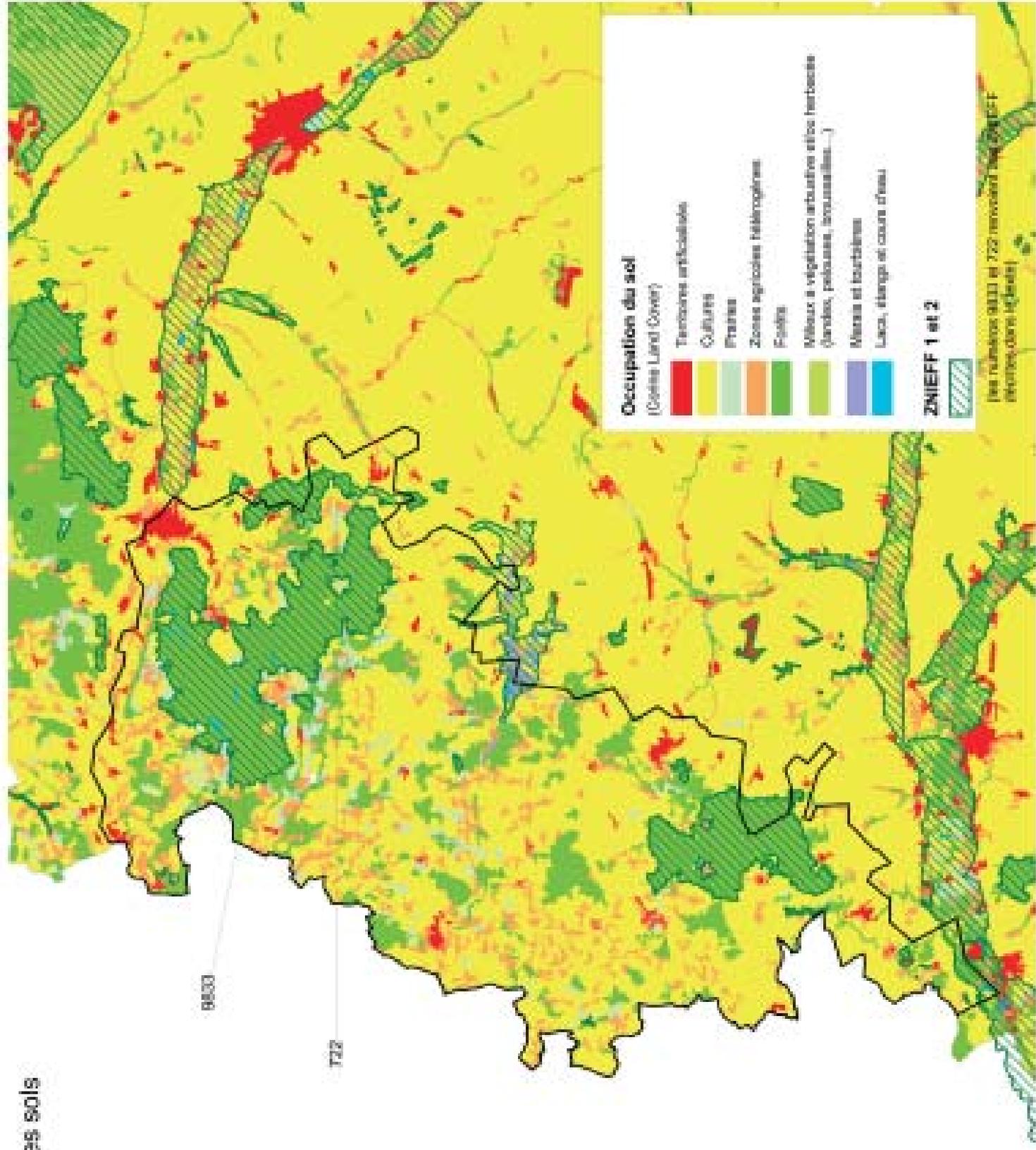
Notons que le Gobemouche noir est potentiellement nicheur dans cette région alors même qu'aucun couple reproducteur n'a été signalé en Champagne-Ardenne depuis une dizaine d'années.

❖ Comme dans le Tardenois, **les landes à bruyères mésophiles**, encore dénommée « **Pâtis** », sont présentes dans ce secteur. Ils sont plus particulièrement intéressants pour leurs peuplements en batraciens et odonates.

❖ Notons la présence en Montagne d'Épernay d'écosystèmes rares et localisés dans la région tel que les **étangs oligotrophes** ou les **prairies et pelouses acidiphiles**.

❖ **Sur le plan cynégétique** : La concentration des Cerfs dans la Brie est importante. Les populations de Sangliers sont en très forte augmentation occasionnant des dégâts agricoles importants.

Carte n°11 de l'occupation des sols  
pour la région naturelle de  
la Brie Champenoise



ORGFH  
DIREN CA - avril 2003  
Corine Land Cover - IFEN  
Echelle : 1 / 380 000

Les numéros 9800 et 722 renvoient aux ZNIEFF  
décrites dans le texte

### III.7.3. Quelques milieux naturels remarquables

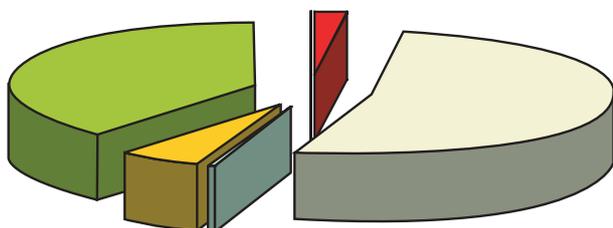
Site : Massif forestier et étangs associés entre Epernay et Montmort-Lucy	ZNIEFF II n°9833	Superficie : 14 310 ha
<p>Description du site : Le massif forestier situé à l'ouest et au sud d'Epernay est l'un des plus vastes du département de la Marne regroupant les forêts d'Epernay, de Boursault, d'Enghien, de Brugny, de Vassy, de Charmoille et de Vertus. Etabli sur les couches limoneuses de la Brie champenoise (très épaisses, pouvant dépasser 10 mètres de profondeur dans certains endroits), ce massif est riche en secteurs humides et renferme de nombreux étangs.</p> <p>Les différents groupements forestiers sont très représentatifs de cette région naturelle : chênaie-charmaie, hêtraie-chênaie, érablaie, localement chênaie pédonculée, aulnaie-frênaie rivulaire de fond de vallon et aulnaie marécageuse. De nombreuses sources se rencontrent dans la ZNIEFF. Certaines, très carbonatées, montrent la présence de tufs actifs (Bois de Rilan, Forêt de Vertus, Bois des Roches).</p>		
<b>Mammifères</b>	25 espèces répertoriées dont 2 remarquables : Musaraigne aquatique, Putois	
<b>Oiseaux</b>	55 espèces répertoriées dont 6 remarquables : Sarcelle d'été, Fuligule milouin, Pigeon colombin, Phragmite des joncs, Milan noir, Rouge-queue à front blanc	
<b>Reptiles</b>	3 espèces répertoriées	
<b>Amphibiens</b>	11 espèces répertoriées dont 4 remarquables : Salamandre, Rainette arboricole, Triton crêté, Sonneur à ventre jaune	
<b>Insectes</b>	2 espèces remarquables répertoriées : Leucorrhine à gros thorax, Lucane cerf-volant	
<p>Menaces et mesures de conservation : Une partie de la ZNIEFF a été proposée dans le cadre de la directive Habitats pour intégrer le futur réseau Natura 2000 (site n° 69 : Massif forestier d'Epernay et étangs associés). Le site est dans un bon état général de conservation.</p>		

Site : Forêts, pâtis et autres milieux du rebord de la Montagne d'Épernay	ZNIEFF II n°722	Superficie : 1 978 ha
Description du site : Ce site se situe entre les villages de Bergères-lès-Vertus et de Cuis, depuis le Bois de Cormont jusqu'à l'extrémité nord de la Montagne d'Avize.		
La végétation est variée : si la forêt domine largement, on y rencontre aussi des landes, des mares et des étangs, des lisières et des pelouses thermophiles, ainsi que quelques milieux agricoles à flore plus banalisée, des prairies et des champs. Les principaux types forestiers de la Brie champenoise sont représentés en fonction du substrat et de l'exposition des versants : le plus souvent chênaie sessiliflore, chênaie-charmaie, chênaie pubescente des versants bien exposés. On y rencontre aussi des bois mixtes (feuillus et pins) et des taillis secondaires (accrus de recolonisation). Les landes sont des groupements relictuels résultant de l'évolution des pâturages après l'abandon de ces derniers. Sur certains rochers calcaires ou au niveau d'anciennes carrières subsiste une pelouse sèche.		
Les mares sont les témoins des anciennes exploitations de meulières sur le plateau : peu profondes et plus ou moins temporaires, elles sont pour la plupart très faiblement minéralisées. Les plus caractéristiques sont situées sur les territoires du Mesnil-sur-Oger et d'Oger (avec gestion par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne), ainsi qu'à Avize. Elles portent divers groupements aquatiques et amphibies.		
<b>Mammifères</b>	33 espèces répertoriées dont 11 remarquables : Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Grand Murin, Vespertilion de Bechstein, Vespertilion à oreilles échancrées, Putois...  Le site est très fréquenté par les Sangliers et les Chevreuils.	
<b>Oiseaux</b>	101 espèces répertoriées dont 3 remarquables : Pouillot de Bonelli, Alouette lulu, Pipit farlouse	
<b>Reptiles</b>	6 espèces répertoriées dont 3 remarquables : Lézard vert, Lézard agile, Vipère péliade	
<b>Amphibiens</b>	10 espèces répertoriées dont 2 remarquables : Salamandre, Triton crêté	
<b>Insectes</b>	101 espèces répertoriées dont 17 remarquables : Leste dryade (une des plus importantes populations de Champagne-Ardenne), Sympétrum méridional (situé ici vers sa limite nord), Sympétrum jaune d'or, Oedipode bleu turquoise, Criquet vagabond, Grillon des bois, Mante religieuse, Argiope frelon.  Les insectes spécifiques des milieux acides et des landes océaniques sont nombreux dans ce secteur, notamment divers coléoptères peu fréquents (Haliple confiné, Hygrothe décoré, Laccophile varié, Bidesse à gros points)	
Menaces et mesures de conservation : La forêt est en général en bon état, mais la dynamique végétale est importante au niveau des pelouses (embroussaillement), des mares (comblement, envahissement par les saules) et surtout de la lande (embroussaillement). Certains secteurs sont très dégradés par la fréquentation humaine (varappe, escalade, piétinement, circulation des 4X4 et des VTT...).		

## III.8. Le Pays d'Othe

### III.8.1. L'occupation du sol et le paysage

Occupation des sols en Pays d'Othe



- Territoires artificialisés
- Cultures
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêts
- Pelouses, landes, broussailles
- Marais et tourbières
- Lacs, étangs, et cours d'eau

Le pays d'Othe (carte n°12) est largement dominé par le couvert forestier (40 %) et la culture céréalière (52 %).

La forêt, principalement composée de chêne rouvre, est répartie sur l'ensemble des sommets de collines. Elle se prolonge en large bande à travers les parcelles agricoles. Les vergers de pommiers autrefois très répandus, ont considérablement régressé, mais continuent à caractériser ce secteur.

*Recommandations faites dans l'atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne et bénéfiques pour la faune sauvage et ses habitats :*

- Maintenir et protéger les espaces forestiers ;
- Renforcer la végétation des cours d'eau ;
- Encourager la plantation et l'entretien des vergers.

### III.8.2. Spécificités écologiques et faunistiques

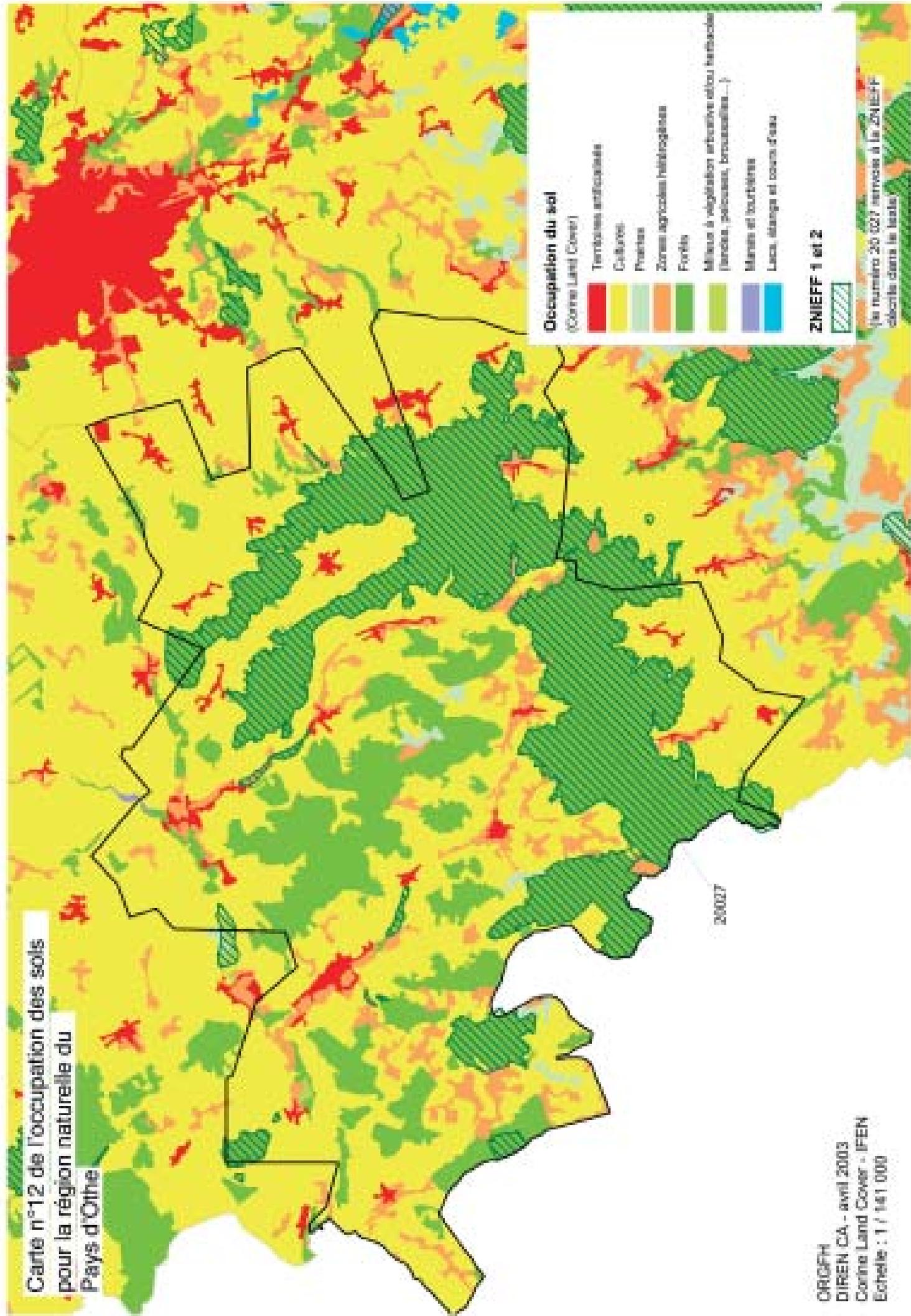
❖ L'avifaune de cette petite région naturelle est essentiellement constituée par des espèces forestières. Certaines d'entre elles sont plus particulièrement rares tel que le Pouillot de Bonelli. La Huppe fasciée y occupe les boisements clairs.

❖ En ce qui concerne les Batraciens cette région abrite quelques belles populations d'Alyte accoucheur.

❖ Les pelouses sèches ou **savarts** sont particulièrement riches en Lézard des souches et accueillent une partie importante de la population champardenaise de Lézard vert et de Vipère aspic.

❖ **Sur le plan cynégétique** : les populations de grands mammifères (Cerf, Chevreuil, Sanglier) sont importantes. La Perdrix grise est présente de manière relictuelle (milieu forestier trop important). Le Lièvre est présent avec des densités variables.

Carte n°12 de l'occupation des sols  
pour la région naturelle du  
Pays d'Othe



ORGFH  
DIREN CA - avril 2003  
Corine Land Cover - IFEN  
Echelle : 1 / 141 000

Le numéro 20 027 renvoie à la ZNIEFF décrite dans la liste

### III.8.3. Quelques milieux naturels remarquables

<b>Site : Forêt d'Othe</b>	<b>ZNIEFF II n°20 027</b>	<b>Superficie : 10 860 ha</b>
Description du site : La végétation, essentiellement forestière, comprend cinq grands types de boisements : la chênaie-charmaie mésotrophe, la chênaie-charmaie calcicole, la hêtraie-chênaie acidiphile, la hêtraie mésophile et ponctuellement la chênaie pubescente de versant sud. Des boisements secondaires de recolonisation, des végétations de pelouses et de lisières thermophiles, des éboulis de carrières abandonnées d'une part et des mares intraforestières et leurs milieux associés d'autre part, complètent l'intérêt du site.		
<b>Mammifères</b>	30 espèces répertoriées dont 6 remarquables : Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Vespertilion de Bechstein	
<b>Oiseaux</b>	88 espèces répertoriées dont 11 remarquables : Faucon hobereau, Pic mar, Pouillot de Bonelli, Alouette lulu, Bruant zizi, Engoulevent d'Europe, Huppe fasciée...	
<b>Reptiles</b>	6 espèces répertoriées dont 3 remarquables : Lézard des souches, Lézard vert, Coronelle lisse	
<b>Amphibiens</b>	7 espèces répertoriées dont 1 remarquable : Salamandre tachetée	
<b>Insectes</b>	57 espèces répertoriées dont 8 remarquables : Cordulégastre annelé, Platycléris à taches blanches, Dectique verrucivore, Ephippigère des vignes, Criquet vagabond, Oedipode turquoise, Nacré de la sanguisorbe...	
Menaces et mesures de conservation : La ZNIEFF est en bon état malgré une dégradation des milieux herbacés thermophiles (pelouses et lisières) par le dynamisme naturel (essaimage des pins et embroussaillage) : une partie des pelouses de Sommeval (7 ha 47 a 86 ca) est protégée par un Arrêté préfectoral de Protection de Biotope depuis le 30/10/90 et en partie louée (3 ha 72 a) et gérée par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne.		



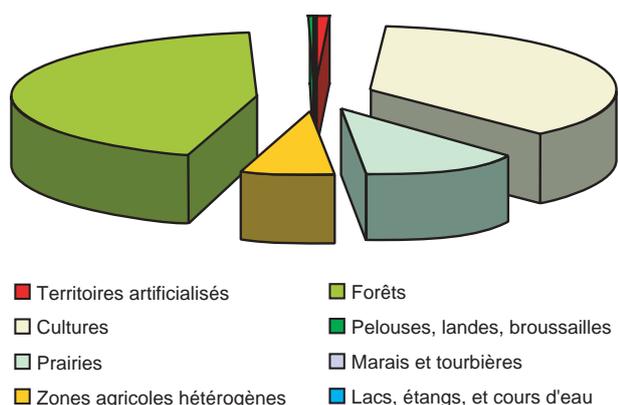
Compagnie de Sanglier (*Sus scrofa*) (ONCFS)

## III.9. Le Barrois

### III.9.1. L'occupation du sol et le paysage

Le Barrois (carte n°13) se partage entre forêt (46 %) et grande culture (37 %), toutefois l'occupation du sol est très hétérogène selon les secteurs.

Occupation des sols du Barrois



Il peut ainsi se décomposer en quatre entités :

❖ Au nord-ouest, sur les zones à faible pente et sur le secteur plat à l'est de la Marne se trouve le **barrois ouvert**. Cette topographie a permis le développement d'une agriculture intensive où les céréales dominent. On note cependant quelques secteurs d'élevage situés dans les fonds des plaines humides. La forêt n'est que rarement présente à l'intérieur de ces zones agricoles.

❖ Au sud-est, le **Barrois forestier** constitue un vaste plateau situé en partie sur le département de l'Aube. La forêt est présente sur l'ensemble du secteur avec un taux de boisement avoisinant 50%.

❖ Ceinturés par ces deux secteurs, la rivière Marne et ses affluents ont taillé de nombreuses petites vallées aux pentes boisées qui constituent l'entité paysagère de la **Marne Barroise**. La forêt s'étale sur l'ensemble des coteaux. Dans certaines vallées, la déprise agricole a permis à la forêt de s'étendre. Les fonds de vallées plats font l'objet d'une exploitation agricole où l'élevage et les cultures céréalières se partagent l'espace ouvert.

❖ Situé entre ces deux secteurs, le **Barrois viticole** est traversé par de nombreuses rivières qui ont taillé des vallées encaissées et ont créé un paysage de coteaux. Le sommet des coteaux et les versants nord ne se prêtant pas à la viticulture sont générale-

ment occupés par la forêt. On retrouve également quelques petits bois dans les fonds de vallées où l'humidité rend la mise en culture difficile. La grande culture, essentiellement céréalière, occupe les secteurs où le relief s'adoucit. Seules quelques zones plus humides, telles les petites vallées sont utilisées pour l'élevage. Le vignoble est réparti par parcelles de taille homogène sur les coteaux.

*Recommandations faites dans l'atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne et bénéfiques pour la faune sauvage et ses habitats :*

*pour le Barrois ouvert :*

- Conserver les secteurs boisés qui délimitent régulièrement les grandes zones de cultures.

*pour le Barrois forestier :*

- Encourager l'exploitation agricole (uniquement en pâturage extensif) des vallées les plus étroites et des coteaux les plus pentus pour éviter de fermer le paysage ;
- Maintenir et protéger la trame végétale qui ponctue les espaces ouverts ;
- Maintenir les espaces forestiers dans la logique des ceintures de clairière.

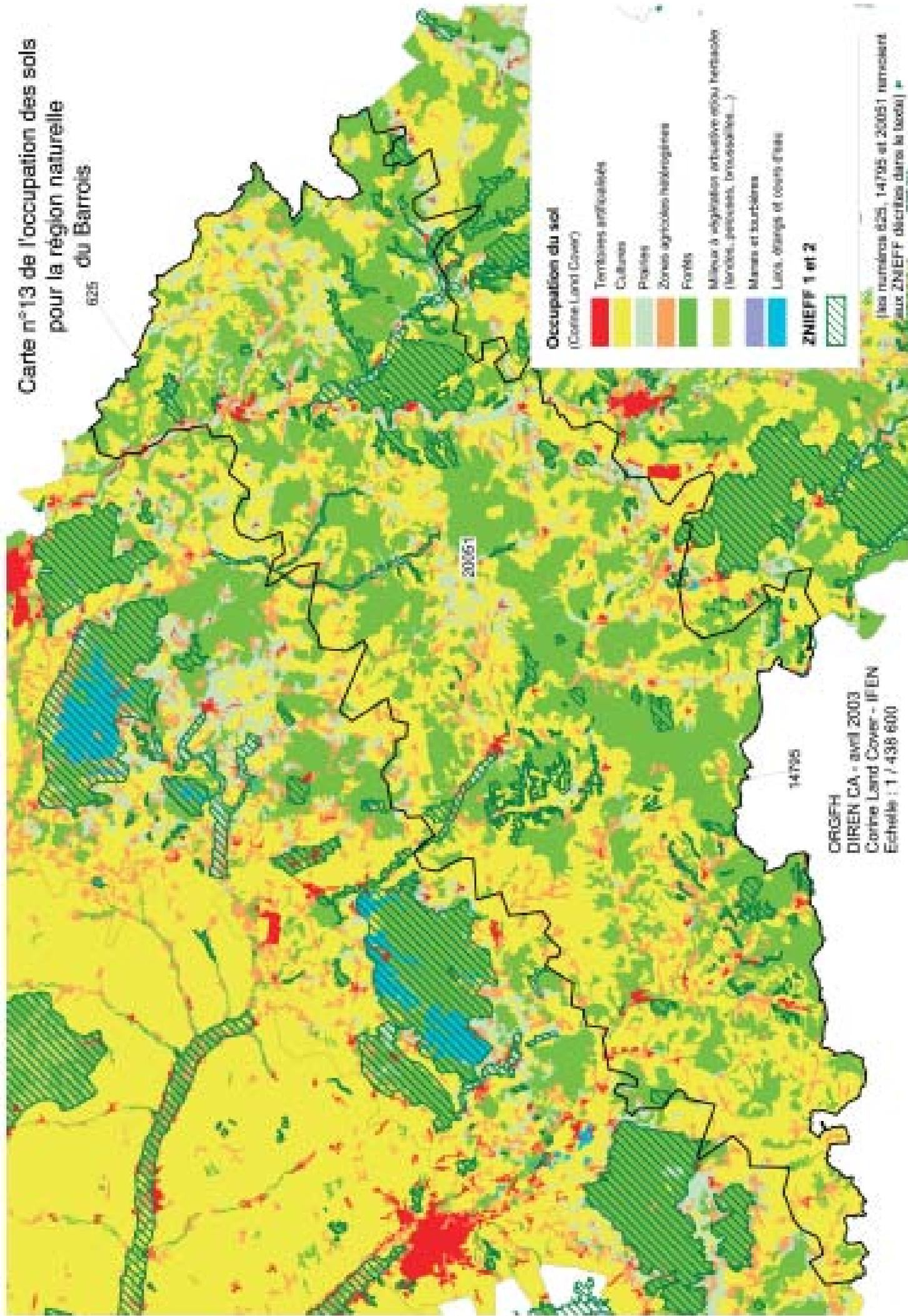
*pour la Marne Barroise :*

- Maintenir l'ouverture des zones plates des fonds de vallées et des secteurs de prairie ;
- Améliorer la relation avec la vallée et la visibilité de la Marne par un renforcement de sa ripisylve.

*pour le Barrois viticole :*

- Maintenir la répartition des couvertures végétales (forêt-vigne-céréale) du sommet des coteaux jusqu'aux vallées ;
- Renforcer les ripisylves des fonds de vallées qui accompagnent les rivières.

Carte n°13 de l'occupation des sols  
pour la région naturelle  
du Barrois



Occupation du sol  
(Corine Land Cover)

- Terribles artificialisés
- Cultures
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (landes, pelouses, bruyères...)
- Mares et tourbières
- Lacs, étangs et cours d'eau

ZNIEFF 1 et 2



ORGFH  
DIREN CA - avril 2003  
Corine Land Cover - IFEN  
Echelle : 1 / 438 600

(les numéros 625, 14795 et 200051 renvoient aux ZNIEFF décrites dans le texte)

### III.9.2. Spécificités écologiques et faunistiques

- ❖ Le Barrois est la seule région où la perdrix rouge se maintient encore à l'état naturel.
- ❖ Les carrières souterraines de Bossancourt et d'Arsonval sont les plus importants sites d'Europe de l'ouest pour l'hibernation du Petit Rhinolophe.
- ❖ Quelques belles populations d'Alyte accoucheur persistent dans cette région naturelle.
- ❖ **La forêt**, très bien représentée dans cette région naturelle, accueille une avifaune riche avec notamment le rare Pic cendré qui occupe préférentiellement les secteurs forestiers assez âgés. Plusieurs types d'écosystèmes forestiers menacés se maintiennent comme les **forêts thermophiles subméditerranéennes** ou les **forêts submontagnardes des combes**.
- ❖ **Les pelouses calcicoles des terrains calcaires et marneux** du Barrois sont très favorables aux reptiles et accueillent notamment les principales populations champardennaises (avec le pays d'Othe) de Lézard vert et de Vipère aspic. Par ailleurs, ces écosystèmes sont très favorables aux orthoptères et aux lépidoptères. Toutefois, la reforestation naturelle conduit à leur disparition et 80 % de la superficie de ces écosystèmes ont disparu en Haute-Marne en l'espace d'un siècle.
- ❖ Des habitats **d'éboulis calcaires ensoleillés**, très rares dans la région, constituent un habitat favorable à la Couleuvre verte et jaune. Toutefois, ceux-ci sont menacés par l'embroussaillage.
- ❖ Les **prairies alluviales basiphiles** et les **ruisseaux submontagnards des vallons étroits** constituent deux autres habitats rares et en forte régression dans cette région naturelle.
- ❖ **Sur le plan cynégétique** : Une population naturelle de Perdrix rouge existe sur quelques zones localisées. Lièvre et Perdrix sont présents en faible densité. Les grands mammifères sont présents sur l'ensemble de la région dans des proportions assez équilibrées.

### III.9.3. Quelques milieux naturels remarquables

<b>Site : Bois et pelouses des coteaux du Landion et de Champignol</b>	<b>ZNIEFF II n°14795</b>	<b>Superficie : 1722 ha</b>
<p>Description du site : La ZNIEFF des coteaux calcaires et marneux du Landion et de Champignol englobe la plupart des versants donnant sur la vallée du Landion et de ses affluents (de Bligny jusqu'à Spoy, en passant par Meurville et Couvignon), ainsi que les hauts des coteaux situés au nord de Champignol-lez-Mondeville. La végétation est constituée de boisements feuillus proches de la chênaie pubescente, de pelouses calcaires, de broussailles à genévriers et cerisiers de Sainte-Lucie sur les meurgers d'épierrement des vignes, de pinèdes plus ou moins claires avec des groupements de lisières ou de clairières thermophiles. Des vignes et quelques champs s'intercalent au sein de cette vaste ZNIEFF allongée au-dessus des vignobles et au-dessous du plateau cultivé ou boisé selon les secteurs.</p>		
<b>Mammifères</b>	Non inventoriés	
<b>Oiseaux</b>	54 espèces répertoriées dont 6 remarquables : Alouette lulu, Pouillot de Bonelli, Engoulevent d'Europe, Pigeon colombin, Pie-grièche écorcheur, Faucon hobereau	
<b>Reptiles</b>	4 espèces répertoriées dont 2 remarquables : Lézard vert et Coronelle lisse	
<b>Amphibiens</b>	Non inventoriés	
<b>Insectes</b>	Non inventoriés	
<p>Menaces et mesures de conservation : Le site fait partie de la Z.I.C.O. 06 "Barrois et Forêt de Clairvaux" de la directive Oiseaux. L'état actuel de la ZNIEFF est correct.</p>		

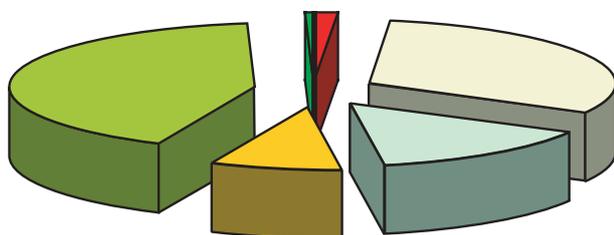
<b>Site : Forêt de Clairvaux et de Dhuis</b>	<b>ZNIEFF II n°20071</b>	<b>Superficie : 14 670 ha</b>
<p>Description du site : Le massif forestier de Clairvaux et des Dhuits est situé dans la région naturelle du Barsuraubois. Sa situation géologique et topographique y détermine des biotopes variés et a permis l'installation d'une végétation forestière diversifiée : chênaie-charmaie calcicole, forêt neutrophile (hêtraies à dentaire et à mélique), forêts thermophiles (hêtraie sèche et chênaie pubescente), chênaie pédonculée-frênaie de fond de vallon et plus localement aulnaie-frênaie. Des groupements de lisières et de pelouses floristiquement très riches en font aussi partie. On note également la présence de formations karstiques (gouffres) et tufeuses (de très faible extension spatiale). Des plantations de pins, des prairies mésophiles et quelques cultures complètent l'inventaire des milieux présents dans cette ZNIEFF.</p>		
<b>Mammifères</b>	33 espèces répertoriées dont 7 remarquables : Martre, Chat sauvage, Putois, Blaireau, Belette et Hermine Chevreuils, Cerfs (zone importante pour le brâme), Sangliers (la forêt de Clairvaux étant un site de reproduction important)	
<b>Oiseaux</b>	87 espèces répertoriées dont 14 remarquables : Pic cendré, Pic mar, l'engoulevent, Milan royal, Chouette de Tengmalm...	
<b>Reptiles</b>	7 espèces répertoriées dont 3 remarquables : Lézard vert, Lézard des murailles, Vipère aspic	
<b>Amphibiens</b>	7 espèces répertoriées dont 3 remarquables : Sonneur à ventre jaune, Salamandre tachetée	
<b>Insectes</b>	34 espèces répertoriées dont 20 remarquables : Conocéphale bigarré, Grande Sauterelle verte, Decticelle bariolée, Decticelle cendrée, Criquet des pâtures, Petite Nymphe au corps de feu, Agrion élégant, Agrion à larges pattes, Caloptéryx éclatant ...	
<p>Menaces et mesures de conservation : Le site présente également un certain intérêt géologique et géomorphologique dû à la présence de phénomènes karstiques et de petites sources tufeuses (dans la Forêt des Dhuits et le Bois de Laferté). La plus grande partie de la ZNIEFF est incluse dans la Z.I.C.O. CA 06 (Barrois et Forêt de Clairvaux).</p>		

Site : Vallon du Cul du Cerf et coteaux de la Vierge à Orquevaux	ZNIEFF I n°629	Superficie : 241 ha
<p>Description du site : Le Cul du Cerf, situé aux origines de la Manoise, est une sorte de reculée qui entaille profondément le plateau calcaire. Il se présente comme un vaste entonnoir entouré de pentes raides avec une résurgence d'une importante rivière souterraine et des exurgences secondaires, toutes à l'origine d'importants phénomènes d'érosion. Grâce à ses oppositions de versants remarquables, cette zone présente la plus grande partie des types forestiers calcicoles haut-marnais : hêtraie froide de pente nord, différents types de hêtraies xérophiles de pente sud, hêtraie neutrophile, chênaie-frênaie de fond de vallon, chênaie-charmaie-hêtraie de plateau.</p> <p>Les éboulis actifs créés par l'activité des résurgences sont considérés comme les plus vastes de la plaine française (intérêt géomorphologique primordial) ; leur colonisation progressive par la végétation rase des pelouses calcaires, puis par les broussailles et enfin par les essences forestières constitue l'un des plus beaux exemples français de la dynamique préforestière de plaine (aussi bien en versant d'adret que d'ubac).</p> <p>Outre la rivière intermittente (la Manoise), un ruisseau (ruisseau de Nevau), un étang à characées et une mégaphorbiaie sont présents. Les bois de la Vierge accueillent également une belle tufière (vallon de Nevau).</p>		
<b>Mammifères</b>	11 espèces répertoriées dont 2 remarquables : Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe	
<b>Oiseaux</b>	48 espèces répertoriées dont 2 remarquables : Cincle plongeur, Pouillot de Bonelli	
<b>Reptiles</b>	2 espèces répertoriées dont 1 remarquable : Coronelle lisse	
<b>Amphibiens</b>	Aucune espèce répertoriée	
<b>Insectes</b>	47 espèces répertoriées dont 8 remarquables : Agrion de Mercure, Cordulégastre annelé, Gomphe à pinces, Grande Aeschne, Orthétrum brun, Sympétrum méridional, Criquet vagabond, Ephippigère des vignes	
<p>Menaces et mesures de conservation : La zone est en très bon état de conservation, mais le site du Cul du Cerf, très paysager, est fréquenté par des promeneurs et vacanciers de plus en plus nombreux.</p>		

## III.10. Le Plateau de Langres

### III.10.1. L'occupation du sol et le paysage

Occupation des sols du Plateau de Langres



■ Territoires artificialisés	■ Forêts
■ Cultures	■ Pelouses, landes, broussailles
■ Prairies	■ Marais et tourbières
■ Zones agricoles hétérogènes	■ Lacs, étangs, et cours d'eau

Le pays de Langres (carte n°14) compte d'innombrables rivières et des centaines de sources. C'est ici que se trouve la limite de partage des eaux entre la Méditerranée et la Mer du Nord. L'Aube et la Marne y prennent leur source. Son paysage se caractérise par de vastes forêts qui occupent 43 % du territoire, de très nombreux marais, pelouses, broussailles et pinèdes.

Le secteur Ouest du plateau de Langres est très largement dominé par la forêt, elle-même ponctuée de nombreuses clairières. Les clairières et les fonds de vallées constituent les seuls espaces ouverts de ce secteur. Les prairies y sont essentiellement destinées à l'élevage. Quelques secteurs plus vastes permettent la culture céréalière.

Le secteur Est du plateau présente un paysage plus ouvert où coexistent une agriculture d'élevage et une polyculture qui tend à accroître les parcelles.

Située à l'extrême sud de la région, entre le plateau de Langres et le plateau Haut-Saônois, la Vingeanne est une vallée relativement plane. La forêt, très présente dans ce paysage laisse place à la grande culture sur le plateau. Les champs dont les formes géométriques résultent d'opération de remembrement, sont consacrés à la culture de céréale ou de colza.

*Recommandations faites dans l'atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne et bénéfiques pour la faune sauvage et ses habitats :*

- maintenir l'exploitation agricole des petites clairières et des vallées étroites du Langrois forestier ;
- maintenir les haies, boqueteaux et bois qui ponctuent le paysage du Langrois ouvert.

### III.10.2. Spécificités écologiques et faunistiques

❖ La région de Langres héberge 97 % de la population régionale en hivernage de Barbastelle, espèce de chauve-souris particulièrement rare et menacée. Les ouvrages militaires de cette région sont particulièrement propices à l'hivernage des chiroptères.

❖ En ce qui concerne l'avifaune, les espèces forestières sont les mieux représentées dans cette région naturelle avec, par exemple, la Chouette de Tengmalm et le Pic cendré.

❖ A l'instar du Barrois, le plateau de Langres accueille quelques belles populations d'Alyte accoucheur.

❖ Les **bas-marais alcalins** sont des écosystèmes très localisés en Champagne-Ardenne mais particulièrement bien représentés sur le Plateau de Langres. Les sources pétrifiantes, ou tufières, sont probablement les habitats les plus remarquables de ce type d'écosystème. Les eaux de sources, chargées de calcaire, déposent ce calcaire dissout sur la végétation en formant une gaine appelée tuf. Au fil du temps, ces dépôts s'amoncellent pour former des vasques. Les eaux coulent de vasque en vasque pour former une sorte de cascade pétrifiante. La tufière de Rolampont, située en forêt, est la plus grande du nord-est de la France.

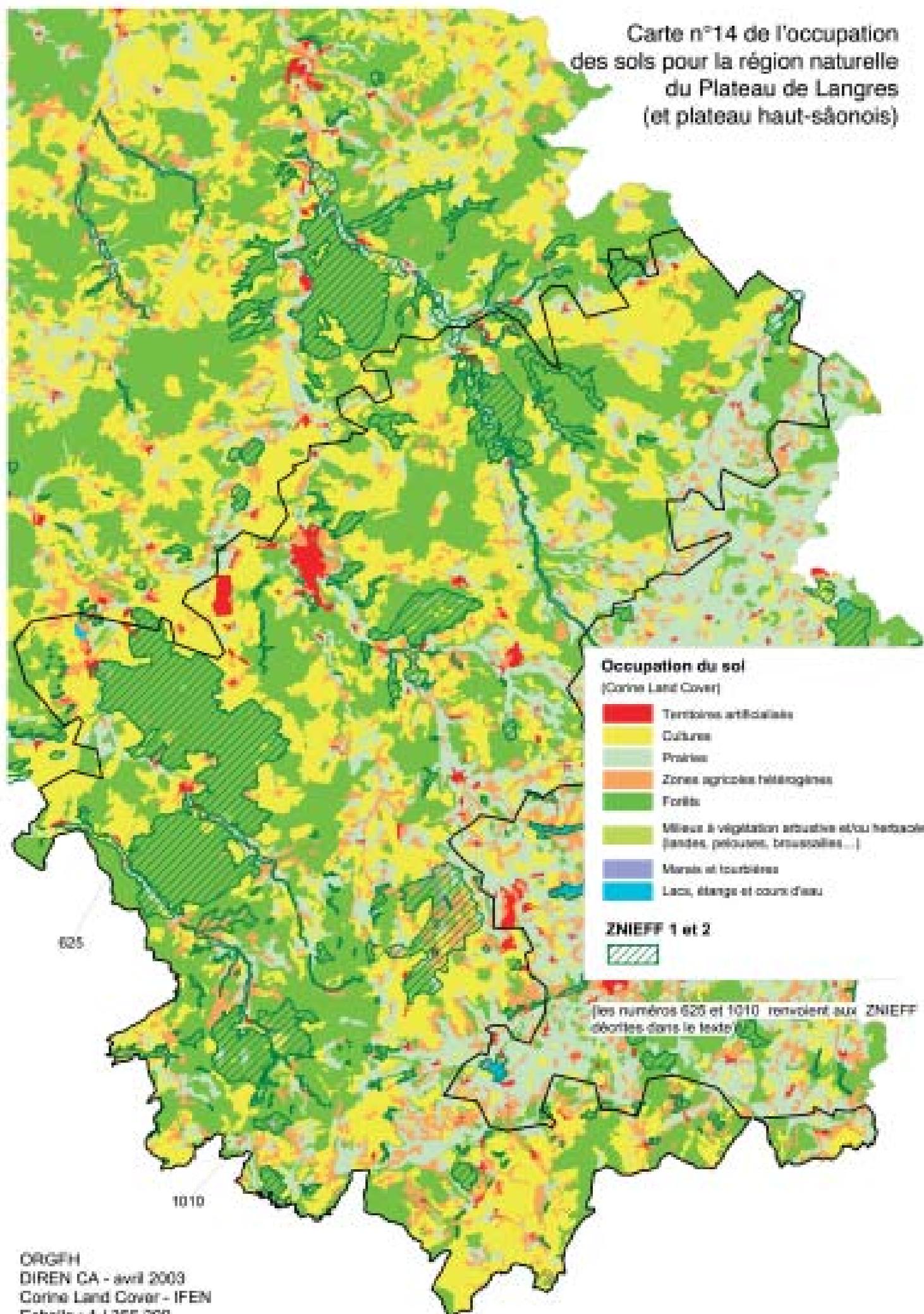
Les sources et les ruisseaux froids tufeux constituent un habitat original pour les Trichoptères. Une espèce ne se rencontre d'ailleurs qu'à proximité des sources tufeuses et de ce fait surtout inféodée au plateau de Langres (*Hydroptila martini*). Les marais du plateau de Langres hébergent de nombreuses espèces d'Odonates, notamment le Cordulégastre bidenté (*Cordulegaster bidentata*) au sein des marais tufeux alcalins et l'Agriion de mercure (*Coenagriion mercuriale*) inféodé aux marais alcalins.

❖ Des habitats **d'éboulis calcaires ensoleillés**, très rares dans la région, constituent un habitat favorable à la couleuvre verte et jaune. Toutefois, ceux-ci sont menacés par l'embroussaillage.

❖ Compte-tenu de sa géomorphologie et du climat à tendance continentale marqué, le plateau de Langres héberge des habitats originaux à affinité montagnarde tels que les **ruisseaux submontagnards des vallons étroits** ou les **forêts submontagnardes des combes**.

❖ **Sur le plan cynégétique** : dans cette région le Cerf, le Sanglier, le Chevreuil sont bien représentés. Le petit gibier (Lièvre, Perdrix) est très peu présent.

Carte n°14 de l'occupation  
des sols pour la région naturelle  
du Plateau de Langres  
(et plateau haut-saônois)



### III.10.3. Quelques milieux naturels remarquables

Site : forêt d'Arc en Barrois et Chateauvillain		ZNIEFF I n°625	Superficie : 15210 ha
<p>Description du site : Les forêts d'Arc et de Chateauvillain constituent l'un des massifs forestiers les plus vastes du département. Par son étendue, son caractère typique, la richesse de sa faune et de sa flore, ce massif se range parmi les sites majeurs de Haute-Marne.</p> <p>Etabli sur les plateaux de calcaires durs du centre du département, le massif d'Arc-en-Barrois et Chateauvillain est presque totalement dépourvu de secteurs humides (quelques hectares de marais). Les types forestiers sont très typiques : chênaie-charmaie-hêtraie calcicole à mésotrophe, hêtraie xérophile, chênaie pubescente, chênaie-frênaie de fond de vallon... L'originalité floristique du massif est constituée par ses clairières : l'action du grand gibier y maintient une flore héliophile habituellement localisée le long des chemins forestiers.</p> <p>L'entomofaune, riche et diversifiée, souvent représentée par de grosses populations, présente ici une tonalité biogéographique montagnarde. C'est un site fondamental pour les grands mammifères (Cerf avec la plus grosse population du département, Sangliers et Chevreuils) et les carnivores (Chat sauvage, Putois, Martre, Hermine, Fouine, Blaireau,...).</p>			
<b>Mammifères</b>	36 espèces répertoriées dont 8 remarquables : Musaraigne aquatique, Chat sauvage, Putois, Martre, Hermine, Barbastelle, Petit rhinolophe, Grand Rhinolophe		
<b>Oiseaux</b>	105 espèces répertoriées dont 9 remarquables : Milan royal, Pic cendré...		
<b>Reptiles</b>	1 espèce répertoriée et 1 remarquable : Couleuvre verte et jaune		
<b>Amphibiens</b>	1 espèce répertoriée et 1 remarquable : Rainette verte		
<b>Insectes</b>	26 espèces répertoriées dont 4 remarquables : Nacré de la sanguisorbe, Damier noir, Fadet de la mélisse, Criquet à petites ailes		
Menaces et mesures de conservation : La ZNIEFF est dans un bon état général.			

<b>Site : Réserve naturelle de Chalmessin et combes de Quemaulles</b>	<b>ZNIEFF I n°1010</b>	<b>Superficie : 263 ha</b>
---	------------------------	----------------------------

Description du site : Le relief est très accentué, les pentes raides orientées pour l'essentiel au nord et au sud favorisent des microclimats particuliers, avec de belles oppositions de versants. Les nombreuses sources situées vers le fond et le milieu du vallon sont considérées comme étant les sources principales de la Tille ; chargées de carbonate de calcium dissout, elles sont responsables des dépôts de tuf et à ce titre sont à l'origine de la formation du marais.

Sur le plateau se développe la chênaie-charmaie-hêtraie calcicole, sur les pentes les plus froides est localisée la hêtraie à dentaire et sur les versants les mieux exposés prospère la hêtraie sèche à Carex, remarquable site forestier xérophile et montagnard. Certaines zones montrent des systèmes dynamiques en mosaïque où les lisières et les petites clairières sont bien développées. La végétation des marais tufeux (en partie débroussaillés) est essentiellement herbacée. Le long des ruisselets se développe une magnocariçaie. Les marais sont constamment bordés par une frange de gros touradons de molinie. Les marais sont bordés de façon plus ou moins continue par une saulaie à saule cendré et saule pourpre.

L'entomofaune du secteur est particulièrement bien représentée et diversifiée avec 4 espèces protégées et 25 espèces menacées et rares, une partie de celle-ci ayant la même tonalité biogéographique qu'une partie de la flore.

<b>Mammifères</b>	30 espèces répertoriées dont 4 remarquables : Barbastelle, Musaraigne aquatique
<b>Oiseaux</b>	53 espèces répertoriées dont 1 remarquable : Busard Saint-Martin
<b>Reptiles</b>	3 espèces répertoriées dont 1 remarquable : Lézard des murailles
<b>Amphibiens</b>	7 espèces répertoriées dont 2 remarquables : Alyte accoucheur, Salamandre
<b>Insectes</b>	112 espèces répertoriées dont 26 remarquables : Agrion de Mercure, Cordulégastre de Bolton, Cordulie à taches jaunes, Conocéphale des ruisseaux, Criquet à petites ailes, Criquet des montagnes...

Menaces et mesures de conservation : Mis à part une petite tendance à la dynamique naturelle de certaines parties du site, il est en très bon état de conservation et constitue l'un des sites botaniques haut-marnais les plus remarquables. Il fait partie de la grande ZNIEFF de type II du massif forestier d'Auberive est et sud.

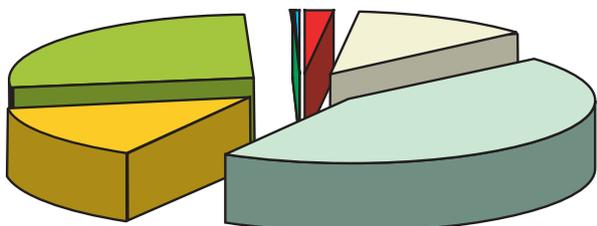


Bois de la côte à Nogent - Ch. Manquillet

## III.11. Le Bassigny et l'Apance-Amance

### III.11.1. L'occupation du sol et le paysage

Occupation des sols en Bassigny et Apance-Amance



Le Bassigny et l'Apance-Amance sont illustrés carte n°15.

La plaine du Bassigny s'arrête, à l'Est, sur les collines de l'Apance-Amance et à l'Ouest sur les plateaux du Barrois et du Langrois. Ce territoire présente un paysage ouvert aux faibles ondulations, essentiellement constitué de prairies (43 % de taux d'occupation du sol) environnées de quelques bosquets et de haies. Celles-ci sont exploitées sur des parcelles de grandes dimensions, tantôt pour le pâturage, tantôt pour la récolte de foin. L'eau est omniprésente dans le paysage avec les lacs-réservoirs, les ruisseaux et de nombreuses mares.

Située à l'extrême Sud-Est de la région, l'Apance-Amance est marquée par une succession de collines. Elle se partage entre prairies et forêts. Les prairies couvrent l'essentiel des terres agricoles. Les haies sont très nombreuses dans ce paysage.

*Recommandations faites dans l'atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne et bénéfiques pour la faune sauvage et ses habitats en Bassigny :*

- Maintenir et protéger la végétation arborée qui ponctue la plaine ;
- Favoriser la végétation de ripisylve le long de cours d'eau pour que ceux-ci soient perceptibles.

*Recommandations faites dans l'atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne et bénéfiques pour la faune sauvage et ses habitats en Apance-Amance :*

- Mettre en œuvre des pratiques agricoles (éviter les cultures céréalières) susceptibles de maintenir et d'entretenir le maximum de surfaces ouvertes.

### III.11.2. Spécificités écologiques et faunistiques

❖ La seule colonie actuellement connue, en Champagne-Ardenne, de *Minioptère de Schreibers* (chauve-souris) se trouve dans cette région naturelle. Cette espèce est ici en limite nord de répartition.

❖ La région du Bassigny était considérée, encore récemment, comme relativement pauvre du point de vue de la diversité ornithologique. Une inscription en ZICO et des prospections récentes sont venues infirmer cette idée. Du fait de la grande diversité de paysages et de milieux, on trouve dans le Bassigny un nombre important d'espèces d'oiseaux dont certains sont rares et/ou menacés : Milan royal, Faucon hobereau, Pic cendré et Pic mar, Alouette lulu, Gobe-mouche à collier (limite de répartition ouest/sud-ouest), Pie grièche écorcheur et Pie-grièche à tête rousse...

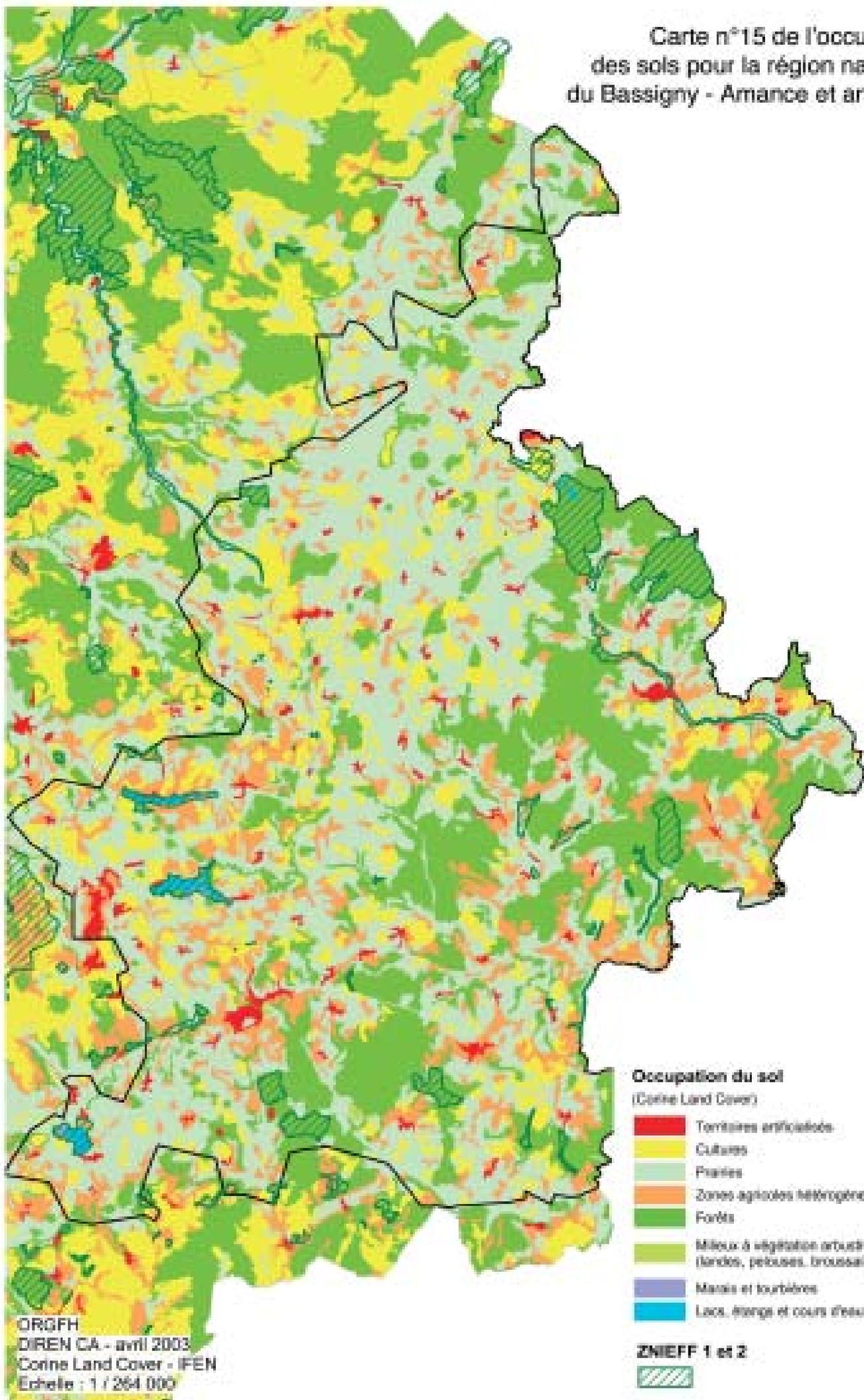
L'Apance-Amance, plus forestière que le Bassigny, accueille outre le cortège précédent des cortèges plus forestiers.

L'Apance-Amance et le Bassigny constituent le bastion, en Champagne-Ardenne, du Milan royal qui a énormément régressé ces 15 dernières années (destruction sur les sites d'hivernage, modification des habitats, campagne d'empoisonnement des Campagnols).

❖ Dans le Bassigny, les **prairies** sont omniprésentes. Leur importance est considérable pour la faune en générale et l'avifaune en particulier. Ces milieux sont en pleine mutation avec une nette augmentation des cultures au dépend des herbages. La conservation de ces prairies est fondamentale en particulier pour le Milan royal qui les utilise comme terrain de chasse. D'autre part, ces prairies abritent un certain nombre de plantes particulières nécessaires à la réalisation du cycle biologique d'espèces de papillons tel que le Cuivrée des marais.

Certains types de prairies, rares et menacés dans la région, tels que les **prairies basiphiles et neutrophiles des dépressions argilo-marneuses** et les **prairies alluviales acidiphiles à neutrophiles** doivent retenir notre attention en premier lieu.

Carte n°15 de l'occupation  
des sols pour la région naturelle  
du Bassigny - Amance et annexes



❖ En Apance-Amance, deux types d'écosystèmes sont plus particulièrement remarquables. Tout d'abord, la présence de **tourbières alcalines** est tout à fait notable dans la mesure où ce type d'écosystème, très localisé, ne se retrouve qu'en Champagne crayeuse. D'autre part, des **bas-marais alcalins** se retrouvent aussi en Apance-Amance.

❖ **Sur le plan cynégétique** : Chevreuils et Sangliers sont présents sur l'ensemble de cette région occasionnant localement des dégâts forestiers et plus souvent des dégâts agricoles.

### III.11.3. Quelques milieux naturels remarquables

Site : Vallée de l'Amance et de ses affluents depuis Vicq et Laneuvelle jusqu'à Maizière et Pisseloup		ZNIEFF II n°20 116	Superficie : 1881 ha
Description du site : Ce secteur est composé d'un vaste ensemble de milieux prairiaux riches en flore (près de 70% de la superficie totale de la ZNIEFF), des boisements alluviaux (20% environ) et plus localement des marais, des formations à grandes laïches et des végétations à hautes herbes. Les rivières possèdent des groupements aquatiques localement bien développés et sont ourlées par une belle ripisylve.			
<b>Mammifères</b>	23 espèces répertoriées dont 1 remarquable : Masaraigne aquatique		
<b>Oiseaux</b>	72 espèces répertoriées dont 11 remarquables : Tarier des prés, Milan royal, Torcol fourmilier, Pic cendré, Alouette lulu		
<b>Reptiles</b>	3 espèces répertoriées		
<b>Amphibiens</b>	9 espèces répertoriées dont 3 remarquables : Sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Rainette arboricole		
<b>Insectes</b>	7 espèces répertoriées dont 2 remarquables : Cuivré des marais, Damier de la succise		
Menaces et mesures de conservation : Ce secteur présente un intérêt paysager de premier ordre, malheureusement certains signes de dégradations sont déjà perceptibles comme par exemple le creusement d'étang de loisirs, le drainage, l'embroussaillage ou l'intensification de certaines prairies humides et les plantations de peupliers. Des plans de gestion sont mis à l'œuvre dans certaines parcelles : en plus d'un CTE collectif, on peut citer une opération de défrichage et de réimplantation d'une prairie sur environ 2 hectares de superficie, (sur la commune de Coiffy-le-Haut). De plus, 5 hectares de prairies (également à Coiffy-le-Haut) sont la propriété du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne. La mise en place des mesures agro-environnementales telles que les fauches tardives au 15 juillet favorisent les Passereaux prairiaux.			

Site : Prairies et bois du Bassigny et la Vallée de la Meuse entre Harréville-les-chanteurs et Meuvy	ZNIEFF li n°20224	Superficie : 11 930 ha
<p>Description du site : cette zone est caractérisée par un vaste ensemble de milieux prairiaux (61% de la superficie totale ), des forêts (37%), des cultures enclavées (10%) et ponctuellement des marais, des plantations résineuses et des pelouses calcaires. Plusieurs villages font également partie de la ZNIEFF. Ils ont un intérêt avifaunistique important (notamment Huppe fasciée, espèce anthropophile de la liste rouge, Effraie, Hirondelles, Martinet) et mammalogique (colonie de reproduction du petit Rhinolophe à Bourmont).</p> <p>Le réseau hydrographique est constitué par la Meuse et ses affluents (rivière du Mouzon, ruisseaux du Flambart, de la Hourie, du Grand Etang, des Vaux, de la Ville, de Malincourt, etc). Certains ruisseaux, très carbonatés, sont à l'origine de formations tufeuses très ponctuelles avec cascades et goures (Combe de l'Ermitage Saint-Jean).</p> <p>Les vallées de la Meuse et du Mouzon sont très importantes au niveau des stationnements migratoires, particulièrement en fin d'hiver et début du printemps lorsque les vallées sont inondées, notamment pour les anatisés, les rapaces, la Grue cendrée, certains limicoles et passereaux.</p>		
<b>Mammifères</b>	29 espèces répertoriées dont 3 remarquables : Petit Rhinolophe, Musaraigne aquatique, Putois	
<b>Oiseaux</b>	125 espèces répertoriées dont 13 remarquables : Tarier des prés, Pies-grièches à tête rousse (situés en limite nord-est de répartition en Champagne-Ardenne), Pie-grièche grise, Pic mar, Gobemouche à collier, Grimpereau des bois...	
<b>Reptiles</b>	3 espèces répertoriées dont 1 remarquable : Lézard vivipare	
<b>Amphibiens</b>	9 espèces répertoriées dont 3 remarquables : Crapaud accoucheur, Sonneur à ventre jaune, Salamandre tachetée	
<b>Insectes</b>	5 espèces répertoriées dont 3 remarquables : Cordulégastre annelé, Cordulégastre bidenté, Gomphe vulgaire	
Menaces et mesures de conservation : La ZNIEFF est dans un bon état général. Elle est incluse dans la Z.I.C.O. n°10 (portant sur le Bassigny). Elle comprend cinq ZNIEFF de type I.		

L'état des lieux des ORGFH met en lumière la responsabilité particulière qui incombe à chaque région en matière de conservation de la faune sauvage. Pour certaines espèces, la région Champagne-Ardenne abrite une part importante de leurs effectifs nationaux voire les seules populations connues en France. Autant dire que la conservation de ces espèces dans le patrimoine national dépend de la pérennité des biotopes champardennais les accueillant.

### IV.1. Les espèces

L'étude porte sur 10 taxons : mammifères, oiseaux, reptiles, batraciens, orthoptères, rhopalocères, odonates, éphéméroptères, trichoptères et crustacés branchiopodes. En terme de gestion de la faune, les espèces qui nécessitent le plus d'attention sont :

❖ **les espèces « en danger » à l'échelon français voire mondial et présentes en Champagne-Ardenne.** La conservation de ces espèces, peu nombreuses, nécessite un effort collectif de toutes les régions qui abritent des populations. Il s'agit :

- pour les mammifères de la Loutre et du Vespertilion des Marais ;
- pour les oiseaux du Râle des genêts et de l'Outarde canepetière ;
- pour les insectes : Agrion de mercure, Cordulie à corps fin, Leucorrhine à gros thorax, Leucorrhine à large queue, Cuivré des marais, Azuré des mouillères, Azuré de la croisettes, Azuré du Serpolet, Azuré de la sanguisorbe, Azuré des paluds, Damier du frêne ;
- pour les crustacés branchiopodes de *Chirocephalus spinicaudatus* (espèce endémique),

❖ **les espèces à la fois « vulnérables » à l'échelon français et « en danger » en Champagne-Ardenne.** Il s'agit :

- pour les mammifères du Castor d'Europe, du Grand Rhinolophe, du Petit Rhinolophe, de la Barbastelle, du Vespertilion à Oreilles échancrées et du Grand Murin ;

- pour les oiseaux du Butor étoilé, du Blongios nain, de la Sarcelle d'été, de la Bécassine des marais et du Hibou des marais ;

- pour les batraciens du Pélodyte ponctué, de la Rainette verte et du Crapaud calamite ;

- pour les reptiles du Lézard vert ;

- pour les insectes : Dectique verrucivore, Decticelle des bruyères, Grillon domestique, Courtilière commune, Tétrix des vasières, Criquet à capuchon, Criquet de barbarie... Agrion nain, Agrion hasté, Agrion délicat, Aeschne des joncs, Gomphe similaire...

- pour les crustacés branchiopodes *Lynceus brachyurus*.

❖ **les espèces dont une part notable de la populations française est localisée en Champagne-Ardenne.** A ce titre, notre région joue un rôle fondamental puisqu'elle est, en partie, garante de l'état de conservation de ces espèces et peut influencer, de manière notable, sur la dynamique de leur population. Il s'agit :

- pour les mammifères du Chat sauvage ;

- pour les oiseaux de la Grue cendrée, de la Grande Aigrette, de la Cigogne noire, du Cygne chanteur, du Cygne de Bewick, de l'Oie rieuse, de l'Oie des moissons, de l'Oie cendrée, de la Harle piette, de la Harle bièvre, du Pic mar, de la Grive litorne, de la Perdrix grise ;

- pour les batraciens du Triton crêté et du Sonneur à ventre jaune.

❖ **les espèces dont le niveau important des effectifs engendre des problématiques socio-économiques ou écologiques.**

Il s'agit :

- pour les mammifères du Sanglier, et dans une moindre mesure du Cerf et du Chevreuil (compte-tenu notamment de l'importance des dégâts), et de deux espèces exogènes : le Ragondin et le Rat musqué ;
- pour les oiseaux, le Grand Cormoran peut occasionner des dégâts aux activités piscicoles alors que la Grue cendrée et le Cygne tuberculé peuvent engendrer, très localement, des dégâts agricoles.

## IV.2. Les espaces

### IV.2.1. Des secteurs d'une richesse exceptionnelle

❖ La **Champagne humide** tient sa spécificité à la présence concomitante des grands lacs, très attractifs pour l'avifaune, et à une agriculture mixte de type polyculture élevage favorable au stationnement de nombreuses espèces. Cette zone constitue le premier site de stationnement d'Europe occidentale pour la Grue cendrée et accueille une part très importante des effectifs hivernants ou migrateurs français de Grande aigrette, de Cygne de Bewick, de Cygne chanteur, d'Oie des moissons, d'Oie rieuse et d'Oie cendrée. Ces espèces sont ici localisées et se concentrent sur des espaces restreints. Cette situation accroît bien entendu leur vulnérabilité et peut engendrer parallèlement des dommages aux activités agricoles ou aquacoles. Ceux-ci sont en grandes parties prévenus par la mise en place de mesures agri-environnementales (maintien de chaume de maïs, conservation des prairies et du bocages...). Les agriculteurs sont rémunérés pour ce service rendu dans les principales zones d'alimentation de ces espèces. Les problématiques qui se posent pour la faune sont diverses, mais retenons la diminution des surfaces en herbe au profit du maïs, la régression des roselières, les dérangements en période de nidification, l'aménagement des berges des étangs, la surcharge des étangs en poisson...

❖ **L'Ardenne primaire** est un secteur d'une richesse et d'une originalité exceptionnelle. Largement dominée par le massif forestier

d'Ardenne, elle puise aussi son originalité dans la présence de nombreuses vallées marécageuses, ruisseaux submontagnards, tourbières, Rièzes, falaises et prairies sèches... L'originalité de sa faune à affinité montagnarde n'est plus à démontrer. De nombreuses espèces d'oiseaux (Gélinotte des bois, Tétrins lyre, Chouette de Tengmalm ...), de mammifères (Crossope de Miller) ou d'insectes (papillons : Nacré de la Canneberge...) champardennais ne se trouvent que dans ce secteur. D'autres (Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe) y atteignent leur limite septentrionale de répartition et sont particulièrement vulnérables.

❖ Le secteur ouest du **plateau de Langres**, très largement dominé par la forêt, recèle un certain nombre d'habitats originaux (bas marais alcalins, éboulis calcaires) qui abritent des espèces spécifiques (trichoptères : Hydroptila martini, libellules : Cordulégastre bidenté, Agrion de mercure). La région de Langres héberge 97 % de la population régionale en hivernage de Barbastelle, espèce de chauve-souris particulièrement rare et menacée.

### IV.2.2. Des secteurs riches mais localisés

❖ Les **vallées alluviales** jouent un rôle de corridor écologique fondamental pour l'avifaune mais aussi pour toutes les autres espèces. En outre, elles servent de halte privilégiée pour les oiseaux migrateurs et constituent un habitat fondamental pour des espèces méconnues et parfois fort rares comme certaines espèces de crustacés branchiopodes, de trichoptères ou d'éphéméroptères. Ces sites abritent souvent les dernières populations d'espèces très rares tel que Râle des genêts ou le Pélodyte ponctué (batracien). Le maintien de la Cigogne blanche dépend en grande partie de la préservation des prairies inondables de ces vallées. Ces vallées sont toutefois gravement menacées par le retournement des prairies pour la mise en culture (maïs), l'extension des boisements artificiels (peupleraie) au détriment des boisements alluviaux et des prairies, l'exploitation des carrières de granulats, le recalibrage et l'enrochement des cours d'eau, le curage et la rectification des ruisseaux...

❖ Les **savarts, les marais et tourbières de Champagne crayeuse** sont encore étonnamment riches en faune, mais isolés, restreints ou fragmen-

tés. Les savarts ont presque totalement disparu du paysage champenois sauf au niveau des camps militaires qui hébergent des espèces particulières et rares telles que l'Outarde canepetière, l'Oedicnème criard, le Pipit rousseline, le Hibou des marais... Ces pelouses, particulièrement menacées par l'embroussaillage naturel, sont aussi favorables au Lézard des souches et à de nombreuses espèces de papillons et d'orthoptères qui y trouvent refuge. Les tourbières et marais alcalins sont très relictuels en Champagne crayeuse du fait de leur drainage, de la plantation de peupliers, des remblaiements mais aussi de l'irrigation des cultures qui abaisse le niveau de la nappe, entraînant l'assèchement de marais. Cet assèchement progressif, bien que son rythme se soit ralenti ces dernières années, affecte particulièrement les libellules ; citons par exemple la Cordulie à corps fin, encore bien implantée dans le marais de Saint-Gond, ou l'Agrion délicat.

#### IV.2.3. Les autres secteurs

La gestion de la faune sauvage ne se réduit pas à la conservation des habitats les plus exceptionnels. La nature « banale », couvrant de grands espaces participe pleinement aux équilibres écologiques.

❖ Les **zones herbagères** de Thiérache, des Crêtes préardennaise, d'Argonne, de Brie et du Bassigny jouent un rôle fondamental pour la faune. La régression de ces prairies, au profit des grandes cultures notamment, est probablement l'un des facteurs actuels les plus inquiétants en matière de disparition des habitats tant cela pourrait affecter des surfaces importantes. En la matière, les mesures agri-environnementales ont eu des impacts tout à fait bénéfiques tel que le retour du Râle des genêts dans certains secteurs.

❖ Les potentialités d'accueil des **espaces forestiers** (notamment d'Ardenne primaire, d'Argonne, des plateaux et des Bars et de Langres) en terme de biodiversité ont diminué avec la conversion des taillis sous futaie en futaies régulières, parfois monospécifiques ainsi qu'avec l'exploitation des arbres morts sur pieds. Les pratiques sylvicoles tendent toutefois à évoluer positivement sous l'impulsion notamment des Orientations Régionales Forestières, mais de nouvelles menaces se profilent. La réduction de l'âge d'exploitabilité des peuplements pourrait nuire aux espèces cavernicoles (Pic mar, Pic cendré, Chouette de Tengmalm...) et aux espèces fréquentant les sous-bois peu denses (Gélinotte des bois, Gobemouche à collier).

❖ Les **grandes plaines** majoritairement occupées par l'agriculture intensive s'avèrent particulièrement pauvres en terme de biodiversité. Les grandes parcelles de monoculture laissent peu de place aux haies et boqueteaux qui servent d'habitats pour la faune. L'utilisation des pesticides réduit les ressources alimentaires des espèces insectivores (passe-reaux, chauves-souris, micro-mammifères, reptiles) et indirectement se répercute sur toute la chaîne alimentaire (rapaces, petits carnivores). La vitesse de travail des engins agricoles utilisés pour moissonner constitue une menace pour nombre d'espèces qui fréquentent les cultures (Outarde canepetière, Busard cendré, Perdrix, Lièvre brun...).

**Cet état des lieux dresse un tableau, certes incomplet, des problématiques régionales relatives à la faune sauvage et à la qualité de ses habitats.**

**Les tendances qui s'en dégagent serviront de base à la définition des enjeux sur le plan écologique, économique et social.**



Chevreuil (*Capreolus capreolus*) - ONCFS



# Orientations Régionales de gestion de la Faune Sauvage et de l'amélioration de la qualité de ses Habitats

## Orientations - Objectifs - Actions

### Préambule

Toutes les orientations doivent être comprises :

- ❖ Dans une perspective de développement durable, ce qui implique de concilier viabilité environnementale, efficacité économique, et équité sociale, à court, moyen et long terme
- ❖ Dans le respect de la législation et de la réglementation nationales
  - Lois Chasse (2003 et 2000) ; Loi d'Orientation Forestière (2001) ;
  - Loi Solidarité et Renouvellement Urbain ou SRU (2000) ;
  - Loi sur les espaces, sites et itinéraires de sports de pleine nature (2000) ;
  - Loi d'Orientation Agricole (1999) ;
  - Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire ou LOADDT (1999) ;
  - Loi sur l'Eau (1992) ; Loi relative à la circulation des véhicules motorisés (1991) ;
  - Loi Pêche (1984) ; Loi sur la Protection de la Nature (1976)
  - Code Rural ; Code de l'Environnement ; Code Forestier ; Code de l'Urbanisme
- ❖ Dans le respect des obligations communautaires
  - Directive Faune-Flore-Habitats (1992) ; Directive Oiseaux (1979)
- ❖ Dans le respect des engagements nationaux et internationaux
  - Convention sur la Diversité Biologique (1992) ; Convention de Bonn (1989) ;
  - Convention de Berne (1982) ; Convention de Washington (1973) ; Convention de Ramsar (1971)

Toutes les orientations ont été formulées :

- ❖ En fonction des objectifs préalablement définis pour le territoire considéré
- ❖ Dans le souci d'un équilibre entre les espèces sauvages et les activités humaines
- ❖ Dans le respect des démarches respectueuses de l'environnement déjà engagées par les acteurs concernés
- ❖ Dans le cadre d'une concertation élargie ; leur libellé est donc le reflet de la richesse des discussions qui en ont résulté
- ❖ Sans préjuger des moyens qui seront nécessaires à leur mise en oeuvre

Dix orientations ont été retenues :

- ❖ Six orientations relatives aux habitats
- ❖ Deux orientations relatives aux espèces
- ❖ Deux orientations relatives à la connaissance de la faune sauvage et de ses habitats.

Les orientations sont complémentaires et leurs principaux liens sont explicités.

Chaque orientation se décline en **objectifs de gestion** (sous-orientations). Différents niveaux d'application de ces objectifs peuvent être envisagés : la région, le département, le massif forestier, la parcelle agricole, l'entité territoriale ou thématique (un objectif peut concerner une seule ou plusieurs entités)... Des **exemples** et des **propositions d'actions ou d'outils** précisent ces objectifs ; le fait de ne pas citer une espèce ou une action engagée ne préjuge en rien de leur importance.

Les **indicateurs** proposés sont des indicateurs de suivi et d'évaluation des orientations ; ils doivent permettre de mesurer les progrès et les avancées réalisés par rapport aux objectifs fixés. Ceux-ci feront l'objet d'une première évaluation pour réaliser un « état zéro », puis d'une seconde au moment de la révision des ORGFH, selon une méthodologie constante. Leur analyse permettra de réorienter les actions qui auront été menées ; le cas échéant, les indicateurs pourront être ajustés en fonction de leur pertinence.

<b>Orientation n° 1 - Conserver et améliorer les habitats des espèces fragilisées ou à surveiller</b>	<b>119</b>
Objectif 1 : Conserver les habitats des espèces fragilisées ou à surveiller	119
Objectif 2 : améliorer la capacité d'accueil des habitats	121
Objectif 3 : évaluer et adapter les prélèvements	121
<b>Orientation n°2 - Conserver les zones humides et les milieux prairiaux</b>	<b>123</b>
Objectif 1 : stopper la régression des zones humides (les roselières, les marais...)	123
Objectif 2 : préserver les prairies de fauche ou pâturées	124
Objectif 3 : préserver les vallées alluviales et les boisements alluviaux	125
Objectif 4 : réduire les impacts sur la faune sauvage de la fréquentation des sites par les activités de tourisme et de loisirs	126
<b>Orientation n°3 - Réduire les impacts des infrastructures et des aménagements sur les habitats et corridors écologiques</b>	<b>127</b>
Objectif 1 : améliorer la prise en compte de la faune sauvage dans les projets d'aménagement (urbanisation, éoliennes, zones industrielles...)	127
Objectif 2 : améliorer le fonctionnement des corridors écologiques concernés par les grandes infrastructures linéaires (LGV, autoroutes, lignes électriques...)	128
<b>Orientation n°4 - Mieux concilier les techniques et aménagements agricoles et forestiers avec la faune</b>	<b>129</b>
Objectif 1 : préserver et renforcer les éléments fixes du paysage (bosquets, lisières, haies, mares, chemins de terre, fossés,...) et diversifier les modes d'occupation du sol	129
Objectif 2 : adapter les périodes et modalités de réalisation des travaux agricoles à la faune sauvage	131
Objectif 3 : diversifier les régimes et les traitements forestiers	133
Objectif 4 : mieux prendre en compte la faune sauvage lors des interventions sylvicoles et améliorer le fonctionnement des corridors écologiques en forêt	134
<b>Orientation n°5 - Améliorer la qualité des eaux et des cours d'eau</b>	<b>135</b>
Objectif 1 : préserver la naturalité des cours d'eau	135
Objectif 2 : améliorer la qualité des eaux superficielles	136
<b>Orientation n°6 - Obtenir et maintenir un équilibre entre les populations de sangliers et de cervidés, les biotopes et les activités agricoles et sylvicoles</b>	<b>137</b>
Objectif 1 : atteindre un niveau de population acceptable par tous	137
Objectif 2 : utiliser préférentiellement des systèmes de protections respectueux de la libre circulation de la faune sauvage	139
Objectif 3 : optimiser la capacité d'accueil des milieux forestiers afin de mieux concilier les activités économiques et cynégétiques	139
<b>Orientation n°7 - Préserver les savarts et les pelouses calcicoles</b>	<b>141</b>
Objectif 1 : assurer une protection réglementaire	141
Objectif 2 : lutter contre l'embroussaillage	141
<b>Orientation n°8 - Réduire les impacts négatifs occasionnés par espèces, les exogènes invasives et les déséquilibres faunistiques</b>	<b>143</b>
Objectif n°1 : arrêter l'introduction des espèces exogènes invasives dans les milieux naturels et réduire leurs effectifs	143
Objectif n°2 : mettre en œuvre des méthodes de démoustication limitant les impacts sur les espèces non cibles	144
Objectif n°3 : réduire la prédation des espèces piscivores sur les étangs piscicoles et les eaux libres	144
<b>Orientation n°9 - Améliorer l'état de la connaissance sur la faune et ses habitats</b>	<b>147</b>
Objectif n°1 : améliorer la connaissance concernant l'écologie des espèces (avifaune migratrice, mustélidés, entomofaune ...)	147
Objectif n°2 : améliorer la connaissance concernant les impacts des activités humaines (éoliennes, phytosanitaires, fragmentation des milieux ...)	148
Objectif n°3 : mettre en place un observatoire régional	149
<b>Orientation n°10 - Sensibiliser les décideurs et le public à la conservation de la faune sauvage</b>	<b>151</b>
Objectif 1 : encourager les décideurs à prendre en compte la faune sauvage et ses habitats	151
Objectif 2 : intégrer les enjeux de conservation de la faune sauvage et de ses habitats dans les programmes de formation des grandes écoles	152
Objectif 3 : promouvoir l'éducation à l'environnement	152
Objectif 4 : améliorer la connaissance de la faune par le grand public	153

## Orientation n° 1 - Conserver et améliorer les habitats des espèces fragilisées ou à surveiller

Certaines espèces présentent :

- soit des effectifs de population extrêmement faibles à l'échelle de la région ;
- soit une dynamique globale de la population défavorable.

La dégradation des habitats (agricoles, forestiers, zones humides) de ces espèces est une cause importante, sinon essentielle de leur déclin. Les populations de ces espèces ne pourront maintenir un niveau d'effectif satisfaisant que dans la mesure où le biotope les accueillant continue à répondre à leurs exigences écologiques.

L'amélioration de la qualité d'accueil des habitats doit s'affirmer comme une nécessité pour le long terme et s'accompagner d'une maîtrise des prélèvements visant à conforter les populations actuelles.

Tout comme les espèces sédentaires, certaines espèces migratrices sont visées dans la mesure où toute action locale ne peut avoir qu'une incidence bénéfique sur leur conservation même si la gestion globale de ces populations ne peut avoir lieu qu'à l'échelle du paléarctique occidental.

### Objectif 1 : Conserver les habitats des espèces fragilisées ou à surveiller

*Quelques espèces cibles : Sarcelle d'été, Canard souchet, Canard chipeau, Oies, Bécassine des marais, Bécasse des bois, Gélinotte des bois, Tétrasyre, Perdrix grise, Perdrix rouge, Lièvre brun...*

**Concernant les espèces cibles inféodées aux zones humides (Sarcelle d'été, Canard souchet, Canard chipeau, Oies, Bécassine des marais) les actions préconisées sont les suivantes :**

#### **Action 1 : adapter la gestion des niveaux d'eau**

Un certain nombre de plans d'eau artificiels, en Champagne-Ardenne, présentent un énorme potentiel pour la reproduction des oiseaux d'eau. Toutefois, certaines espèces qui nichent à proximité immédiate des plans d'eau sont extrêmement vulnérables à une montée des eaux en période de nidification. Aussi, une adaptation de la gestion du niveau



Bécassine des marais - M. Benmergui (ONCFS)

d'eau évitant une élévation trop rapide du niveau en période de nidification serait extrêmement favorable à la nidification de la Bécassine des marais ou du Canard chipeau. A contrario, le niveau doit rester suffisamment haut pour une espèce telle que le Canard souchet. Une étude portant sur l'incidence de la gestion des niveaux d'eau sur l'avifaune accompagnée d'une étude de faisabilité pour ajuster cette gestion avec les exigences de la faune sauvage serait de la plus grande utilité.

#### **Action 2 : préserver la quiétude en période sensible**

Le maintien et le développement de certaines espèces sur des zones humides impliquent impérativement le respect d'une certaine tranquillité. La quiétude est un élément à intégrer lors des études des projets d'aménagements en y associant l'ensemble des acteurs du milieu.

#### **Action 3 : sauvegarder les zones humides**

Cf orientation n°2

#### **Action 4 : encourager les fauches tardives à proximité des sites de reproduction**

Certaines espèces, telles que le Canard souchet ou le Canard chipeau sont susceptibles d'installer leur nid au sein d'une prairie de fauche à proximité immédiate des plans d'eau. C'est pourquoi, des fauches tardives dans les secteurs de nidification connus participeraient à améliorer le succès de reproduction de ces deux espèces. Des Contrats d'Agriculture Durable sont envisageables dans ce cadre, ainsi que d'autres partenariats à définir.

### **Action 5 : maintenir les chaumes en hiver**

Le maintien des chaumes en hiver est une action très favorable pour conforter les populations d'Oies des moissons et éventuellement d'Oies cendrées et d'Oies rieuses. Les Contrats d'Agriculture Durable constituent un outil adapté.

Sa mise en œuvre est actuellement limitée à l'ancien territoire de l'OLAE Der / Forêt d'Orient ; une extension éventuelle du périmètre est à analyser au regard de l'évolution des populations.

### **Action 6 : favoriser le maintien des herbages**

La présence d'herbage est absolument fondamentale pour assurer une bonne conservation des Oies rieuses, des Oies cendrées, des Bécassines des marais ou des Canards chipeau. Le maintien des herbages constitue un véritable enjeu écologique dans la mesure où ces habitats régressent avec le déclin de l'élevage dans notre région.

Les CAD pour les agriculteurs et les contrats NATURA 2000 pour les autres ayant droits sont des outils susceptibles de participer au maintien des herbages par la mise en œuvre des MAE ; ces mesures s'accompagnent en outre de prescriptions de limite de chargement et/ou une pratique de raisonnement-limitation-suppression de fertilisation.

**Concernant la Bécasse des bois, deux actions sont préconisées :**

### **Action 7 : maintenir et reconquérir les zones de bocages et les prairies permanentes**

Les zones prairiales constituent la remise nocturne de la Bécasse des bois. Le maintien de ces prairies est donc fondamental (idem action 6). Le maintien du bocage au sein de ces prairies constitue un atout supplémentaire en procurant des caches à cette espèce la rendant moins vulnérable.



Gélinotte des bois (*Bonasa bonasia*) - Ryck Huboux (ONCFS)

### **Action 8 : diversifier les traitements forestiers et répartir les régénérations**

La forêt constitue la remise diurne de la Bécasse. La diversification des traitements forestiers, avec le maintien local du taillis sous futaie, et la répartition spatiale des régénérations seront favorables à la conservation de cette espèce dans la mesure où ces mesures évitent la concentration excessive des individus, laquelle accroît sa vulnérabilité.

**Concernant la Gélinotte des bois et le Tétrasyre**

### **Action 9 : préserver la quiétude Cf. Action déjà décrite**

### **Action 10 : recréer des habitats favorables par taches (forêt mixte ou chênaie-charmaie à bouleau)**

Les forêts mixtes constituent un habitat favorable pour ces deux espèces dans la mesure où les conifères leur offrent une cache l'hiver et les feuillus participent à leur alimentation (bourgeons, fleurs, rameaux...). En outre, les chênaies-charmaies à bouleaux dans les Ardennes sont particulièrement favorables à la Gélinotte.

Par ailleurs, il convient de maintenir un couvert arboré assez clair afin de permettre le développement d'une mosaïque arbustive et herbacée dense.

Il est donc nécessaire que l'ensemble des propriétaires forestiers et gestionnaires participent au maintien et à la création de ces types de boisements si l'on souhaite conserver ces espèces. Les directives régionales d'aménagement, les schémas régionaux d'aménagement et les schémas régionaux de gestion sylvicole constituent des outils permettant d'influer dans ce sens.

D'autre part, des partenariats transfrontaliers doivent être recherchés.

### **Action 11 : maintenir les tourbières**

Dans les Ardennes, la conservation des tourbières, avec le maintien en périphérie de formations arbustives pionnières et de taillis tourbeux sont des éléments fondamentaux pour la conservation du Tétrasyre.

Les directives régionales d'aménagement, les schémas régionaux d'aménagement et les schémas régionaux de gestion sylvicole ainsi que la loi sur l'eau doivent être utilisés pour conserver ces habitats intra-forestiers.

Concernant la petite faune de plaine (Perdrix grise, Perdrix rouge, Lièvre brun...)

**Action 12 : limiter l'utilisation des produits phytosanitaires (cf. enjeu 5 objectif 3)**

Il convient de limiter significativement l'utilisation de produits phytosanitaires néfastes pour la faune sauvage (néfaste par effet direct : matière active dangereuse, ou par effet indirect : destruction des sources de couvert et de nourriture de certaines espèces). En matière d'utilisation en quantité plus appropriée des phytosanitaires, des progrès ont été réalisés, mais des efforts restent encore à faire.

**Action 13 : préserver la mosaïque des milieux (bandes enherbées, haies, jachères, assolements, bosquets...)**

Les plaines agricoles sont des territoires aux paysages ouverts et aux terrains majoritairement occupés par l'agriculture intensive (céréales,...). Ces paysages sont souvent synonymes d'une certaine monotonie. On note dans ces plaines cultivées la présence d'une faune peu diversifiée qui a dû s'adapter en trouvant des niches écologiques constituées de labours et cultures peu variés. Quelques haies et buissons subsistent encore mais ne constituent plus un réseau à part entière ; ils servent alors de refuge et de source d'alimentation pour une certaine avifaune ainsi que certains mammifères (notamment les petits mammifères). Les îlots boisés présents dans ces zones permettent de créer des effets de lisière mais aussi de diversifier ces paysages très ouverts.

**Objectif 2 : améliorer la capacité d'accueil des habitats**

*Les espèces cibles : Sarcelle d'été, Canard souchet, Canard chipeau, Oies, Bécassine des marais, Bécasse des bois, Gélinotte des bois, Tétrasyre, Perdrix grise, Perdrix rouge, Lièvre brun...*

**Action 1 : Rechercher des moyens d'apprécier plus précisément l'évolution des populations et de leurs habitats**

Les Schémas Départementaux Cynégétiques devront développer une réflexion dans ce sens en s'appuyant sur les compétences des FDC, de l'ONCFS mais aussi des autres APN.

**Action 2 : Appuyer les actions de restauration des habitats de ces espèces**

Pour ces espèces, les Schémas Départementaux Cynégétiques chercheront à développer des actions concrètes en leur faveur et celle de leurs habitats.

**Objectif 3 : évaluer et adapter les prélèvements**

*Les espèces cibles : Sarcelle d'été, Canard souchet, Canard chipeau, Oie des moissons, Oie cendrée, Oie rieuse, Bécassine des marais, Bécasse des bois*

**Action 1: évaluer leur prélèvement et leur qualité**

Cette action vise à mieux connaître les effectifs par le suivi des prélèvements, de mesures biométriques... Elle nécessite d'ajuster les protocoles de collecte de données existantes et d'en développer de nouveaux .

Enfin, elle permettra de mieux cerner les prélèvements réalisés au regard des populations présentes en hivernage et d'envisager, le cas échéant, l'élaboration de PMA afin que la pratique de certaines chasses qui se développent (la chasse aux Oies notamment) puisse s'exercer durablement sans peser de manière excessive sur les populations.

**Action 2 : développer les outils de gestion des prélèvements**

En ce qui concerne les espèces de petit gibier migrateur, les objectifs de prélèvement pourraient être définis en fonction des milieux concernés et des données internationales, nationales, régionales et départementales issues des divers réseaux d'observation. Les données recueillies lors de l'action 1 permettront de juger de l'opportunité d'un PMA sur telle ou telle espèce au regard des milieux, du niveau des prélèvements par rapport à la population locale ainsi que des données internationales sur l'évolution de l'espèce concernée. Cette action doit généralement être envisagée en complément de la mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de restauration des habitats prévues par ailleurs.

## Orientation n°2 : Conserver les zones humides et les milieux prairiaux

Les zones humides et les milieux prairiaux accueillent une diversité faunistique tout à fait remarquable. De nombreuses espèces y sont partiellement ou totalement inféodées dans la mesure où une partie de leur cycle biologique (insectes, batraciens, crustacés...) peut être :

- aquatique ;
- liée à une plante hôte spécifique des milieux humides.

Ces espèces ainsi que de nombreuses autres sont intimement liées à ces zones du fait de leur spécialisation alimentaire.

Pour diverses raisons, ces biotopes ont largement régressé au cours du 20<sup>e</sup> siècle. Tout d'abord, l'aménagement des lits de cours d'eau a entraîné une régression des prairies des vallées alluviales, au profit des peupleraies, puis du maïs. D'autre part, l'évolution des pratiques agricoles conduit à une régression des zones herbagères qui constituent des biotopes intéressants lorsque leur dynamique est stabilisée par le pâturage ou le fauchage. Ces zones occupent encore 11 % de la surface de la région. Enfin, le drainage des marais et des tourbières a réduit ces milieux à un stade quasi-relictuel (ils ne couvrent plus que 0,11 % de la région).

Ce constat amène à fixer quatre objectifs pour la région.

### Objectif 1 : stopper la régression des zones humides (les roselières, les marais...)

*Quelques espèces cibles : Musaraigne aquatique, Musaraigne de Miller, Putois, Loutre, Campagnol aquatique, Butor étoilé, Blongios nain, Héron pourpré, Busard des roseaux, Râle d'eau, Locustelle luscinioïde, Hibou des marais, Vipère péliade, Batraciens, Odonates, Orthoptères, Lépidoptères...*

### Action 1 : inventorier et délimiter les zones humides (y compris temporaires)

Un inventaire de ces zones humides (y compris les mares temporaires d'intérêt écologique en particulier pour les crustacés branchiopodes) doit permettre de localiser précisément les zones à enjeux mais aussi



Mare à Bagneux - JF. Cart

de délimiter leur périmètre. C'est le préalable à toute politique de conservation et de réhabilitation des zones humides qui pourrait être initiée en liaison avec les Agences de l'Eau.

### Action 2 : ne plus drainer les zones humides

Afin de parvenir à cet objectif, il est nécessaire de mettre un terme à toutes les actions aboutissant à détruire ces biotopes.

Il convient notamment de ne plus soutenir financièrement les opérations de drainage à quelque niveau que ce soit mais aussi ne pas autoriser, au titre de la loi sur l'eau, de nouvelles actions de ce type. Les Conseils Généraux ainsi que les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt jouent un rôle fondamental en la matière.

### Action 3 : favoriser l'élevage extensif

Ces zones humides doivent faire l'objet d'une valorisation écologique mais aussi économique afin d'être pérennisées. Le soutien à l'élevage extensif, notamment d'espèces rustiques adaptées à ces conditions particulières est une piste à développer en collaboration avec les Organisations Professionnelles Agricoles et les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt.

### Action 4 : reconquérir les milieux asséchés

Cette politique de conservation des zones humides doit s'accompagner d'efforts visant à reconquérir des milieux asséchés. Il s'agira avant tout de la restauration de secteurs dégradés sur lesquels l'Agence de l'Eau pourrait intervenir.

Toutefois, il paraît opportun de valoriser de manière beaucoup plus efficace les réaménagements de carrières après exploitation dans une perspective écologique (cf objectif 3).

### **Action 5 : préserver et reconstituer les mares et les roselières**

Les mares et les roselières, qui ont grandement régressé dans nos paysages traditionnels, pourraient faire l'objet d'opérations de restauration voire de récréation ce qui participerait grandement à la reconquête de la biodiversité. L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et les Fédérations de chasse travaillent d'ores et déjà sur un inventaire des roselières.

### **Action 6 : animer la zone Ramsar**

Enfin, les « étangs de la Champagne humide » ont été reconnus, par les Etats signataires de la convention Ramsar, zone humide d'importance internationale notamment pour les oiseaux d'eau. Ce secteur, qui s'étend sur trois départements de la région Champagne-Ardenne, constitue la plus grande zone Ramsar de France métropolitaine. L'état et la région se sont consacrés à développer sur ce territoire une politique volontariste en faveur de l'environnement : espaces bénéficiant d'une protection réglementaire (réserves naturelles nationales de la Horre et de la Forêt d'Orient), Parc Naturel régional de la Forêt d'Orient, sites Natura 2000 (Zones de Protection Spéciale du Der, des lacs de la Forêt d'Orient...). Toutefois, l'animation du territoire à l'échelle de la zone Ramsar dans son intégralité reste à développer.



Cariçaie en vallée de la Marne - S. Lucet



Lyceus brachyurus - J.F. Cart

### **Objectif 2 : préserver les prairies de fauche ou pâturées**

*Quelques espèces cibles : Chat sauvage, Grande Aigrette, Cigogne noire, Cygne de Bewick, Cygne Chanteur, Oie rieuse, Oie cendrée, Oie des moissons, Râle des genêts, Vanneau huppé, Bécassine des marais, Târier des prés, Orthoptères, Lépidoptères...*

Le maintien des agrosystèmes prairiaux constitue un enjeu fondamental pour la faune tant les surfaces concernées sont encore localement importantes. Bien entendu, la pérennité de ce type d'exploitation est directement dépendante de sa viabilité économique. Pour toutes les actions à mener en faveur de la faune sauvage, l'implication des Organisations Professionnelles Agricoles et des Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt est fondamentale.



Chat sauvage (*Felis sylvestris*) - L. Barbier (ONCFS)

### **Action 1 : développer les Contrats d'Agriculture Durable spécifiques**

Sur le plan écologique, l'élevage extensif et les pratiques de fauche tardive doivent être encouragés notamment par la mise en œuvre des mesures agro-environnementales spécifiques (Contrats d'Agriculture Durable). L'élevage extensif permet le maintien de prairies diversifiées sur le plan botanique, la réalisation du cycle biologique de nombreuses espèces d'invertébrés parfois largement inféodées à la flore et constitue un compartiment fondamental dans la chaîne alimentaire de la faune sauvage, notamment les insectivores. Les pratiques de fauche tardive s'avèrent quant à elles particulièrement intéressantes pour l'avifaune nicheuse mais aussi pour de nombreux insectes pollinisateurs qu'il s'agisse de prairies à valeur fourragère ou de jachères.

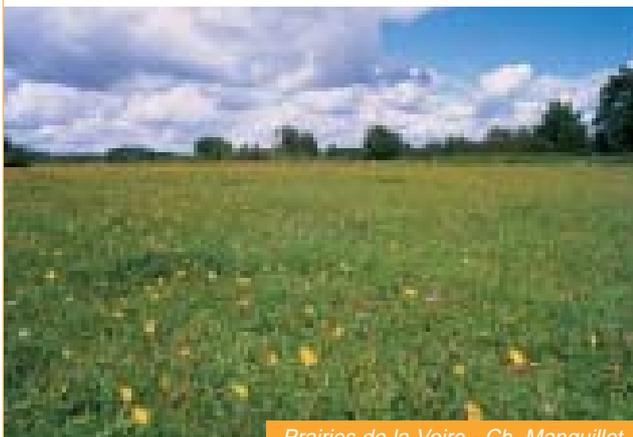
Enfin, le maintien de couvert en hiver (chaumes, cultures d'hiver) est une mesure favorable à la faune à développer.

### **Action 2 : inscrire les politiques environnementales dans la durée**

Il conviendrait d'ailleurs, d'inscrire ces politiques environnementales dans la durée avec des engagements fermes réciproques sur une durée supérieure à 5 ans.

### **Action 3 : conforter la pérennité des exploitations respectueuses de l'environnement**

Le renforcement des dispositifs CAD par l'attribution d'aides structurelles à l'élevage extensif, et la poursuite des dispositifs de type PHEA (prime herbagère agro-environnementale), seraient de nature à conforter la pérennité de ces exploitations.



Prairies de la Voire - Ch. Manquillet

### **Objectif 3 : préserver les vallées alluviales et les boisements alluviaux**

*Quelques espèces cibles : Cigogne blanche, Odonates, Crustacés branchiopodes, Trichoptères, Ephéméroptères...*

C'est probablement en Champagne-Ardenne (ainsi que dans le département de l'Aisne) que les boisements alluviaux sont le mieux préservés dans le bassin « Seine-Normandie ».

Toutefois, de nombreuses menaces pèsent sur ce patrimoine écologique : développement de l'urbanisation, exploitation industrielle, extension des grandes cultures et transformation en peupleraies.

### **Action 1 : éviter l'urbanisation en fond de vallée**

L'urbanisation en fond de vallée doit être évitée, préconisation qui s'inscrit pleinement dans les politiques de lutte contre le risque d'inondations déclinées dans les Plans de Prévention des Risques d'Inondations puis repris dans les SCOT et les PLU.

### **Action 2 : limiter les peupleraies dans les zones à haute valeur environnementale et adapter les techniques de populiculture dans les autres zones**

Les zones à haute valeur environnementale (ZNIEFF I, prairies et boisements alluviaux) doivent être impérativement préservées.

La conservation voire l'extension des prairies alluviales doivent être favorisés, notamment par le soutien à l'élevage (cf actions de l'orientation 2 objectif 2).

De même, le maintien des boisements alluviaux ainsi que leur extension doivent être encouragés. La régénération naturelle d'essences indigènes caractéristiques des vallées alluviales doit être recherchée. Dans ces zones, les aides au boisement et au reboisement doivent exclure les transformations en peupleraies et être limitées aux autres essences. Il serait en outre intéressant d'encourager financièrement la transformation des peupleraies arrivées à maturité en forêt alluviale.

Ces mesures pourraient être utilement complétées par la suppression de l'exonération d'impôt foncier pour les plantations de peupliers réalisées dans les zones à fort intérêt patrimonial et d'une exonération de cet impôt en faveur des prairies et boisements alluviaux.



Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) - L. Barbier (ONCFS)

Dans les cas les plus préoccupants, il est envisageable de classer les forêts alluviales en forêt de protection afin d'assurer leur pérennité.

En dehors des zones à haute valeur environnementale, des itinéraires techniques mieux adaptés aux enjeux liés à la faune sauvage doivent être recherchés ; par exemple : en diminuant les densités de plantation, en limitant très fortement l'utilisation de produits phytocides, en réalisant les entretiens mécaniques à des périodes adaptées...

**Action 3 : interdire les carrières d'alluvionnaires dans les zones à haute valeur environnementale, de protection pour l'eau potable et le fuseau de mobilité des rivières ; orienter leur réaménagement vers un objectif environnemental dans les autres secteurs**

L'exploitation de matériaux alluvionnaires est une source de régression des habitats à haute valeur patrimoniale. Dans cette optique, il s'avère pertinent de limiter l'utilisation des matériaux alluvionnaires en encourageant l'utilisation des matériaux alternatifs et le recyclage des matériaux de BTP.

L'ouverture de nouvelles carrières doit être exclue des zones naturellement riches et l'extraction des granulats doit être réfléchiée dans l'objectif d'éviter toute perturbation à la faune.

Leurs réaménagements viseront impérativement à reconstituer des biotopes comprenant des habitats de zones humides favorables à l'ensemble de la

faune, et leur entretien ultérieur doit faire l'objet d'un engagement ferme des exploitants sur le long terme.

Ces dispositions devraient en outre être accompagnées par le classement de ces sites en zone naturelle dans les documents d'urbanisme.

**Objectif 4 : réduire les impacts sur la faune sauvage de la fréquentation des sites par les activités de tourisme et de loisirs**

*Quelques espèces cibles : oiseaux d'eau, Castor, Chiroptères...*

Les dérangements engendrés par les activités de tourisme et de loisirs sont des phénomènes relativement localisés en Champagne-Ardenne. Même si l'ensemble des massifs forestiers est susceptible d'être concerné, ce sont essentiellement les barrages-réservoirs de Champagne humide et les secteurs à Gélinothe des bois et Tétrasyre du département des Ardennes qui sont concernés.

Certaines espèces (Gélinothe des bois, Tétrasyre, Cigogne noire, Sterne pierregarin, Busard des roseaux, Milan royal, Héron pourpré...) sont particulièrement sensibles aux dérangements qui peuvent affecter le succès de reproduction voire parfois la survie de l'espèce.

Concernant les grands lacs, les activités nautiques débutant avant le mois d'avril créent un stress pour certaines espèces d'oiseaux d'eau (Cygnes de Bewick, Cygne chanteur, Oie des moissons, Oie rieuse...) qui ne peuvent pas finir leur hivernage en toute quiétude avant de s'engager dans leur migration.

Certains sites cavernicoles (anciennes carrières souterraines, anciennes fortifications désaffectées, tunnels ferroviaires désaffectés...) constituent des gîtes d'hivernation pour les chauves-souris. Leur fréquentation incontrôlée est susceptible d'affecter gravement la survie de ces colonies.

En premier lieu, il est donc important d'identifier les sites sensibles (Action 1) afin de développer des efforts de pédagogie et d'information du public (Action 2) mais aussi de canaliser les flux en dehors de ces zones et/ou des périodes sensibles (Action 3).

## Orientation n°3 : Réduire les impacts des infrastructures et des aménagements sur les habitats et corridors écologiques

L'aménagement du territoire (l'urbanisation, le développement des infrastructures linéaires...) induit inévitablement des impacts sur la faune sauvage.

Il peut s'agir d'impacts directs : destruction d'habitats, fragmentation de l'espace, mortalité directe par collisions... ou d'impacts indirects par des remembrements induits, rabattement de nappes...

Dans le cadre d'un développement maîtrisé des territoires, la prise en compte en amont des incidences des projets et l'intégration immédiate de mesures d'accompagnement doivent permettre d'éviter des impacts irréremédiables ou d'être confronté dans l'avenir à de coûteux investissements.

### Objectif 1 : améliorer la prise en compte de la faune sauvage dans les projets d'aménagement (urbanisation, éoliennes, zones industrielles...)

*Les espèces cibles : toute la faune et plus particulièrement les espèces protégées au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement*

#### **Action 1 : renforcer la qualité des études d'impact préalables**

Les études d'impact préalables à la réalisation d'aménagement (au titre des ICPE, de DUP ou de la loi sur l'eau) doivent réglementairement comporter un volet axé sur la prise en compte du « milieu naturel » (décrets n°77-1141 et 93-245).

Dans bien des cas, ce volet de l'étude est d'une qualité insuffisante pour autoriser ou non le projet sur des bases objectives. En conséquence, des compléments d'études sont régulièrement demandés. D'une part, cela a pour conséquence de retarder le projet, d'autre part cela ne permet pas d'intégrer les enjeux environnementaux au niveau de l'élaboration du projet.

Les maîtres d'ouvrages et bureaux d'études doivent être sensibilisés sur ce problème par l'ensemble des services instructeurs, ces services ayant en charge, chacun dans leurs domaines de compétence, de s'assurer du caractère complet des dossiers avant toute mise en enquête publique.

D'autre part, il serait constructif de systématiser l'étude de solutions alternatives, comme le suggère les deux décrets précités.

#### **Action 2 : intégrer durablement la prise en compte du milieu naturel**

Tout projet induit inévitablement une modification de l'occupation du sol et un impact, plus ou moins important, sur le milieu naturel. Renforcer les mesures de réduction d'impact et les mesures compensatoires obligatoires doit permettre à la région d'assurer un développement économique en préservant, voire en confortant, son patrimoine naturel.

Par ailleurs, il semble fondamental de donner les moyens juridiques aux maîtres d'ouvrage de réaliser les mesures compensatoires notamment concernant l'acquisition de terrain à des fins de renaturation. Dans ce cas de figure, seuls des textes réglementaires permettront d'assurer la maîtrise foncière d'un secteur, parfois morcelé au niveau de la propriété, afin d'assurer une restauration d'habitats naturels ou une renaturation au titre des mesures compensatoires. Concrètement, il serait pertinent de pouvoir étendre la procédure de DUP aux terrains susceptibles de faire l'objet de mesures compensatoires, ces mesures compensatoires étant directement liées au projet.

D'autre part, les gestionnaires d'ouvrages doivent assurer, plus systématiquement, sous le contrôle des services de l'Etat un suivi, sur le long terme, de la mise en œuvre des mesures de réduction d'impact et compensatoires au titre de la protection du milieu naturel, a minima sur les grands projets et ceux susceptibles d'avoir une incidence sur les zones environnementales répertoriées.

Enfin, une réflexion sur les moyens de pérenniser ces aménagements à vocation écologique (sur une période d'au moins 30 ans après la fin de l'exploitation) doit être menée au sein d'un groupe de travail réunissant les services de l'Etat et les collectivités.

#### **Action 3 : prendre en compte la spécificité des projets éoliens**

Les projets de centrale éolienne se multipliant sur le territoire de la Champagne-Ardenne, il est nécessaire d'améliorer la connaissance des impacts de

ces infrastructures. Contrairement à ce qui est bien souvent affirmé, de nombreux impacts sur la faune sont encore largement méconnus.

En prenant appui sur le document de synthèse réalisé par l'ONCFS, il conviendrait d'approfondir la connaissance dans plusieurs domaines :

- l'impact direct des éoliennes sur les migrateurs nocturnes,
- l'impact de la multiplication des projets sur la migration des oiseaux, notamment sur le plan énergétique,
- l'impact sur les populations de Chauves-souris migratrices (Noctules, Pipistrelle de Nathusius), ou se déplaçant sur de plus courtes distances pour relier les sites d'hibernation aux gîtes d'estivage. L'aspect acoustique, notamment les émissions ultrasonores des pales d'éoliennes en mouvement méritent d'être étudiées afin d'envisager les interférences avec les émissions des Chiroptères destinées à leur déplacement.

Ce travail pourrait réunir l'ADEME, l'ONCFS, les associations de protection de la nature, des bureaux d'études spécialisés dans l'éolien.

**Objectif 2 : améliorer le fonctionnement des corridors écologiques concernés par les grandes infrastructures linéaires (LGV, autoroutes, lignes électriques...)**

*Quelques espèces cibles : essentiellement les mammifères, les oiseaux et les batraciens*

### **Action 1 : synthétiser les connaissances**

La notion de corridors écologiques est complexe et très variable selon les espèces. Toutefois, les corridors les plus importants pour certaines espèces sont connus, c'est notamment le cas pour les grands mammifères, batraciens, les oiseaux d'eau. Même si la connaissance de ces corridors mérite d'être grandement améliorée, la synthèse sous forme cartographique permettrait de valoriser les connaissances des naturalistes et des chasseurs afin de les prendre en compte systématiquement dans l'aménagement du territoire.

La réalisation de certaines grandes infrastructures linéaires de transport a été accompagnée par la réalisation de passages à faune. Un audit du fonctionnement de ces passages, réalisé par un CETE, accompagné d'une synthèse régionale permettrait de préciser leur rôle dans les flux mais aussi d'en tirer les conséquences en terme d'efficacité de réalisation.

A contrario, de nombreuses infrastructures ne sont pas équipées de ce genre de dispositif. Un inventaire des points noirs, en terme de mortalité pour la faune mais aussi d'accidentologie permettrait d'identifier et de hiérarchiser les secteurs les plus problématiques.

### **Action 2 : préserver les corridors**

Dans une optique de développement durable des territoires en harmonie avec la conservation de la faune sauvage, il convient de maintenir les corridors écologiques entre les noyaux de populations lors de la création d'infrastructures linéaires de transport.

Toutefois, d'anciennes infrastructures étant très impactantes sur la faune sauvage, et notamment les batraciens, le rétablissement de corridors écologiques au niveau d'infrastructures anciennes devra viser à la restauration de populations en déclin.

Concernant les passages grande faune, il est nécessaire de prévoir le maintien de la perméabilité des ouvrages par une gestion appropriée des abords (envisager une convention d'entretien avec les agriculteurs, ou l'acquisition d'une zone tampon dans le cadre des opérations de remembrement).

### **Action 3 : agir spécifiquement sur les lignes électriques**

Dans un travail réalisé en 1994, la LPO identifiait, pour le compte de EDF, les lignes électriques concernées par les risques de collision avec l'avifaune.

Dix ans plus tard, il semble pertinent de faire un bilan des actions menées par EDF puis RTE en terme d'enfouissement de lignes mais aussi d'actions de prévention des collisions. A contrario, la création de nouvelles lignes mérite d'être identifiée.

L'enfouissement des lignes les plus dangereuses pour l'avifaune, et occasionnant donc une mortalité sur des espèces protégées, doit être poursuivi lorsque cela est techniquement possible. Dans le cas contraire, elles devront être équipées de dispositifs de prévention de collisions.

## Orientation n°4 : Mieux concilier les techniques et aménagements agricoles et forestiers avec la faune

L'agriculture occupe 68% de l'espace en Champagne-Ardenne et la forêt 28 %. Le type d'activité exercée et les techniques employées ont, par conséquent, un impact tout à fait fondamental sur l'ensemble de la faune sauvage.

L'implication des gestionnaires de l'espace dans la gestion de la faune sauvage et de ses habitats s'avère être la clef de voûte de l'édifice.

### Les techniques et aménagements agricoles

L'évolution des modes de production a eu des conséquences importantes sur la qualité écologique des espaces agricoles avec :

- une simplification des paysages (augmentation de la taille des îlots de culture et disparition des éléments favorables tels que les haies, les bosquets, les milieux humides...),
- une simplification des assolements,
- l'usage de certaines pratiques dommageables pour les habitats et la faune (broyages centripètes, broyages précoces, utilisation de certains produits phytosanitaires, vitesse importante des engins...).

Cependant de nouvelles orientations se dessinent : agriculture raisonnée, écoconditionnalité. Certains agriculteurs en liaison avec les chambres d'agriculture et d'autres partenaires (associations de protection de la nature, fédérations des chasseurs, élus...) se sont déjà engagés à adapter, voire modifier, leurs pratiques culturales pour un meilleur respect de la faune sauvage et de ses habitats. Il s'agit d'actions telles que les jachères faune sauvage et environnement, la plantation et l'entretien de haies.

**Il convient de poursuivre et encourager les efforts pour :**

- **Préserver et renforcer les éléments fixes du paysage et diversifier les modes d'occupation du sol (objectif 1)**
- **Adapter les périodes et modalités de réalisation des travaux agricoles à la faune sauvage (objectif 2)**

**Objectif 1 : préserver et renforcer les éléments fixes du paysage (bosquets, lisières, haies, mares, chemins de terre, fossés,...) et diversifier les modes d'occupation du sol**

*Quelques espèces cibles : Chiroptères, Muscardin, Hermine, Chouette chevêche, Pie-grièche grise, Pipit rousseline, Perdrix grise, Reptiles...*

Les paysages très homogènes proposent peu de niches écologiques à la faune sauvage. En effet, très peu d'espèces se contentent uniquement des zones de grandes cultures pour satisfaire à leurs besoins vitaux. Dans ces conditions, les éléments fixes du paysage (haies, bosquets...) constituent de véritables oasis de biodiversité. Ces éléments du paysage peuvent constituer, selon les espèces, des secteurs d'alimentation, de reproduction ou des zones refuges.

Les haies présentent un intérêt tout particulier dans la mesure où elles font office de corridors biologiques mais aussi parce que l'important linéaire en contact avec l'espace productif crée un habitat souvent riche en faune : la lisière.

**Action 1 : promouvoir les actions de préservation et de création d'éléments fixes**

Le programme du Conseil Régional sur l'aménagement des territoires de plaine (subventions à la plantation de haies et de buissons), ainsi que la contractualisation de CAD liés à la préservation, à la gestion et à la création d'éléments fixes du paysage, doivent participer à leur diversification.

Les PLU constituent, pour les communes, des outils opérationnels afin d'assurer la conservation de ces éléments du paysage (les haies peuvent être classées en « espace boisé classé » par exemple). Notamment, lors des remembrements, les haies, bosquets et surfaces boisées déplacées pourraient être inscrites en « espace boisé classé » dans les PLU en évitant les déclassements / reclassements lors des révisions.

**Action 2 : privilégier les opérations d'aménagement groupées à l'échelle de territoires supra communaux**

Les DDAF pourraient encourager les communes à se regrouper lors de leurs travaux de remembrement. La réflexion sur une unité géographique cohérente, sans se limiter aux limites d'une seule commune est mieux à même de préserver voire d'améliorer un maillage d'éléments fixes très favorables aux espèces de plaine.

**Action 3 : améliorer l'intégration de l'environnement dans les EPAF et renforcer la représentation des PQPN aux commissions de remembrement**

Malgré l'élaboration d'une étude d'impact, l'organisation d'une enquête publique et la présence de personnes qualifiées pour la protection de la nature (PQPN) lors de commissions de remembrement, les aménagements fonciers restent souvent préjudiciables au maintien de l'ensemble des éléments fixes.

Tout d'abord, l'étude préalable d'aménagement foncier (EPAF) doit faire l'objet d'un dossier unique au sein duquel le géomètre fondera ses propositions sur les bases de l'état initial réalisé en amont de sa réflexion.

Par ailleurs, une association le plus en amont possible des PQPN aux projets d'aménagements serait de nature à une meilleure prise en compte des enjeux faunistiques.

En outre, il convient :

- d'élargir le champ de recrutement des PQPN en faisant par exemple plus appel à certains personnels en poste à l'ONCFS, au CSP....,
- de favoriser les échanges entre les PQPN et les commissaires enquêteurs,
- de sensibiliser davantage les commissaires enquêteurs à ces aspects par le biais de formations.

**Action 4 : protéger les linéaires de haies existantes ou imposer lors d'une destruction la recréation ailleurs, hormis en lisière de forêt**

Les haies, ne disposant pas de mesure de protection spécifique et ne relevant pas de la législation sur les défrichements, peuvent être généralement enlevées sans demande d'autorisation. Avant d'encoura-

ger la plantation de nouvelles haies, il semble indispensable de protéger celles qui existent. Comme préconisé dans l'action 1, certaines haies mériteraient d'être identifiées dans les PLU afin de les conserver.

Lorsqu'elles ne peuvent être maintenues, il convient de les recréer de manière à ce qu'elles conservent leur intérêt écologique (pas en lisière de forêt) et qu'elles densifient le maillage d'éléments fixes existants.

**Action 5 : étudier la possibilité d'abaisser le seuil de défrichement à 1/2 ha**

Cette action permettrait de préserver de manière systématique l'ensemble des bosquets et haies de plus de 1/2 ha.

Le principe de l'abaissement de ce seuil, comme le permet la loi d'orientation sur la forêt, a été acté pour l'ensemble des départements pour les régions naturelles ayant un faible taux de boisement (Champagne crayeuse principalement). La réflexion doit être poursuivie sous l'angle de la conservation des haies et bosquets et non plus avec une vision strictement forestière.

Par ailleurs, il serait souhaitable d'envisager un suivi de l'impact de cette mesure réglementaire en Champagne crayeuse.

**Action 6 : diversifier les mosaïques de milieu en zone agricole (versants enherbés, prairies...)**

« L'effet mosaïque » des paysages agricoles essentiel au regard de la qualité écologique d'un territoire, qui a disparu avec l'intensification des pratiques agricoles, peut être rétabli à relativement faible coût sans perturber le fonctionnement des exploitations. Les mesures à développer ont fait l'objet de nombreuses études.

A titre d'exemple, on peut citer pour la Champagne-Ardenne :

- la mesure rotationnelle et les cultures refuges pour la faune,
- les jachères faune sauvage et les jachères plurianuelles,
- les semis sous couvert ou plantations après moisson de cultures « piège à nitrates »,
- l'implantation d'un couvert végétal sur l'inter-rang des cultures arboricoles et viticoles,
- la diversification des espèces végétales (notamment les plantes mellifères),

- le maintien des vieux vergers.

La plupart de ces mesures relèvent de MAE existantes.

Dans ce cadre, les aménagements pour la faune sauvage réalisés à des fins cynégétiques contribuent à la diversification des habitats ; ils doivent par conséquent être soutenus.

Les agriculteurs en adaptant, voire modifiant, leurs pratiques culturales pour un meilleur respect de la faune sauvage et de ses habitats peuvent y trouver des intérêts qui dépassent la biodiversité.

En effet, de nombreuses expériences témoignent de l'intérêt agronomique de telles orientations : fertilité des sols accrue, lutte biologique revalorisée,...

Enfin, les actions liées à la préservation de la biodiversité doivent permettre aux agriculteurs de valoriser leur production sur l'aspect qualitatif, en matière de communication externe.

Le développement des mosaïques doit également être recherché à l'occasion des opérations d'aménagement foncier.

#### **Action 7 : accompagner et former les propriétaires : espèces à planter, modes d'entretien...**

Les propriétaires fonciers possédant des linéaires de haies ou des bosquets, ainsi que ceux qui souhaiteraient en constituer doivent pouvoir être conseillés techniquement sur les essences à implanter ou les modes d'entretiens favorables à la faune.

Le CRPF pourrait travailler avec les chambres d'agriculture et les DDAF sur l'élaboration d'une stratégie d'information vers les propriétaires d'éléments boisés : élaboration de plaquettes techniques, organisation de journées de formation, diffusion de préconisations techniques dans la presse spécialisée...

## **Objectif 2 : adapter les périodes et modalités de réalisation des travaux agricoles à la faune sauvage**

*Quelques espèces cibles : Chevreuil, Lièvre d'Europe, Perdrix grise, Perdrix rouge, Outarde canepetière, Oedicnème criard, Hibou des Marais, Vanneau huppé, Tarier des prés, Reptiles, Orthoptères, Lépidoptères...*

### **Action 1 : analyser l'impact de l'évolution du matériel et des pratiques**

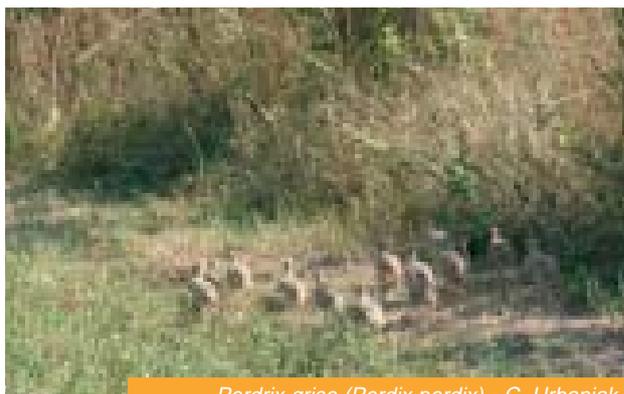
Ce travail est mené par le monde agricole mais également par des structures cynégétiques et naturalistes. La fédération des chasseurs de l'Aube a réalisé une étude sur l'impact de la récolte de la luzerne sur la faune sauvage en 2003. Ces types d'étude sont à poursuivre, à encourager et à diffuser.

### **Action 2 : intégrer la faune sauvage dans les itinéraires techniques**

Il convient d'informer les agriculteurs des impacts de leurs pratiques sur la faune et de leur proposer des solutions alternatives. Les Organisations Professionnelles Agricoles apparaissent comme l'interlocuteur privilégié. Ces dernières, avec l'aide des associations de protection de la nature et des fédérations des chasseurs pourraient élaborer une stratégie d'information à destination des agriculteurs : plaquettes techniques, journées de formation, préconisations techniques dans la presse spécialisée...

### **Action 3 : limiter l'entretien anticipé des jachères**

En zone de grandes cultures, les jachères offrent à la faune un couvert et une diversité floristique attrayante. Parfois, la montée en graine de Chardons, nuisibles aux récoltes, dans ces jachères peut nécessiter une intervention. Celle-ci, pratiquée sous la forme d'une fauche aura d'autant plus d'im-



*Perdrix grise (Perdix perdix) - C. Urbaniak*

pact, notamment pour l'avifaune nicheuse, qu'elle sera précoce en saison. Aussi, les dérogations autorisant l'entretien anticipé de ces jachères devront être limitées.

**Action 4 : adapter les modalités de fauche (fauche centrifuge, dispositifs effaroucheurs, hauteur de passage...)**

La fauche des parcelles agricoles, qu'il s'agisse de luzerne, de céréales ou de prairies est une source importante de mortalité animale importante.

En fonction des cultures, l'adaptation des modalités de fauches devra concourir à réduire ce risque.

Toutefois, les problématiques et les moyens d'actions seront différents.

La Champagne-Ardenne, avec notamment le département de l'Aube, premier producteur national de luzerne, est très concernée par cette mortalité. La récolte de la luzerne nécessite trois ou quatre fauches par an selon l'évolution de la végétation. Ce nombre important de passages, certains en période de nidification ou de reproduction des espèces, et les conditions de fauche (vitesse des machines, déplacements dans le champ,...) entraînent une mortalité de la faune conséquente. Dans ce contexte, un effort de sensibilisation à l'attention des industriels de la luzerne paraît primordial. Par ailleurs, une réflexion conjointe (industriel, APN, administration) pour envisager des modalités de réduction d'impact semble nécessaire.

Concernant les céréales et les prairies de fauche, les exploitants agricoles sont susceptibles de réaliser des fauches centrifuges ou de s'équiper de dispositifs effaroucheurs ce qui permet de réduire la mortalité directe sur la faune sauvage lorsque les retards de fauche ne sont pas envisageables.

**Action 5 : mettre en œuvre des techniques agricoles respectant mieux la faune du sol**

Le principal impact des travaux du sol est le labour profond annuel qui a, entre autre, pour conséquence de nuire à la faune du sol. Depuis plusieurs années, prenant en compte une rationalisation du contexte économique, certains agriculteurs ont développé les techniques culturales simplifiées, ou non-labour, et les semis direct.

Sur un plan environnemental, ces pratiques contri-

buent à fixer le carbone en stockant la matière organique en surface. Ainsi elles constituent une orientation positive pour le fonctionnement biologique du sol. Pour plus d'efficacité, ils doivent être associés à d'autres pratiques : gestion raisonnée des ravageurs et des adventices, fertilisation et amendements adaptés, etc. L'amélioration du statut biologique des sols augmente leur qualité globale, donc leur productivité, et par là même la rentabilité de l'exploitation agricole et sa durabilité environnementale et économique. Dans cet esprit, les réseaux techniques ont aussi accru leur conseil auprès des agriculteurs pour une maîtrise raisonnée des défoliants. En pratique, il est observé qu'un double désherbage mécanique accompagné d'un faux semis contribue à l'effet recherché.

Ces techniques, positives pour la faune mais aussi pour le fonctionnement agronomique des sols, méritent de faire l'objet d'une communication par les Organisations Professionnelles Agricoles auprès des exploitants. Toutefois, cette action de développement et de conseil n'est pas exclusive. On notera que depuis plusieurs années, les réseaux techniques s'évertuent à accompagner la diversité des exploitations, de l'agriculture raisonnée, du respect des bonnes pratiques avec une attention particulière à l'agriculture biologique qui fait l'objet d'un programme spécifique de la Chambre Régionale d'Agriculture de Champagne Ardenne.

## Les techniques et aménagements forestiers

La sylviculture a façonné de très longue date la forêt française et a permis d'assurer l'extension des surfaces boisées sur notre territoire. Bien qu'ayant moins subi l'intensification des pratiques sylvicoles que les pays voisins, l'évolution de certaines pratiques n'est pas sans répercussions sur la faune sauvage et a pu conduire à une banalisation et une homogénéisation du milieu :

- monoculture de résineux fin 19e et début du 20e siècle puis des années 1945 aux années 1970 ;
- conversion du taillis sous futaie en futaie qui s'est accélérée depuis une quarantaine d'années,
- monoculture de peuplier depuis une soixantaine d'années ;

La politique et les pratiques forestières évoluent depuis quelques années vers des pratiques plus favorables à la faune comme l'attestent les Orientations Régionales Forestières de 1999 qui intègrent un certain nombre de préconisations à vocation environnementale, sans toutefois être encore suffisamment généralisées sur le terrain.

**Il convient de poursuivre et encourager les efforts pour :**

**-> diversifier les régimes et les traitements forestiers (objectif 3)**

**-> mieux prendre en compte la faune sauvage lors des interventions sylvicoles et améliorer le fonctionnement des corridors écologiques en forêt (objectif 4).**

### Objectif 3 : diversifier les régimes et les traitements forestiers

Quelques espèces cibles : Chouette de Tengmalm, Pic cendré, Pic mar, Gobemouche à collier, Muscardin, Gêlinotte des bois, Engoulevent d'Europe, Grimpereau des bois, Chiroptères, Coléoptères...

La diversification des régimes et des traitements forestiers constitue un objectif fondamental en vue de conserver des habitats variés répondant aux exigences particulières de chaque cortège faunistique. La sylviculture s'attachera donc à :

#### **Action 1 : développer les traitements en mosaïque de peuplements avec des mélanges d'essences indigènes adaptées aux conditions stationnelles**

Ces dernières décennies, le taillis sous futaie a largement régressé souvent au profit de la futaie régulière, moins diversifiée en essences.

La futaie irrégulière, traitement qui présente certains atouts, en termes économiques et écologiques pour certaines espèces, ne peut être considérée comme une réponse universelle.

Il convient de maintenir la diversité dans les modes de régimes et de traitements et favoriser les mélanges d'essences afin de proposer la meilleure diversité d'habitats à la faune sauvage.



Pic noir (*Dryocopus martius*) - Ryck Huboux (ONCFS)

#### **Action 2 : conserver des îlots de vieillissement, des îlots de sénescence, des arbres morts sur pied et au sol (rémanents, souches, écorces...)**

De nombreuses espèces de l'avifaune française fréquentent les boisements âgés, soit parce qu'ils sont cavernicoles, alors les boisements vieillissent leur proposent davantage de cavités pour la nidification (cela est aussi vrai pour les chauves-souris), soit parce que la structure d'une forêt âgée convient bien à l'écologie de certains insectes et aux modes de chasse de certains oiseaux insectivores.

Les îlots de sénescence constituent une étape plus avancée que l'îlot de vieillissement avec des arbres dépérissants donc qui ne seront plus exploitables économiquement. Toutefois, cette mesure sera très favorable pour la conservation de la biodiversité qu'il s'agisse de l'avifaune, mais surtout des espèces d'insectes saproxylophages. Cette mesure pourrait être mise en œuvre à titre exceptionnel et de manière très localisée (préférentiellement dans les secteurs inscrits en zone Natura 2000) avec un accompagnement financier.

La conservation des arbres morts sur pied et au sol (rémanents, souches, écorces...) comme l'action précédente, est favorable à l'entomofaune saproxylophage.

## Objectif 4 : mieux prendre en compte la faune sauvage lors des interventions sylvicoles et améliorer le fonctionnement des corridors écologiques en forêt

Quelques espèces cibles : Cigogne noire, Milan royal, Sonneur à ventre jaune, Salamandre, Ephéméroptères, Odonates ...

### Action 1 : adapter les périodes de travaux en fonction des espèces présentes

Les travaux en forêt, lorsqu'ils sont réalisés en période de nidification à proximité de sites sensibles au regard des espèces, peuvent mettre en danger le succès de reproduction.

L'identification de ces secteurs à enjeux est nécessaire afin de préserver leur quiétude pendant la période sensible.

### Action 2 : niveler préférentiellement les ornières après la période de reproduction des batraciens

Les "mares" temporaires que constituent les ornières d'exploitation constituent des milieux où se développent rapidement des populations d'espèces de batraciens dont certaines bénéficient d'une protection réglementaire.

Les cahiers des charges pour les travaux d'exploitation doivent permettre, si possible, de réaliser les remises en état sans porter atteinte à la faune sauvage (nivellement immédiat ou remise en état à l'automne).

### Action 3 : mettre en place des dispositifs de traversée temporaire des cours d'eau lors des débardages

Le débardage à travers les ruisseaux est particulièrement dommageable à la faune sauvage par les perturbations qu'il engendre : mise en suspension de matière, obstacles au libre écoulement.

La mise en place de dispositifs temporaires de franchissement, laissant le libre écoulement de l'eau, devrait être systématisée.

Le développement de ces actions nécessite comme celles de l'objectif 3 de continuer à sensibiliser les propriétaires et gestionnaires sur l'ensemble de la faune sauvage et de ses habitats par l'ONF et le CRPF, qui ont un rôle majeur à jouer par :

- l'adaptation des cahiers des charges des coupes de bois,
- une communication active au moyen de plaquettes et d'articles dans la presse spécialisée,
- la formation des acteurs dont les exploitants et entrepreneurs de travaux forestiers.

### Action 4 : limiter les surfaces engrillagées

La préservation des corridors écologiques en forêt nécessite de limiter les engrillagements.

Cela passe tout d'abord par le rétablissement de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ainsi que par d'autres actions comme l'utilisation de protection individuelle afin de protéger les plantations contre l'abrouissement du chevreuil,...

### Action 5 : réduire les parcs de chasse

Les parcs de chasse, outre l'obstacle physique qu'ils constituent, perturbent la libre circulation de la faune sauvage notamment le grand gibier par l'aspect attractif qu'ils peuvent présenter du fait de la surpopulation intérieure.

Outre une évolution réglementaire, qui dépend du niveau national, il revient au niveau départemental de ne prendre aucune mesure qui pourrait les favoriser.

La qualité des eaux affecte directement les nombreux organismes dépendant, pour une partie de leur cycle vital, du milieu aquatique. Les conditions physico-chimiques de l'eau vont conditionner la survie, la régression ou la prolifération de nombreuses espèces voire de cortèges d'espèces. Celles-ci peuvent d'ailleurs présenter une grande sensibilité aux variations de la qualité des eaux.

### Objectif 1 : préserver la naturalité des cours d'eau

*Les espèces cibles : micromammifères, Castor, Loutre, Oiseaux d'eau, rhopalocères, orthoptères, branchiopodes...*

#### Action 1 : préserver les champs d'expansion des crues

La préservation du champ d'expansion des crues est une priorité en terme de lutte contre les inondations ; cela doit aussi être le cas en matière de protection de la nature. En effet, les crues régulières des cours d'eau sont à l'origine d'habitats, forêt alluviales et prairies humides, abritant une faune spécifique (papillons diurnes, orthoptères, branchiopodes...)

#### Action 2 : ne plus rectifier les cours d'eau

La rectification des cours d'eau engendre une modification des habitats de la faune sauvage ce qui peut s'avérer fatal à des espèces telles que la Loutre ou le Castor.

D'autre part, le processus naturel d'érosion du cours d'eau participe à limiter la violence des inondations en dissipant une partie de l'énergie hydraulique. Cette érosion est également fondamentale pour la faune sauvage en renouvelant en permanence les



*Lepidurus apus - JF Cart*

berges abruptes nécessaires à la nidification d'espèces comme le Martin-pêcheur ou l'Hirondelle de rivage dans la partie convexe des méandres et en créant, dans la partie concave du méandre, par sédimentation, des vasières alluviales favorables notamment aux limicoles, aux éphéméroptères et aux trichoptères.

La diversité naturelle des berges (berges végétalisées à pentes douces, berges abruptes, grèves alluviales, roselières, frayères, ...) doit donc être préservée voire recréée en cas d'aménagement par des méthodes de génie écologique dès lors que cela est techniquement réalisable.

La mise en œuvre de ces actions nécessite bien entendu de mobiliser différents acteurs :

- les collectivités et les Directions Départementales de l'Équipement qui peuvent largement intervenir dans le cadre des PPRI, du SDAGE, des SAGE, des SCOT et des PLU ;
- l'Agence de l'Eau qui est susceptible d'apporter son concours financier à ces actions ou le Conseil supérieur de la pêche pour son appui technique ;
- et bien entendu les associations de bord de rivière et les propriétaires fonciers.



*Réserve Naturelle Nationale de la forêt d'Orient- Ch. Manquillet*

## Objectif 2 : améliorer la qualité des eaux superficielles

*Les espèces cibles : Ephéméroptères, Trichoptères, oiseaux et mammifères piscivores...*

La qualité des eaux superficielles est un facteur qui influe directement sur les peuplements faunistiques des eaux douces comme les larves de trichoptères ou d'éphéméroptères. Par ailleurs, comme pour l'homme, la qualité de la ressource eau est un facteur fondamental de bonne santé des populations animales.

### **Action 1 : systématiser la mise en place de dispositifs enherbés**

Il est par exemple envisageable de systématiser la mise en place de dispositifs enherbés le long des ruisseaux et rivières, ou d'y localiser préférentiellement les jachères.

Les CAD pourraient participer aux financements de ces actions susceptibles d'être soutenues par ailleurs par l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional et les Conseils Généraux.

### **Action 2 : réduire significativement les rejets industriels et domestiques**

Les rejets industriels et domestiques pèsent encore significativement sur la qualité des eaux superficielles. L'urbanisation et le développement économique doivent s'inscrire dans une démarche de développement durable ; une grande vigilance de l'ensemble des acteurs publics et privés en terme de qualité des rejets est nécessaire dans le cadre d'une gestion globale de la ressource. Par ailleurs, les efforts de mises aux normes en matière de rejets industriels et domestiques, notamment en matière d'assainissement autonome, doivent être poursuivis et amplifiés.

### **Action 3 : réduire les intrants d'origine agricole**

Le développement de méthodes visant à :

- limiter les terres nues l'hiver ;
- développer la production d'engrais vert l'hiver ;
- favoriser la lutte biologique ;

doit être soutenu.

L'utilisation des fumures et des produits phytosanitaires doit être optimisée et adaptée aux contextes locaux.

Enfin, la mise aux normes des élevages doit être accélérée.

Les organisations professionnelles agricoles ont un rôle fondamental dans la mise en œuvre de ce type d'action notamment en matière de communication et d'audit d'exploitation.

Ces actions s'inscrivent dans la démarche Agriculture Raisonnée lancée en 2004.

### **Action 4 : transformer les peuplements résineux arrivés à maturité en peuplements feuillus à proximité des plans d'eau et cours d'eau**

Localement, et notamment dans le département des Ardennes, la transformation des peuplements résineux existants en peuplements feuillus indigènes à proximité des plans d'eau et cours d'eau sensibles à l'acidification permettra de maintenir les intéressants cortèges de Trichoptères et d'Ephéméroptères.

Les propriétaires et les gestionnaires fonciers sont les premiers concernés par cette action mais ce sont globalement tous les organismes dont l'action touche à la sylviculture qui sont intéressés (ONF, CRPF, DDAF, DRAF).

## Orientation n°6 : Obtenir et maintenir un équilibre entre les populations de sangliers et de cervidés, les biotopes et les activités agricoles et sylvicoles

Sous les effets conjugués de plusieurs facteurs, les populations de grands animaux ont connu un développement spectaculaire au cours des dernières décennies. Dans certaines zones cette augmentation de densités d'animaux aggrave les dégâts jusqu'à les rendre difficilement supportables par le monde agricole et sylvicole.

A ces dégâts s'ajoutent des problèmes sanitaires, dont l'émergence et/ou la pérennisation sont directement liées aux augmentations de densités. Ils sont de plus en plus préoccupants pour les espèces sauvages elles-même (cf les épisodes de mortalité anormale observés chez le Chevreuil depuis quelques années) mais aussi pour les espèces domestiques qui sont susceptibles d'être contaminées à partir de réservoirs sauvages incontrôlables. Le Sanglier, en particulier, est porteur de maladies transmissibles telles que la brucellose, la maladie d'Aujeszky et la peste porcine classique. Cette dernière, présente dans les populations d'Alsace-Lorraine, requiert une vigilance permanente (surveillance des mortalités, enquêtes sérologiques) dans les régions voisines : le département des Ardennes est actuellement le plus concerné.

Ce constat mène donc à fixer trois objectifs pour la région.

### Objectif 1 : atteindre un niveau de population acceptable par tous

*Les espèces cibles : essentiellement Sanglier mais aussi Cerf et Chevreuil*

Afin de parvenir à cet objectif, il est nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de gestion des populations adaptée au contexte des territoires par la mise en place d'actions.

#### **Action 1 : améliorer les méthodes d'estimation des populations et rechercher des indicateurs permettant le suivi de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique**

Après avoir fait un état des lieux exhaustif des différentes méthodes utilisées pour connaître le niveau des populations du grand gibier notamment de leur tendance d'évolution, il faudra évaluer leur perti-



*Chevreuil (Capreolus capreolus) en plaine - F. Talarico*

nence à la vue de leur utilisation actuelle afin de les améliorer, ou de trouver de nouveaux outils ou méthodes d'évaluations. Ces éléments permettront de déterminer un ensemble d'indicateurs de suivi des niveaux des populations de grand gibier.

#### **Action 2 : fixer des objectifs et attributions par massif**

Conformément aux dispositions de l'article L.425-3-1 du code de l'environnement, « le plan de chasse et son exécution doivent assurer conformément aux orientations régionales forestières et au schéma départemental de gestion cynégétique, un équilibre sylvo-cynégétique permettant la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire. »

Dans cette perspective, il s'agit de mettre en place un plan de gestion, élaboré conjointement avec tous les partenaires, conçu au niveau d'une unité de gestion cynégétique (massif) : unité homogène à l'échelle de l'espèce qu'il conviendra de définir en fonction des spécificités locales (en faisant abstraction des limites départementales).

L'objectif de cette action est donc d'adapter les prélèvements en fonction des capacités d'accueil et des différentes exigences du milieu (biologique, économique et patrimonial) à une échelle cohérente.

Seul un ensemble de mesures complémentaires est en effet susceptible de faire évoluer durablement les choses. Elles doivent être adaptées aux réalités locales et assumées par les acteurs concernés. Leur

mise en œuvre, coordonnée et simultanée, permettra une réelle efficacité. Seul un plan global appliqué sur un territoire déterminé, le massif, serait un gage de succès.

Le raisonnement par massif confère la souplesse suffisante pour s'adapter au milieu et aux activités anthropiques avec comme objectif d'atteindre un équilibre agro-sylvo-cynégétique.

La fixation des objectifs, avec localement une réflexion interdépartementale, se fait dans le cadre du schéma départemental de gestion cynégétique qui donne le cadre légal à cette action.

Il s'agit en définitive d'élaborer et de mettre en œuvre, avec tous les acteurs concernés, une véritable politique de gestion des populations de grand gibier adaptée au contexte des territoires sur lesquels elle sera appliquée sur la base de l'évolution des populations et des dégâts.

Ces unités de gestion permettront également de renforcer le poids des Groupements d'Intérêt Cynégétique dans la gestion des territoires comme étant les interlocuteurs incontournables à l'échelon local.

### **Action 3 : réduire les populations de Sanglier dans les secteurs où l'équilibre agro-sylvo-cynégétique est rompu**

L'accroissement incontestable et spectaculaire des effectifs de Sangliers sur une grande partie de la région Champagne-Ardenne s'accompagne de multiples inconvénients qui peuvent avoir des conséquences graves. Il est donc impératif, dans les zones où il y a surpopulation, de réduire de manière rapide leur densité et dans les autres régions de l'empêcher d'atteindre un niveau incompatible avec la limitation des dégâts aux cultures agricoles et aux biotopes.

*Jeune frêne écorcé*

### **Action 4 : s'assurer de la réalisation de minima et disposer de moyen de sanction des chasseurs qui ne le réalisent pas**

La systématisation des déclarations de prélèvement au fur et à mesure (cartes) permettra un suivi en continu de la réalisation des plans de chasse et de s'assurer de la réalisation des minima.

Leur non-réalisation doit s'accompagner, outre l'organisation d'opérations menées sur décision administrative par les lieutenants de louveterie (tir de nuit, battues administratives) de la prise en charge financière des dégâts par les attributaires défaillants. Les contrôles par les autorités et les gardes particuliers doivent donc être accrus.

### **Action 5 : codifier la pratique de l'agrainage et proscrire le nourrissage**

La protection englobe les agrainages dissuasifs car il semble évident que l'on ne peut pas maintenir des animaux à un endroit quand ils ont faim. Une population de grand gibier, même si ses effectifs sont adaptés aux ressources naturelles, causera malgré tout des dégâts. La prévention des dégâts consiste essentiellement à protéger les cultures pendant les périodes où elles sont le plus menacées.

A contrario, il convient d'interdire tout nourrissage qui contribue à accroître et élever artificiellement les populations et à les concentrer de manière anarchique.

### **Action 6 : responsabiliser les détenteurs de chasse à leurs propres dégâts**

Les dégâts agricoles doivent être identifiés et facturés à l'échelle d'un massif afin de responsabiliser au maximum les détenteurs de chasse sur des secteurs sur lesquels se développent des populations de Sangliers en total déséquilibre avec le milieu. On examinera, par exemple, la possibilité d'un système de bonus / malus, notamment la fixation du prix du bracelet par massif (hors enclos).

### **Action 7 : mettre en place une charte sur l'éthique de la chasse**

L'élaboration d'une charte sur l'éthique de la chasse, référentiel des "bonnes pratiques cynégétiques", est le point de départ indispensable à la nécessaire restauration de cette éthique. La chasse doit être préférentiellement une activité de prélèvement de l'accroissement naturel des populations sauvages en équilibre avec leur milieu.

## Objectif 2 : utiliser préférentiellement des systèmes de protection respectueux de la libre circulation de la faune sauvage

*Les espèces cibles : Sanglier, Cerf, Chevreuil*

Les engrillagements liés à la protection des zones agricoles et des régénérations forestières contribuent, au même titre que la construction d'infrastructures de transport routier ou ferroviaire, au déplacement voire à la dégradation parfois forte de corridors écologiques. Il faut donc conserver voire recréer des « couloirs de libre circulation de la faune sauvage » entre les massifs.

**Action 1 : limiter les dispositifs de protection des cultures essentiellement à la mise en place de clôtures électriques mobiles**

**Action 2 : favoriser les régénérations sur de petites unités et améliorer leur répartition spatiale**

**Action 3 : diminuer les engrillagements des parcelles en régénération en favorisant les protections individuelles en cas de dégâts liés au Chevreuil et le recours à la protection naturelle par le recrû**

## Objectif 3 : optimiser la capacité d'accueil des milieux forestiers afin de mieux concilier les activités économiques et cynégétiques

*Les espèces cibles : Cerf, Chevreuil*

La réduction des effectifs de grande faune dans les secteurs où l'équilibre agro-sylvo-cynégétique est rompu, pourra être utilement accompagnée d'une augmentation de la capacité d'accueil du milieu. Elle permettra de conserver des populations de Sangliers et de cervidés dans les massifs forestiers à un niveau compatible avec le renouvellement des peuplements forestiers et l'activité cynégétique.

**Action 1 : rechercher les techniques sylvicoles qui améliorent la capacité d'accueil du milieu**

Il convient de mener une réflexion entre les forestiers et les chasseurs (FRC, l'ONCFS, CEMA-GREF...) sur l'incidence des diverses méthodes de sylviculture sur les dégâts de gibier :

- le choix des essences,
- les types de traitements forestiers à privilégier : cloisonnements sylvicoles, techniques de dégage-



*Chevreuille (Capreolus capreolus) - F. Talarico*

ment, entretiens différenciés (alternance de bandes entretenues et de bandes non entretenues).

Les techniques les plus efficaces seront alors diffusées par les organismes professionnels, principalement le CRPF et l'ONF via des fiches techniques et des journées de formation.

Leur intégration dans les ORF, à l'occasion de leur réactualisation, doit être envisagée.

**Action 2 : accroître les capacités alimentaires du milieu**

Différentes techniques ont été étudiées dans la perspective d'augmenter la capacité d'accueil du milieu. Citons pour mémoire :

- création de pré-bois,
- chemin végétalisé,
- plantations par bouquet de châtaigniers,
- implantation de prairies intraforestières,
- création de gagnages ligneux (ex : recépage du Charme).

Comme pour l'action 1, ces techniques pourraient être intégrées dans les aménagements et plans de gestion et faire l'objet d'une large diffusion.

**Action 3 : développer et favoriser les jachères environnementales en bordure des massifs forestiers**

Les jachères environnementales doivent être réparties sur l'ensemble de l'espace agricole afin de créer un réseau en mosaïque d'espaces favorables à la faune sauvage.

Cette répartition spatiale doit intégrer les lisières forestières ; en effet, ces milieux sont très riches écologiquement et le positionnement de certaines jachères en bordure des forêts est un facteur important pour contribuer à la diminution des dégâts de gibier.

Les savarts sont des pelouses calcicoles sur terrains crayeux et secs, reliques des anciens parcours à moutons de la Champagne crayeuse. Ils ont largement régressé du paysage champenois sauf au niveau des camps militaires. Toutefois, la Champagne-Ardenne reste la dernière région française à pouvoir préserver ce type d'habitat considéré comme prioritaire par la communauté européenne, sur des surfaces notables.

Les oiseaux les plus typiques des grandes plaines ont tendance à trouver refuge dans les savarts préservés des camps militaires (Outarde canepetière, Oedicnème criard, Pipit rousseline, Traquet motteux). Les savarts sont aussi particulièrement riches et favorables aux reptiles mais aussi à de nombreuses espèces de papillons et d'orthoptères qui y trouvent refuge.

### Objectif 1 : assurer une protection réglementaire

*Les espèces cibles : Outarde canepetière, Hibou des marais, Pipit rousseline, Reptiles, Orthoptères, Lépidoptères*

Pour préserver ces biotopes particuliers, il est indispensable d'interdire toute modification de ces milieux pour un autre usage. La présence d'habitats d'espèces animales et végétales protégées en application de l'article L.411-1 du code de l'environnement doit permettre d'assurer cette protection.

Dans ce cadre, il convient d'être particulièrement attentif lors des remembrements afin d'éviter la destruction des savarts et pelouses calcicoles.

Par ailleurs, une protection réglementaire des milieux les plus sensibles doit être menée activement notamment dans le cadre d'arrêtés de protection de biotopes et de l'application de l'article L126-1 du code rural relatif à la réglementation des boisements...



Pelouse dans le sud-est de la Haute-Marne - Ch. Manquillet

### Objectif 2 : lutter contre l'embroussaillage

*Les espèces cibles : Outarde canepetière, Hibou des marais, Pipit rousseline, Reptiles, Orthoptères, Lépidoptères*

L'embroussaillage est la première menace indirecte qui pèse sur ces milieux après les destructions directes.

Favoriser l'élevage extensif par les mesures agro-environnementales est probablement la meilleure solution pour entretenir ces milieux et leur richesse biologique, en concertation avec les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt, le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, les Organisations Professionnelles Agricoles et les propriétaires.

Des conventions avec les acteurs locaux (propriétaires, gestionnaires, associations de protection de la nature) pour assurer l'entretien de ces espaces, accompagné d'un suivi scientifique du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, doivent aussi être envisagées.



Pelouse dans le sud-est de la Haute-Marne - Ch. Manquillet

## Orientation n°8 : Réduire les impacts négatifs occasionnés par espèces, les exogènes invasives et les déséquilibres faunistiques

Cette fiche regroupe diverses problématiques assez différentes.

Le premier objectif s'attache à éliminer les espèces exogènes et invasives introduites volontairement ou non par l'homme. Ces espèces allochtones ont, en effet, un impact non négligeable sur la faune et la flore autochtones voire sur les activités humaines. Outre les destructions directes qu'elles peuvent générer vis-à-vis des espèces locales, elles prennent la niche écologique d'autres espèces qu'elles concurrencent, générant ainsi des déséquilibres faunistiques.

L'objectif 2 traite du problème de la démoustication. Cette action visant à éliminer les larves de moustiques par traitements, le plus souvent aériens, réduit de manière importante la nourriture disponible pour de nombreuses espèces animales insectivores consommant aussi bien les larves que les adultes. Par ailleurs, certains produits à large spectre d'action détruisent directement bien d'autres espèces d'invertébrés que les seuls moustiques. En outre, il serait bon d'améliorer la connaissance sur l'impact écologique et toxicologique sur la chaîne trophique et la santé humaine.

Enfin, le dernier objectif aborde les espèces piscivores pouvant poser problème aux activités de pisciculture et de pêche de loisir, notamment le Grand Cormoran. Il ne traite que des problèmes économiques posés par des espèces locales ayant leur place dans les écosystèmes.

### Objectif n°1 : arrêter l'introduction des espèces exogènes invasives dans les milieux naturels et réduire leurs effectifs

*Les espèces cibles : toutes les espèces de faune et de flore n'appartenant pas originellement aux espèces locales*

#### **Action 1 : interdire la vente des espèces pouvant créer un déséquilibre et réglementer le lâcher d'espèces indésirables**

Afin de parvenir à cet objectif, il convient de modifier avant tout la réglementation actuelle pour ne plus

permettre l'acquisition d'espèces pouvant poser problème à la faune et la flore locales. Le développement des nouveaux animaux de compagnie augmente fortement la liste des espèces potentiellement problématiques. La réglementation est du ressort tout d'abord du MEDD.

Concernant les lâchers, un décret d'application de l'article L.411-3 accompagné d'un arrêté ministériel fixant la liste des espèces concernées donnerait un premier cadre juridique d'intervention.

#### **Action 2 : fermer les élevages d'espèces exogènes n'ayant pas de clôture hermétique**

Tout élevage ne disposant pas de clôture hermétique susceptible d'empêcher la fuite des animaux doit être fermé. Ceci suppose de connaître précisément l'ensemble des élevages de la région et d'y faire des contrôles réguliers. La préfecture, les DDAF, les DDSV et les gardes de l'ONCFS ont un rôle prépondérant à jouer dans cette perspective.

#### **Action 3 : examiner la faisabilité de destruction réglementaire des espèces sans statut**

Compte-tenu de l'accroissement important tant numérique que qualitatif des animaux "étrangers" dans la nature (comme le porc vietnamien), il convient de faire évoluer les textes réglementaires en vue de permettre leur destruction. En premier lieu, une liste de ces espèces se reproduisant déjà plus ou moins naturellement sera constituée, et les zones principales qu'elles fréquentent seront identifiées afin de cibler les éventuelles interventions.

#### **Action 4 : développer des moyens de lutte sélective contre ces espèces**

Si la plupart des grandes espèces peuvent être éliminées classiquement par le tir, il n'en va pas de même des petits animaux à effectifs importants et large répartition comme par exemple la Tortue de Floride.

Concernant le Ragondin ou le Rat musqué, le tir, bien qu'efficace semble insuffisant pour maîtriser les effectifs à grande échelle. Il convient donc de se pencher sur des moyens efficaces de lutte sélective, notamment le piégeage, afin de perturber au mini-

mum la faune sauvage et de réduire significativement leurs effectifs. La mise en œuvre de cette action nécessite de mobiliser l'ensemble des organismes intervenant déjà dans la destruction de certaines de ces espèces, notamment par des mesures incitatives, mais également tous les acteurs locaux.

### **Objectif n°2 : mettre en œuvre des méthodes de démoustication limitant les impacts sur les espèces non cibles**

Les produits utilisés pour la démoustication ont des spectres d'action très variables. Les moyens de lutte biologique (Bacille de Thuringe) sont très sélectifs et détruisent quasi spécifiquement les moustiques. D'autres ont un spectre d'action beaucoup plus large et ont un impact bien plus fort sur les écosystèmes et en particulier sur la faune sauvage. Dans les deux cas de figure, la démoustication a un impact sur beaucoup d'espèces animales insectivores en les privant de leurs proies.

#### **Action 1 : promouvoir la lutte biologique, y compris par les insectivores**

La démoustication doit s'opérer sur des secteurs précis et dans des conditions définies à l'avance. L'idéal est de favoriser partout la lutte biologique utilisant ainsi au maximum des traitements sélectifs. Le traitement au Bacille de Thuringe, qui élimine spécifiquement les larves de moustiques, semble actuellement la méthode la plus efficace et la moins impactante sur les écosystèmes pour un coût tout à fait raisonnable.

Favoriser la présence des Chauves-souris, Amphibiens, Reptiles et oiseaux insectivores permettrait également d'éliminer un grand nombre de larves et d'adultes de moustiques. Les DDAF et les collectivités territoriales sont tout naturellement concernées.

#### **Action 2 : améliorer l'état des connaissances sur l'impact écologique, notamment l'incidence sur la chaîne trophique et toxicologique des produits**

Même en cas de démoustication sélective, il faut absolument améliorer l'état des connaissances sur l'impact écologique de cette action. Des études scientifiques doivent être entreprises sur des secteurs traités et d'autres non-traités pour pouvoir disposer de points de comparaison et mesurer au

mieux l'effet de la démoustication sur, par exemple, le nombre des espèces d'invertébrés et de vertébrés insectivores, la biomasse d'invertébrés disponibles, etc... Par ailleurs, des recherches sur la toxicité des produits vis-à-vis de la santé humaine doivent être également menées. Des organismes comme l'INRA ou le CNRS devraient être sollicités pour travailler sur cette problématique. Les Agences de l'Eau sont bien évidemment également concernées.

#### **Action 3 : assurer un suivi scientifique de l'impact des opérations de démoustication**

L'article 2 du décret n° 65-1046 du 1er décembre 1965 pris en application de la loi n° 64-1246 du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques prévoit que les opérations de lutte contre les moustiques soient soumises par le préfet aux avis et consultations préalables de conseils scientifiques et techniques régionaux institués pour cette lutte, dans les départements où des zones de luttes ont été créées.

Bien que ce zonage, en application de la loi de 1964, n'ait pas été institué en Champagne-Ardenne, la constitution de ce type de comité scientifique conduirait probablement à améliorer la situation.

### **Objectif n°3 : réduire la prédation des espèces piscivores sur les étangs piscicoles et les eaux libres**

*Les espèces cibles : oiseaux piscivores comme le Grand Cormoran, le Héron cendré, la Mouette rieuse*

#### **Action 1 : développer des aménagements de dissuasion sur les piscicultures**

Un certain nombre d'aménagements peuvent être mis en place sur les étangs afin de réduire l'impact des espèces piscivores. Il s'agit par exemple d'actions sur l'aménagement des berges ou encore la création de caches à poissons dans l'eau. Le CSP, les pisciculteurs, l'ONCFS et les APNE doivent poursuivre la réflexion sur ce sujet pour arriver à proposer des actions efficaces et faciles à mettre en œuvre.

#### **Action 2 : évaluer les dégâts et les effets des mesures de régulation du Grand Cormoran**

La problématique relative au Grand Cormoran est très complexe. Afin d'envisager des solutions adaptées, il faut au préalable disposer de données précises et fiables sur les dégâts réellement commis par



cette espèce sur les piscicultures : pertes quantitatives et qualitatives (y compris les poissons blessés non commercialisables) mais aussi période de présence et nombre d'oiseaux concernés. Des organismes comme le CSP, l'ONCFS ou les APNE avec l'aide des pisciculteurs sont tout particulièrement concernés. En revanche, il sera plus difficile d'apprécier les effets des mesures de régulation. La baisse quantitative des effectifs peut, en effet, être compensée par un éclatement des dortoirs et donc une augmentation des sites fréquentés.

***Action 3 : préconiser une politique européenne de maîtrise des effectifs de Grand Cormoran***

Si la majorité des pays européens (et concrètement des pays de l'Union européenne) considérait que la population actuelle de Grand Cormoran n'est plus compatible avec les activités économiques piscicoles, il faudrait envisager une politique de maîtrise des effectifs à grande échelle. Il serait souhaitable de disposer à cet effet d'un bilan pays par pays pour pouvoir juger globalement des problèmes engendrés par cette espèce. Rappelons que la gestion des effectifs d'une espèce migratrice est délicate et qu'il sera difficile de chiffrer l'effectif souhaitable à la fois économiquement et écologiquement.

***Action 4 : étaler la période de pêche des étangs***

Les vidanges d'étangs sont réalisées sur une période beaucoup plus courte que ne le permettraient les enjeux écologiques ainsi que les contraintes hydrauliques. En augmentant raisonnablement la période de pêche des étangs sans porter conséquence sur le frai des poissons et les possibilités techniques de remplissage, il serait a priori possible de limiter les prélèvements sur un secteur donné. Le CSP doit pouvoir conseiller utilement les pisciculteurs sur ce sujet.

## Orientation n°9 : Améliorer l'état de la connaissance sur la faune et ses habitats

Avant toute action de protection (ou simultanément), il est nécessaire de mieux connaître certaines espèces de faune et les habitats qu'elles fréquentent. Ceci vaut surtout pour les espèces méconnues, à faibles effectifs, celles très difficiles à détecter car discrètes, nocturnes ou encore celles qui sont très menacées. Il s'agit ainsi de définir le plus précisément possible leurs effectifs et leur aire de répartition. Une meilleure connaissance de leurs habitats est également indispensable. Par ailleurs, certaines espèces classées "nuisibles" devraient faire l'objet d'une attention particulière, à la fois concernant l'évolution de leurs effectifs, leur répartition et la quantification réelle des impacts qu'elles peuvent générer sur les activités économiques. Toutes ces informations pourraient ainsi être regroupées dans un observatoire régional de la faune sauvage qui pourrait être utilisé par tous et notamment dans l'ensemble des politiques publiques.

Dans le même temps, il conviendrait d'étudier précisément l'impact des activités humaines sur les espèces de faune et leurs habitats. Les domaines concernés ne manquent pas, des éoliennes qui sont amenées à se développer, à l'emploi de certains produits phytosanitaires en passant par la création des infrastructures comme les routes ou voies ferrées.

**Objectif n°1 : améliorer la connaissance concernant l'écologie des espèces (avifaune migratrice, mustélidés, entomofaune ...)**

*Les espèces cibles : toutes les espèces de faune à enjeu, que ce soient les espèces rares, menacées, méconnues, classées "nuisibles", etc*

**Action 1 : réaliser une analyse bibliographique et organiser la connaissance et sa mise à disposition**

De nombreuses études sont régulièrement menées par divers organismes. Cette somme importante de bibliographie mérite d'être valorisée. Un travail de bibliographie et de compilation des données existantes sur les espèces de faune est un préalable nécessaire pour mettre ces données à disposition puis



Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) - S. Lucet

pour les valoriser au mieux.. La DIREN, l'ONCFS, le CSRPN, les APNE et les fédérations de chasse sont des acteurs logiques.

**Action 2 : identifier à partir de l'analyse de l'état des lieux, les espèces de la faune sauvage pour lesquelles les connaissances sur la répartition régionale sont à compléter**

Grâce à l'état des lieux réalisé dans la première phase des ORGFH, il est aisé d'identifier les principales espèces nécessitant un complément d'information sur leur répartition. Les différents acteurs concernés par l'environnement sont à même de l'effectuer.

**Action 3 : identifier à partir de l'analyse de l'état des lieux, les espèces de la faune sauvage dont le statut précaire nécessite un suivi des populations existantes**

Grâce à l'état des lieux réalisé dans la première phase des ORGFH, il est aisé d'identifier les principales espèces nécessitant un complément d'information sur leurs effectifs. Il s'agit soit des espèces à effectifs très réduits, souvent en marge de leur aire de répartition, soit des espèces en forte régression. Les différents acteurs concernés par l'environnement sont à même de l'effectuer.

**Action 4 : identifier à partir de l'analyse de l'état des lieux, les besoins en connaissance sur des types d'habitats particuliers (répartition géographique, évolution dans le temps)**

De la même manière que pour les espèces, il conviendrait de lister les habitats d'espèces nécessi-

tant un complément de connaissance que ce soit au niveau de leur répartition régionale ou encore par rapport à l'évolution de leur superficie. Les différents acteurs concernés par l'environnement sont à même de l'effectuer

**Action 5 : améliorer la connaissance de l'écologie et de la répartition des espèces à enjeux en initiant des études spécifiques**

Après avoir identifié les différentes espèces à enjeux (voir actions 2 et 3), il est important d'effectuer des études spécifiques sur ces espèces afin d'améliorer la connaissance sur leur répartition, leurs effectifs, leur biologie, etc ... Les organismes habituellement en charge des questions environnementales sont les acteurs privilégiés pour ces études.

**Action 6 : améliorer l'état des connaissances régionales de l'impact des espèces susceptibles d'être classées nuisibles, sur la faune sauvage et les activités économiques**

Concernant les espèces susceptibles d'être classées nuisibles, l'amélioration des connaissances portant sur certaines espèces discrètes (Martre, Putois, Belette) est nécessaire.

En effet :

- en application des dispositions de l'article R.227-6 du code rural, le classement dans la liste des nuisibles est justifié « dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique ; pour prévenir les dommages importants causés aux activités agricoles, forestières et aquacoles ; pour la protection de la faune et de la flore » ;
- certaines de ces espèces (Martre et Putois) sont concernées par les dispositions des articles 11 et 14 de la directive « Habitats » ; les états membres se sont donc engagés à les maintenir dans un état de conservation favorable.

Le niveau de dégâts acceptable aux activités économiques fait rarement l'objet d'un consensus.

L'imputabilité du déclin de certaines espèces à des espèces susceptibles d'être classées nuisibles n'étant pas prouvée, l'état actuel des connaissances ne permet pas d'établir le rôle du piégeage en matière de protection de la faune et de la flore.

Si la présence ou l'absence de toutes ces espèces peut être précisée, les niveaux et la dynamique de ces populations sont en général très mal connus. En

effet, les petits carnivores sont des espèces particulièrement discrètes et il n'est pas aisé d'assurer le suivi de l'évolution de leurs populations. Il n'existe pas aujourd'hui d'outils opérationnels fiables pour suivre l'état de ces populations. Il convient donc de rester attentif aux différents travaux nationaux et d'envisager de les tester localement sur des territoires pilotes.

Par ailleurs, le maintien de l'état favorable de conservation est aussi peu connu localement.

Une étude statistique établissant la relation entre l'effort de piégeage et le succès de piégeage apporte des éléments forts intéressants de l'impact du piégeage sur la dynamique de la population. Cette méthode, mise en œuvre par la FDC de l'Aube mériterait d'être étendue à l'ensemble de la région.

**Objectif n°2 : améliorer la connaissance concernant les impacts des activités humaines (éoliennes, phytosanitaires, fragmentation des milieux ...)**

*Les espèces cibles : toutes les espèces et plus particulièrement les espèces protégées au titre de l'article L.411-1*

De la même manière que pour l'objectif 1, il convient de faire le point de l'impact des activités humaines sur la faune sauvage et leurs habitats.

**Action 1 : faire une étude rétrospective des études d'impacts préalables à des projets d'aménagement et de l'évolution du milieu après réalisation**

Il convient d'effectuer une synthèse bibliographique et de compilation des études effectuées avant travaux et des suivis réalisés après travaux afin de se rendre compte des impacts réels de constructions de route, d'éoliennes, de voies ferrées, etc ...

**Action 2 : améliorer la connaissance sur les produits phytosanitaires et leurs métabolites**

L'utilisation de certains produits phytosanitaires a un impact très important sur la faune sauvage et ses habitats. Il est nécessaire d'étudier plus précisément leur impact sur les différentes espèces animales mais aussi sur la flore. Des organismes tels que les Agences de l'Eau, les Organisations Professionnelles Agricoles ou les laboratoires de recherche sont des acteurs privilégiés.

### **Action 3 : améliorer la connaissance de l'impact des éoliennes sur l'avifaune et les Chiroptères**

L'énergie éolienne est en plein développement actuellement en Champagne-Ardenne.

Ces projets éoliens nécessitent la réalisation de suivis avifaunistiques sur un cycle annuel dans le cadre de l'étude d'impact préalable.

Il conviendrait en outre de développer des protocoles d'études spécifiques aux chauves-souris. En effet, beaucoup d'incertitudes demeurent concernant l'impact des éoliennes sur ces espèces :

- Les pales en rotation des éoliennes émettent-elles dans les ultrasons à des fréquences identiques à celles des Chiroptères ? Cela engendre-t-il des perturbations dans le cadre du déplacement de ces animaux ? Une étude acoustique serait donc souhaitable en la matière.

- Quel est l'impact des éoliennes sur les déplacements migratoires ou quotidiens des Chauves-souris ? Ces espèces présentent-elles une vulnérabilité particulière aux éoliennes ?

- Est-il possible techniquement d'identifier les zones de déplacement des chauves-souris migratrices ? Utilisent-elles pour la migration les zones de courants aériens, zones où l'on plante préférentiellement les éoliennes ?

Dans les secteurs potentiellement sensibles, l'étude des Chiroptères devra être réalisée comme l'étude avifaune.

Par ailleurs, des suivis sur les oiseaux et les chauves-souris devraient aussi être menés une fois les parcs éoliens installés afin de se rendre compte de leurs impacts réels sur ces groupes d'espèces. L'ONCFS et les APNE semblent être les interlocuteurs privilégiés sur ce dossier.

### **Objectif n°3 : mettre en place un observatoire régional**

*Les espèces cibles : toutes les espèces et notamment celles répertoriées dans l'état des lieux*

#### **Action 1 : élaborer une base de données régionale portant sur les effectifs et la répartition des espèces à enjeux et leur évolution**

Il s'agit de compiler les données issues de toutes les études réalisées sur les espèces et leurs habitats afin de disposer d'éléments quantitatifs et qualitatifs fiables et mis régulièrement à jour sur les espèces à enjeux. Un observatoire régional devrait être l'organisme compilateur avec l'aide de l'ONCFS, des APNE et des fédérations de chasse.

#### **Action 2 : prendre en compte les données de l'observatoire dans l'ensemble des politiques publiques**

Une fois la base de données élaborée, il convient de s'assurer que les données de l'observatoire régional seront prises en compte dans l'ensemble des politiques publiques afin d'assurer une certaine cohérence d'actions. Les collectivités locales, l'état et d'autres organismes devront y veiller.



*Baguage de Colombidé - ONCFS*



*Comptage d'oiseaux d'eau - ONCFS*

## Orientation n°10 : Sensibiliser les décideurs et le public à la conservation de la faune sauvage

La gestion de la faune sauvage et l'amélioration de la qualité de ses habitats passe indiscutablement par une prise de conscience collective de l'importance et de la fragilité de ce patrimoine commun.

La sensibilisation à la faune sauvage permet aux citoyens de la région d'appréhender le fonctionnement complexe des écosystèmes, tout en découvrant la richesse de leur patrimoine naturel et le rôle qu'ils peuvent avoir.

### Objectif 1 : encourager les décideurs à prendre en compte la faune sauvage et leurs habitats

*Les espèces cibles : toutes les espèces et notamment les espèces de l'état des lieux et celles protégées au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement*

#### **Action 1 : diffuser les connaissances auprès des gestionnaires de territoires (ZNIEFF, ZICO, inventaire Natura 2000,...)**

Afin d'associer pleinement les acteurs locaux aux démarches de conservation et de gestion de la faune sauvage, il convient de :

- les informer de la présence éventuelle de zones remarquables (ZNIEFF, ZICO, ZPS, ZSC, réserves...) les concernant ;
- leur expliquer en quoi ces zones sont remarquables ;
- les sensibiliser à leur rôle en matière de conservation et de gestion de la faune.

Cette étape de communication doit permettre à chacun de prendre conscience du patrimoine naturel qui l'entoure et d'intégrer les enjeux de conservation de la nature dans les divers projets d'aménagement.

#### **Action 2 : mieux prendre en compte l'environnement dans les chartes de territoire (pays, PNR...)**

Les chartes de territoire sont l'occasion d'insérer la prise en compte des enjeux de la faune sauvage dans la gestion de l'espace.. Les chartes d'environnement, initiées par le MEDD, constituent une des voies d'actions possibles.

#### **Action 3 : sensibiliser les acteurs de l'aménagement**

Outre la diffusion des connaissances concernant le patrimoine naturel, les acteurs de l'aménagement doivent être sensibilisés à l'intégration de cet aspect en amont de la réalisation de projets.

En effet, la prise en compte précoce des enjeux relatifs à la conservation de la faune doit permettre de retenir des solutions ayant un minimum d'incidence sur la faune ou susceptibles de bénéficier de mesures de réduction ou de compensation d'impacts. Ainsi, les efforts doivent se concentrer en amont des projets et notamment au niveau de l'information des maîtres d'ouvrage.

Cette information doit être développée dans le cadre des revues professionnelles ou de journées de formation. Par ailleurs, le Schéma de Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux ainsi que les chartes d'environnement sont des supports susceptibles de relayer de manière explicite la nécessité de prise en compte du milieu naturel.

#### **Action 4 : communiquer vers le monde agricole sur des techniques plus respectueuses de l'environnement, voire avantageuses**

Un agriculteur peut « individuellement » valoriser la biodiversité sur son exploitation (cf orientation 4). Cependant, compte-tenu de l'importance des enjeux, il est souhaitable de s'attacher à créer une dynamique globale qui de toute manière stimulera les initiatives individuelles.

Les DDAF et les OPA ont vocation à créer une dynamique visant à valoriser les pratiques respectueuses de l'environnement dès lors qu'elles sont économiquement envisageables. Cette communication pourrait prendre diverses formes : diffusion d'articles dans les revues professionnelles, organisation de journées de formation technique, intégration d'un volet « biodiversité » dans les audits d'exploitation menés par les chambres d'agriculture,...

D'autre part, les actions de formation en direction du monde agricole, menées par différentes structures (FDC, LPO CA...) doivent être renforcées.

### **Action 5 : améliorer l'investissement individuel des chasseurs pour la préservation de la faune sauvage**

La FRC, les FDC, l'ONCFS et les associations spécialisées pourraient organiser des sessions visant à améliorer la formation des chasseurs :

- aux outils techniques de gestion des territoires et d'amélioration de la qualité des habitats
- à la mise en œuvre des bioindicateurs et aux notions de dynamique de population

### **Action 6 : Communiquer pour préserver la qualité écologique des zones humides**

Cette action intègre un certain nombre de préconisations relatives aux « bonnes pratiques agricoles » notamment concernant l'utilisation des produits phytosanitaires, des engrais mais aussi visant à ne plus drainer.

Toutefois, il semble aussi nécessaire de se donner les moyens de sensibiliser d'autres acteurs importants :

- les syndicats de rivière dans l'objectif d'une amélioration de la gestion écologique des rivières et des étangs.
- les syndicats de démoustication afin de favoriser l'utilisation des méthodes les plus sélectives et en particulier la lutte biologique par l'utilisation du Bacille de Thuringe beaucoup moins nocif pour la faune sauvage non cible.

L'Agence de l'Eau et le Conseil Supérieur de la Pêche ont très certainement un rôle important à tenir en la matière.

### **Action 7 : réaliser des guides de bonnes pratiques en partenariat avec les professionnels**

L'existence de guides de bonnes pratiques améliorerait de manière certaine le conseil et l'appui technique aux différents gestionnaires soucieux d'intégrer les enjeux de biodiversité dans leurs pratiques. Les différents thèmes proposés sont :

- l'agriculture,
- la sylviculture,
- la gestion cynégétique,
- la préservation et l'entretien des éléments fixes du paysage,
- la préservation et l'entretien des zones humides.



visite de terrain conduite par l'ONCFS - J.L. Arts

## **Objectif 2 : intégrer les enjeux de conservation de la faune sauvage et de ses habitats dans les programmes de formation des grandes écoles**

*Les espèces cibles : toutes les espèces*

Les grandes écoles, hors celles dont l'objectif principal est la gestion du vivant, n'abordent pas ou peu le thème de la biodiversité et de l'écologie en général qui constitue cependant un axe fort de la politique gouvernementale : Charte pour l'environnement, plan gouvernemental d'actions pour les zones humides, stratégie nationale de la biodiversité,...

### **Action unique : compléter les programmes de formation**

Il pourrait être envisagé de compléter les programmes de formations initiales et continues des grandes écoles (telles que l'Ecole Nationale d'Administration, l'école polytechnique ou d'autres grandes écoles d'ingénieurs) afin de sensibiliser l'ensemble des personnes destinées à occuper des postes à hautes responsabilités dans la fonction publique et dans les entreprises à l'importance majeure des enjeux de conservation de la faune et de ses habitats, et donc de la nécessité de les prendre en compte dans l'ensemble des politiques publiques et privées.

## **Objectif 3 : promouvoir l'éducation à l'environnement**

*Les espèces cibles : toutes les espèces*

Le rapport à la nature des nouvelles générations suscite des inquiétudes dans la mesure où :

- la population, de moins en moins rurale, se détache petit à petit de sa connaissance empirique de la nature ;
- les programmes de biologie de l'éducation nationale s'attachent de plus en plus à des notions très conceptuelles relatives à la génétique ou à la biologie moléculaire délaissant la botanique, la zoologie ou l'écologie.

### **Action 1 : sensibiliser les scolaires à l'importance de la biodiversité**

L'éducation nationale est bien entendu l'interlocuteur privilégié pour développer cet axe de travail. Il convient en effet d'adapter le contenu des enseignements afin d'intégrer les problématiques relatives à la faune sauvage. Des contacts au niveau de l'académie sont donc à nouer afin d'envisager les possi-

bilités d'actions et les éventuels partenariats à développer (ONF, ONCFS, PNR, APN, FDC, FRC...).

Les activités de type « classe verte » sont également des lieux privilégiés dans une perspective d'éducation à l'environnement et doivent pouvoir continuer à bénéficier de soutiens.

Par ailleurs, des structures associatives spécialisées dans l'éducation à l'environnement doivent être encouragées à accomplir leurs missions en les soutenant financièrement sur des programmes précis.

Des opérations telles que « mille défis pour ma planète » ou à « l'école de la forêt » sont d'ores et déjà organisées annuellement et participent à impliquer les jeunes dans une démarche de préservation de la nature. Ces actions doivent être poursuivies dans un objectif de mobilisation de plus en plus large des participants.

#### **Action 2 : faire participer les scolaires à des actions de gestion**

L'investissement de terrain pour la préservation de la nature, s'il induit des contraintes en terme d'organisation, demeure probablement un outil de sensibilisation fondamental dans la mesure où il implique personnellement les participants mais aussi parce qu'il aboutit à des résultats concrets.

Ces opérations doivent donc également être poursuivies et soutenues.

#### **Objectif 4 : améliorer la connaissance de la faune par le grand public**

*Les espèces cibles : toutes les espèces*

A l'instar des plus jeunes, le grand public mérite aussi d'être sensibilisé à la protection de l'environnement parce que les comportements individuels néfastes à la protection de la faune résultent le plus souvent d'une méconnaissance.

#### **Action 1 : sensibiliser le grand public à l'importance de la biodiversité**

Cette sensibilisation peut se faire lors de salons, dans les médias, ou au travers d'activités culturelles et sportives exercées dans la nature. Beaucoup d'organismes y travaillent déjà : les services départementaux de l'ONCFS, les parcs naturels régionaux, les associations de protection de la nature... Mutualiser leurs supports de sensibilisation du public pourrait

augmenter leur efficacité. En outre, il est à prévoir un effort particulier de communication en direction des organisateurs de manifestations dans un milieu naturel (randonnées dans des zones sensibles à certaines périodes de l'année, moto « verte », 4x4, spéléologie, escalade ...) sur les impacts qu'ils peuvent avoir sur la faune sauvage et ses habitats .

#### **Action 2 : organiser des manifestations annuelles à destination du grand public ; le faire participer à des actions de gestion**

Un certain nombre de manifestations régionales ou locales peuvent constituer une occasion de sensibiliser le public à la faune : le Festival de Montier-en-Der (28000 visiteurs en 2003), la fête de la Chasse et de la Nature de Châteauvillain... L'ONCFS, les PNR, la FRC et les associations de protection de la nature et de l'environnement sont fortement encouragés à poursuivre et à élargir leur représentation à ces manifestations.

Des associations (CPNCA, Nature Haute-Marne, FOL Haute-Marne, LPO CA...), lors de chantiers nature, associent les habitants aux opérations de gestion des milieux dont elles ont la charge. Ces actions sont à poursuivre et à développer.

#### **Action 3 : sensibiliser les détenteurs d'espèces exogènes sur les risques portés à la faune sauvage**

Cette sensibilisation, pour être efficace, doit cibler en premier lieu les animaleries faisant le commerce d'espèces exotiques. En la matière, la généralisation des formations à destination des vendeurs, visant à obtenir le certificat de capacités pour la détention et la vente de divers groupes d'espèces, professionnalise ce secteur d'activité.

Ces vendeurs doivent notamment avoir pour mission d'informer les clients des risques que représente l'introduction dans le milieu naturel de ces espèces.

Parallèlement, la communication dans les médias participerait à une prise de conscience généralisée de cette problématique. La DDSV et l'ONCFS sont les deux organismes les plus à même de conduire cette action.

### Indicateurs globaux :

- Évaluation annuelle des modes d'occupation du sol à l'échelle de la région (Teruti / SCEES)
- Analyse décennale de l'évolution des modes d'occupation du sol à l'échelle des départements ou des régions naturelles avec cartographie ( Corine Land-cover / IFEN)

### Indicateurs spécifiques :

- Nombre de communes où la Gélinothe des bois est présente de manière régulière
- Effectifs hivernants d'un cortège d'oiseaux d'eau sur la zone Ramsar
- Effectifs annuels de chiroptères dans les gîtes d'hibernation ou de reproduction
- Effectifs nicheurs de Cigogne blanche
- Effectifs hivernants de Grue cendrée
- Suivi des roselières
- Suivi des principales populations nicheuses d'anatidés sur des sites échantillons
- Suivi de sites prairiaux de référence
- Effectifs de Râle des genêts
- Indice de fragmentation des habitats
- Effectifs échantillons de Perdrix grise en relation avec l'assolement
- Effectifs échantillons de Lièvre commun
- Surface boisée par type de formation végétale
- Importance des très gros bois
- Volume de bois mort sur pied en forêt
- Données du réseau national de Bassin (RNB)
- Coût des dégâts de gibier et coût des mesures de prévention
- Attribution et réalisation du plan de chasse cervidés et tableaux de chasse sanglier
- Surface et état de conservation des savarts et pelouses calcicoles protégés
- Effectifs de grands Cormorans
- Nombre de visiteurs sur les sites INTERNET de la DIREN (espace nature), de la LPO, délégation de Champagne-Ardenne et des Fédérations Départementales des Chasseurs de la région.



Arrêté préfectoral régional approuvant les orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats en région Champagne-Ardenne

**Le Préfet de la région Champagne-Ardenne**  
**Préfet de la Marne**  
**Chevalier de la légion d'honneur**  
**Chevalier de l'Ordre national du mérite**

- Vu le Titre I<sup>er</sup>, relatif aux principes généraux du Livre I du code de l'environnement et notamment les articles L.110-1 et L.110-2
- Vu le Titre II, relatif à la chasse du Livre IV du code de l'environnement et notamment les articles L.421-1, L.421-7 et L.421-13
- Vu la Circulaire DNPCCF n° 02/02 du 3 mai 2002
- Vu l'avis de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers du 28 mai 2004
- Vu l'avis de la fédération régionale des Chasseurs de Champagne-Ardenne du 22 juin 2004

Sur proposition du directeur régional de l'environnement

ARRÊTE

### Article 1

Les « Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats » de la région Champagne-Ardenne sont approuvées.

### Article 2

Conformément aux dispositions de l'article R.214-26 du code de l'environnement, les Orientations Régionales de Gestion de la Faune Sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats sont tenues à la disposition du public à la préfecture des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de Haute-Marne.

Ce document est également consultable à la direction régionale de l'environnement de Champagne-Ardenne.

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Châlons-en-Champagne, le **28 JUILLET 2004**

Le Préfet de Région

  
Dominique DUBOIS

### A

**Adventice** : Plante qui pousse spontanément dans une culture et dont la présence est plus ou moins indésirable. Synonyme : "mauvaises herbes".

**Anatidés** : Famille d'oiseaux palmipèdes dont le bec est garni intérieurement de lamelles cornées regroupant les cygnes, les oies et les canards.

**Argile** : Roche sédimentaire souvent meuble (glaise) et imperméable. Des impuretés minérales ou organiques peuvent colorer les argiles en rouge, brun, vert, bleu, gris, noir... Les argiles sont formées à partir de la décomposition, en particules très fines, de roches comme le granit.

**Avifaune** : Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

### B

**Biodiversité** : Diversité biologique ou diversité du vivant couvrant la variété de la vie (végétale, animale, bactérienne,...) sur Terre, au niveau des gènes, des espèces animales et végétales, des écosystèmes, des paysages..., et prenant également en compte toutes les échelles géographiques.

**Biotope** : Lieu de vie d'une association d'animaux et de végétaux vivant en équilibre.

### C

**Calcaire** : Roche sédimentaire constituée principalement de carbonate de calcium (CO<sub>3</sub>Ca).

**Calicole ou calciphile** : Se dit des plantes qui supportent ou même préfèrent les sols calcaires (coquelicot, sauge, chardons).

**Carex** : Le carex est le nom générique de la laïche. Plantes ressemblant aux graminées, à tige de section généralement triangulaire.

**Chiroptères** : Ordre de mammifères communément appelés chauves-souris.

**Climat continental** : Climat marqué par de fortes amplitudes thermiques saisonnières.

**Climat océanique** : Climat marqué par de faibles amplitudes thermiques annuelles, caractéristique des régions littorales.

**Concertation** : « La concertation constitue un niveau d'information et de consultation d'organismes et de particuliers afin de limiter, par la suite, tout frein à la mise en œuvre d'un programme et de justifier des prérogatives de celui-ci. Elle a pour finalités d'expliquer les solutions retenues, de permettre un choix mieux éclairé et de tenir compte d'intérêts ou de suggestions dont la prise en compte ne remet pas en cause l'essentiel ». (D'après « Le Guide de référence des programmes d'aménagement des parcs nationaux », atelier technique des espaces naturels 2001).

**Convention de Ramsar** : Ce traité intergouvernemental de 1971 réunit 70 parties contractantes ayant désigné plus de 500 zones humides d'importance internationale sur une liste dite « Liste Ramsar ». Les quatre obligations principales des parties contractantes sont de désigner au moins une zone humide d'importance internationale sur la Liste Ramsar, de promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides, de se consulter notamment dans les cas des zones humides partagées, et de créer des réserves naturelles de zones humides.

**Corridor écologique** : Ensemble d'habitats, de mosaïques d'habitats, ou d'éléments paysagers, reliés entre eux et permettant la propagation et la circulation des espèces végétales et animales.

**Craie** : Roche sédimentaire calcaire, à grain fin et pulvérulente, formée à partir des coquilles calcaires d'organismes microscopiques végétaux (algues) ou animaux.

**C.S.R.P.N.** : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. Comité consultatif d'experts auprès du Préfet de Région pour les questions de protection de la nature.

## D

**Développement durable** : « Le développement durable est le développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins. » (Rapport Bruntland 1987). Ce type de développement doit être écologiquement viable, économiquement efficace, et socialement équitable.

**Directive Faune-Flore-Habitats** : Cette directive européenne du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages, vise à préserver la diversité biologique européenne, principalement au moyen de la constitution d'un réseau de sites (dits « Natura 2000 »), abritant les habitats naturels et les habitats d'espèce de la faune et de la flore sauvages d'intérêt communautaire qu'il convient de maintenir dans un état de conservation favorable ou de restaurer.

**Directive Oiseaux** : Cette directive européenne du 2 avril 1979 prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'union européenne, et inscrites à son Annexe 1. Chaque Etat membre a pour obligation de définir des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.). Ce zonage constitue une base de réflexion pour la désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS) incluses dans le réseau Natura 2000, dans lesquelles sont prises des mesures de protection et/ou de restauration des populations d'oiseaux.

## E

**Endémique** : Une espèce endémique (par opposition à pandémique) se développe dans une région géographique spécifique et généralement restreinte, et s'avère donc caractéristique de cette région.

**Entomofaune** : Ensemble des insectes présents dans un milieu.

**Espèce ligneuse** : Plante dont la tige est solidifiée par de la lignine et regroupant les arbres, arbustes et arbrisseaux.

**Espèce migratrice** : Espèce se déplaçant de manière saisonnière d'un habitat à un autre, parfois sur de longues distances. Par exemple, l'hirondelle migre en Afrique en hiver.

**Espèce nicheuse** : Oiseau se reproduisant dans le secteur concerné.

**Etude d'impact** : Elle est la règle pour tous les projets de travaux, d'ouvrage et d'aménagement, ainsi que pour les programmes de travaux, entrepris par une collectivité publique et nécessite une autorisation ou une décision d'approbation.

## F

**Faune sauvage** : Tout animal considéré comme « res nullius », donc sans maître ni gardien.

**Faunistique** : Adjectif utilisé pour les animaux.

**Floristique** : Adjectif utilisé pour les plantes.

**Fragmentation** : Processus selon lequel la superficie d'une grande partie d'un habitat (naturel en général) est réduite et divisée en deux fragments ou plus. (Source : lexique de termes environnementaux, accord Canada-Ontario Aco). La fragmentation, de quelque origine qu'elle soit, a plusieurs types de conséquences : diminution de la surface utilisable possible, diminution de la qualité de l'habitat, destruction des habitats et des paysages, faible connectivité entre les fragments restants... Des problèmes démographiques ou génétiques, des modifications d'abondance relative et de la diversité des espèces peuvent en résulter.

**Frayère** : Lieu favorable à la reproduction (frai) des poissons. La femelle y dépose ses œufs et le mâle les féconde.

**Futaie** : Forêt gérée de façon à produire des arbres de grande dimension au fût (partie du tronc sans branches) élevé et droit.

## G

**Graminées** : Famille de plantes herbacées et formant des épis (exemple : céréales, ray-grass...).

## H

**Habitat d'espèce** : « Le milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques ou vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique ». (Journal officiel des Communautés européennes, novembre 1992, directive Faune-Flore-Habitats)

## I

**Inventaire** : « Recensement le plus exhaustif possible d'un ensemble de données taxonomiques sur une aire géographique précise et durant une période de temps limitée ». (Source : Fiers-Aten)

## J

**Jachère environnement faune sauvage (JEFS)** : Le plus souvent implantée sous forme de bandes linéaires semées, elle vise à offrir une alimentation, un couvert protecteur, des sites de reproduction et de quiétude à la faune sauvage. La démarche passe par une contractualisation, pour une parcelle donnée, entre l'exploitant agricole, l'Etat et une association, qui le plus souvent, est une Fédération Départementale des Chasseurs.

## L

**Life Nature (LIFE)** : L'Instrument Financier pour l'Environnement. Fonds européen pour la conservation de la Nature.

**Limicoles** : Petits échassiers des marais.

## M

**Marne** : Roche sédimentaire, mélange d'argile et de calcaire.

**Meulière** : Roche sédimentaire siliceuse correspondant à des accidents siliceux irréguliers développés à l'intérieur du calcaire ou de certaines argiles. Elles sont soit compactes (anciennement utilisées comme pierre à meule, d'où le nom de meulière), soit cavernueuses. Les meulières cavernueuses, teintées de jaune rouille, ont été beaucoup utilisées comme moellon pour la construction de pavillons en banlieue parisienne.

**Micro-mammifères** : Ensemble des mammifères de petites tailles, comprenant les rongeurs (campagnols...) et les insectivores (musaraignes...).

## N

**Nappe phréatique** : Nom scientifique donné à une nappe d'eau souterraine, permanente ou temporaire, alimentée par les eaux d'infiltration.

**NATURA 2000** : Il s'agit d'un réseau de sites européens issus de la Directive Faune-Flore-Habitats et de la Directive Oiseaux.

**Noctule** : Grande chauve-souris arboricole (genre *Nyctalus*).

**Noüe** : Bras mort d'une rivière.

**Nuisible** : Le caractère nuisible est principalement défini par rapport aux préjudices qu'une espèce peut causer à l'Homme. Cette notion n'est donc pas utilisée en écologie, toutes les espèces ayant un rôle à jouer dans l'écosystème ; le problème se pose toutefois pour certaines espèces introduites.

En France, la notion d'espèce nuisible est définie par le code rural ; ainsi une espèce peut être classée nuisible pour l'un des motifs suivants (art. R227-6) : elle met en danger la santé et la sécurité publique ; elle provoque des dommages importants aux activités agricoles, forestières ou aquacoles ; elle représente une menace pour la protection de la faune et de la flore.

## P

**Pelotes de rejection** : Pelotes formées de poils, plumes, os... que beaucoup d'oiseaux recrachent par le bec et contenant les restes d'aliments qui n'ont pas été digérés.

**Perturbation** : Une perturbation « intéresse les seules activités humaines permanentes ou périodiques qui s'exercent dans le site (...). Elle a un effet sur les espèces seules. Un effet significatif à moyen terme est une diminution durable des effectifs par modification d'au moins un paramètre de la dynamique de la population de l'espèce, une réduction ou un morcellement, une fragmentation de l'aire de répartition (...). Le terme de perturbation s'applique principalement à des actes ne modifiant pas directement le milieu ou au dérangement induit par des actes de gestion du milieu. » (Mate-Dnp 1998)

**P.N.R.** : Parc Naturel Régional.

**Production extensive** : Système agricole faisant appel à peu de moyens de production, mettant en jeu des méthodes traditionnelles, et en relatif équilibre avec l'environnement. Par exemple, élevage sur prairies permanentes. Contraire : production intensive (exemple : élevage en batterie).

**Programme européen des forêts certifiées (PEFC) :** Système de certification forestière qui s'appuie sur les références internationales élaborées par les conférences interministérielles pour la protection des forêts en Europe (Helsinki 1993). Il a pour but de garantir que les forêts certifiées sont gérées durablement. L'adhésion est volontaire et implique de s'engager à respecter un code de bonnes pratiques.

## R

**Ravageur :** Animal phytophage capable de provoquer des dégâts sur une plante cultivée ou intéressante. Les principaux ravageurs se recrutent essentiellement parmi les insectes, les acariens, les nématodes, les gastéropodes et les petits vertébrés (oiseaux, rongeurs, lagomorphes,...). Les ravageurs sont susceptibles d'être classés nuisibles. La nuisibilité dépend de l'effectif des ravageurs et de l'intérêt économique de la plante attaquée.

**Régime alimentaire :** Ensemble des aliments absorbés par un animal.

**Relictuel :** Qualifie une plante ou une végétation qu'on considère comme le vestige de milieux disparus ou très rares.

**Ripisylve :** Formation végétale ligneuse qui pousse sur les rives des cours d'eau.

## S

**Sédentaire :** Se dit d'un animal ou d'une population qui se déplace très peu. Contraire : migrateur.

**Sédiment :** Dépôt laissé par l'eau ou le vent.

**Silice :** Oxyde de silicium (SiO<sub>2</sub>). Il en existe plusieurs variétés dont le quartz cristallisé et l'opale. Elle est contenue dans des roches siliceuses aux propriétés acides, comme les sables quartziques, le grès, le granit, ...

**Sol :** Formation superficielle à structure meuble et d'épaisseur variable, qui résulte de l'altération des roches sous-jacentes (roche-mère) et de la dégradation des matières organiques, sous l'influence des agents biologiques (végétation, faune du sol...), chimiques et physiques (précipitations, variations de température...).

**Surface Toujours en Herbe (STH) :** Surface en herbe, naturelle ou semée depuis au moins cinq ans.

**Sylvicole --- Sylviculture :** Production des arbres et arbrisseaux forestiers.

## T

**Taxon :** Le taxon est un groupe d'organismes réunis à un niveau systématique précis (règne, embranchement, classe, famille, ordre, espèce, sous espèce...) parce qu'ils présentent des caractéristiques suffisamment distinctes des autres groupes voisins pour être érigés en groupe distinct.

**Touradon :** Touffe formant une butte de plantes (carex...).

**Tourbe :** Humus formé en conditions anaérobies (à l'abri de l'air) dans un milieu humide et gorgé d'eau. Son épaisseur peut atteindre plusieurs mètres et elle est composée à plus de 30% par de la matière organique à décomposition très lente.

## Z

**Z.I.C.O. :** Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux.

**Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) :** La présence sur un site d'espèces et de milieux dits « déterminants », c'est à dire particulièrement intéressants sur le plan patrimonial pour la région considérée, constitue le fondement de l'inscription à l'inventaire d'une Znieff.

**Zone humide :** secteur où l'eau est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel et la vie, animale et végétale, associée. Au sens juridique, la Loi sur l'eau de 1992 définit les zones humides comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cette définition est susceptible d'évoluer dans le cadre du projet de Loi sur l'eau.

## COMITE DE REDACTION

**Directeur de la publication** : M. André BERNE

**Animation des débats** : M. André BERNE

**Coordination** : M. Marc DEROY

**Coordination, synthèse et rédaction de l'état des lieux, co-rédaction des orientations** : M. Stéphane LUCET

**Appui technique, réalisation des consultations, co-rédaction des orientations** : Mme Adeline SCREVE

**Co-rédaction des orientations** : MM Emmanuel LE ROY et Christophe URBANIAK

**Cartographie** : Mme Nathalie SCHANTZ

**Rédacteurs des annexes (Cdrom) :**

Mme Cécile LE ROY et MM Jean-François CART, Gennaro COPPA, Bruno FAUVEL, Christophe HERVE, Bertrand LEFEBVRE, Emmanuel LE ROY, Aymeric MIONNET, Jean-Marie ROYER, Julien SOUFFLOT, Christophe URBANIAK

**Comité technique** : MM Régis ARNOULD, André BERNE, Francis DESJARDINS, Marc DEROY, Emmanuel LE ROY, Stéphane LUCET, Louis MARQUOT, Christophe URBANIAK, Mme Adeline SCREVE

## Personnes ayant participé à la démarche

*Liste des personnes ayant participé aux comités de pilotage (5 réunions) et/ou à l'audit (questionnaire et entretien) et/ou aux groupes de travail*

### ETAT :

Préfecture de la région : M. le Préfet, M. Jean DAUBIGNY, M. Dominique DUBOIS

Préfecture de la Marne : Melle Bernadette FABRY

Direction Régionale de l'Environnement : M. André BERNE, M. Lilian BROCAIL, M. Marc DEROY, Melle Cendrine LABELLE, M. Stéphane LUCET

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt : Mme Evelyne GRIMONT, MM. Xavier ROUSSET et Gérard TRONCHET

Direction Départementale de l'Agriculture des Ardennes : Mme Michèle BROSSE, M. Louis REDAD

Direction Départementale de l'Agriculture de l'Aube : M. Bruno LOCQUEVILLE, Mme Claire HUBERT, M. Jean-Jacques GIRARD

Direction Départementale de l'Agriculture de la Haute-Marne : MM. Jean-Pierre THIEBAUD et Alain TROTIER

Direction Départementale de l'Agriculture de la Marne : MM. Patrice BLANCHET, Gérard HUGONET et Benjamin PITON

Office National des Forêts : MM. Michel CAZET et Rémy METZ

Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage : MM. Mickaël COMBREXELLE, Frédéric FRANCOIS, Bertrand LEFEBVRE, Bernard LEULIEZ, Jean-François MALICET, Thierry MIGOUT, Gilles OHLING et Jean-Louis REYNAUD, Melle Adeline SCREVE, Mme Marie-Christine WENCEL  
Conseil Supérieur de la Pêche : MM. Francis GUIDOU, KUZEMSKY et David MONNIER

### COLLECTIVITES :

Conseil régional : M. Pierre PESCAROLO

Conseil Général de l'Aube : M. Nicolas JUILLET

Conseil Général de la Haute-Marne : Mme Hélène ABEILLE

Conseil Général de la Marne : M. Pascal PERROT  
CESR : M. Michel OLIVIER

Parc naturel régional de la Montagne de Reims : M. Olivier MARX

Parc naturel régional de la Forêt d'Orient :

Mme Marie-Jeanne BRIAND, M. Thierry TOURNEBISE  
Association départementale des Maires de la Haute-Marne : M. Michel OUDIT

Union amicale des Maires de la Marne : M. Christian LEMOINE

### PROPRIETAIRES, GESTIONNAIRES

## **ET USAGERS :**

### **Agriculteurs :**

Chambre régionale d'agriculture : M. MITHOUARD  
FRSEA : Mme Stéphanie MERIGOT, Melle Stéphanie MERIGOT et M. Benoît PIETREMENT  
FDSEA de l'Aube : M. Gérard CAILLAT  
FDSEA de la Marne : MM. Bernard COLLARD et Yves JACQUOT  
Syndicat départemental de la propriété rurale Nord – Nord-Est : M. Christian LEBEUF

### **Associations de protection de l'environnement :**

Association des Naturalistes du Nogentais :  
MM. Yohann BROUILLARD et Jean-François CART, Mme GROSJEAN  
Champagne-Ardenne Nature Environnement :  
MM. Alain VANDERSCHOOTEN et Daniel YON  
Comité de Liaison Environnement Champagne-Ardenne : M. Michel OLIVIER  
Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne : MM. Eric BELNOT, Roger GONY et Lionel PONT  
CPIE de Soulaïnes : MM. Stéphane BELLENOUE et Vincent TERNOIS  
Fédération Aubeoise des Associations de Protection de la Nature : M. et Mme BENOIT  
Le Renard : M. Cédric ALVES et Melle Adeline SIEURIN  
Ligue de Protection des Oiseaux Champagne-Ardenne : M. Francis DESJARDINS, Mme Cécile LE ROY et M. Emmanuel LE ROY  
Marne Nature Environnement : M. Michel OLIVIER  
Naturalistes de Champagne-Ardenne : M. David BECU  
Nature et Avenir : M. Jean-Paul DAVESNE, Mme Ludivine POTHIER, M. Jean-Pierre RENAUDIN

### **Chasseurs :**

Fédération Régionale des Chasseurs de Champagne-Ardenne : MM. Régis ARNOULD, Jacky DESBROSSE, Louis MARQUOT et Christophe URBANIAK  
Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes : M. Francis DUCZYNSKI

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube :

MM. René MARIE et HECHT

Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne : M. Jean-Marie HUGUENIN

Fédération Départementale des Chasseurs de la Marne : MM François COLLET et François SCHENINI

Représentant des lieutenants de louveterie :

M. Michel LECOURTIER

Association des Chasseurs de Gibier d'Eau :

M. Emmanuel CHATELIN

Association des Chasseurs de Grand Gibier :

M. Jean-Marc THIERNESSE

Centre Européen de la Cynégétique et de la Nature :

M. Odet VINCENTI

### **Forêt :**

Centre Régional de la Propriété Forestière :

MM. Antoine DE POUILLY, Philippe JUINO, Gérard LEBLEU et Nicolas PARANT

Union de la Forêt Privée de Champagne-Ardenne :

MM. Dominique BARTHELEMY, Antoine DE POUILLY et Gérard DURANTELL

Association des communes forestières de l'Aube :

M. Jean-Pierre BOUET

Groupement de gestion et de développement forestier de la Marne :

Mme Marielle BLAIRON et M. CROMEBEZ

Union des Sylviculteurs de la Marne : MM. Bernard LISCH, Michel MOREAU et Bernard PASCAT

### **Tourisme et sport :**

Comité régional de Randonnée Pédestre :

MM. Jacques DORMONT et Lucien MASCIA

Comité régional du Tourisme : M. Bernard ULRICH

### **PERSONNES QUALIFIEES :**

MM. Gennaro COPPA, Bruno FAUVEL, ROYER, Jean Marc THIOLLAY et Daniel YON



44, rue Titon - 51037 Châlons en Champagne cedex  
diren@champagne-ardenne.ecologie.gouv.fr  
<http://www.champagne-ardenne.ecologie.gouv.fr>

